Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14916 7 F – DIMANCHE 10 – LUNDI 11 JANVIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

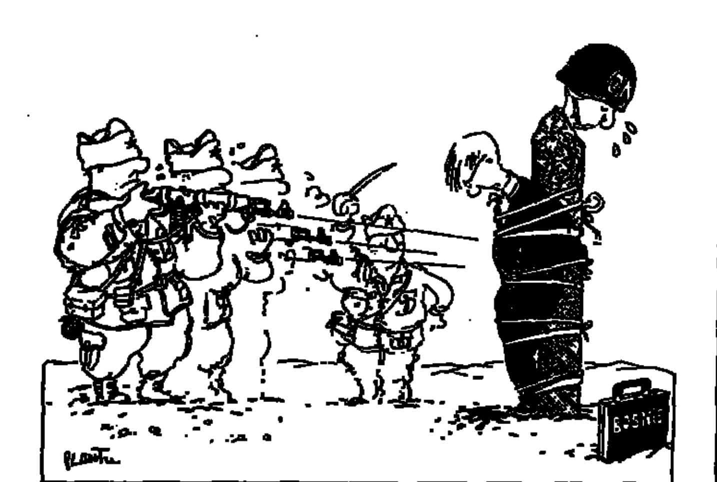
Commis dans un véhicule blindé des Nations unies

L'assassinat d'un dirigeant bosniaque à Sarajevo hypothèque les négociations de Genève

Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, a condamné énergiquement, samedi 9 janvier à Paris, l'assassinat, la veille à Sarajevo, du vice-premier ministre bosniaque, Hakija Turajlic, meurtre « d'autant plus odieux qu'il a été commis alors que M. Turajlic se trouvait dans un véhicule de l'ONU et sous la protection de l'organisation ». Cet acte, « qui mérite l'opprobre du monde entier » selon Washington, est d'une « rare lâcheté », a déclaré le chef de la diplomatie française, M. Dumas. Ce drame risque de compliquer la tâche des médiateurs internationaux qui cherchent, à Genève, une solution politique au conflit.

« Il a tiré soudainement, sans prévenir. Nous avons été stupéfaits, car nous pensions que la situation se calmait », raconte le colonel Sartre, chef du bataillon français à Sarajevo. Il était un peu plus de 18 heures, vendredi 8 janvier. Un milicien serbe ouvre la porte arrière du blindé de la FORPRONU, écarte un officier, et tire sur l'un des vice-premiers ministres bosniaques, Hakija Turajlic. Atteint de sept balles, à la poitrine et à la tête, il mourra sur le coup.

Lire la suite, ainsi que l'article de JACQUES ISNARD page 4



L'ONU discréditée

L'ASSASSINAT par un milicien serbe, vendredi 8 janvier, d'un dirigeant bosniaque placé sous la protection des Nations unies illustre l'impuissance de la communauté internationale devant un conflit qu'elle a laissé se développer mois après mois. Les « casques bleus » français qui escortaient le vice-premier ministre Hakija Turajlic n'ont pu empêcher ce meurtre, dont l'auteur a simplement eu à bousculer un officier supérieur, ouvrir la porte d'un blindé et vider son chargeur.

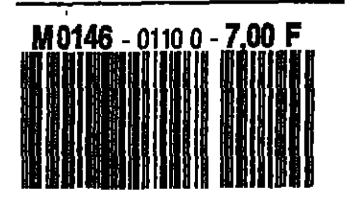
En quelques secondes, l'autorité – déjà très faible – de l'ONU en Bosnie-Herzégovine a été ruinée, au moment où le Conseil de sécurité s'enlise dans des débats sans fin sur l'opportunité de faire respecter ou non ses propres décisions.

CE n'est pas la première fois que les belligérants montrent le mépris qu'ils éprouvent pour des « casques bleus » quasi désarmés. Plusieurs de ces derniers ont été tués, et l'on ne compte plus les impacts de balles sur les véhicules blancs ornés d'énormes « UN » (pour United Nations) peints en noir. Mais, après la véritable exécution de vendredi sur la route reliant l'aéroport de Sarajevo à la capitale bosniaque, personne ne pourra masquer la gravité de l'acte derrière de pseudo-« tirs croisés », comme cela a été fait à de nombreuses reprises pour éluder l'essentiel, à savoir le discrédit de l'ONU.

Désormais, la communauté internationale se retrouve, nue, devant un constat désastreux : elle ne dispose d'aucun poids et ne peut qu'assister au déroulement du conflit. Ce constat entraîne un choix, que les dirigeants européens ont toujours fui jusqu'à présent : soit agir en se dotant des moyens nécessaires, soit démissionner. Car on ne peut prétendre maintenir ou restaurer la paix entre des populations entières si l'on est incapable d'empêcher l'assassinat d'un seul homme placé sous protection internationale.

COMMENT, après cela, convaincre les Bosniaques de désarmer, comme le leur demandent les Européens – la France en tête, – et de confier leur sort à des Nations unies aussi impuissantes ? Il y a déjà longtemps que les habitants de Sarajevo reprochent à l'ONU de se contenter de les regarder se faire tuer, quitte à les nourrir pour que, selon leur expression, ils ne meurent pas le ventre vide.

Dans ces conditions, on ne peut que rester perplexe devant les déclarations, samedi matin, de M. Roland Dumas, exprimant l'espoir « que la mort de cet homme [le vice-premier ministre bosniaque] serve au moins à rétablir la paix ». Le commandant en chef des « casques bleus » en Bosnie-Herzégovine, le général Philippe Morillon, est certainement plus près de la réalité lorsqu'il manifeste sa crainte de voir cet assassinat compromettre définitivement les maigres chances de paix et « entraîner les plus extrémistes dans l'action et la rétorsion et dans un processus de retour à la guerre ».



M 0146 - 0110 0 - 7,00 F

Un transfert budgétaire de 20 milliards de francs

Le gouvernement renfloue la Sécurité sociale

Le gouvernement a décidé de remettre à flot la Sécurité sociale ; il en coûtera environ 20 milliards de francs au budget de l'Etat. Cette solution a été préférée à une revalorisation de la contribution sociale généralisée ou à une hausse des cotisations de retraite. Il reste à en définir les modalités pratiques, avec – ou non – la convocation d'une session extraordinaire du Parlement.

par Jean-Michel Normand

Après avoir longtemps hésité, le gouvernement a tranché. Les comptes de la Sécurité sociale, ce sanctuaire des « acquis sociaux » sur lequel veille jalousement M. François Mitterrand, seront prochainement rééquilibrés. La décision est prise – son coût supporté par le budget sera de l'ordre de 20 milliards de francs – et le plan de bataille est, dans ses grandes lignes, arrêté. Restent encore à définir les modalités pratiques, c'est-à-dire accepter ou non l'aventure d'une session parlementaire extraordinaire qui pourrait être périlleuse.

Techniquement, le renflouement de la « Sécu » pouvait parfaitement attendre l'après-mars. Malgré le boulet que représentent les 30 milliards de francs de déficit accumulés entre 1990 et 1992, la trésorerie avait de quoi passer l'hiver, malgré les effets catastrophiques du ralentissement économique et du chômage sur les rentrées de cotisations. Cependant, la perspective d'un « trou » de 25 à 30 milliards de francs pour 1993, en dépit des 4,5 milliards provenant de la hausse des prix du tabac, mettait les socialistes et, par ricochet, le chef de l'Etat, en situation difficile.

Lire la suite page 15

L'Irak a déplacé ses missiles

Après l'expiration de l'ultimatum allié, les batteries irakiennes « ne sont plus en position de tir », selon le Pentagone.

Lire page 18

Le GATT sous pression

Le nouveau commissaire européen responsable des négociations, Sir Leon Brittan, veut aboutir à un accord à la mi-janvier.

Lire page 15

La Haute Cour saisie par le doute

Les magistrats examineront, le 22 janvier, l'éventuelle irrégularité des poursuites dans l'affaire du sang contaminé

par Laurent Greilsamer

C'est le premier et peut-être l'ultime rebondissement de l'instruction conduite par la Haute Cour de justice : avant même de se plonger dans l'énorme affaire dite du sang contaminé, les cinq magistrats de la Cour de cassation qui composent la commission d'instruction s'interrogent sur la solidité juridique des poursuites engagées par le Parlement contre M. Laurent Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé. Si ce n'est un fracassant coup de cymbales, c'est au moins une surprise de taille.

A l'occasion de sa première séance de travail, voilà quelques jours, la commission d'instruction s'est en effet demandé si les faits sur lesquels elle doit enquêter ne sont pas prescrits. C'est ainsi que les avocats des trois anciens ministres socialistes et le parquet général de la Haute Cour viennent de recevoir une lettre les invitant à examiner en *« chambre du conseil »*, le 22 janvier, la régularité de cette saisine.

A ce stade, deux hypothèses coexistent. Ou la commission veut traiter cette question contradictoirement, en prélude à son instruction proprement dite, afin de ne pas risquer d'enquêter durant de longs mois pour finir par constater que la prescription des faits visés joue en faveur des inculpés. Ou bien l'éventualité d'une prescription, qui relevait jusqu'à présent en grande partie du non-dit, serait pendante sinon imminente.

Dans un cas, la question soulevée peut être qualifiée de préalable.

Lire la suite page 7

Togo : le « monstre à deux têtes »

Pour obtenir le départ du général Eyadéma, la population paralyse le pays par une grève générale

LOMÉ

de notre envoyée spéciale

Les rideaux des magasins sont baissés, les banques et les écoles fermées, les ministères désertés, les opposants dans la semi-clandestinité et, autant que faire se peut, les familles à l'abri, au village ou à l'étranger. Qui eût cru que la grève générale, lancée à la mi-novembre, durerait si longtemps ? Et qui sait comment se terminera l'épreuve de force ?

« Le Togo est un monstre à deux têtes », dit un ministre. Ce sont en effet deux logiques inconciliables qui s'affrontent : d'un côté, la « tendance présidentielle », composée du général Eyadéma et de ses proches ; de l'autre, tous ceux qui souhaitent le départ du président. Les premiers disposent de la force. Les seconds – patronat y compris – font la grève. *« On sait bien que la grève ne peut pas le faire partir, admet un opposant, mais au moins elle prouve qu'il ne tient pas le pays, qu'il est lâché par la population. »*

En deux ans, le face-à-face a fait des centaines de morts. On ne sort plus, le soir, à Lomé. Par peur des militaires, qui tuent impunément. La plupart des opposants sont à Paris, au Bénin ou au Ghana ; ceux qui sont restés ne dorment plus chez eux. L'un des leurs, Tavio Amorin, a été tué en juillet dernier dans la rue. Quant à M. Gilchrist Olympio – un leader de l'opposition – il n'a pas remis les pieds au pays depuis que des militaires (dont le fils du général Eyadéma) ont tenté de le tuer, en mai dernier.

MARIE-PIERRE SUBTIL

Lire la suite et nos informations page 3

HEURES LOCALES

Dossier : le retour en ville des marchands

Après l'exil à la périphérie, les centres commerciaux réintègrent le cœur des agglomérations.

Aurillac : la campagne à la ville

Avec les pages « Régions » et « Ile-de-France », les informations pratiques, les livres, le débat.

pages 19 à 26

POINT

Les sans-abri

La vague de froid qui vient de frapper la France a mis en évidence l'insuffisance des structures d'accueil d'urgence prévues pour venir en aide aux « sans domicile fixe ».

Lire page 11

DATES

Il y a quinze ans, l'assassinat de Pedro-Joaquin Chamorro au Nicaragua.

Lire l'article de BERTRAND DE LA GRANGE page 2

M. Roland Dumas invité du Grand jury RTL-le Monde

M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-le *Monde* », dimanche à 18 h 30.

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire et obligataire. ■ Marché international des capitaux. ■ matières premières.

page 17

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.

Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP Paris RP 221 MQ 02

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a quinze ans

L'assassinat de Pedro-Joaquin Chamorro au Nicaragua

par Bertrand de La Grange

SA silhouette massive domine le bureau de la présidente de la République, sa veuve, Violeta Chamorro. Sur la photo en noir et blanc, un homme dans la cinquantaine, grandeur nature, lunettes noires, marche dans la rue. Quinze ans après son assassinat, qui précipita la chute de la dictature de la famille Somoza, Pedro-Joaquin Chamorro continue de hanter la vie politique du Nicaragua.

« Mon ange gardien, mon inspiration. C'est lui qui dicte ma conduite », n'hésite pas à dire celle que tout le monde appelle simplement « dona (donia) Violeta ». Mme Chamorro – elle est la première à le dire – a battu largement les sandinistes aux élections du 25 février 1990 grâce au nom qu'elle porte depuis son mariage, en 1950, avec celui qui allait devenir le directeur du journal *la Prensa* – une affaire de famille – et un des plus farouches adversaires de la dynastie des Somoza, au pouvoir depuis les années 30 (les Somoza s'appuyaient sur les libéraux, et les Chamorro, qui ont fourni plusieurs présidents de la République, étaient conservateurs).

C'est pourquoi personne ne doute un instant, ce 10 janvier 1978, que le meurtre de Pedro-Joaquin Chamorro est l'œuvre d'Anastasio Somoza. Depuis le violent séisme qui, en décembre 1972, a détruit la capitale, Managua, et a permis aux amis du régime de s'enrichir grâce à l'aide internationale, le dictateur est en butte à une opposition de plus en plus remuante. Un petit mouvement de guérilla, formé en 1961, le Front sandiniste de libération nationale (FSLN), commence à faire parler de lui et monte, de temps à autre, des opérations spectaculaires.

La Prensa ne manque pas une occasion d'égratigner le dictateur. Un éditorial publié le 5 janvier 1978, quelques jours avant l'assassinat de son directeur, dénonce la *« kleptomanie des somozistes qui ont confisqué le pays »*. Le 9 janvier, le quotidien du soir accorde la « une » à un communiqué du FSLN qui rejette le dialogue avec Somoza, estimant que *« la dictature est mortellement blessée »*.

Le lendemain, c'est le drame. Il est un peu plus de 8 heures quand Pedro-Joaquin Chamorro quitte, seul, sa résidence du quartier de Las Palmas, dans l'ouest de la ville. Pour se rendre au journal, il lui faut traverser ce qui fut autrefois le centre-ville de Managua avant le séisme de 1972 : un immense champ de ruines, sur les bords du lac Xolotlan, dominé au loin par le triangle parfait du volcan Momotombo, que justement selon *La Preusa*, Haroun Tazieff, fasciné par la « ceinture de feu » de l'Amérique centrale, s'apprête à ausculter dans les prochains jours.

L'embuscade est prête : trois hommes attendent leur victime à bord d'une camionnette Toyota. Ils l'obligent à s'arrêter. L'un d'eux descend de son véhicule et, à très courte distance, décharge son arme sur le directeur de *la Prensa*, qui meurt quelques minutes plus tard au cours de son transport en ambulance.

De graves incidents violemment réprimés

Les assassins abandonnent leur voiture, apparemment volée, et s'enfuient à bord d'un deuxième véhicule qui les attendait un peu plus loin. On retrouvera trois douilles près de la victime : du calibre 12... fabriqué en France par la maison Gevelot.

Quelques heures plus tard, un grand titre barre la « une » de *la Prensa*, annonçant sur huit colonnes la mort de Pedro-Joaquin Chamorro, qualifié de *« martyr du Nicaragua et des libertés » : « Ils l'ont fait assassiner ! »* Sur la photo, torse nu, on voit clairement les trente impacts de balle, sur le visage, les bras, le buste. Un travail de professionnel : la victime n'avait aucune chance de survivre.

La réaction populaire est immédiate. Et violente. Des milliers de Nicaraguayens descendent dans la rue pour exprimer leur solidarité avec les Chamorro et surtout leur rage contre Somoza. La famille Chamorro – dona Violeta est rentrée précipitamment de Miami, où, comme la plupart des Latino-Américains fortunés, elle va régulièrement « faire ses courses » – est dépassée par les événements et cherche à calmer le jeu.

Elle s'oppose à l'utilisation du cercueil dans les manifestations organisées dans plusieurs villes du pays. Les obsèques vont pourtant donner lieu à de graves incidents,



Une foule imposante assiste aux obsèques du directeur du journal « la Prensa ».

violemment réprimés par la garde nationale. Les manifestants – certains portent les foulards rouge et noir du FSLN – brûlent des autobus et plusieurs entreprises sur le trajet du cortège, entre les locaux de *la Prensa* et le cimetière.

Somoza lui aussi était absent de la capitale le 10 janvier. Préoccupé surtout par son obésité et ses problèmes cardiaques, il passe l'essentiel de son temps à se reposer dans sa luxueuse propriété de Montélimar, au bord de l'océan Pacifique, à une soixantaine de kilomètres de Managua. Selon les témoins de l'époque, le dictateur se montre surpris par la mort de son adversaire et ne mesure absolument pas les conséquences politiques de l'événement.

L'affaire des laboratoires Plasmaferesis

Sans le nommer directement, *la Prensa* continue, jour après jour, de lui attribuer la responsabilité du crime. *« La main des assassins a été armée par ceux qui veulent maintenir un régime féodal au Nicaragua »*, affirme le quotidien, qui s'engage à poursuivre la lutte *« pour la libération et la justice »*. Sous le titre « Bas les masques », un commentateur paraphrase Talleyrand à propos de l'assassinat du duc d'Enghien sur ordre de Napoléon : *« Plus qu'un crime, c'est une faute, une stupidité. Il ne peut plus y avoir de dialogue sur le cadavre de Pedro-Joaquin. »*

Pourtant, quatre jours à peine après le meurtre, les autorités arrêtent les coupables, qui reconnaissent avoir reçu 15 000 dollars (80 000 francs) pour éliminer le directeur de *la Prensa*. Le commanditaire serait un exilé cubain installé à Miami, Pedro Ramos, qui a fait fortune dans le commerce du plasma sanguin au Nicaragua.

« C'était une affaire prospère et détestable, rappelle Virgilio Godoy, qui est aujourd'hui vice-président de la République. *La société de Ramos, Plasmaféresis, achetait à bas prix le sang des pauvres et des alcooliques, qu'elle revendait au prix fort. Cela lui rapportait plus de 1 million de dollars par an. »* Or, Pedro-Joaquin Chamorro n'avait de cesse de dénoncer ce scandale dans les colonnes de son journal et avait même affirmé que Somoza avait des intérêts dans cette société. C'est pourquoi, le jour des obsèques du « martyr des libertés », la foule incendia les laboratoires Plasmaferesis.

Coïncidence aggravante : Pedro Ramos avait quitté Managua, où il se rendait régulièrement, la veille du crime. Malgré tous les indices et malgré les aveux des auteurs matériels du meurtre, le suspect numéro un ne sera jamais inquiété aux Etats-Unis. Pedro Ramos a toujours nié sa participation dans cette affaire, mais il s'est bien gardé de retourner au Nicaragua.

Le procès n'eut lieu qu'après la chute de Somoza, mais, curieusement, le gouvernement sandiniste ne demanda jamais l'extradition de Pedro Ramos, qui fut reconnu coupable lors du jugement prononcé en juin 1981. Huit Nicaraguayens ayant participé à divers titres au complot furent condamnés à de lourdes peines de prison. Tous ont été libérés au cours des dernières années ou sont sur le point de l'être, y compris le tueur à gages, qui affirma, lors de son arrestation, qu'il ne connaissait même pas le nom de sa victime.

On sait depuis longtemps que Somoza n'eut probablement rien à voir avec ce crime, qui lui fit un tort considérable sur le plan politique et aggrava son isolement sur la scène internationale. Ses adversaires le savaient beaucoup trop habile pour avoir trempé dans cette affaire, mais ils ne se privèrent pas, bien sûr, de l'exploiter pour accélérer sa chute. La mort de Pedro-Joaquin Chamorro ayant produit l'effet escompté, plus personne ne se préoccupa par la suite de connaître la vérité.

« C'est la mafia des affaires louches, liée au fils de Somoza, qui a sans doute embauché les assassins, pensant que Somoza père serait satisfait », hasarde aujourd'hui un ancien ministre sandiniste, Carlos Tunnermann. *« Violeta m'a dit qu'elle était convaincue depuis longtemps que Somoza n'y était pour rien*, affirme Virgilio Godoy, le vice-président de la République. *Et puis, il faut se rappeler que Somoza ne considérait pas Chamorro comme un dangereux concurrent politique : il était autoritaire et pas charismatique du tout. »*

La « dynastie truculente et omnivore » des Somoza

Il y a aussi la thèse de la responsabilité sandiniste : à qui pouvait profiter le crime, si ce n'est au FSLN, comme le prouveront les événements postérieurs ? Cette thèse a des adeptes au sein même de la famille Chamorro. *« Violeta est convaincue que les sandinistes ont joué un rôle dans le meurtre de son mari »*, soutient un proche de la famille qui a assisté à une conversation privée, en 1984, entre la future présidente et le chef de l'Etat vénézuelien, Carlos-Andres Perez (celui-ci fut compagnon d'exil des Chamorro au Costa-Rica dans les années 50).

Virgilio Godoy, qui ne porte pas les sandinistes dans son cœur, ne croit pourtant pas à cette théorie. *« S'ils y avaient été pour quoi que ce soit*, dit-il, *ils auraient, dès leur arrivée au pouvoir, fait éliminer les auteurs matériels du crime pour faire disparaître les traces. »*

Quoi qu'il en soit, cet assassinat va accélérer l'Histoire au Nicaragua et dans les autres pays d'Amérique centrale qui, dans la foulée de la révolution sandiniste, tenteront de renverser les régimes militaires en place au Salvador ou au Guatemala. Les Somoza étaient arrivés au pouvoir en faisant assassiner, le 21 février 1934, celui qui avait combattu l'invasion américaine, Augusto-César Sandino, *« le général des hommes libres »*, selon la célèbre formule de Henri Barbusse. C'est un autre crime qui abattra *« l'hydre Somoza, dynastie truculente et omnivore »* qui *« transforma le Nicaragua en propriété familiale »*, comme l'écrit Alain Rouquié (*Guerres et paix en Amérique centrale*, Seuil, 1992).

Le moment de stupeur passé, les milieux d'affaires réagissent très vite au meurtre de Pedro-Joaquin Chamorro, qu'ils considèrent comme un de leurs membres. Pendant près de trois semaines, ils vont fermer les entreprises, paralysant le pays. Ils exigent le départ de Somoza avant la fin de son mandat (1981) et des élections. Le dictateur fait la sourde oreille et utilise ses appuis aux Etats-Unis pour désamorcer la politique des droits de l'homme menée par le président démocrate Jimmy Carter, qui souhaite avoir des alliés plus présentables en Amérique latine.

Pendant que Washington tergiverse, espérant convaincre Somoza de démocratiser son régime, le FSLN s'allie avec le patronat et l'Eglise pour faire tomber la dictature (les rebelles étaient moins de trois cents en 1978, selon leurs propres dirigeants). Quelques mois avant sa mort, Pedro-Joaquin Chamorro avait rencontré brièvement, à Mexico, des représentants du FSLN. Son fils cadet, Carlos-Fernando, collaborait déjà avec la guérilla, comme beaucoup d'autres enfants de la bourgeoisie.

La brutalité de la répression menée contre la population civile par la garde nationale, qui n'hésite plus à bombarder les villes, isole définitivement le régime. Le 19 juillet 1979, les rebelles entrent dans Managua, eux-mêmes surpris de la rapidité des événements. Somoza s'est enfui deux jours plus tôt vers Miami. Les sandinistes iront le chercher jusqu'au Paraguay pour l'assassiner, l'année suivante.

Dix ans plus tard, préfaçant le *Journal politique* de son père, Carlos-Fernando avait l'audace d'écrire : *« Pedro-Joaquin ne pourrait pas être aujourd'hui avec l'UNO* [Union nationale d'oppposition] *qui représente les intérêts des Etats-Unis. »* Or sa mère, Violeta Chamorro, était précisément la candidate de l'UNO et allait convaincre les électeurs de lui accorder la majorité absolue en menant une campagne sur la « trahison » des promesses démocratiques après une décennie de révolution sandiniste.

هكذا من الأصل

SOMALIE : réunies à Addis-Abeba sous l'égide de l'ONU

Quatorze factions ont signé un accord de principe pour un cessez-le-feu

Au terme de cinq jours de pourparlers à huis clos, les quatorze factions somaliennes, réunies à Addis-Abeba (Ethiopie) à l'initiative de l'ONU, ont signé, vendredi 8 janvier, un accord de principe sur la tenue d'une Conférence de réconciliation nationale, le 15 mars, dans la capitale éthiopienne. Cet accord prévoit la proclamation *« immédiate »* d'un cessez-le-feu sur tout le territoire contrôlé par les diverses factions, et la fin de la *« propagande hostile »* entre clans. Ceux-ci s'engagent, en outre, à ne plus entraver les efforts des organisations humanitaires.

L'accord ne précise cependant pas les modalités de la trêve – ce point devait être discuté samedi – ni la liste des participants à la Conférence de réconciliation. Le « président par intérim » Ali Mahdi Mohamed a néanmoins estimé, vendredi soir, qu'*« un grand pas avait été accompli »*, tandis que son principal rival, le général Mohamed Farah Aïdid, sous la pression vraisemblable des Etats-Unis et de l'Ethiopie, s'est finalement joint au consensus, considérant que l'accord *« était adapté à la population somalienne »*.

En marge de la réunion, les observateurs du Somaliland (ex-province du Nord, qui a fait sécession en mai 1991) ont fait savoir qu'un référendum sur l'indépendance de leur territoire serait organisé, et demandé qu'une aide juridique et financière leur soit apportée par la communauté internationale.

Vingt et un morts somaliens

A Mogadiscio, la tension restait vive, vendredi, au lendemain des affrontements entre « marines » américains et bandes armées somaliennes, dans le nord-ouest de la capitale. Selon deux « rescapés » somaliens, interrogés par l'AFP, au moins vingt et un partisans du général Aïdid auraient été tués, après qu'un hélicoptère américain eut ouvert le feu sur eux. Ces affirmations ont été éludées par le porte-parole en chef de l'armée américaine, le colonel Fred Peck. *« Nous ne savons pas combien de personnes ont été tuées et nous ne sommes pas intéressés à le savoir »*, a-t-il seulement commenté.

Ces incidents n'ont pas calmé l'inquiétude des organisations humanitaires, l'UNICEF soulignant, dans un communiqué publié vendredi, l'impuissance des forces d'intervention internationales, qui *« semblent incapables de maintenir un niveau acceptable de sécurité »* dans la capitale. *« Dans certains cas et dans certaines zones, le niveau d'insécurité »* est même devenu *« beaucoup plus grand qu'avant l'arrivée des forces »* étrangères, constate l'UNICEF, tout en reconnaissant que la présence de ces troupes a facilité l'acheminement de l'aide alimentaire à l'intérieur du pays. – *(AFP, Reuter.)*

ANGOLA : violents affrontements dans le centre du pays

Le gouvernement de Luanda menace de décréter l'état d'urgence

Les combats faisaient rage, vendredi 8 janvier, à Cuito, dans le centre du pays, cette fois, semble-t-il, à l'avantage des troupes de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Après avoir lancé depuis plusieurs jours une véritable offensive militaire contre le mouvement de M. Jonas Savimbi, le gouvernement de Luanda envisage de décréter l'état d'urgence.

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

« Le pays est en guerre, pas une guerre déclarée, mais une guerre tout de même », affirmait, il y a quelques jours, le premier ministre angolais, M. Marcelino Moco. Moins d'une semaine plus tard, la préparation d'une mobilisation générale est si intense qu'elle paraît préluder à une guerre généralisée. C'est ce que des sources proches du gouvernement de Luanda ont clairement laissé entendre, vendredi, alors que la radio annonçait que les combats faisaient rage dans les régions du Centre et du Nord, et que les rues de Cuito, au sud-est de la capitale, étaient jonchées de cadavres. Il y aurait des centaines de morts et blessés.

Une extension et une prolongation des combats risquent de réduire à néant les accords de mai 1991, signés après seize ans d'une guerre sans merci, qui a causé la mort de quelque 350 000 personnes. Pour tenter de reprendre les villes contrôlées depuis plusieurs mois par l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de M. Savimbi, le gouvernement du président Eduardo Dos Santos a d'abord lancé dans la bataille les forces de police. Ces unités, grâce à l'Espagne qui a pourvu à leur entraînement et à leur équipement, ont supporté, jusqu'à présent, l'essentiel des combats.

Jeudi, l'armée est venue à la rescousse, avec ce qui lui reste de chars et d'avions. Mais ces renforts ne paraissent pas suffisants pour emporter une victoire décisive : on parle maintenant d'enrôler des volontaires civils, encadrés par des responsables du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA, ex-parti unique, au pouvoir à Luanda).

Sous l'œil impuissant des Nations unies

Le gouvernement, réuni vendredi, pourrait, la semaine prochaine, à l'occasion de la réunion du Parlement, déclarer l'état d'urgence. Voire, comme l'a suggéré le ministre de l'intérieur, le général André Pitra « Petrof », de passage à Lisbonne, déclarer l'UNITA hors-la-loi, si le mouvement de M. Savimbi refusait de déposer les armes. Il n'en devait pas moins concéder que Luanda avait perdu tout contact avec sa garnison de Cuito.

La ville, où de violents combats ont opposés deux cent vingt policiers et un nombre indéterminé de soldats à quelques sept mille hommes de l'UNITA, est vraisemblablement tombée entre les mains des combattants de M. Savimbi. Cette prise de contrôle, si elle se confirme, constituerait une victoire majeure pour l'UNITA, depuis la reprise des combats, il y a dix semaines.

L'UNITA, qui contrôle les deux tiers des villes et villages du pays, tiendrait toujours les villes de Caxito et de Ndalatando – que le gouvernement de Luanda avait tenté de reprendre, la semaine dernière. Les villes de Lobito, Benguela et Namib, où de sanglants combats auraient fait des centaines sinon des milliers de morts, sont, en revanche, passées aux mains des troupes gouvernementales. Selon le chef d'état-major de l'armée, ces dernières auraient fait des milliers de prisonniers.

Même si le MPLA, qui paraît vouloir régler définitivement le sort d'une UNITA murée dans son refus des résultats électoraux du 29 et 30 septembre, semble garder l'initiative militaire, il n'est pas certain qu'il puisse soutenir longtemps ce rythme. Le gouvernement dispose d'armes légères en quantité, mais le matériel lourd, décisif dans une offensive de grande ampleur, fait défaut. Les Russes y ont pourvu, jusqu'aux accords de paix, mais se montrent aujourd'hui plus que réticents à continuer leurs livraisons. Moscou est avant tout soucieux de récupérer le montant d'une aide militaire – estimée à cinq ou six milliards de dollars – que l'Angola, exsangue, est bien incapable de rembourser.

Le problème est analogue pour l'UNITA. Tout en disposant encore de quelques réserves, M. Savimbi, politiquement isolé, ne paraît plus pouvoir compter sur ses fournisseurs traditionnels qu'étaient les Etats-Unis et l'Afrique du Sud.

Dans ces conditions, une victoire définitive de l'un ou l'autre camp demeure, pour beaucoup d'observateurs, incertaine. Soit les belligérants retrouvent la voie du dialogue – ce qui, dans l'immédiat, paraît bien improbable –, soit ils s'épuisent mutuellement dans un combat suicidaire, sous l'œil impuissant des Nations unies, qui ont vu s'effondrer, en quelques semaines, le délicat échafaudage qu'elles avaient imaginé pour ramener le pays vers la paix.

GEORGES MARION

□ **CAMEROUN : prêt français de 110 millions de dollars.** – La France a octroyé au Cameroun un prêt de 110 millions de dollars (30 milliards de francs CFA), les deux tiers de cette somme devant être versés directement à la Banque mondiale, afin d'éviter que cette dernière n'applique des sanctions économiques. En réglant ainsi les arriérés de la dette camerounaise, Paris permettra au Cameroun de ne pas figurer sur la liste des pays insolvables, tels que le Libéria, l'Irak et l'ex-Yougoslavie. Un geste analogue avait été fait en faveur de la Côte d'Ivoire. – *(Reuter.)*

□ **NIGER : vague d'arrestations à Niamey.** – Quinze personnes, soupçonnées d'avoir organisé une manifestation d'élèves, jeudi 7 janvier, à Niamey, ont été arrêtées vendredi, a annoncé le ministre de l'intérieur, M. Rabiou Daouda. Le puissant syndicat national des travailleurs du Niger (USTN) a déploré *« les insuffisances qui ont marqué l'encadrement de la manifestation »*, tout en exigeant *« la libération immédiate et sans condition »* des personnes arrêtées. – *(AFP.)*

Togo : le « monstre à deux têtes »

Suite de la première page

« Agbanvi ! I », crient les jeunes au cours des rassemblements régulièrement organisés par l'opposition. La traduction littérale – « petit bol » – recouvre un nom de code : ce sont des armes que les jeunes gens réclament. En août 1991, à la fin de la conférence nationale, ils croyaient déjà leurs problèmes résolus. La période de transition qui s'ouvrait pour un an ne devait-elle pas les mener à des élections pluralistes ? *« Ils y ont cru, il y avait une joie, un enthousiasme, ils voulaient refaire le Togo... »*, se souvient un des participants.

Un an et demi plus tard, la « transition » n'est toujours pas terminée et, malgré la vitalité du secteur informel, le pays est totalement paralysé. Des institutions provisoires, il reste bien peu de choses. Le premier ministre, M. Joseph Kokou Koffigoh, vient de se faire désavouer par l'opposition pour avoir appelé, avec le président Eyadéma, à l'arrêt de la grève. Quant à l'assemblée provisoire – le Haut Conseil de la République, – elle ne s'est pas réunie depuis que ses membres ont été pris en otages (et pour certains battus) par des militaires, en octobre.

Le président Eyadéma n'a en réalité jamais admis avoir été dépouillé de ses prérogatives par la conférence nationale. La rumeur veut que pendant ces assises, retransmises par la télévision, il cassait les téléviseurs de la chaîne. *« Ils ont déclaré la conférence nationale souveraine, alors que la souveraineté appartient au peuple, que le souverain c'est moi, et que je suis élu jusqu'au 31 décembre 1993 »*, nous a-t-il déclaré dans sa résidence de Lomé II, où il vit retranché.

Bâti sur trois piliers – l'armée, l'ancien parti unique, l'ethnie kabyée (celle du président), – le « système Eyadéma » est encore solide. Ne serait-ce que parce que chacun de ses membres joue sa survie. *« Quel sera notre sort en cas d'échec aux élections ? C'est ça la vraie question »*, affirme un opposant. Cette question, on se la pose dans l'un et l'autre camp. Avec le sentiment d'avoir tout à gagner, ou tout à perdre.

Une armée fidèle

L'issue serait-elle dans une *« solution à la malienne »* ? En mars 1991, au prix de trois cents morts, la population de Bamako avait obtenu le départ du président Moussa Traoré en défiant l'armée dans la rue. Le cas fait des émules. *« Tous les jours, il y a des jeunes qui nous disent : « Allons à Lomé II », ils sont prêts à se sacrifier*, assure Bassirou Ayeva, le coordonnateur du MO5 (le mouvement du 5 octobre, en référence au 5 octobre 1990, date de la première insurrection populaire), *nous, nous disons attention, pas de carnage, ça ne servirait à rien. »*

L'armée togolaise n'est effectivement pas l'armée malienne, qui s'était « retournée » en pactisant avec les manifestants. Ici, même si les militaires sont de plus en plus nombreux à contester l'ancien « Timonier », l'armée reste « verrouillée » par des fidèles du général Eyadéma. Composée de 12 000 hommes (un soldat pour 300 habitants, contre un pour 1 300 au Zaïre), elle repose, qui plus est, sur une donnée ethnique : 70 % des soldats et 90 % des gradés sont d'origine kabyée, comme le président.

Le général invoque aujourd'hui le spectre d'une guerre civile. Cette menace, il l'a brandie lors du dernier conseil des ministres. C'était en octobre, avant le dernier coup de force, la prise en otages des membres de l'assemblée législative provisoire par des militaires. Depuis, on a vu apparaître des armes dans les meetings de l'opposition. Bien que, aucun ne l'avoue, certains leaders se sont équipés pour leur propre protection.

« On ne peut plus dire que l'opposition togolaise n'est pas armée », admet M. Edem Kodjo, l'ancien secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, devenu un des dirigeants de la branche modérée de l'opposition. *« On fait courir le bruit que l'opposition est armée ; absolument pas !*, s'insurge un responsable syndical, *c'est fait pour accréditer l'idée d'une guerre civile. Or la population n'est pas armée ; si l'armée intervenait, ce serait un génocide ! »*

Une insécurité permanente

Il existe bien un point sur lequel tous les Togolais sont d'accord : seules des élections sont à même de mettre un terme à cet inextricable conflit. Mais comment organiser un scrutin dans de telles conditions ? Les opposants – du Sud pour la plupart – ne pourraient faire campagne dans le Nord, où ils n'osent se rendre par crainte des militaires. L'insécurité est telle que même le ministre de l'intérieur, un proche du général Eyadéma, refuse un rendez-vous en fin d'après-midi, à la tombée de la nuit.

La proclamation de la neutralité de l'armée et la création d'une force de paix figurent parmi les revendications du collectif, formé de partis d'opposition et de syndicats, qui a lancé la grève générale. Trois autres exigences sont posées : la recomposition du gouvernement (tous les postes-clés sont aux mains de proches du président) la traduction en justice des auteurs de la prise d'otages d'octobre, et la réouverture des frontières vingt-quatre heures sur vingt-quatre – celle avec le Ghana est fermée la nuit. Sauf à s'humilier, il est peu probable que le général Eyadéma obtempère. L'histoire, ces derniers temps, n'a-t-elle pas montré que dès que son honneur, ou celui des siens, était mis en cause, les militaires se rebellaient ?

Certains opposants craignent maintenant *« un retour en arrière, avec les mêmes pratiques qu'hier, mais qui seraient, cette fois, légalisées* (par des élections) *»*. Une crainte qui va de pair avec un *mea culpa*. *« L'opposition n'a pas su faire un choix clair entre jeter l'homme avec le système ou passer de la dictature à la démocratie avec Eyadéma, elle a toujours hésité entre les deux*, avoue M. Léopold Gnininvi, l'une des figures de l'opposition dite « radicale », *la population perçoit l'homme plus que le système, la classe politique aurait pu faire le pari inverse, mais elle serait alors restée en porte-à-faux vis-à-vis de la population »*. Résultat : grâce au système, l'homme est toujours là.

MARIE-PIERRE SUBTIL

« Le peuple saura reconnaître ses vrais amis »

LOMÉ

de notre envoyée spéciale

Ce fut un accueil de chef d'Etat comme on n'en avait pas vu depuis deux ans, depuis l'ébranlement de la dictature . Avec majorettes, danseurs, chanteurs et foule en liesse. Quatre jours de suite, le journal télévisé en fit l'essentiel de son menu, en annonçant, en ouverture, que *« l'illustre hôte »* avait été *« élevé à la dignité de grand officier de l'ordre du Mono »*, la plus haute distinction togolaise.

« L'illustre hôte » sut payer de retour la puissance invitante. Le 21 décembre, avant son départ de Pya – le village du président, où la dictature avait pris l'habitude d'étaler ses fastes, – M. Charles Pasqua, en « tournée africaine » en tant que président du conseil général des Hauts-de-Seine, fit part de sa *« considération »* et de son *« amitié »* pour le chef de l'Etat. *« C'est une chance pour le Togo d'avoir eu à sa tête le général Eyadéma*, dit-il. *Si la situation ne s'est pas davantage dégradée jusqu'alors c'est en grande partie dû à ses qualités d'homme d'Etat et à sa sagesse. »*

Le lendemain, l'ancien ministre aurait pu prendre la mesure de son audience, à Lomé, à l'occasion d'une manifestation de soutien à la grève générale. *« Charles Pasqua, agent des basses besognes »*, *« Charles Pasqua, apprenti-dictateur du général Eyadéma »*, lisait-on sur les banderoles. La presse n'était pas en reste. *« Il est venu, qu'il prenne ses kilos de sous et qu'il s'en aille ; inutile de nous lire une motion de soutien ; la France n'aurait-elle que des mendiants à envoyer chez nous ? »*, écrivait *Kpapka* [le canard] *désenchanté*.



Début novembre, la visite du général (CR) Jeannou Lacaze à Lomé n'était pas non plus passée inaperçue. L'ancien chef d'état-major des armées, devenu parlementaire européen, avait lui aussi fait l'éloge de son hôte, en affirmant, selon *Togo-Presse*, que *« le président Eyadéma possède des qualités d'homme d'Etat qui lui permettent de surmonter la crise »*. Pour l'opposition, l'affaire est entendue : *« Eyadéma joue la montre ; il attend, pour organiser des élections, que la droite soit revenue au pouvoir en France. »*

Dans les coulisses, le président togolais est toujours prompt à dénoncer le régime socialiste. Un rejet sans doute renforcé par la récente suspension de la coopération militaire française. Pour autant, la population togolaise ne gardera pas un bon souvenir de l'« ère socialiste ». *« A l'arrivée de la gauche, on a cru que les choses allaient évoluer ; or Eyadéma s'est trouvé aussi à l'aise avec la gauche qu'avec la droite »*, résume l'un des leaders de l'opposition, Mᵉ Agboyibor. La non-intervention de la France, en décembre 1991, lorsque des militaires ont attaqué la primature (le siège du chef du gouvernement, symbole de la démocratie naissante), a provoqué une cassure.

Les Togolais, traditionnellement enclins à beaucoup attendre de Paris, ont alors été d'autant plus déçus que la Communauté européenne, (particulièrement l'Allemagne) et les Etats-Unis ont, eux, fait preuve de fermeté à l'égard du général Eyadéma, en suspendant l'essentiel de leur aide. La France n'a pour sa part ajourné sa coopération militaire qu'après la dernière exaction des militaires, la prise en otages des membres du Haut Conseil de la République (HCR), l'Assemblée provisoire, par des militaires, en octobre dernier.

Certains ne l'oublieront pas. Comme dit Mgr Philippe Kpodzro, président du HCR, à propos des visites de MM. Pasqua et Lacaze : *« Ils ne sont heureusement pas les seuls à venir au Togo ; d'éminentes personnalités allemandes, américaines et canadiennes sont aussi venues ; dans tous les cas, notre processus de démocratisation est irréversible et le peuple, à la fin, saura reconnaître ses vrais amis. »*

M.-P. S.

EUROPE

L'assassinat du vice-premier ministre bosniaque

Les négociations de Genève hypothéquées

Suite de la première page

Cet assassinat, perpétré sur la route, extrêmement dangereuse, qui relie l'aéroport à la capitale de la Bosnie-Herzégovine, a été immédiatement condamné, entre autres par le Conseil de sécurité, qui a réclamé l'ouverture d'une enquête, et par les Etats-Unis.

Vers 16 h 30, le véhicule blindé, conduit par des soldats français, devait ramener en ville le responsable bosniaque (musulman) qui venait de rencontrer une délégation turque. Quatre cents mètres environ après la sortie de l'aéroport, il est bloqué par une bonne trentaine de miliciens serbes appuyés par deux chars de transport de personnel. *« Dès que nous avons été prévenus de cet incident, nous avons envoyé sur place l'officier de liaison serbe et l'officier de liaison bosniaque avec le chef de corps du bataillon français, le colonel Sartre »*, explique le général Philippe Morillon, commandant des forces de l'ONU en Bosnie. Des négociations s'engagent alors pour obtenir le libre passage. Elles durent près de deux heures. Tout à coup, selon les militaires, les miliciens serbes ouvrent la porte arrière du blindé et demandent à voir les papiers d'identité des passagers et *« le colonel Sartre, qui s'était interposé pour protéger le vice-premier ministre bosniaque, a été poussé sur le côté par un jeune soldat serbe furieux qui a tiré et assassiné le vice-premier ministre ». « Immédiatement après cet incident, les Serbes se sont retirés et nous avons transporté le vice-premier ministre à l'hôpital* [de Sarajevo], *mais malheureusement il était mort en arrivant »*, raconte le général Morillon. Les « casques bleus » français n'ont pas répliqué.

Hakija Turajlic, ingénieur de formation, était une personnalité respectée et apparue récemment sur la scène politique bosniaque, où il était chargé principalement des affaires économiques. Il est le premier homme politique de haut rang tué depuis le début de la guerre, en avril 1992. Quelques heures après l'assassinat, le gouvernement bosniaque et la présidence collégiale multiethnique ont tenu une session commune pour entendre le rapport du commandant de la force des Nations unies. Plusieurs ministres, dont certains étaient en pleurs, ont demandé la démission du général Morillon, qui a répondu que *« sa position n'était pas importante »* et déclaré : *« Je comprends et je partage la peine et la révolte du gouvernement bosniaque. »* Il a admis que les « casques bleus » n'auraient pas dû *« en principe »* permettre aux Serbes d'ouvrir la porte du blindé. Les miliciens affirmaient que l'avion turc avait amené à Sarajevo cent cinquante soldats turcs pour renforcer les forces musulmanes et qu'ils voulaient fouiller le véhicule de l'ONU pour vérifier *« qu'il ne contenait pas d'armes ou de munitions »*. Selon lui, l'assassin a été arrêté par les autorités serbes.

« Bien entendu, Hakija Turajlic était sous ma protection. Naturellement, c'est une faute », a reconnu le général Morillon, lorsqu'on lui a demandé si la FORPRONU ne portait pas une certaine responsabilité dans l'affaire, en n'assurant pas la



sécurité personnelle du vice-premier ministre bosniaque.

Vendredi soir, le Conseil de sécurité de l'ONU a qualifié le meurtre d' *« acte de terrorisme scandaleux »*. Pour l'ambassadeur de France auprès des Nations unies, M. Jean-Bernard Mérimée, c'est un événement *« très grave »*, *« très bouleversant »*, qui affectera *« certainement »* le processus de paix. Le président de la Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegovic, qui était attendu à Paris, dans la journée de samedi, a déclaré à New-York que son gouvernement n'excluait pas de se retirer des pourparlers de Genève, qui devaient reprendre, dimanche 10 janvier. Plusieurs responsables bosniaques ont, d'autre part, réclamé, comme leur représentant à l'ONU, une action *« immédiate et déterminée »* de la communauté internationale, incluant le recours à la force *« contre l'agresseur »*. A Alger, où il se trouve en visite officielle, le ministre français des affaires étrangères a déclaré, samedi matin, que l'assassinat de Hakija Turajlic était *« un acte d'une rare lâcheté ». « Je regrette que les circonstances n'aient pas permis de punir le criminel* (...) *: il méritait d'être puni sur le coup. »* Cela *« mérite l'opprobre du monde entier »* a également déclaré le porte-parole de la Maison Blanche à Washington.

En Turquie, les réactions sont également indignées. *« Le vice-premier ministre bosniaque a sauvagement été assassiné après avoir salué à l'aéroport* [de Sarajevo] *le ministre d'Etat turc Orhan Kilercioglu. Nous condamnons fermement cet acte »*, a dit à la presse le porte-parole à l'issue d'une réunion du Conseil des ministre, dans la nuit de vendredi à samedi. M. Kilercioglu s'était rendu en Bosnie à bord d'un avion militaire transportant du matériel médical, des vivres et des vêtements destinés à cette ex-république yougoslave. Il s'était entretenu avec Hakija Turajlic avant de partir pour Zagreb. Le premier ministre, M. Suleyman Demirel, a pour sa part qualifié l'assassinat de *« sauvagerie »*.

Les négociations de Genève sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, dimanche 10 janvier, qui s'annonçaient déjà délicates, se voient bien entendu compliquées par ce meurtre. Les deux coprésidents de la Conférence de paix, MM. Cyrus Vance et Lord Owen, se sont réunis d'urgence, samedi matin, au Palais des Nations, pour examiner la situation. A Paris, M. François Mitterrand a reçu, en fin de matinée, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, et devait, dans l'après-midi, s'entretenir avec M. Izetbegovic.

A. D.

Des « casques bleus » en situation d'infériorité

Le meurtre, à Sarajevo, du vice-premier ministre bosniaque met en cause la crédibilité même de la force des Nations unies dès lors que M. Hakija Turajlic était sous sa protection et que la notion même de légitime défense – si elle implique que les « casques bleus » ne prennent jamais l'initiative d'un affrontement – n'interdit pas pour autant de riposter à une agression dans le cas, par exemple, d'une entrave apportée à leur liberté de circulation. Ce qui a été le cas, en la circonstance présente, avec l'interception par un barrage serbe du véhicule « onusien » dans lequel M. Turajlic avait pris place. Il est vrai, aussi, que le rapport des forces à Sarajevo même, entre des factions locales puissamment armées et des « casques bleus » disposent de mitrailleuses de 12,7 ou de canons de 20 pour l'auto-défense de leurs véhicules blindés, ne plaide pas en faveur d'une suprématie de l'ONU.

Telle qu'elle est, de tradition, comprise par les Nations unies, la notion de légitime défense, qui s'applique à leurs forces de maintien de la paix ou d'interposition, demeure relativement extensive. Certes, il s'agit, pour chacun des « casques bleus » impliqués, de pouvoir riposter par les armes – à proportion de l'attaque – lorsqu'il est directement l'objet d'une menace physique. Mais il s'agit aussi d'être capable de protéger éventuellement par la force – sur le modèle des actions de la gendarmerie française – les fonctionnaires et les locaux de l'ONU, les positions tenues sur le terrain par les « bérets bleus » et de faire respecter les prérogatives ou les droits attachés à la force internationale, à savoir sa propre liberté de communication et de circulation en missions.

Dans la mesure où, comme à Sarajevo, elles ne bénéficient d'aucune supériorité, que ce soit en effectifs ou en armement, par rapport aux camps qui lui font face ou qu'elles se doivent de contrôler, les forces de l'ONU sont davantage occupées par un autre aspect de leurs missions qui consiste, grâce à une incessante et parfois vaine recherche de la négociation et en dépit des événements, à entretenir des relations aussi suivies que possible avec les diverses factions présentes sur place.

La crainte du « dérapage »

C'est ce qui pourrait expliquer le comportement de certains « casques bleus », à savoir qu'ils ont beaucoup de mal – de sang-froid – et pas beaucoup de temps – dans le feu de l'action – pour apprécier à leur juste mesure les conséquences d'une riposte éventuelle de leur part et, en particulier, le « dérapage » ou la « bavure » qui suivraient, voire le risque d'un incident ponctuel qui pourait dégénérer en bataille rangée.

Dans le cas présent, il apparaît que le véhicule français, dans lequel M. Turajlic avait pris place, a été contrôlé, avec des véhicules britanniques et ukrainiens, par des Serbes à un barrage composé de deux blindés chenillés M.80 (armés d'un canon de 25) et d'une cinquantaine de miliciens équipés de lance-roquettes et de fusils d'assaut. Une série d'incidents a alors eu lieu. Les Serbes ont voulu contrôler l'identité de certains passagers – il s'agit de civils musulmans, ouvriers et chauffeurs au service de l'ONU – en prétendant que leurs « papiers » n'étaient pas en règle. Au terme d'une discussion qui a duré une heure et quarante-cinq minutes, trois miliciens plus excités et agressifs que les autres ont échappé à la vigilance du reste de la troupe, mis en joue deux « casques bleus » de la Légion étrangère, ouvert, sous la menace de leurs armes, la porte-arrière du véhicule français et, par-dessus l'épaule du colonel Patrice Sartre, tiré à l'intérieur alors que leurs chefs ont essayé – mais en vain – de s'interposer.

Selon le témoignage des « casques bleus », les chefs serbes en question ont pris immédiatement des dispositions pour que le véhicule français – qui était le dernier du convoi – puisse gagner l'hôpital pour y évacuer les blessés, dont M. Turajlic.

JACQUES ISNARD

□ **La France nomme un ambassadeur en Bosnie-Herzégovine.** – La France a nommé un ambassadeur en Bosnie-Herzégovine, M. Henry Jacolin. Il résidera à Genève, dans un premier temps, a annoncé, vendredi 8 janvier, le ministère des affaires étrangères. *« Cette nomination manifeste l'intérêt de la France pour l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine »*, a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Maurice Gourdault-Montagne. Le ministère des affaires étrangères espère que le nouvel ambassadeur pourra *« rejoindre Sarajevo dans un proche avenir »*.

[Né le 26 août 1938, M. Henry Jacolin est licencié ès lettres, diplômé de l'IEP et de l'Ecole nationale des langues orientales (roumain, serbo-croate et russe). Il a été en poste à Belgrade au début des années 70 avant de rejoindre Addis-Abeba, puis, après un retour à l'administration centrale, il a été deuxième conseiller à Athènes. Il était, depuis 1986, sous-directeur du Pacifique. Il est chevalier de l'ordre national du Mérite.]

□ **SERBIE : accord pour la restitution de cinq navires roumains.** – Le gouvernement serbe a accepté le principe de la restitution à la Roumanie de cinq navires qu'il retenait, depuis une semaine, dans plusieurs ports du Danube. Les Serbes avaient interdit l'appareillage de ces navires en riposte à l'arraisonnement par les Roumains de quatre de leurs navires qui avaient violé l'embargo de l'ONU contre la Serbie et le Monténégro (*le Monde* du 9 janvier). Les autorités roumaines, qui ont annoncé la nouvelle vendredi 8 janvier, ont précisé que les bateaux n'avaient pas encore été restitués à cause de l'emprise des glaces. – *(AFP.)*

□ **Les Américains ont recensé cent soixante-quinze lieux de détention secrets en Bosnie et en Serbie.** – Les Américains ont recensé, en Bosnie et en Serbie, cent soixante-quinze lieux de détention non visités par la Croix-Rouge. Les trois quarts d'entre eux sont contrôlés par les Serbes, affirme, sous le couvert de l'anonymat, une source gouvernementale américaine citée par l'AFP. Quatorze des cent trente-six lieux de détention aux mains des Serbes se trouveraient sur le territoire même de la Serbie, les trente-neuf autres étant sous contrôle musulman et croate. Ces lieux ne sont pas nécessairement des camps « classiques », mais peuvent être, tout aussi bien, des fermes, des usines, des commissariats ou des bâtiments administratifs. – *(AFP.)*

La visite à Paris de M. Guy Spitaels

Le chef de l'exécutif wallon plaide pour le renforcement des relations de sa région avec la France

Personnalité politique belge de premier plan, M. Guy Spitaels, ministre-président de l'exécutif régional wallon depuis janvier 1992 après avoir été président du PS francophone pendant dix ans, vient de passer deux jours à Paris, jeudi 7 et vendredi 8 janvier, pour une visite qui n'avait rien de protocolaire. En dehors des entretiens avec plusieurs dirigeants d'entreprises, l'agenda politique de M. Spitaels était bien rempli puisqu'il a rencontré, notamment, MM. François Mitterrand, Michel Rocard, Raymond Barre et Mme Elisabeth Guigou.

A tous ses interlocuteurs, M. Spitaels, à l'en croire, a répété le même message : tout en soulignant sa *« loyauté fédérale »*, il a *« posé la question des relations privilégiées »* avec la France, tant sur le plan économique que sur le plan culturel, dans la perspective de la réforme constitutionnelle qui, d'ici quelques mois, pourrait déboucher sur un renforcement de l'autonomie de la Flandre et de la Wallonie, dotées chacune d'un exécutif propre et d'un Parlement élu au suffrage universel (1). La visite de M. Spitaels reflète ainsi, très directement, la volonté de mettre l'accent sur l'identité wallonne et, plus précisément, de renforcer le poids de la Wallonie dans le futur face-à-face avec la Flandre, au sein des structures fédérales belges.

C'est ce qui explique le souhait de M. Spitaels de rencontrer tous ceux qui, y compris après les élections législatives, devraient jouer un rôle éminent dans la politique française. Si M. Rocard – qui s'est montré très positif, explique M. Spitaels, sur le principe d'une collaboration avec la région – figurait sur la liste, c'est bien en tant que *« candidat virtuel »* du PS et donc président de la République potentiel. Du côté de M. Barre, M. Spitaels s'est félicité de *« l'excellence »* du contact avec un homme *« très intelligent et très responsable »*. Le visiteur a été heureux d'entendre l'ancien premier ministre l'assurer de sa compréhension et évoquer l'idée de relations franco-wallonnes comparables à celles que Paris entretient avec le Québec. Enfin, M. Mitterrand, lui aussi d'accord pour établir des relations privilégiées, a néanmoins souligné qu'il ne fallait rien faire qui puisse mettre en cause l'existence de la Belgique, a rapporté M. Spitaels, qui s'est affirmé d'accord en cela avec le président de la République.

Longtemps *« désespéré »* par le manque de compréhension de ses *« amis français »* face aux question belges, M. Spitaels constate aujourd'hui, au terme de sa visite, que ses interlocuteurs parisiens ont *« compris la profondeur des changements »* intervenus en Belgique. Ainsi, à l'en croire, aucun d'entre eux n'a marqué d'étonnement, lorsque, pour résumer l'importance croissante du fait régional wallon, il leur a expliqué : *« Nous sommes une sorte de Land allemand »*.

JEAN LOUIS ANDRÉANI

(1) Le 29 septembre 1992, le premier ministre belge, M. Jean-Luc Dehaene, a présenté un projet renforçant le caractère fédéral de la Belgique, afin de tenter d'enrayer le *« virus séparatiste »* qui gagne du terrain dans le pays, en particulier chez les Flamands. Le Parlement est saisi de ce projet, qui, pour être adopté, nécessite une majorité des deux tiers des députés et des sénateurs (*le Monde* du 2 octobre 1992).

ALLEMAGNE

M. Günter Rexrodt devrait remplacer M. Jürgen Möllemann au ministère de l'économie

Le comité directeur du parti libéral FDP a désigné, vendredi 7 janvier, M. Günter Rexrodt, cinquante et un ans, pour succéder à M. Jürgen Möllemann comme ministre de l'économie dans le gouvernement dirigé par le chancelier Helmut Kohl. Les accords de coalition stipulent, en effet, que ce poste ministériel est réservé au FDP. Cette nomination – bien accueillie dans les milieux économiques – devrait être confirmée lors de l'annonce, prévue pour la fin du mois de janvier, d'un remaniement ministériel.

M. Rexrodt, qui l'a emporté largement sur deux autres candidats, a une formation de banquier. Né dans l'ex-RDA, passé à l'Ouest au début des années 60, il n'est entré en politique qu'assez tard, en 1980, date de son adhésion au FDP. Il fut responsable des finances dans le gouvernement de Berlin-Ouest de 1983 à 1985. L'échec de son parti aux élections régionales l'amena à retourner dans le privé, à la direction de la filiale allemande de la Citibank. En 1991, il fut appelé au conseil d'administration de la Treuhandanstalt, l'organisme chargé des privatisations dans l'ex-RDA. Ce partisan intransigeant de l'économie libérale s'est attaché, dans les secteurs dont il avait la charge – le bâtiment, le textile et l'agriculture, – à démanteler rapidement les combinats mis en place par l'ancien régime. Cette attitude lui a valu l'hostilité des partisans du maintien, à l'est, d'un « noyau industriel » géré par des holdings d'Etat.

Les syndicats et le Parti social-démocrate ont, en revanche, vivement critiqué le choix de ce nouveau ministre qui est, selon eux, le représentant de la *« ligne dure néo-libérale »*.

L. R.

ALBANIE : à l'ouverture de son procès

La veuve d'Enver Hodja plaide non coupable

Mme Nexhmije Hodja, soixante-douze ans, veuve d'Enver Hohxa, fondateur de l'Albanie communiste, qu'il a dirigée de 1946 à sa mort en 1985, a plaidé, vendredi 8 janvier, non coupable de vol de fonds publics et d'abus de pouvoir, lors de la première journée de son procès, à Tirana. Mme Hodja et M. Kino Buxheli, trente-neuf ans, ancien responsable des services chargés des besoins personnels des dirigeants du Parti communiste, qui comparaissait à ses côtés dans ce procès et rejette également les accusations portées contre lui, risquent de huit ans de prison à la peine de mort.

Après six heures d'audience, le tribunal de Tirana a renvoyé la suite du procès à samedi. C'est le premier grand procès intenté à un ancien dignitaire depuis la chute du régime communiste en Albanie, à la suite des élections de mars 1992.

En prison préventive depuis décembre 1991, Mme Hodja, qui est apparue vieillie mais très maîtresse d'elle-même, n'a pris la parole que pour déclarer d'un ton ferme qu'elle rejetait l'acte d'accusation. Selon celui-ci, huit cents personnes, encadrées par autant de membres de la Sigurimi (police secrète), ont travaillé sous les ordres de M. Kino Buxheli pour servir les vingt-six familles des plus hauts dirigeants communistes. Créé en 1957 et supprimé en juin 1990, ce service a dépensé, de 1986 à 1990, alors qu'il était dirigé par M. Buxheli, 326 000 dollars, dont 76 400 dollars pour la seule famille Hodja, ce qui représente une véritable fortune dans ce pays, le plus pauvre d'Europe.

Quelque soixante-quinze personnes, dont les deux fils d'Enver Hodja, Sokol et Ilir, ainsi que plusieurs journalistes albanais et étrangers, ont pu prendre place dans la salle, tandis que des centaines de curieux attendaient Mme Hodja devant le tribunal. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ARABIE SAOUDITE : deux nouvelles décapitations.** – Un Saoudien, condamné pour avoir *« abusé sexuellement »* d'un enfant, et un Pakistanais, condamné pour trafic de drogue, ont été décapités, vendredi 8 janvier, en Arabie saoudite, a annoncé la télévision nationale. Ryad, qui avait annoncé, le vendredi précédent, l'exécution de quatre condamnés à mort, dont deux « trafiquants de drogue » pakistanais, s'est récemment inquiété auprès d'Islamabad de la recrudescence du trafic de drogue en provenance du Pakistan. – *(AFP.)*

□ **ARMÉNIE : démarches françaises.** – M. François Mitterrand a écrit au président Ter Petrossian que la France était prête à assurer une aide humanitaire à l'Arménie, a indiqué le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, en recevant, jeudi 7 janvier, les délégués d'un forum de dizaines d'associations laïques arméniennes de France. Selon ces délégués, M. Dumas a précisé que M. Mitterrand avait aussi insisté auprès du président turc Turgut Ozal pour que de l'électricité, fournie par la Bulgarie, puisse être acheminée vers l'Arménie, *via* la Turquie. Concernant la demande d'une condamnation du blocus opéré par l'Azerbaïdjan, M. Dumas a estimé que toute action devrait être envisagée dans le cadre de la CEE.

□ **ITALIE : assassinat d'un journaliste en Sicile.** – Un journaliste italien spécialiste de la Mafia, Giuseppe Alfano, quarante-six ans, collaborateur du quotidien *la Sicilia*, a été assassiné, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 janvier, à Barcellona, sur la côte nord de la Sicile, a indiqué la police. Le journaliste, qui connaissait à fond les luttes de clans et les règlements de comptes à l'intérieur de la Mafia, qui ont ensanglanté la région depuis plusieurs années, rentrait chez lui en voiture lorsqu'il a été arrêté par un ou plusieurs assassins. Son corps a été retrouvé à l'intérieur de l'automobile, une balle dans la tête. Il s'agit du deuxième assassinat de journaliste dans la région, après celui du journaliste-écrivain antimafia Pippo Fava à Catane, en janvier 1984. – *(AFP.)*

□ **NICARAGUA : des combats font onze morts dans le nord du pays.** – Des combats entre forces gouvernementales et membres de l'ancien mouvement rebelle de la Contra ont fait onze morts et vingt blessés dans le nord du Nicaragua, a déclaré, vendredi 8 janvier, un porte-parole de l'armée. Les affrontements, qui sont les plus graves depuis plusieurs mois, ont eu lieu dans les provinces d'Esteli, de Jinotega, de Nueva Segovia et de Matagalpa. – *(Reuter.)*

□ **ONU : le conseil de sécurité approuve les candidatures tchèque et slovaque.** – Le Conseil de sécurité des Nations unies a approuvé, vendredi 8 janvier, les candidatures à l'ONU de la République tchèque et de la Slovaquie, ouvrant la voie à l'admission formelle des deux nouveaux Etats par l'Assemblée générale. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

CORÉE DU SUD : l'affaire du Boeing de la KAL

La Russie a remis le contenu des « boîtes noires » à l'organisation de l'aviation civile

M. Youri Petrov, chef de cabinet du président russe M. Boris Eltsine, a remis, vendredi 8 janvier à Paris, les enregistrements des « boîtes noires » du Boeing 747 de la compagnie sud-coréenne KAL détruit en vol en 1983 par la chasse soviétique, au secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), M. Philippe Rochat.

Il s'agit des bandes originales de l'enregistreur de conversations du poste de pilotage et de l'enregistreur numérique de données de vol, a précisé le représentant de la Fédération de Russie devant les délégations américaine, coréenne et japonaise. Ces documents seront analysés au bureau « Enquête-accident » de la direction générale de l'aviation civile, à Paris, pour le compte de l'OACI, en présence d'observateurs russes, américains, coréens et japonais.

L'OACI, institution spécialisée des Nations unies pour l'aviation civile, a décidé le 18 décembre, à la demande de ces quatre pays, de reprendre les investigations commencées en 1983.

Peu de temps auparavant, la Corée du Sud avait envisagé de geler son aide à Moscou après que le président russe eut remis à Séoul, lors de sa récente visite officielle, des boîtes noires vides. Les premiers résultats de l'enquête devraient être connus vers la fin mars.

□ **AFGHANISTAN : trois enfants tués à Kaboul par des roquettes.** – Pour la troisième journée consécutive, des roquettes sont tombées sur Kaboul vendredi 8 janvier, tuant trois enfants, a annoncé la radio pakistanaise. Les bombardements indiscriminés des jours précédents avaient fait un mort et dix-huit blessés. Des responsables afghans imputent ces tirs aux intégristes du Hezb-i-islami, le parti de M. Gulbuddin Hekmatyar. – *(Reuter.)*

□ **BANGLADESH : fusillade entre extrémistes.** – Une fusillade entre groupes extrémistes rivaux a fait six morts et une dizaine de blessés le jeudi 7 janvier à Dacca. L'affrontement a eu lieu entre activistes du Sarbahara (Parti des déshérités) et sympathisants communistes du Purba Bangla, deux formations interdites. Selon la police, le Sarbahara a tué au moins trois cents personnes ces trois dernières années. – *(Reuter.)*

□ **JAPON : assouplissement d'une loi sur les étrangers.** – Le Parlement japonais a décidé qu'une loi très controversée, imposant le relevé des empreintes digitales des étrangers, ne s'appliquera plus, à partir du vendredi 8 janvier, aux 640 000 résidents permanents concernées – pour la plupart des Coréens descendants des travailleurs amenés de force au Japon durant la seconde guerre mondiale.

Désormais, seule une photographie et des papiers d'identité sont exigés d'eux. Les empreintes des étrangers vivant au Japon depuis plus d'un an sans être résidents permanents continueront d'être relevées. – *(AP.)*

LOIN DES CAPITALES

Le petit docteur de Battambang

BATTAMBANG

de notre envoyé spécial

HOTELS chinois, restaurants thaïlandais, boutiques en tous genres autour du marché central. On a même débarrassé le parking de l'aéroport des carcasses de DC-3 et d'avions de chasse qui y gisaient encore voilà un an. Avec 150 000 habitants, Battambang, la métropole de l'ouest cambodgien, a retrouvé sa population d'antan. Autant que le dollar, le baht, la monnaie thaïlandaise, y est devenu le moyen de toute transaction importante. Après tout, la frontière thaïlandaise n'est qu'à trois heures de route et les hommes d'affaires sino-thaïs sont légion dans cette ville qui aspire à retrouver sa prospérité de naguère.

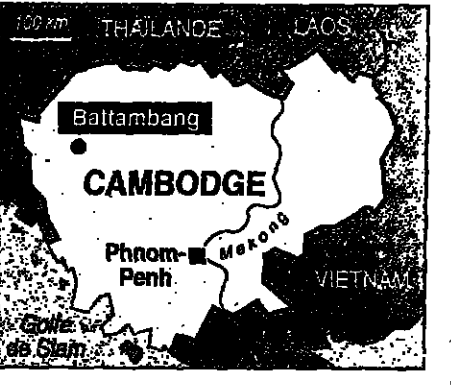
Sous la tutelle fragile des Nations unies, très présente en ville, Battambang reprend vie. L'ODA, dernier né de l'hotellerie, qui affiche une enseigne chinoise, a été aménagé dans les locaux de l'ancienne direction provinciale de l'instruction publique. Le propriétaire aurait, dit-on, signé un bail de quinze ans. Les Français de l'APRONUC, l'Autorité provisoire de l'ONU pour le Cambodge, ont installé leur cantine, baptisée « La douce France », à l'hôtel Pailin, du nom des fameuses mines de pierres précieuses, situées dans une zone tenue par les Khmers rouges à trente kilomètres à vol d'oiseau et exploitées par des milliers de prospecteurs venus de Thaïlande. Sur la route de l'aéroport, au restaurant Reak Shey, le chef thaïlandais vient du Royal Cliff, l'un des palaces de Pattaya.

Le sida dans les maisons closes

Tout cela, en soi, n'est pas de nature à inquiéter le Dr Kuy Soc, chef du département d'épidémiologie à l'hôpital provincial. Il se réjouirait plutôt de voir sa ville reprendre vie. Mais son sujet de préoccupation est l'un des phénomènes qui accompagnent ce genre de renaissance, le développement de la prostitution et, avec lui, celui des maladies sexuellement transmissibles, à commencer par le sida.

« La prostitution, dit-il, *progresse à grande vitesse ».* Le petit docteur a déjà recensé soixante-douze lieux de prostitution dans six des dix quartiers de la ville. *« Au moins 400 prostituées »,* estime-t-il, cambodgiennes dans leur immense majorité. Ignorantes, ces filles se font faire par des rebouteux des injections hedomadaires pour se protéger des maladies vénériennes, en utilisant souvent la même seringue. *« Elles se nettoient à l'aide d'antiseptiques qui détruisent leurs défenses naturelles. Les risques d'infection sont énormes ».*

Le Dr Kuy Soc s'est donc mis en campagne. Il a, d'abord, convoqué les patrons de maisons de passe. *« La moitié d'entre eux sont venus »,* dit-il. Il leur a expliqué, comme dans une première année de cours élémentaire, ce qu'était le sida et comment il se transmettait. Il en fait autant avec tout ce que la province compte d'autorités. Aux fonctionnaires, policiers et officiers supérieurs, il a distribué des préservatifs. Il leur en a expliqué l'utilité et la manière de s'en servir. Le chef de la police s'est demandé si les préservatifs étaient assez grands. L'assistance a éclaté de rire. Les femmes ont refusé leurs lots, d'un sourire gêné.



L'épidémiologue se rend compte qu'il démarre à zéro. *« A Phnom-Penh, on a dépisté deux cas de sida en 1991 et quarante-cinq cette année. Comme par hasard, à l'occasion de dons de sang. A Battambang, nous n'avons toujours pas les moyens de faire des tests. Aucun depistage n'a encore eu lieu. Avec l'afflux d'étrangers, de gens de l'APRONUC et de touristes, nous devons donc lancer une campagne de prévention ».* Les Thaïlandais ont prêté un film au Dr Kuy Soc, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1er décembre. Il le fait passer dans les cafés, les dancings, les restaurants, sur les places publiques, dans les écoles.

Mais sa campagne n'est pas l'affaire de tout le monde. Un jeune proxénète cambodgien, la poitrine bardée de médailles et des boucles aux oreilles – tout à fait la tête de l'emploi – n'en a cure. Il importe des Vietnamiennes de Phnom-Penh. *« Je paie 150 dollars par fille »,* dit-il. Il accepte de montrer sa taule, une paillote en mauvais état non loin du Marché du 13 janvier, sur la route de l'aéroport. Sa jeune femme est en train d'allaiter un nourrisson dans ce qui leur sert de petite chambre.

Le reste de la paillote est divisé, par de minces cloisons, en trois alcôves juste assez grandes pour accueillir un matelas. Le proxénète a d'autres chats à fouetter . Curieusement, son commerce marche mal. Il compte le transférer à Poïpet, le grand marché sur la frontière thaïlandaise. *« Je vais y acheter une maison et j'y installerai les filles. Là-bas, la clientèle ne manque pas ».*

La plupart des maisons closes de Battambang occupent, sur deux cents mètres, un trottoir du centre-ville. Des enfants traînent partout dans cette rue comme les autres, n'était le fard affiché sur le visage des femmes plutôt jeunes. Le Dr Kuy Soc veut les convaincre d'avoir systématiquement recours aux préservatifs. Encore faut-il leur faire comprendre que le sida est un risque mortel. Le petit docteur souhaiterait aussi que les organisations humanitaires lui donnent les moyens de procéder à des depistages.

Le Cambodge est devenu une voie de passage. A Phnom-Penh, la majorité des prostituées, une population très flottante, est d'origine vietnamienne. Après avoir réuni un petit magot, elles retournent se marier dans leurs villages du delta du Mékong. Leur clientèle est, avant tout, cambodgienne mais aussi thaïlandaise, malaisienne, indonésienne. Faute d'instruction et de précautions, la propagation de l'épidémie, de Thaïlande au Vietnam comme au Cambodge, est devenu possible sinon probable. A Battambang, le Dr Kuy Soc ne désespère pas de limiter les risques d'épidémie. Sans moyens, il fait de son mieux.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AMÉRIQUES

ETATS-UNIS : en rencontrant le président mexicain Salinas

M. Clinton a apporté son soutien à l'Accord de libre-échange nord-américain

Le président élu Bill Clinton, accompagné du vice-président élu Al Gore, a rencontré vendredi 8 janvier, le président mexicain Carlos Salinas. Il s'agissait de la première entrevue formelle avec un chef d'Etat étranger de M. Clinton, qui prendra officiellement ses fonctions le 20 janvier. MM. Clinton et Salinas se sont retrouvés à Austin, capitale du Texas.

AUSTIN (Texas)

de notre envoyé spécial

Pour ses débuts en politique étrangère M. Bill Clinton a fait la connaissance d'un chef d'Etat avec lequel il a quelques points communs. Comme lui, M. Salinas est jeune (quarante-quatre ans) et charmeur. Tous deux sont d'anciens élèves de grandes universités de la côte est des Etats-Unis. Les problèmes à l'ordre du jour étaient surtout de nature juridique, un domaine où M. Clinton – qui, comme l'écrit le magazine *Newsweek « doit encore faire ses preuves en politique étrangère »* – est plus à l'aise que dans son futur rôle de commandant en chef des armées.

Après un tour d'horizon, les deux hommes ont pu s'entretenir des questions des droits de l'homme, de l'immigration, de la lutte contre le trafic de drogue et surtout de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique que MM. Bush, Mulroney et Salinas ont signé le 17 décembre dernier. Soucieux de ne pas perdre de vue les problèmes économiques du pays, M. Clinton a accordé la priorité à ce *« grand marché »* qui devrait être bénéfique pour l'économie des Etats-Unis. Le Mexique, dont l'économie est en voie d'assainissement reste un pays à équiper. Les industriels américains ont d'ailleurs bien accueilli l'annonce, dès le mois d'août, de la signature prochaine de l'ALENA. M. Clinton s'était gardé, en pleine campagne électorale, de soutenir sans réserve un accord dont le président Bush était le promoteur. Le candidat démocrate critiquait notamment un texte qui ignorait les conséquences humaines et écologiques du libre-échange entre des pays aussi différents.

Après l'élection de M. Clinton, M. Salinas avait donc de bonnes raisons de craindre que les deux mille pages d'un traité qui devait, et doit toujours, être ratifié par les Parlements des trois pays contractants, ne fussent caduques. Dans ce cas l'ALENA n'aurait pu entrer en vigueur avant 1994, date de la fin du mandat de six ans, non renouvelable, du président Salinas. Or ce dernier compte bien apparaître, grâce, entre autres, à l'ALENA, comme l'artisan du nouveau « miracle » économique mexicain. La rencontre d'Austin l'a rassuré : le texte de l'ALENA sera seulement complété par des dispositions contre les importations trop massives et des garanties pour la formation des hommes et la sauvegarde de l'environnement.

RÉGIS NAVARRE

ARGENTINE : la visite de M. Douglas Hurd

Un éventuel voyage du président Menem en Grande-Bretagne n'a pas été évoqué

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Contrairement à l'attente du gouvernement argentin, le voyage en Argentine, du 6 au 10 janvier, du secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, n'a pas débouché sur des résultats spectaculaires. Certes, la visite est historique puisque cela fait vingt-sept ans qu'un ministre britannique des affaires étrangères n'a pas foulé le sol argentin et que, onze ans après la guerre des Malouines, elle marque une étape importante dans la normalisation des relations entre Buenos-Aires et Londres, rétablies en 1990. Mais aucun accord n'a été signé et la date d'un éventuel voyage en Grande-Bretagne du président Carlos Menem n'a même pas été évoquée.

Après avoir félicité M. Menem pour le *« courage »* avec lequel il a redressé l'économie de son pays, c'est surtout sur les bonnes relations commerciales entre la Grande-Bretagne et l'Argentine qu'a mis l'accent M. Hurd, au cours d'une conférence de presse, vendredi 8 janvier, à Buenos-Aires. Le commerce bilatéral a atteint 220 millions de dollars en 1992, ce qui constitue un chiffre record depuis le conflit armé de 1982. M. Hurd a, également, souligné la participation d'entreprises britanniques dans la récepte privatisation des services de distribution du gaz à Buenos-Aires et *« le retour en force des hommes d'affaires anglais »,* avec des investissements de 500 millions de dollars au total.

En ce qui concerne les Malouines, le secrétaire au Foreign Office a pris soin de réaffirmer que la souveraineté britannique sur les Malouines n'était pas négociable. *« Nous n'excluons pas la possibilité d'une coopération avec l'Argentine pour l'exploitation du pétrole »,* a, d'autre part, indiqué M. Hurd, qui a rappelé que, depuis un an, Londres avait entrepris des travaux de prospection sismique dans l'archipel. Cette décision unilatérale avait entraîné une vive protestation du gouvernement argentin.

CHRISTINE LEGRAND

A TRAVERS LE MONDE

ALGÉRIE

M. Dumas souhaite qu'une « ère nouvelle » s'ouvre entre Paris et Alger

Lors de ses premiers entretiens, vendredi 8 janvier, à Alger – où il était arrivé en fin d'après-midi pour une visite de deux jours –, le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a souhaité que s'ouvre *« une ère nouvelle »* dans les relations franco-algériennes. La France entend placer ses relations avec l'Algérie dans *« un cadre de partenariat »,* a souligné M. Dumas.

Le ministre a eu un tête-à-tête avec son homologue algérien, M. Lakhdar Brahimi, élargi ensuite à plusieurs autres collègues de ce dernier. La question clef des relations financières devait être abordée samedi avec le premier ministre, M. Belaïd Abdesslam, mais M. Dumas s'est d'ores et déjà déclaré *« prêt à écouter les Algériens et à leur répondre, cette réponse se faisant dans la limite des moyens de la France ».* Il devait également transmettre au président Ali Kafi un message du président François Mitterrand et à M. Abdesslam une invitation à se rendre « le plus vite possible » en visite en France. – (AFP.

CONGO

L'emploi de 10 000 fonctionnaires est menacé

Le premier ministre, M. Claude Antoine da Costa, a annoncé, vendredi 8 janvier, à Brazzaville, que le plan d' *« assainissement »* de la fonction publique allait toucher dix mille personnes, dont beaucoup ont été recrutées dans des conditions irrégulières. Nombre de fonctionnaires, décédés ou admis à la retraite, sont toujours payés, grâce à la complicité d'autres agents de l'Etat, a précisé M. da Costa. Depuis novembre, le salaire de deux mille de ces agents, plus ou moins « fantômes », a déjà été suspendu. La fonction publique, « forte » de quatre-vingt mille employés, représente une masse salariale mensuelle de 13,5 milliards de francs CFA (270 millions de francs). Mais la situation financière du Congo est si désastreuse que le gouvernement ne peut rémunérer les fonctionnaires que sept mois sur douze. Le reste, a indiqué M. da Costa, « doit être considéré comme *une dette de l'Etat envers ses agents ».* – (AFP.)

INDE

Les affrontements communautaires s'étendent

Au moins onze personnes ont été brûlées vives vendredi 8 janvier à Bombay lors de nouveaux affrontements entre hindous et musulmans. Selon la police, les trois jours de violences communautaires ont déjà fait 66 morts et plus de cent blessés dans la seule capitale du Maharashtra. Cependant, les troubles s'étendent à l'Etat voisin du Gujarat : 17 personnes ont été assassinées dans les villes d'Ahmedabad et de Baroda. Des couvre-feux ont été imposés dans les quartiers où les émeutes se développent, notamment pour y limiter les pillages. Le plus grave incident est survenu dans le bidonville de Jogeshwari, au centre-sud de Bombay. Une foule de musulmans y a mis le feu à des maisons habitées par des hindous, faisant périr au moins 11 d'entre eux. De nombreuses personnes ont par ailleurs été tuées à l'arme blanche. Des affrontements entre policiers et émeutiers ont eu lieu vendredi dans quatre secteurs de la capitale économique de l'Inde.

Mais les forces de l'ordre de l'Etat semblent combattre les désordres avec une pugnacité réduite ; elles avaient été critiquées, en décembre, pour être responsables, par leurs tirs, de la plupart des 202 décès enregistrés lors des émeutes qui ont suivi, à Bombay comme ailleurs, la destruction de la mosquée d'Ayodhya par des fanatiques hindous. Les violences avaient alors gagné la plupart des Etats du pays, faisant au total, officiellement, 1 119 morts. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

MOZAMBIQUE

Les premiers bataillons de l'ONU attendus pour la fin janvier

Les premiers éléments de la force de maintien de la paix des Nations unies au Mozambique (UNOMOZ) sont attendus pour la fin janvier à Maputo, a annoncé, vendredi 8 janvier, le représentant spécial du secrétariat général de l'ONU au Mozambique, M. Aldo Ajello. Jusqu'à présent, seuls trois pays – l'Italie, l'Uruguay et le Bangladesh – se sont engagés à fournir, chacun, un bataillon d'infanterie à l'UNOMOZ. La mission des soldats de l'ONU sera de contrôler l'application de l'accord de paix du 4 octobre, conclu entre le gouvernement de Maputo et les ex-rebelles de la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO). Les troupes italiennes arriveront en premier et devraient être postées le long du couloir routier et ferroviaire qui relie le port de Beira au Zimbabwe. – *(AFP.)*

PAKISTAN

Décès du chef d'état-major de l'armée

Le chef d'état-major de l'armée pakistanaise, le général Asif Nawaz Janjua, cinquante-six ans, l'un des hommes clés du pays, est mort vendredi 8 janvier d'une crise cardiaque. L'officier avait pris ses fonctions en août 1991. Il était considéré comme un élément stabilisateur, garant déclaré de la neutralité de l'armée dans un pays où celle-ci a gouverné un quart de siècle en quarante-cinq ans d'indépendance. Le chef d'état-major est traditionnellement considéré comme l'un des pôles de la « troïka » au pouvoir au Pakistan, avec le premier ministre et le président.

La mort du général Asif Nawaz survient alors que les relations avec l'Inde sont entrées dans une phase renouvelée de tension, après la destruction de la mosquée d'Ayodhya, et alors que le jeu politique interne est loin d'être stabilisé, après l'échec de la *« longue marche »* lancée en novembre par le leader de l'opposition, Mme Benazir Bhutto, pour obtenir, par la pression de la rue, le départ du premier ministre M. Nawaz Sharif. *« Sa mort survient au plus mauvais moment pour le Pakistan »,* a noté un diplomate occidental qui souligne que, des piliers de la « troïka », *« il était le plus capable et le plus raisonnable »,* notamment pour ce qui est des relations avec l'Inde.



La préparation des élections

Cher : le maire communiste de Bourges en danger

BOURGES

de notre correspondant

Dans ce département, qui a voté non à Maastricht à près de 57 %, les difficultés de la vie dans les campagnes autant que l'amertume aux portes des usines victimes d'une épidémie de licenciements ne portent guère à l'optimisme.

Les trois députés sortants, réélus en 1988, partent à la bataille dans des conditions très différentes. Dans la première circonscription (Bourges-Sancerre), M. Jean-François Deniau connaît la situation *a priori* la plus confortable. L'envergure de l'ancien ministre récemment élu à l'Académie française ne paraît pas laisser beaucoup d'atouts à ses adversaires. Ni M. Jean-Pierre Saulnier (PS), conseiller municipal de Bourges, qui l'avait talonné en 1988, ni M. Maxime Camuzat (PC), maire de Saint-Germain-du-Puy, ni M. Joël Crotté (Verts), ne paraissent en mesure de lui contester sérieusement son siège parlementaire.

Il en va différemment dans les deux autres circonscriptions. La seconde (Bourges-Vierzon), tenue depuis 1981 par le maire de Bourges, M. Jacques Rimbault (PC), est particulièrement convoitée. Les ennuis de santé du député sortant et surtout l'effritement du PC – qui résiste cependant ici mieux qu'ailleurs – ont éveillé bien des ambitions, en particulier celle de M. Jean Rousseau, qui a pris aux communistes la mairie de Vierzon et qui, sous la bannière de Génération Ecologie, aspire à revenir à l'Assemblée nationale, où il a siégé, sous les couleurs du PS, de 1981 à 1986. Il va toutefois rencontrer sur sa route son premier adjoint, M. Maxime Albizzati (Arc-en-ciel), qui a demandé l'investiture de l'UDF. Le PS propose, sans trop d'illusions après son échec cuisant aux dernières cantonales (5 % à Vierzon), un nouveau candidat, M. André Gagneux, conseiller municipal de Bourges.

A droite, le candidat de l'UDF est M. Franck Thomas-Richard, pour qui ce sera également le baptême du feu, tandis que le RPR a mis sur orbite M. François des Georges, en attendant la décision nationale sur d'éventuelles primaires.

La troisième circonscription (Bourges-Saint-Amand), elle, paraît la plus ouverte. Le député sortant, M. Alain Calmat (app. PS), part avec le handicap d'une contre-performance aux élections régionales, où sa liste n'a obtenu que 13 % des voix. Certains lui reprochent de s'être mal implanté localement depuis 1986 dans un secteur quadrillé par le dynamique sénateur RPR et maire de Saint-Amand-Montrond, M. Serge Vinçon, qui soutient la candidature de M. Serge Lepeltier, secrétaire départemental du RPR et conseiller municipal de Bourges. Candidat à la candidature avant l'été 1992, M. Alain Tanton, conseiller régional CDS, n'a pas confirmé ses intentions. Génération Ecologie présente dans cette circonscription M. Yves Barrière, maire de Farges-Allichamps.

Toutefois, la surprise pourrait venir de M. François Deschamps, ancien secrétaire départemental du RPR, écarté sans ménagement de la liste UPF aux régionales. La lettre ouverte qu'il a récemment distribuée sous le titre « Si j'étais candidat aux prochaines législatives » porte à croire que ce pavé dans la mare pourrait faire quelques vagues.

PATRICK MARTINAT

Vendée : le royaliste contre le vicomte

Le vicomte Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon est le deuxième député le mieux élu de France. Dans la quatrième circonscription de Vendée, l'ancien secrétaire d'Etat à la culture était passé au premier tour des élections législatives de 1988 avec 74,56 % des suffrages exprimés. Un score royal. C'est sans doute pour cette raison, et certainement pour quelques autres, que M. Luc de Goustine, écrivain et membre du comité directeur de la Nouvelle action royaliste (NAR) de M. Bertrand Renouvin, s'est mis en tête de relever un défi qui ne manque pas d'allure aristocratique.

Avec un certain panache, cet ancien des éditions du Seuil et des barricades de 68 qui a versé dans la monarchie sans jamais conspuer la « Gueuse » affrontera, aux élections législatives, le président du conseil général de Vendée, ancien sous-préfet de Vendôme qui, un beau jour de 1981, décida de ne plus servir la République, laquelle, démocratiquement, avait penché à gauche. Il conduit désormais un autre « Combat pour la France ». Grâce à cette joute symbolique pour une certaine idée de la France, M. de Goustine sera l'unique représentant de ceux que l'on baptise les royalistes de gauche. Eux étaient pour la ratification du traité de Maastricht, M. de Villiers était contre. Dans son fief des Herbiers, en septembre dernier, le « oui » l'a emporté. Largement.

OLIVIER BIFFAUD

POINT DE VUE

Le roi est nu

par Charles Fiterman

Après MM. Max Gallo, Yves Cochet, Bernard Stasi, Mme Janine Mossuz-Lavau, M. Laurent Cohen-Tanugi (*le Monde* des 16, 24, 27-28, 29 décembre et 1er janvier), M. Charles Fiterman, ancien ministre, membre du bureau politique du PCF et chef de file des communistes « refondateurs », répond à notre enquête sur « la crise morale de la politique » publiée dans *le Monde* du 12 décembre.

LA crise morale que traverse la politique en France ne doit pas être prise à la légère. C'est une crise grave. Au-delà du sort réservé à tel ou tel par la justice ou la vindicte publique, c'est de l'avenir de la démocratie qu'il est question. Lorsque la République, par les hommes qui la symbolisent, n'est plus respectable, la voie est ouverte à l'aventure.

Cette crise doit être d'autant plus prise au sérieux qu'au risque de surprendre je ne pense pas que les mœurs politiques, dans ce pays, se soient dégradées à ce point. Vers quel « âge d'or » supposé de la moralité politique passée irions-nous chercher nos exemples ? Mais il y a ainsi des époques, et il y en a eu dans le passé, où les affaires, les manœuvres, les combines sont plus visibles et plus insupportables. La montée de la méfiance des Français vis-à-vis des hommes politiques ne date pas de ces derniers mois, mais déjà de quelques années. Il serait trop simple d'en chercher l'explication dans l'effet mécanique de quelques affaires.

Déboulonner le veau d'or

Lorsque les institutions et la vie politique d'un pays se déconnectent des espoirs et des souffrances de ce dernier, lorsqu'une société a le sentiment de n'être plus entendue par ceux qui sont censés la représenter, lorsque la tempête fait perdre repères et valeurs, alors, comme dit l'enfant dans le conte, « *le roi est nu* ». On ne voit plus de la politique que les lambeaux repoussants de la raison d'Etat, des luttes de pouvoir et du carriérisme.

Voilà bien l'appel qu'il convient d'entendre : il monte de la société une exigence sans précédent de moralité, de sens, de repères. Cette exigence est un appel au secours dans la tourmente de la crise, du chômage, de la misère, de la mise à mal de tous les anciens systèmes de valeurs. Mais c'est aussi un formidable appel à faire franchir un pas décisif à l'histoire de l'humanité, vers une universalisation de valeurs communes de solidarité, de respect et de promotion de la personne humaine. Cet appel s'adresse notamment au monde politique.

Dans quelle direction s'engager alors, et ce, dès aujourd'hui ?

1. – Il me semble urgent de déboulonner le veau d'or. Une « amorale » est bien aujourd'hui dominante : celle de l'argent. Les tenants d'un libéralisme forcené, quel qu'il soit, ont largement contribué à en renforcer le rôle. Dans la désorientation ambiante, la rentabilité des hommes et des actes semble devenir la mesure commune de toute chose. Lorsque la logique financière s'allie à la raison d'Etat, le pire n'est jamais impossible. Il faut refuser cette religion de l'argent-roi, faire grandir dans l'économie comme dans la politique les exigences et les critères de la rentabilité sociale, du développement humain, des urgences de salubrité.

2. – Il faut à l'évidence réformer profondément les institutions et la vie politique. Mais dangereuse serait dans ce domaine la tentation de renforcer les pouvoirs, voire la centralisation, dangereuse la tentation d'instaurer un « Etat moral » par une sorte de retour aux sources sans rapport avec les besoins modernes. Ce n'est pas d'un excès de décentralisation que souffre la politique en général, et la gauche en particulier, mais des conséquences obligées de ce système de « monarchie élective » dans lequel nous sommes installés. Plus de responsabilité des élus, plus de diffusion des pouvoirs, plus de transparence des choix, un débat public revitalisé, voilà ce dont nous avons besoin. C'est dans le débat et la démocratie, dans un nouveau rapport entre l'individu et l'action collective qu'un nombre grandissant de citoyens se forgeront des valeurs communes et de nouvelles références, non dans l'argument d'autorité, qu'il soit « républicain » ou technocratique.

3. – Il faut déprofessionnaliser la politique, seule façon concrète de rapprocher réellement la politique des citoyens. Il faudrait notamment réduire le nombre et la durée des mandats, instaurer une limite d'âge, et créer les conditions d'une bonne réinsertion dans l'activité professionnelle de ceux qui ont exercé pendant un temps une responsabilité politique. Et pourquoi ne pas envisager un statut de responsable politique ou associatif qui s'apparente à celui des élus syndicaux ? Il permettrait à beaucoup d'hommes et de femmes de concilier le dévouement militant et le maintien à temps partiel d'une activité professionnelle, sans avoir à choisir entre l'harassante vie du bénévole responsable et la professionnalisation pure et simple.

4. – Il faut s'engager franchement dans une conception moderne de la politique et du débat public où les hommes politiques, les élus, les responsables sont en mesure d'engager leur responsabilité personnelle au regard des valeurs communes de l'humanité, sans se croire obligés trop souvent de respecter une raison d'Etat ou un esprit de parti. C'est à cette condition que les décisions qu'ils seront amenés à prendre seront légitimes aux yeux d'hommes et de femmes aujourd'hui épris de liberté et de responsabilité. Le sociologue Max Weber (1), au début du siècle, opposait « *l'éthique de la conviction* » à « *l'éthique de la responsabilité* ». Le temps vient d'en rapprocher les exigences.

(1) *Le Savant et le Politique*, édition française 1950.

□ **Ile-de-France : M. Giraud hostile au schéma directeur.**– M. Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, indique, dans une lettre adressée le 7 janvier aux présidents de groupes, qu'il proposera à l'assemblée régionale « *d'émettre un avis défavorable* » sur le projet de schéma directeur de la région pour les vingt-cinq prochaines années, proposé par le gouvernement, qui viendra en discussion le 28 janvier.

M. Bérégovoy : l'alternance est « une nécessité démocratique »

ROUEN

de notre correspondant

M. Pierre Bérégovoy, premier ministre, qui inaugurait, vendredi matin 8 janvier, en Seine-Maritime, deux ouvrages du plan routier transmanche (la rocade nord-est de Rouen et une section de l'autoroute A 28 qui reliera, en 1993, Rouen à Abbeville), a évoqué quelques règles de bonne conduite pour une future cohabitation. « *Je souhaite que nous puissions travailler ensemble dans le respect*, a-t-il dit. *L'alternance n'est pas une maladie mais une nécessité démocratique dont le principe doit être accepté par tous.* »

Selon le premier ministre, qui a souhaité que « *les Français ne mettent pas leurs œufs dans le même panier* », il faut « *des équilibres* » et « *il ne faut pas que le rapport des forces au sein d'une Assemblée soit tel que ceux qui exercent le pouvoir soient dans un état d'esprit qui les conduirait à oublier ceux qui ne pensent pas comme eux* ». « *J'inaugure des travaux et non pas la campagne électorale*, a-t-il toutefois précisé. *D'ailleurs, si les cadeaux étaient susceptibles d'influer sur les scores électoraux, je serais venu avec une pleine hotte.* »

Le premier ministre a indiqué qu'il ne fallait pas « *vendre la peau de l'ours* » en rendant hommage au dynamique doyen du Sénat, M. Geoffroy de Montalembert (RPR), âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Il a reconnu en lui « *un jeune sénateur prouvant qu'on peut être élu, réélu ou ne pas l'être, et durer quand même* ».

Autre élu du département, M. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, a souligné, en réponse aux questions des journalistes, qu'il « *mènerait la campagne du PS en tant que premier secrétaire aux côtés de Pierre Bérégovoy qui sera le coordonnateur de l'Alliance des Français pour le progrès* ».

E. B.

M. Pasqua : « La Constitution devra être appliquée à la lettre »

M. Charles Pasqua, président du groupe RPR au Sénat, a estimé, vendredi 8 janvier sur France Inter, que le débat sur la cohabitation « *n'a pas de sens* ». « *Comment être candidat aux élections, avoir un projet pour redresser le pays, recevoir mandat du corps électoral pour le faire, c'est-à-dire constituer une majorité, et ensuite refuser d'aller au gouvernement au prétexte que cela serait dangereux ?* », a-t-il ajouté. « *La Constitution devra être appliquée à la lettre*, a souligné M. Pasqua. *Et si le président de la République décide de rester à son poste, ce que je crois vraisemblable, il faudra bien constituer un gouvernement. (...) Tout le monde souhaiterait que M. Mitterrand s'en aille, sauf lui. Si lui ne le souhaite pas, il reste.* »

Toutefois, selon l'ancien ministre, « *si son intention est de jouer le rôle de chef de l'opposition tout en étant à l'Elysée, nous déboucherons rapidement sur une crise* ». « *Un gouvernement de cohabitation, et un gouvernement tout court, n'aura pas le temps en deux ans de redresser la situation*, a encore affirmé le dirigeant RPR. *Mais à partir du moment où vous avez un engagement politique, une conscience politique, vous devez assumer vos responsabilités.* »

M. Juppé : « le mieux serait que M. Mitterrand s'en aille »

M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a déclaré, vendredi 8 janvier, sur RTL, que le débat sur la cohabitation était « *le type même du débat stérile, d'autant plus stérile qu'il est nourri d'arrière-pensées personnelles* ». « *Un tel se voit à Matignon et prône donc la cohabitation, tel autre veut se faire réélire président de la République et donc est hostile à la cohabitation* », a-t-il précisé, avant d'ajouter : « *Le mieux serait que M. Mitterrand s'en aille. Est-ce qu'il rendra ce service à la France, je ne crois pas. Dès lors, nous devrons gouverner et il faudra le faire sans concession. Si M. Mitterrand y fait obstacle, il faudra prendre les Français à témoin afin qu'ils tranchent le conflit.* »

Interrogé sur les investitures de l'opposition, M. Juppé a indiqué qu'il y aurait « *environ une centaine de primaires* ». « *Dans 80 % des circonscriptions, il y aura des candidatures uniques* », a-t-il assuré.

Evoquant le débat sur la monnaie, M. Juppé a affirmé que « *renoncer à la stabilité de la monnaie serait une aberration* ». « *Je n'arrive pas à imaginer comment un responsable digne de ce nom peut faire campagne politique en prônant la dévaluation de la monnaie* », a-t-il dit.

ANDRÉ LAURENS

LIVRES POLITIQUES

Idéologies et idées

DEUX ouvrages à vocation pédagogique sur l'histoire de la pensée politique s'interrogent sur la crise des idéologies et la pérennité de leur sujet d'étude : les idées politiques ont-elles un avenir ?

On peut, en effet, en douter quand on voit ce qu'il en reste dans le débat actuel. Le tableau qui en est brossé, au terme de la onzième édition de l'*Histoire des idées politiques* de Marcel Prélot et Georges Lescuyer, est celui d'un grand appauvrissement. Le multipartisme de la droite y est décrit comme une juxtaposition sans véritable support idéologique : les rivalités de personnes remplacent les divergences doctrinales. Le gaullisme n'est plus qu'une référence symbolique car il s'est « *insensiblement transformé en caution lointaine, dont la traduction a pâli au soleil de la politique quotidienne* ».

L'état des lieux n'est guère plus excitant à gauche. Le Parti communiste gère tant bien que mal « *une autocritique posthume* » et « *une technique d'exercice du pouvoir qui s'est substituée à la doctrine* ». Il tente de conserver ses électeurs, à défaut de ses militants, en regroupant tous les mécontents. Le Parti socialiste, constate-t-on dans le même ouvrage, a souffert de deux maux liés l'un à l'autre : il a confirmé « *la règle non écrite selon laquelle la détention prolongée du pouvoir conduit inévitablement à privilégier le pragmatisme par rapport à la doctrine* » ; il a subi la dérive qu'impliquait le choix d'un parti attrape-tout au sein duquel la tactique l'a emporté sur la stratégie, la lutte pour la direction de l'appareil se confondant avec celle pour la conquête des postes de pouvoir. De ce côté-là aussi, le processus de l'élection présidentielle a multiplié le nombre des écuries au service des candidats potentiels.

Dans son *Histoire de la pensée politique en France de 1789 à nos jours*, Loïc Philip s'efforce à une appréciation nuancée de la gestion socialiste « *dans la durée* », car cette dernière avait été jusqu'alors mesurée à la gauche. « *Au total, écrit-il, le bilan est plutôt positif, si on le compare aux expériences françaises précédentes ou à la plupart des expériences étrangères. Mais ce retour des socialistes à la responsabilité du pouvoir n'a pas suscité un renouvellement de la pensée socialiste. François Mitterrand a été présenté comme un modernisateur du capitalisme et non comme l'initiateur d'un nouveau socialisme* ». D'une manière plus générale, le même auteur relève : « *le socialisme démocratique n'a pas réussi à forger, face à la doctrine marxiste, une doctrine suffisamment cohérente et attractive. Sur le plan pratique, les principaux modèles, le socialisme suédois, le travaillisme britannique, la social-démocratie allemande, le socialisme français, se sont avérés décevants dans la mesure où ils se sont surtout traduits par le maintien ou l'accroissement d'avantages purement sociaux. Comme on l'a souvent reproché à la social-démocratie, son objectif se limite, en définitive, à une gestion plus juste du système capitaliste mais sans remettre en cause celui-ci* ». Faut-il conclure de ces constats doux-amers à l'affadissement inéluctable de l'histoire, si foisonnante, si conflictuelle, de la pensée politique ?

Si différents qu'ils soient dans la définition de leur champ d'étude et dans leur approche du sujet, aucun des deux ouvrages cités n'aboutit à cette conclusion. Qu'il recouvre, depuis leurs origines, toute l'histoire des idées politiques en Occident, comme le fait le précis de Marcel Prélot et Georges Lescuyer, ou qu'il s'en tienne à l'histoire de la pensée politique en France depuis la Révolution, en portant un intérêt particulier aux divers socialismes, comme s'y emploie Loïc Philip, les deux cheminements ne débouchent pas sur une fin, ou sur une impasse. Au contraire, le simple rappel de la vitalité et de la diversité de la production des hommes dans ce domaine laisse plutôt prévoir qu'elle n'est pas prête de se tarir.

« *S'il existe un message*, observe Georges Lescuyer, *ce n'est pas que Clio va prendre une sorte de retraite anticipée* ». Certes, la victoire de la démocratie sur le « *socialisme scientifique* » apparaît comme un fait indéniable mais, sauf à s'en tenir à la méthode Coué, cela n'implique pas qu'elle ait triomphé de tous les totalitarismes. Aussi, cet auteur met-il beaucoup de prudence dans ses analyses. Ne serait-ce que parce que les idées survivent aux idéologies, que parce que ce sont les hommes qui font l'histoire, avec leurs rêves et leurs espérances : autant de sources qui restent vives.

Loïc Philip se demande si l'on va assister au développement de nouvelles idéologies fondées notamment sur l'écologie et le nationalisme ? Ses espoirs dans l'avenir de la pensée politique se situent dans « *une renaissance de la pensée socialiste sur de nouvelles bases* », car toutes les potentialités n'ont pas été explorées. Justement, l'histoire des idées politiques, en même temps qu'elle enregistre des essors et des déclins, des échecs et des succès, renvoie à une plus fine appréciation des choix qu'elle a opérés. L'auteur rappelle que l'assimilation entre socialisme et étatisme n'a pas toujours été la règle, que l'interventionnisme et le dirigisme sont bien antérieurs au socialisme et que celui-ci ne procède pas que de Marx. Bref, il y a encore matière à cogiter.

De ces deux survols de la pensée politique, il ressort que ce n'est point parce qu'il n'a pas apporté de réponse universelle et définitive à son mode d'organisation sociale que l'homme va cesser de mettre le monde en question. Bien au contraire, il lui faudra continuer de le faire, si désorienté et méfiant qu'il paraisse à cet égard dans une conjoncture de désillusion.

► ***Histoire des idées politiques***, **de Marcel Prélot et Georges Lescuyer. Précis Dalloz, 602 pages, 210 F.**

► ***Histoire de la pensée politique en France de 1789 à nos jours***, **de Loïc Philip. Economica, 320 pages, 145 F.**

POLITIQUE

législatives

M. de Villiers : « La future majorité se suicide en allant au pouvoir »

Dans un entretien à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* du 11 janvier, MM. Philippe de Villiers, député (app. UDF) de Vendée, et Bernard Debré, député (RPR) d'Indre-et-Loire, expliquent pourquoi le mouvement Combat pour la France, qu'ils viennent de fonder, mène campagne contre une éventuelle cohabitation. « *S'il est un sentiment qui progresse dans l'opposition, c'est bien l'hostilité à une nouvelle codirection de la France*, déclare M. Debré. *De Jacques Chirac à Valéry Giscard d'Estaing en passant par Pierre Méhaignerie, tout le monde admet aujourd'hui le caractère suicidaire de l'expérience* ». Répondant à ceux qui, tel M. Lang, dénoncent un « *putsch constitutionnel* », le maire d'Amboise affirme : « *Les textes permettent à un président élu de rester en fonction, sur la base de sa légitimité propre. Soit. Mais où est-il écrit que ce président aurait le droit d'en user pour contrecarrer la légitimité toute neuve du gouvernement sorti des urnes? C'est là, et pas ailleurs, que résiderait le putsch constitutionnel.* »

Pour sa part, M. de Villiers rappelle que, comme secrétaire d'État du gouvernement Chirac, il a pu « *constater combien la cohabitation était une machine à tout pervertir* ». Estimant que la nomination du futur garde des sceaux au terme d'un « *marchandage serré entre l'Elysée et Matignon* » serait « *un déni de justice* » et « *une complicité objective avec la corruption socialiste* », M. de Villiers précise : « *Notre but n'est pas*, a priori, *de créer une crise politique, mais de convaincre la future majorité qu'elle se suicide en allant au pouvoir. S'il n'y a pas de candidat à Matignon (...) ou si, cas de figure plus plausible, ces candidats savent d'avance qu'ils n'ont aucune chance d'être investis par la future majorité, que peut faire M. Mitterrand? Il n'a, en fait, que deux solutions : ou se retirer, faute d'être en mesure de former un gouvernement : ou organiser un référendum destiné, à l'exemple de ceux du général de Gaulle, à vérifier sa légitimité démocratique.* »

« Contre le racisme et les exclusions »

Soixante organisations appellent à une manifestation le 6 février à Paris

Une soixantaine d'organisations – dont le PS, le PCF, la Ligue communiste révolutionnaire et les Verts – ont souscrit à l'appel à une manifestation nationale « *contre le racisme, les exclusions et pour l'égalité des droits* », samedi 6 février à Paris, lancé par les associations antiracistes et de travailleurs immigrés (*le Monde* du 13 décembre 1992). Devant la montée du racisme et de la xénophobie en Europe, « *il y a urgence d'un sursaut* », ont affirmé, jeudi 7 janvier, les organisateurs du défilé, SOS-Racisme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), le Conseil des associations d'immigrés de France (CAIF) et la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI).

Dénonçant « *les renoncements et concessions du gouvernement aux partisans de l'exclusion* », notamment sur le droit de vote des étrangers, les organisateurs ont exprimé le souhait que la campagne électorale ne soit pas l'occasion « *de prendre une fois de plus les immigrés comme boucs émissaires* ». Le défilé, qui aura lieu entre la place de la République et celle de la Nation à quelques semaines des élections législatives, veut aussi mettre en garde « *les hommes politiques qui essaieraient de toucher au code de la nationalité et au droit de vivre en famille* ». Outre les partis de gauche et les Verts, l'initiative est soutenue par des syndicats (CGT, SGEN-CFDT, SNES, UNEF), et des associations (Ligue des droits de l'Homme, Organisation des banlieues unies, CIMADE, Droit au logement, FCPE). Le PS, qui avait lancé un mot d'ordre séparé le 25 janvier 1992 lors d'une manifestation similaire et avait dû renoncer à défiler, s'est joint cette fois-ci à la plate-forme des organisateurs, qui comprend le droit de vote des immigrés, la défense du droit d'asile ainsi que l'égalité dans la liberté de circulation, une justice égale pour tous, le refus de la double peine».

La Haute Cour saisie par le doute

Suite de la première page

Par sagesse et esprit de méthode, les juges de la Cour suprême garantiraient les fondations de leur instruction avant d'entamer leurs recherches et de commencer leurs auditions. Dans l'autre cas, la commission d'instruction pose, non sans courage, un problème jusqu'ici ignoré des parlementaires ou examiné trop succinctement par eux.

La résolution de mise en accusation votée les 19 et 20 décembre 1992 par l'Assemblée nationale et le Sénat vise en effet les trois anciens ministres « *à propos des arrêtés interministériels du 23 juillet 1985 (...) rendant obligatoire le dépistage du virus du sida dans les dons du sang à compter du 1er août 1985 et le non-remboursement des produits non chauffés* [pour les hémophiles] *à compter du 1er octobre 1985* ». Voilà pour les personnes, voilà pour les faits. Reste la qualification qui pourrait juridiquement ruiner l'accusation : les parlementaires ont retenu la non-assistance à personnes en danger, soit l'article 63 du code pénal.

« Une juridiction d'exception »

A priori, ce délit ne présente pourtant guère de chausse-trapes. Le professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, et le docteur Robert Netter, ancien directeur du Laboratoire national de la santé, avaient été inculpés de ce chef-là à l'occasion du procès des responsables de la transfusion sanguine. La chronologie judiciaire ne souffrait pas de contestation. Les faits jugés remontaient à 1985. Le réquisitoire introductif avait été signé en 1988. Le délai de prescription, qui est de trois ans en matière délictuelle, avait donc été respecté.

Il n'en irait pas forcément de même aujourd'hui devant la commission d'instruction de la Haute Cour. Ainsi certains juristes font-ils valoir que les principaux actes de procédure ayant jalonné le premier procès de l'affaire dite du sang contaminé, qui pour le commun des justiciables *rouvrent* à chaque fois le délai de trois années durant lequel la prescription ne peut jouer, seraient inopérants à l'endroit des anciens ministres. La stricte application de la Constitution de 1958 voudrait que seule puisse être prise en compte la mise en mouvement de l'action publique déclenchée par les deux Assemblées en décembre 1992. Soit sept ans après les faits visés...

Tout à la fois requis par le Parlement d'instruire à charge et à décharge les dossiers de M. Fabius, de Mme Dufoix et de M. Hervé et tenus par leur serment de dire le droit et de s'en tenir à la loi, les cinq juges de la commission d'instruction ont préféré soulever de leur propre initiative ce moyen de nullité, d'ordinaire invoqué par les avocats de la défense, pour pouvoir l'étudier au fond.

On songe, ici, aux propos vibrants tenus le 6 janvier par M. Michel Jeol, premier avocat général près la Cour de cassation, lors de l'audience solennelle de rentrée, évoquant le rôle délicat du ministère public : « *La Haute Cour, ce n'est pas notre univers habituel, ce ne sont ni nos principes ni nos pratiques! Et pourtant on nous demande à nous, parquetiers, aux côtés de nos collègues du siège chargés de l'instruction, d'apporter à une juridiction qu'il faut bien qualifier « d'exception » les garanties « de droit commun » dont nous sommes porteurs, celles qui tiennent à nos statuts, à nos outils de travail, à notre professionnalisme...* »



« Un sauf-conduit judiciaire »

En l'occurrence, la loi ne fait pas défaut mais bien plutôt la jurisprudence, comme nous l'ont indiqué les avocats des trois anciens ministres. « *La question de la prescription se pose, mais il n'y a pas de réponses certaines* », souligne Me Arnaud Lyon-Caen, l'un des défenseurs de M. Fabius.

Confrontés à cette situation inédite, il semble du reste que l'ancien premier ministre, l'ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité et l'ancien secrétaire d'Etat à la santé réagiront différemment. Ce dernier, M. Hervé, aurait l'intention de s'en rapporter à la sagesse de la commission d'instruction. « *Nous n'avons pas soulevé ce moyen et nous ne le soulèverons pas* », nous a précisé l'un de ses avocats, Me Patrick Maisonneuve.

Mme Dufoix pourrait à l'inverse argumenter en faveur de la prescription. « *Notre rôle ne consiste pas à faire plaisir à l'opinion publique mais à faire du droit* », indique son défenseur Me Bernard Cahen. M. Laurent Fabius, désireux pour sa part d'être lavé des accusations portées contre lui, pourrait être tenté de soutenir que les faits qu'on lui impute ne sont pas prescrits.

Au nom de la politique. Au nom de ce bon sens retrouvé, après tant d'hésitations et de volte-face, lorsqu'il avait lancé fin décembre aux députés : « *Je viens vous demander de m'accuser de fautes que je n'ai pas commises.* »

Mais d'ores et déjà, nul ne peut exclure que la commission d'instruction de la Haute Cour, après avoir entendu la défense des anciens ministres et les réquisitions du parquet général le 22 janvier, prononce l'irrecevabilité des poursuites votées par le Parlement. Dans ce cas, trois ans après que M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, accusé de détournements de fonds publics, eut profité d'un non-lieu à la faveur d'une loi d'amnistie, trois de ses amis politiques bénéficieraient – sans que le pouvoir législatif ou l'exécutif l'aient cette fois demandé – d'une autre forme de sauf-conduit judiciaire.

LAURENT GREILSAMER

SOCIÉTÉ

CATASTROPHES

Après le naufrage du pétrolier « Braer »

La marée noire menace l'économie de l'archipel des Shetland

La tempête qui redoublait, samedi 9 janvier, sur les îles Shetland, au nord de l'Ecosse, empêche toujours de procéder aux opérations de pompage des soutes du pétrolier libérien *Braer*, échoué le 5 janvier à la pointe sud de l'archipel. Les spécialistes néerlandais de la société de remorquage Smit Tak sont arrivés sur place vendredi. Ils estiment qu'il leur faudra trois jours d'accalmie (un vent de force 6 au maximum) pour installer leur matériel lourd, soit une plate-forme et un ponton.

Une fois à bord, ils pourront évaluer la quantité de pétrole encore présente dans les cuves du tanker, qui en transportait 84 000 tonnes lorsqu'il s'est échoué. Cinquante hommes seront mobilisés pour pomper le pétrole puis remorquer l'épave. Selon M. Dan Kaakebeen, porte-parole de la Smit Tak, le coût de cette opération *« très délicate en raison des conditions météorologiques »*, devrait s'élever à *« plusieurs millions de dollars »*.

En marge de ces préparatifs, la pollution continue de gagner du terrain le long des côtes ouest. Les autorités assurent qu'elle ne présente aucun danger pour la population, mais reconnaissent que les vapeurs de pétrole peuvent occasionner des troubles mineurs (picotements dans les yeux, irritations dans la gorge...).

Actuellement, cette marée noire touche surtout les animaux – oiseaux, poissons, bétail – et risque de mettre en péril l'économie, jusque-là plutôt prospère, de cet archipel de 23 000 habitants. Les élevages de saumons et les troupeaux de moutons sont particulièrement menacés.

Les Britanniques attendent l'accalmie pour passer à l'offensive

LONDRES

de notre correspondant

La lente agonie du pétrolier *Braer* semble avoir atteint le stade terminal. Le ministère britannique des transports a confirmé, vendredi soir 8 janvier, que le navire commençait à se briser, probablement en deux parties, au niveau de la poupe. Mais, contrairement aux craintes émises ici et là, cette séparation ne signifie pas forcément une aggravation de la pollution marine, au contraire. Selon le capitaine Geert Koffeman, l'expert de la compagnie néerlandaise Smit Tak spécialisée dans les opérations de sauvetage de navires, la cassure du bateau pourrait avoir pour effet de stabiliser la partie de la coque contenant les réservoirs d'hydrocarbures, rendant ainsi plus aisée une opération ultérieure de pompage.

Celle-ci est déjà prévue pour le début de la semaine prochaine. D'ici là, les conditions météorologiques, qui se sont nettement dégradées depuis samedi matin – le vent aurait atteint la force 12 (1) – devraient s'être améliorées. Si tel est le cas, une double action sera engagée. Une barge de pompage d'une capacité de 8 000 tonnes, en provenance de Rotterdam, sera ancrée à proximité du *Braer*, afin de transvaser le pétrole restant dans les soutes (probablement un peu plus de la moitié des 84 000 tonnes de la cargaison initiale); d'autre part, des camions-citernes procéderont à la même opération à partir du rivage. Le pétrole collecté sera ensuite acheminé par route jusqu'au terminal pétrolier de Sullom Voe.

Enfin les opérations aériennes d'épandage de « dispersants » chimiques – lesquelles sont menées par une flotte de six avions Dakota DC3 (2), – pourront alors reprendre. Les conséquences économiques de la marée noire du *Braer* prennent, d'autre part, une ampleur critique pour les habitants des îles Shetland. Les inquiétudes des éleveurs de saumon *(lire ci-contre)* se sont confirmées vendredi avec la décision prise par le ministère chargé de l'Ecosse d'interdire totalement la pêche dans une zone allant jusqu'à 18 milles le long de la côte est, et 21 milles sur la côte ouest. Cette interdiction vise la pêche du poisson mais aussi les fermes d'élevage de saumon.

L'association regroupant les éleveurs de saumon avait elle-même devancé cette mesure en introduisant volontairement un embargo sur la pêche couvrant une très large zone. Pratiquement, ces décisons reviennent à interrompre la production dans une quinzaine de fermes de saumon, ce qui représente un tiers de la production des Shetland (celle-ci atteint 10 000 tonnes, la production totale de la Grande-Bretagne s'élevant à 40 000 tonnes). Il semble cependant que le souci des Shetlanders de protéger la réputation du saumon écossais se heurte déjà aux retombées médiatiques du naufrage du *Braer*.

Le groupe de magasins à grande surface Marks & Spencer a en effet annoncé vendredi sa décision de cesser ses achats de saumon en provenance des Shetland, à titre de *« mesure temporaire de précaution »*. Il est probable que cet exemple sera imité par d'autres chaînes de magasins : les groupes Tesco, Sainsbury et Safeway indiquent qu'ils sont en train d'évaluer la situation.

LAURENT ZECCHINI

(1) Des vents de force 12 (échelle de Beaufort) signalent un ouragan. La vitesse moyenne des vents est de 118 à 133 km/h et la hauteur des vagues peut atteindre et dépasser 14 mètres.

(2) Cet appareil bénéficie d'une longévité et d'une réputation exceptionnelles : le premier prototype a été construit en 1935, et sa production a été interrompue en 1947. Un millier d'exemplaires volent encore.

Une « marée humaine »

Le naufrage du *Braer* ne provoque pas seulement un bouleversement de l'écosystème des îles Shetland. Près de deux mille « continentaux » (soit 10 % de la population de l'archipel) ont en effet débarqué à proximité des rivages pollués : écologistes, journalistes, experts, nettoyeurs de plages, défenseurs des oiseaux et des phoques, fonctionnaires, ministres et secrétaires d'Etat, et même membres de la famille royale – le duc d'Edimbourg et le prince de Galles sont attendus.

Une chasse frénétique s'est engagée pour dénicher l'ultime chambre d'hôtel, et la moindre guimbarde se loue à prix d'or. Les hélicoptères privés se multiplient au-dessus de l'épave, les ferries bravent la tempête pour acheminer le ravitaillement indispensable en nourriture et boissons, et le *Times* note : *« Dans les hôtels, on met à frire suffisamment de haddock et de chips pour couler le Titanic... »*

L. Z.

Ultramar Canada obtient des garanties d'indemnisation

MONTRÉAL

correspondance

« La perte d'une cargaison occasionne des inconvénients mais ne peut causer une pénurie » de carburant au Canada. M. Louis Forget, porte-parole d'Ultramar Canada, ne se fait pas de souci pour l'approvisionnement de la raffinerie de Saint-Romuald, au sud de Québec, où le pétrolier *Braer* devait livrer à la mi-janvier ses 84 000 tonnes de brut léger.

Cette raffinerie alimente les quelque 1 400 stations-service Ultramar des provinces de l'est du Canada, dont 850 au Québec. Troisième pétrolière de l'est du Canada et de la province québécoise, la filiale de l'Américain Ultramar Corporation, s'est surtout inquiétée du remboursement des 20 millions de dollars canadiens (environ 68 millions de francs) qu'elle avait payés d'avance pour la cargaison. Par mesure de précaution, elle avait aussi bloqué, mardi 5 janvier, à son terminal de Saint-Romuald, le départ du pétrolier *Celtic*, « jumeau » du *Braer*, pour obtenir des garanties de remboursement de leur propriétaire américain, Bergvall and Hudner Shipping.

« Le chargement perdu sera compensé intégralement », a indiqué M. Forget en annonçant le lendemain une entente avec l'armateur et la levée de la saisie du *Celtic*. Celui-ci a pu quitter le quai d'Ultramar après avoir subi une inspection complète. A l'aller, en effet, le pétrolier avait eu des problèmes de moteur, son système de pompage censé empêcher la surchauffe des machines semblant mal fonctionner dans les eaux glacées du fleuve Saint-Laurent.

Le *Braer* n'en était pas à son premier voyage en direction du Canada. Il était même venu décharger une cargaison en juin dernier à la raffinerie de Saint-Romuald. *« Le pétrolier était fiable »*, assure M. Forget.

(Intérim)

Saumons et moutons en péril

ILES SHETLAND

de notre envoyé spécial

Trois kilomètres, 2 kilomètres, un kilomètre... Samedi 9 janvier, au quatrième jour de l'agonie du pétrolier *Braer*, à l'extrémité sud des îles Shetland, l'angoissant compte à rebours touchait à sa fin. La nappe de pétrole commençait à pénétrer dans l'un des secteurs où sont élevés des centaines de milliers de saumons. Les systèmes de protection mis en place par les éleveurs – essentiellement des barrages flottants mais aussi un barrage de rochers jetés à la mer – paraissaient bien dérisoires. La tempête, sans se soucier de ces gesticulations, continuait de pousser l'eau polluée vers les côtes, en direction du nord. Dès lors, prisonniers des vastes enclos où ils barbotent nageoires contre nageoires depuis leur naissance, la plupart des poissons semblaient condamnés à mourir dans une mer huileuse et puante.

Ce probable massacre, redouté depuis que la première goutte de pétrole s'est échappée des cuves du tanker, n'émeut pas seulement les défenseurs de l'environnement. Il met aussi en péril l'économie de l'archipel. L'industrie du saumon, deuxième activité économique locale après le pétrole, emploie un millier de personnes. Pour certains éleveurs, cette marée noire pourrait donc avoir des conséquences désastreuses. L'un d'entre eux, M. Dany Watt, risque ainsi de perdre 60 000 poissons. Ses quatre enclos, renfermant chacun 15 000 pièces, sont directement menacés puisqu'ils sont ancrés au large de Burra, une presqu'île escarpée où sont implantées de nombreuses exploitations.

La valeur marchande d'un saumon s'échelonnant entre 20 et 100 F, le coût de la pollution sera, pour sa société, de plusieurs centaines de milliers de francs. *« Je suis assuré contre ce type de catastrophe »*, précise M. Watt, qui s'inquiète cependant des répercussions sur le cours du saumon des Shetland (un quart de la production britannique) : *« Que les parcs soient pollués ou non, le résultat sera le même : les gens ne voudront plus acheter du poisson de chez nous. »* En attendant ces vagues brunes qui ne sont plus qu'à 3 kilomètres de son premier parc, il en est réduit à partir seul, à la barre de son chalutier bleu. Sans grande illusion, il installe des barrages flottants et n'oublie pas de nourrir des saumons qui, tôt ou tard, devraient suffoquer dans l'eau polluée.

Aveu d'impuissance

Mais le pétrole du *Braer*, particulièrement fluide, ne se contente pas de se faufiler dans le dédale des presqu'îles et des îlots. Malmené dans la tourmente (le vent souffle parfois à force 10), il s'évapore pour mieux se répandre ensuite, en une pluie grasse, sur les terres alentour. Il n'est pas un brin d'herbe, à la pointe sud de l'archipel, qui ne soit enduit d'une mince pellicule visqueuse, pas une flaque d'eau dont la surface n'ait des reflets irisés, pas un légume qui ne soit déjà souillé. Le pétrole est partout, jusque sur les visages trop longtemps exposés aux embruns pollués. Les premières victimes de cette pluie d'hydrocarbure sont les moutons qui persistent à brouter l'herbe comme si de rien n'était, risquant ainsi de s'intoxiquer.

« Je crains surtout les effets à long terme, impossibles à déterminer aujourd'hui. Dans trois ou quatre ans, qui sait si nous ne verrons pas naître des moutons handicapés, des bêtes difformes et malades ? » Dans sa maison du village de Sandwick, où une bouteille de whisky attend toujours le visiteur de passage, M. Jacky Henderson, soixante-quatre ans, s'avoue impuissant face au drame qui le menace. Avec 900 « têtes », il est le plus important propriétaire du sud des Shetland. 300 de ses moutons vivent en permanence à Mousa, une petite île qui lui appartient, sur la côte Est. Et si le vent décide de pousser la nappe de pétrole jusqu'aux rivages de ce gros rocher coiffé d'herbe, M. Henderson et son fils ne pourront aller les secourir : *« Comment récupérer un tel troupeau et lui faire traverser la mer en pleine tempête ? »*

Faute d'un contrat d'assurance prévoyant ce type de catastrophe, il restera alors aux Henderson à exiger des dédommagements. Un mouton adulte se vend 400 F mais le cours du Shetland risque de chuter très rapidement. Le conseil des îles Shetland, sorte de « gouvernement » local, a déjà promis des aides d'urgence aux agriculteurs touchés par la pollution (l'agriculture emploie 1 100 personnes sur l'ensemble de l'archipel).

Le pire est peut-être à venir

L'évacuation des bêtes des zones les plus exposées a également été envisagée. Elle reste néanmoins difficile à mettre en œuvre. Certaines exploitations étant très vastes, il faudra du temps aux éleveurs pour attraper leurs moutons et les emmener vers des pâturages plus sains. Si 500 brebis ont déjà été mises à l'abri, d'autres bêtes pourraient quitter l'archipel pour aller trouver refuge à Aberdeen, le port écossais le plus proche.

Mais les éleveurs craignent que ce séjour loin de leur terre natale ne favorise, à leur retour, l'« importation » aux Shetland de virus dont ils ont toujours cherché à se protéger. Des moutons, des saumons par milliers, des centaines d'oiseaux migrateurs... Vague après vague, à mesure que la nappe sans fin déploie ses tentacules, les habitants font l'inventaire des victimes du *Braer*. Ils savent que le pire est peut-être à venir.

Déroutants de sang-froid, ils ne cèdent pas pour autant à l'affolement. Rares sont les pêcheurs ou les agriculteurs vraiment désemparés. De même, les curieux n'affluent-ils pas aux abords de l'épave. Tout se passe comme si les Shetlanders, cloîtrés dans leurs maisons grises, attendaient la fin de la tempête pour retrousser leurs manches et chausser leurs bottes, aux côtés des ornithologues qui ramassent les oiseaux morts ou agonisants.

Alors seulement, ils pourront déterminer le coût de cette catastrophe et s'interroger sur leur avenir. *« Comment convaincrons-nous les touristes de revenir ici ? »*, s'inquiète d'ores et déjà un hôtelier. Ils étaient 50 000 chaque année à s'aventurer sur ces collines que le vent a modelées à sa guise. Combien seront-ils si l'archipel des cormorans et des canards devient celui des moutons à trois pattes et des saumons noirs ?

PHILIPPE BROUSSARD

Après l'accident des Eparres (Isère)

Polémique autour de la circulation des poids lourds dans les agglomérations et sur les grands axes

L'accident de poids lourds qui, jeudi 7 janvier, a provoqué la mort de dix personnes et blessé six autres, dont trois grièvement, dans la commune d'Eparres (Isère) *(le Monde* du 9 janvier), a conduit le maire, M. Jean Martinet, a prendre, vendredi 8 janvier, un arrêté interdisant provisoirement la traversée de sa commune aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes. Ce texte prévoit que ces dispositions resteront en vigueur jusqu'à ce que la commission d'enquête administrative désignée par le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, M. Georges Sarre, rende ses conclusions. Normalement, la préfecture dont dépend la commune dispose de deux mois pour juger de la validité légale d'un tel arrêté. Mais, au vu des délais fixés par le maire des Eparres, la préfecture a jugé qu'il était immédiatement applicable.

Favoriser les liaisons rail-route

Les deux enquêtes, judiciaire et administrative, ouvertes sur cet accident s'annoncent longues et difficiles. Les experts estiment qu'ils auront du mal à « faire parler » les épaves calcinées des quatre voitures et des deux poids lourds impliqués dans cette collision. Seuls commencements de preuve, des témoignages affirmant que, dans la longue descente précédant le village, de la fumée s'échappait des roues du camion citerne responsable de la collision, signe vraisemblable d'un problème de frein. Pourquoi, à ce moment, le chauffeur n'a-t-il pas utilisé le terre-plein d'arrêt d'urgence situé avant les premières maisons des Eparres ? A l'enquête de le dire.

Mais ce nouvel accident, dû à la rupture des freins d'un transport routier, chargé en plus de matières dangereuses, pose à nouveau le problème de la traversée des agglomérations par ces poids lourds et celui aussi de leur circulation sur de longs trajets. La réglementation, bien que déjà très stricte en France dans ce domaine, suffit-elle ? Certainement pas si l'on en juge par la polémique lancée sur le sujet par les politiques.

L'ancien ministre de l'environnement, M. Brice Lalonde, s'est étonné d'entendre M. Georges Sarre affirmer qu'*« il faudrait moins de camions sur nos routes. Depuis cinq ans qu'il est au ministère des transports, il n'a fait au contraire que favoriser l'accroissement de la circulation des poids lourds malgré [ses] alertes répétées. »* Ce qu'il faut, c'est, dit-il, *« impérativement »*, rendre public un plan d'endiguement de la marée des poids lourds, *« construire une autoroute ferroviaire et obliger les poids lourds à l'emprunter »*.

Une opinion que partage l'actuel ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal, mais que le vice-président de la Fédération nationale des transporteurs routiers conteste en affirmant que, *« sur la route, il n'y a qu'une unité de matière dangereuse qui circule, alors que par voie ferrée, ces unités sont regroupées pour former des trains qui traversent les agglomérations »*.

EN BREF

□ **Six blessés dans le « crash » d'un Tupolev sur l'aéroport de Delhi.** – Un Tupolev-154 ayant 155 personnes à son bord s'est écrasé à l'atterrissage, samedi 9 janvier, sur l'aéroport de Delhi. L'avion, qui arrivait de Hyderabad, était l'un des six appareils récemment affrétés par Indian Airlines à la Uzbek Airlines pour contrer une grève de ses pilotes, lancée le 10 décembre 1992. Aucun mort n'est à déplorer, bien que le Tupolev se soit brisé et ait pris feu. Il y a six blessés graves, dont un des deux pilotes russes, et plusieurs blessés légers. En raison, apparemment, du brouillard, l'avion a heurté un pylône de signalisation lumineuse et a touché terre hors de la piste. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

□ **Une conférence-débat du Forum ENSAE et du *Monde* sur « les enjeux économiques de l'environnement ».** – Le Forum ENSAE et le journal *le Monde* organisent, lundi 11 janvier à 19 heures, au grand amphithéâtre de la Sorbonne (47, rue des Ecoles), une conférence-débat sur « les enjeux économiques de l'environnement », avec la participation de M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie, M. Michel Barnier, président du conseil général de la Savoie, M. Claude Destival, directeur de la prospective d'EDF, M. Jean-Bertrand Drummen, directeur général de Sandoz-France, M. Philippe Germa, délégué général de Génération Ecologie, M. Jacques Mistral, directeur scientifique d'AXA, et M. Joël de Rosnay, directeur du développement à la Cité des sciences. Le débat sera animé par Roger Cans, journaliste au *Monde*. Entrée libre.

□ **Rectificatif.** – Dans l'article récapitulant les précédents accidents de pétroliers (page « Point », *le Monde* du 7 janvier), nous avons écrit qu'en janvier 1976 *l'Olympic-Bravery*, super pétrolier tout neuf transportant 250 000 tonnes de brut, s'échouait à Ouessant. Sa capacité était bien de 250 000 tonnes mais le tanker, sortant des chantiers, était vide, et la marée noire a été provoquée par les centaines de tonnes de carburant servant à sa propulsion.

DÉFENSE

Pour remplir ses missions extérieures

La France a loué trois avions ravitailleurs aux Etats-Unis

Depuis quelques jours, la France a loué, pour une durée de dix-huit mois, à l'armée de l'air américaine, trois avions ravitailleurs KC 135, qui volent sous les cocardes tricolores et qui sont servis par des équipages français. Ces appareils – des quadriréacteurs Boeing 707 modifiés et dotés de moteurs CFM-56 franco-américains – sont basés à Istres (Bouches-du-Rhône), où l'armée de l'air française entretient une flotte de onze avions du même type qui lui appartiennent.

Cette location témoigne des difficultés, d'une manière générale, des armées françaises – et notamment de l'armée de l'air, tant pour ses ravitailleurs en vol que pour ses avions de transport – à faire face à l'accentuation et à la multiplication des engagements extérieurs de la France avec des moyens opérationnels qui s'avèrent modestes en regard.

L'armée de l'air l'admet, qui évoque, pour justifier cette location, le fait qu'*« elle est confrontée à des problèmes de disponibilité »*. Outre ses propres KC 135 – douze exemplaires ont été achetés à l'origine à Boeing pour ravitailler les avions de la force de dissuasion, mais un s'est écrasé à l'atterrissage, il y a vingt ans, en mission pour les essais nucléaires en Polynésie – l'armée de l'air française a dû transformer des Transall en avions ravitailleurs pour des appareils de combat et pour d'autres avions de transport.

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Pour la première fois en France

Une Africaine est condamnée à un an de prison ferme pour avoir fait exciser ses filles

Pour la première fois en France, une Africaine a été condamnée à une peine de prison ferme pour avoir fait pratiquer le rite de l'excision sur ses filles. Vendredi 8 janvier, la cour d'assises de Paris, présidée par M. Bernard Ligout, a infligé cinq ans de prison dont quatre avec sursis à Mme Teneng Jahate, trente-quatre ans, Gambienne, reconnue coupable du crime de *« coups et blessures volontaires sur enfants de moins de quinze ans ayant entraîné une mutilation »*.

L'interprète vient à peine de traduire le verdict en dialecte sarakolé que Mme Teneng Jahate éclate en sanglots. Elle n'imaginait pas que le fait de se plier à la coutume puisse la conduire en prison. Elle a compris *« cinq ans »* et la traduction de l'avertissement légal concernant l'application du sursis sur quatre années de la peine ne la rassure pas. *« Mes enfants, mes enfants »*, sanglote-t-elle en se tordant les mains. Emue, la greffière tente de la rassurer, mais Mme Jahate ne pense qu'à sa dernière fille qu'elle allaite pendant les suspensions. L'audience civile se déroule rapidement. La cour attribue le franc symbolique demandé par l'association SOS-Femmes et, devant le chagrin de la condamnée, le président murmure à l'avocat sur le ton de l'évidence : *« Elle est libre ce soir... »*

« La coutume doit céder devant l'ordre public »

Cette liberté résulte d'un mécanisme très rarement appliqué en matière criminelle. Devant la cour d'assises, les accusés comparaissent détenus, même s'ils étaient libres avant l'audience. Mais la cour peut, dans certains cas exceptionnels, ordonner une remise en liberté, ce qui évite aux accusés de coucher en prison pendant la durée des débats. Mme Jahate avait bénéficié de cette mesure, et la cour a considéré que sa remise en liberté restait valable même après un arrêt la condamnant à un an de prison ferme. La peine ne sera donc exécutable que lorsque l'arrêt sera définitif. En théorie, si Mme Jahate veut former un pourvoi en cassation, elle doit se mettre « en état », c'est-à-dire se présenter à la prison. Mais elle peut demander une dispense, et l'arrêt ne deviendrait définitif qu'après le rejet éventuel du pourvoi par la Cour de cassation, soit dans un an ou plus.

A ce moment, la peine pourrait être exécutée en comportant des aménagements prévus par la loi qui peuvent aller jusqu'à la détention... à domicile. En demandant *« trois ou quatre ans de prison, dont une partie ferme »*, l'avocat général Jacques Mouton avait brièvement fait allusion à cette liberté accordée le soir même, afin de mieux soutenir son désir de voir prononcer une sanction sévère. *« Elle sortira ce soir, mais je ne crois pas à la vertu du sursis. Jusqu'alors les parents de fillettes excisées n'ont été condamnés qu'à des peines avec sursis. Mais la peine est un moyen de prévention. Il faut que le coup de bâton tombe. Il faut que les parents sachent que l'excision ne se pratique pas sans risque. »* Car c'est bien là que se trouve la finalité de ces procès contre des parents africains ayant fait exciser leurs filles : faire des exemples. Ce qui conduit à écarter « l'individualisation de la peine », un principe pourtant fondamental de notre droit qui laisse alors la place à l'exemplarité. *« Je comprends que Mme Jahate se trouve emprisonnée dans un système. Elle est aussi une victime de cette coutume »*, admettait M. Mouton.

Le rite de l'excision – qui consiste en l'ablation du clitoris et des petites lèvres – concerne quatre-vingts à cent millions de femmes dans le monde. Très répandu en Afrique, il se pratique à Paris, notamment dans les communautés originaires des pays du sud du Sahara. *« C'est pour que les filles soient propres »*, avait expliqué Mme Jahate pour justifier son recours à une exciseuse rencontrée dans un square. *« Les mères n'ont pas le choix*, a plaidé Me Gilles Flavigny, *il y a toujours le rêve de rentrer au pays et, là, les filles ne seront mariables que si elles sont excisées. »* Plusieurs associations, dont Enfance et Partage et SOS-Femmes, luttent contre cette pratique inacceptable en agissant par le biais de la prévention, et, dans certaines régions d'Afrique, des associations sont parvenues à faire réaliser une simple symbolisation du rite.

Même s'il n'est pas certain que la solution sorte d'une enceinte judiciaire, depuis 1984 l'excision est, en France, un crime qui a donné lieu à six procès dont l'un a abouti à la condamnation d'une exciseuse professionnelle à cinq ans de réclusion criminelle. Leur incidence sur la coutume est difficile à apprécier car ils peuvent avoir, par un effet pervers, conduit certaines familles à agir dans la clandestinité. Me Linda Weil-Curiel, conseil de SOS-Femmes, estime que la décision de la cour d'assises va décourager les familles tentées par la coutume. Mais le défenseur de Mme Jahate, Me Flavigny, aurait voulu que ce soit un procès normal : *« Il aurait fallu juger une mère de famille, et non une victime expiatoire. »*

MAURICE PEYROT

□ **Deux ans et demi de prison pour l'incendiaire d'une synagogue.** – Un Mosellan de vingt-quatre ans a été condamné, vendredi 8 janvier, à deux ans et demi de prison ferme par le tribunal correctionnel de Sarreguemines pour avoir incendié une synagogue à Saint-Avold (Moselle), dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1992. Les flammes avaient atteint le tabernacle et détruit les rouleaux des Tables de la loi. L'auteur de l'incendie, Raphaël Bies, qui avait saccagé un snack-bar au cours de cette même soirée, avait été interpellé alors qu'il observait l'intervention des pompiers.

SPORTS

□ ***RUGBY* : la sélection pour Angleterre-France.** – La composition du XV de France qui affrontera l'Angleterre, samedi 16 janvier à Twickenham, en match d'ouverture du Tournoi des cinq nations, sera la suivante : Jean-Baptiste Lafond (Bègles), Philippe Saint-André (Montferrand), Philippe Sella (Agen), Thierry Lacroix (Dax), Pierre Hontas (Biarritz), (o) Didier Camberabero (Béziers), (m) Aubin Hueber (Toulon), Laurent Cabannes (Racing), Marc Cécillon (Bourgoin), Philippe Benetton (Agen), Olivier Roumat (Dax), Abdelatif Benazzi (Agen), Laurent Seigne (Mérignac), Jean-François Tordo (Nice, cap.), Louis Armary (Lourdes).

Protestant contre le nouveau code de procédure pénale

Des juges d'instruction de Strasbourg demandent à être déchargés de leur fonction

L'opposition à la réforme de la procédure pénale récemment adoptée par le Parlement (*le Monde* du 23 décembre 1992) est entrée dans une phase active au tribunal de Strasbourg, dont les juges d'instruction ont demandé à être déchargés de leur fonction. Cette grogne devrait se développer dans les prochains jours, a estimé l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire). De son côté, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) s'est déclaré hostile à tout boycottage des nouveaux textes.

Les sept juges d'instruction du tribunal de grande instance de Strasbourg ont demandé, dans une lettre collective adressée au garde des sceaux mercredi 6 janvier, à être déchargés de leur fonction d'instruction. Ils veulent ainsi protester contre la loi portant réforme du code de procédure pénale, adoptée le 20 décembre par le Parlement, qui entraînera, selon eux, *« la multiplication des procédures pendant l'instruction »* et *« le ralentissement d'une justice déjà lente, au détriment des victimes »*.

Les magistrats alsaciens sont les premiers à entrer en opposition active à cette réforme votée par le Parlement. Jusqu'alors, les magistrats s'opposant au nouveau code de procédure pénale avaient escompté que la réforme n'entrerait pas en vigueur avant les élections législatives de mars et pourrait alors être remise en question. Mais la loi portant réforme de la procédure pénale a été promulguée le 4 janvier et les circulaires d'application, rapidement rédigées par la chancellerie, ont prévu de mettre en œuvre ses principales dispositions dès le mois de mars.

Aussi l'Association française des magistrats chargés de l'instruction (AFMI) avait-elle dernièrement invité tous les juges d'instruction de France à se mobiliser. Dans une lettre diffusée le 4 janvier à chacun d'eux, l'AFMI avait notamment conseillé aux juges de demander systématiquement la détention des personnes dont le cas était mis en examen, ou encore d'envisager d'être déchargés de la fonction d'instruction (*le Monde* du 6 janvier).

Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) a réagi en déclarant qu'il *« ne s'associera pas au mouvement de boycott »* apparu à Strasbourg. Bien que dénonçant *« les multiples incohérences et insuffisances »* de la nouvelle loi et souhaitant une réforme de plus vaste ampleur, le SM considère que la réforme *« comporte d'importants acquis en matière de libertés et de renforcement des droits de la défense, dont la présence de l'avocat en garde à vue n'est pas la moindre »*.

Organisation majoritaire chez les magistrats, l'Union syndicale des magistrats (USM) estime pour sa part qu'un mouvement de désapprobation va se développer contre le nouveau code de procédure pénale. L'USM juge que certaines de ses dispositions, *« élaborées à la hâte dans le contexte des « affaires », auront pour effet de diminuer sensiblement l'efficacité du système pénal »*. Selon cette organisation, *« la multiplication des formalités de procédure aux stades de la garde à vue, de la mise en détention et de l'instruction, conduira inévitablement à des remises en liberté de délinquants chevronnés »*. Sans appeler à des ripostes aussi *« musclées »* que celles retenues en Alsace, l'USM annonce que des assemblées générales vont se multiplier dans les tribunaux, où les audiences solennelles de rentrée pourront être l'occasion de manifester la désapprobation.

• UNE GAUCHE FRANÇAISE DÉCONFITE ET SANS PROJET - Page 14

N° 466 - 40e année — JANVIER 1993

LE MONDE diplomatique

32 pages - 20 F

Antil./Réunion : 26 F · Autriche : 60,00 ATS · Belgique : 140 FB · Canada : 3,95 $ C · Espagne : 425 PTA · Etats-Unis : 3,75 $ US · Roy.-Uni : 2,10 £ · Grèce : 750 DR · Italie : 5 000 lires · Luxembourg : 140 FL · Maroc : 25,00 DH · Portugal : 600 esc · Allemagne : 6,5 DM · Suisse : 5,50 FS · Tunisie : 2 500 M

Abonnements : voir tarif page 29

Publication mensuelle - 5, rue Antoine-Bourdelle, 75501 Paris Cedex 15

Médias et intelligence du monde

(Page 32)

BOSNIE, SOMALIE : NOUVELLES GUERRES EXPÉDITIONNAIRES

Intervenir

Par IGNACIO RAMONET

DEPUIS le 6 avril 1992, Sarajevo est sous les bombes. Neuf longs mois de destructions, de souffrances, de mort... Cette ville, où ont coexisté harmonieusement durant des centaines d'années trois communautés – croate, musulmane et serbe, – deviendra-t-elle le symbole de l'intolérance et de la folie raciste, dont la menace plane sur l'Europe en cette fin de siècle ? Les leçons du second conflit mondial et du procès de Nuremberg ; la condamnation des crimes contre l'humanité et des guerres de conquête conduites au nom de théories raciales auraient-elles été oubliées ? Si Sarajevo tombe ; si la communauté internationale se résigne à un « partage ethnique » de la Bosnie-Herzégovine imposé par la terreur ; si elle admet une telle régression de l'esprit et de la raison politique, il s'établirait un funeste précédent, dès lors invoqué dans d'autres poudrières européennes (Kosovo, Macédoine, Voïvodine, Slovaquie, Roumanie, Moldavie, pays baltes, Caucase...) dont l'explosion inéluctable embraserait, pour la troisième fois en ce siècle, l'ensemble du Vieux Continent.

C'est pourquoi les timbaliers des médias annoncent comme imminente l'intervention militaire des puissances occidentales en Bosnie-Serbie. Cette intervention est nécessaire. Elle était évitable.

Et l'on mesure maintenant l'impéritie de ceux (en premier lieu l'Allemagne) qui ont encouragé la dislocation hâtive de la Fédération yougoslave. En reconnaissant, dès le 23 décembre 1991, l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, Bonn et la Communauté européenne ont agi avec une criminelle précipitation.

Ils ont sous-estimé le problème des minorités et celui des frontières intérieures, dont le tracé correspondait souvent aux caprices de Tito plutôt qu'aux réalités de l'histoire. Ils ont ainsi encouragé la montée de forces ultranationalistes qui, partout, rêvaient d'Etats « ethniquement homogènes »...

Nul n'ignorait l...

...nisme grand-serbe à Belgrade, encore stimulé par les mesures d'embargo adoptées (mais mal appliquées) à l'encontre de la Serbie par les Nations unies. La volonté de défendre la « forteresse serbe » nourrit désormais un nationalisme guerrier comme l'ont prouvé les élections de décembre dernier, qui, malgré les fraudes, confirment la (malsaine) popularité de M. Slobodan Milosevic et montrent la spectaculaire montée du parti radical (extrême droite) à la tête duquel se trouvent des hommes comme MM. Vojslav Seselj et Zeljko Raznjatovic, alias « Arkan », que beaucoup de chancelleries qualifient de *« criminels de guerre »*.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie a donné lieu à de telles injustices et de telles atrocités que la non-intervention devient un crime politique comme elle le fut en 1936-1939 quand Madrid assiégé réclamait l'aide des pays démocratiques pour sauver la République espagnole agressée par le fascisme (2). Les Douze peuvent-ils défendre une idée généreuse de la citoyenneté européenne telle qu'elle est définie par le traité de Maastricht et, en même temps, accepter que se multiplient, en Europe, les Etats pratiquant le *« nettoyage ethnique »* ?

Les forces de l'ONU, en mission humanitaire, ont échoué ; c'est pourquoi la prochaine intervention en Bosnie devra être guidée par la volonté d'imposer une solution politique, préalablement définie. ...

...aujourd'hui sous le paravent de l'action humanitaire ? Celle-ci peut-elle être crédible pratiquée par de grandes puissances qui, en même temps, assistent impassibles à d'autres tragédies de semblable magnitude au Soudan, au Libéria, au Mozambique, en Angola, au Zaïre... ? Alors que, en raison de la politique de ces mêmes grandes puissances à l'égard du Sud, 250 000 enfants meurent chaque semaine de misère ; que 190 millions d'enfants demeurent sous-alimentés ; et que l'Afrique noire verse au Nord, chaque année, plus de devises (indispensables à son développement) qu'elle n'en reçoit ? (3)



KUNSTMUSEUM - BERNE

PAUL KLEE. – « Le Timbalier » (1940)

Humanitarisme et empires

L'humanitarisme peut-il tenir lieu de politique étrangère ? Un tel pari semble d'ores et déjà perdu en Bosnie-Herzégovine où cet échec vient s'ajouter aux maladresses diplomatiques de la Communauté européenne qui ont précipité l'explosion de l'ex-Yougoslavie, attisant les haines ethniques et la guerre. L'intervention militaire comporte des risques politiques d'autant plus grands que les trois communautés en lutte – serbe, croate et musulmane – sont dirigées par des ultranationalistes intransigeants. Comment bâtir une nouvelle Bosnie laïque et démocratique ? Un projet de même ordre ne semble pas préoccuper les Etats-Unis en Somalie. Dans la corne de l'Afrique, l'ingérence humanitaire masque mal les impératifs géostratégiques d'un empire chancelant (lire nos articles, pages 4 à 9, et 32).

Par ALAIN JOXE*

LA banalisation des expéditions sous mandat de l'ONU est commencée. Est-ce le « règne du droit » tant espéré depuis le discours de M. George Bush sur le Nouvel ordre mondial ? Il faut se poser la question de savoir si l'ONU est prête, comme la Société des nations naguère, à instituer de véritables mandats permanents, supplantant durablement les souverainetés défaillantes et créant une sorte d'empire de l'ONU (1). Mais on peut distinguer à l'œil nu, par la couleur du casque et des véhicules blindés, deux types d'expéditions onusiennes qui définissent symboliquement deux types de mandats :

– l'expédition de l'ONU, soutenue par les Etats-Unis (Liban, Cambodge, Yougoslavie, Somalie première phase...), en casques bleus et véhicules blancs ;

– l'expédition américaine soutenue par l'ONU (Golfe, Somalie seconde phase) en casques de guerre et véhicules camouflés.

En se fiant à l'allure des uniformes, il existe déjà deux « sous-empires mandataires » : un empire de l'ONU et un empire américain.

* Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris ; auteur de : *le Cycle de la dissuasion, (1945-1990)*, La Découverte FEDN, Paris, 1990 ; *Voyage aux sources de la guerre*, PUF, Paris, 1991 ; et *l'Amérique mercenaire*, Stock, Paris 1992.

(1) *Cf.*, par exemple, Ghassan Salamé : « L'utopie d'un empire onusien », *Libération*, 14 décembre 1992.

(Lire la suite page 6.)

En vente le 1er février :

NATIONALISMES, LA TRAGÉDIE YOUGOSLAVE

Manière de voir n° 17 — 100 pages, 42 F

JANVIER 1993

LA GUERRE S'ÉTEND AU KURDISTAN
par *Michel Verrier.*
Quand l'armée turque intervient massivement au nord de l'Irak.

PAYSAGES DE RÉCESSION EN ANGLETERRE
par *Serge Halimi.* Voyage au pays du libéralisme « réellement existant »

L'ALLEMAGNE, LA VIOLENCE ET LE CHAGRIN
par *René Hamm.* Les démons de la xénophobie, et les regrets collectifs

RICHESSE ET MISÈRE DU GRAND « BAZAR » RUSSE
par *Michel Chossudovsky.* Moscou s'interroge sur l'avenir économique

LES MARCHÉS FINANCIERS OU L'IRRESPONSABILITÉ AU POUVOIR
par *Danièle Gervais.* La mondialisation financière et ses conséquences

LE JAPON ET L'AVENIR DE LA ZONE ASIE-PACIFIQUE
par *Jacques Decornoy.* Une superpuissance touchée par la crise

L'AFRIQUE DU SUD AU BORD DE LA BALKANISATION
par *Hein Marais* et *Pierre Beaudet.* Entre démocratisation et éclatement

En vente chez votre marchand de journaux – 20 F

POINT / LES SANS-ABRI

Au-delà du froid

En provoquant la mort de quinze personnes au cours des premiers jours de la nouvelle année, la vague de froid qui vient de frapper la France a attiré l'attention sur le sort des « sans domicile fixe ». Les initiatives – parfois plus spectaculaires qu'efficaces – ont été multipliées pour leur offrir un gîte la nuit. Le ministre de l'éducation nationale leur a ouvert des établissements d'enseignement supérieur. Le ministre des sports leur a proposé des gymnases. Le ministre de la ville a eu la même idée. Des députés communistes réformateurs ont parlé d'ouvrir les casernes. Pour le ministre des affaires sociales, les capacités d'accueil habituelles n'étaient cependant pas saturées dans la région parisienne.

Si le redoux assure aux sans-abri des conditions immédiates moins pénibles, il n'améliore pas leur situation matérielle. Au-delà de ce que le maire (RPR) de Grenoble, M. Alain Carignon, a qualifié de *« surenchère médiatique »*, le problème reste donc posé. Combien de personnes sont concernées ? Les chiffres varient du simple au double et sont l'objet de polémiques. Vaine querelle pour les associations caritatives qui opèrent sur le terrain : leur première préoccupation est de briser la spirale d'une marginalité qui « fixe » dans la rue les personnes en situation précaire. A cet égard, l'exemple néerlandais est intéressant : le pourcentage de la population sans abri (0,2 %) est l'un des plus faibles d'Europe.

L'accueil d'urgence est insuffisant

Selon le Service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI), la France dispose de plus de 800 établissements offrant en permanence plus de 33 000 lits aux personnes en difficulté. L'Etat consacre chaque année à ces hébergements extrêmement divers environ 1,8 milliard de francs au titre des crédits d'aide sociale attribués au schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de la réadaptation sociale, et 30 millions de francs pour l'hébergement d'urgence inclus dans le programme pauvreté-précarité dont le budget global s'élève à 75 millions en 1993.

Tous ces chiffres rendent très mal compte de la réalité. Il faut distinguer ces établissements selon le type de services qu'ils proposent et comparer le nombre de places aux demandes potentielles, tout en sachant que, faute de statistiques fiables, on se trouve en terrain de polémique entre les associations et les pouvoirs publics. Pour simplifier, on peut regrouper les établissements en deux types : les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les centres d'accueil de nuit.

Les CHRS qui sont ouverts toute l'année et abritent pour plusieurs mois des personnes que l'on aide à se réinsérer rassemblent à eux seuls près de 28 000 places. Ces centres, avec la crise du logement social, sont saturés. Les structures fixes d'accueil de nuit, beaucoup plus modestes, ne disposent que de 5 000 lits et ne sont ouvertes, comme leur nom l'indique, que la nuit. Leur nombre limité s'explique par la préférence marquée des associations pour un système de prise en charge globale (sanitaire et sociale) afin d'éviter que les personnes et familles confrontées à des difficultés soudaines sombrent profondément dans la marginalité. Les demandes des responsables associatifs concernent en tout premier lieu le logement social puis des crédits pour les centres de réinsertion. L'accueil de nuit n'est qu'un pis-aller.

Trois grandes associations

Trois grandes associations gèrent presque la moitié de la totalité de ces structures d'hébergement : l'Armée du salut, Emmaüs et le Secours catholique. Les autres sont placées sous la responsabilité de bureaux d'aide sociale locaux et de très nombreuses associations plus ou moins importantes, nationales ou locales. Exemple : à Paris, l'Œuvre de la mie de pain qui, à elle seule, offre 480 lits, le Centre d'action sociale protestante, le Centre israélite...

Le grand froid des jours récents a amené les associations à abriter dans leurs permanences, la journée, les sans-logis chassés tôt le matin des centres d'accueil de nuit. Beaucoup ont également organisé des structures d'urgence provisoire. Bien que sidérés par l'exploitation politique faite ces derniers jours sur le problème de l'accueil des sans-logis, les responsables d'association ont reçu avec bienveillance toutes les propositions de mises à disposition de locaux équipés de sanitaires, de chauffage et d'eau courante, qu'elles viennent des responsables nationaux ou locaux. C'est ainsi qu'ils ont immédiatement pris possession de salles inoccupées dans des centres hospitaliers, des écoles désaffectées, etc., mises à leur disposition. Des lieux publics (stations de métro, aéroports, gares) ont également été maintenus ouverts pendant les nuits les plus froides.

Ces accueils de fortune sont-ils suffisants ? Certainement pas si l'on considère le nombre de demandeurs potentiels qui varie de deux cent mille à quatre cent mille *(lire ci-contre)*. Il reste que tous ne souhaitent pas, et pour des raisons multiples, se replier sur les structures existantes, parfois au péril de leur vie.

Les uns refusent les règlements (heures d'ouverture et de fermeture, douches, consommation d'alcool...). Les associations tiennent néanmoins à ces règlements qu'elles considèrent comme un garde-fou contre l'engluement dans la marginalisation. Pour d'autres, c'est la présentation des papiers d'identité qui pose un problème. Les responsables d'associations – qui enregistrent un nombre croissant de jeunes gens venus de l'Est en situation irrégulière dans l'espoir de trouver un travail – se défendent de se crisper sur ce point particulier. Ils comprennent bien qu'une personne secourue refuse de décliner sa véritable identité. Celle-ci est cependant indispensable pour bénéficier d'autre chose qu'un logement précaire. A noter que le Secours catholique, entre autres, possède un centre pour les « illégaux » : personnes confrontées à un refus de demande d'asile, personnes en fin de visa ou entrées illégalement dans le pays. Il met à leur disposition un service social qui les guide dans leurs démarches.

La priorité, au cours des dernières semaines, a été de faire en sorte que les sans-logis désirant se mettre à l'abri sachent au moins où s'adresser. Deux numéros verts ont ainsi été ouverts, l'un à l'initiative du gouvernement et géré par le Secours catholique (05-02-24-24), l'autre sous l'égide de la mairie de Paris (05-08-75-75). Mais ils ne peuvent répondre que pour l'Ile-de-France. Dans les autre régions, il faut interroger la préfecture du département.

CHRISTIANE CHOMBEAU

▶ Armée du salut. 76, rue de Rome, 75008 Paris. Tél. : (1) 43-87-41-19 ;
▶ Emmaüs France. 1, passage Saint-Sébastien, 75011 Paris. Tél : (1) 43-57-24-29 ;
▶ Secours catholique. 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07. Tél. : (1) 43-20-14-14.

Nombre d'établissements
pour personnes en difficulté

822 — 673 — 942

Nombre de places
pour personnes en difficulté

25 569 — 31 570 — 34 649

Estimation des sans-abri et des mal-logés (1990)

	Ile-de-France		PACA		Rhône-Alpes		France entière	
	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)
Les exclus du logement	35 100	0,3	15 800	0,4	15 200	0,3	202 000	0,4
1. Sans domicile fixe	16 500	0,2	4 700	0,1	7 400	0,1	98 000	0,2
2. Abris de fortune	7 700	0,1	7 000	0,2	2 300	–	45 000	0,1
3. Centres d'urgence	10 900	0,1	4 100	0,1	5 500	0,1	59 000	0,1
Les occupants de logements de substitution	120 800	1,1	47 800	1,1	49 800	0,9	470 000	0,8
4. Meublés, chambres d'hôtel	120 800	1,1	47 800	1,1	49 800	0,9	470 000	0,8
Les mal-logés	269 100	2,5	50 500	1,2	97 400	1,8	1 576 000	2,8
5. Habitations mobiles	21 700	0,2	15 900	0,4	11 800	0,2	147 000	0,3
6. Logements « hors normes »	247 400	2,3	34 600	0,8	85 600	1,6	1 429 000	2,5
Ensemble	425 000	4,0	114 000	2,7	162 800	3,0	2 248 000	4,0

(1) De la population.

Source : SCIC, décembre 1992.

Un chiffrage difficile

Recenser les sans-abri est extrêmement difficile compte tenu de la précarité des personnes concernées, la perte d'adresse entraînant immédiatement une disparition des statistiques nationales.

Le chiffre communément avancé – 500 000 sans-abri en France – est une actualisation d'une estimation (400 000) avancée en 1987 par le Père Joseph Wresinski, fondateur de ATD Quart-Monde, dans un rapport présenté au Conseil économique et social sur le thème « Grande pauvreté et précarité économique et sociale ». Et encore cette estimation correspondait-elle à l'évaluation forte du nombre de personnes *« sans véritable logement »*, à savoir les *« personnes sans abri, en habitat de fortune, hébergées par d'autres, en logement déclaré insalubre ou menacées d'expulsion »*. Le nombre bas avancé par le Père Wresinski était de 200 000. Cette fourchette était elle-même extrapolée d'une action menée de 1976 à 1980 par ATD Quart-Monde à Rennes. Le fondateur de l'association reconnaissait d'ailleurs qu'il s'agissait d'une *« estimation très incertaine »*. Depuis, l'abbé Pierre a repris le chiffre de 400 000 personnes *« qui couchent dehors »* et de 2,5 millions de familles mal logées (« le Monde l'Economie » du 24 novembre 1992).

Début décembre, la SCIC (Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations) révisait ces estimations à la baisse à la lumière d'une étude faite par le BIPE (Bureau d'informations et de prévisions économiques). Tout en insistant également sur *« les précautions à prendre dans le maniement des chiffres présentés »*, la SCIC estimait à 202 000 le nombre d'*« exclus du logement »*, soit environ 0,4 % de la population.

Cette estimation comprend d'abord les « sans domicile fixe » (SDF), environ 98 000 personnes, généralement des isolés. S'y ajoutent les 45 000 habitants d'abris de fortune, en bois ou en tôle, souvent des couples avec enfants puisque le nombre moyen de personnes par ménage est égal à 2,3. Sont également compris les occupants (59 000) de centres d'accueil ou des foyers d'urgence du type CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), cités de transit ou de promotion familiale, d'autres centres d'accueil non conventionnés. En 1990, on dénombrait 40 % de femmes dans ces centres d'urgence, et la SCIC notait que la durée de leur séjour s'allongeait (1).

L'étude du BIPE n'incluait pas les personnes vivant en meublés et en chambres d'hôtel, évaluées à 470 000. Cette population – principalement des personnes seules – est considérée comme « à risques » : les meublés ont tendance à disparaître, notamment en région parisienne, chassés par la spéculation immobilière.

N'étaient pas non plus recensés les « mal-logés » : 147 000 occupants d'habitations mobiles (gens du voyage, populations nomades...), souvent des familles nombreuses (2,9 personnes par ménage), ni les 1 429 000 personnes vivant dans des logements « hors normes ». Une catégorie dans laquelle on retrouve soit les habitations dont l'installation sanitaire est insuffisante (814 000 logements en 1990 n'avaient ni WC ni installation sanitaire), souvent occupées par des personnes âgées, soit celles surpeuplées (300 000 logements en état de surpeuplement critique, selon le BIPE).

Les « exclus du logement » en Ile-de-France

Au total, le nombre de sans-abri et de mal-logés s'élèverait donc en France à 2 248 000, soit 4 % de la population totale. On peut y ajouter aussi les 2,8 millions de personnes hébergées par des parents ou des amis, qui ne peuvent trouver à se loger normalement.

Contrairement à une idée répandue, la question des sans-abri ne se pose pas de façon radicalement différente en Ile-de-France et dans les autres agglomérations : « *Les agglomérations lyonnaise et marseillaise en ont tous les éléments constitutifs : disparition du parc social de fait, population immigrée importante, taux de chômage élevé. Cependant, les tensions sur le logement sont plus vives en Ile-de-France (de moins en moins de logements vacants) et le taux de logements « hors-normes » y est sensiblement plus élevé qu'ailleurs* », note l'étude.

Reprenant sa typologie précédente, le BIPE chiffre à 35 100 le nombre d'*« exclus du logement »* en Ile-de-France (0,3 % de la population totale). Parmi eux, 16 500 SDF, 7 700 personnes vivant dans des abris de fortune et 10 900 dans des centres d'urgence. En outre, 120 800 personnes occupent des meublés ou des chambres d'hôtel, 21 700 des habitations mobiles et 247 400 des logements hors normes. Au total, ce sont donc 425 000 Franciliens qui ont des problèmes de logement.

Les auteurs du rapport soulignent à plusieurs reprises les conséquences de la disparition du parc social de fait (par opposition aux HLM, qui sont le parc social « de droit ») en région parisienne : *« La question de la disparition des meublés et des logements assimilés se pose incontestablement avec une acuité plus importante à Paris* intra-muros *et dans la petite couronne. La diminution du parc social de fait est naturellement corrélée avec l'ancienneté et la vétusté des petits logements urbains, et le décalage entre l'offre et la demande pour ce type d'habitations ira en s'accentuant au cœur des villes. »*

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Il ne faut pas confondre ces centres avec les foyers de jeunes travailleurs ou de type Sonacotra, qui accueillent de leur côté 176 000 personnes, à 85 % des hommes, dont la moitié a entre trente et quarante-neuf ans, et qui sont souvent des immigrés.

Les réussites du modèle néerlandais

AMSTERDAM

de notre correspondant

Depuis plusieurs années, aucun vagabond n'est mort de froid aux Pays-Bas. Ce n'est pas tout à fait le fruit du hasard. Environ trente mille « sans-abri et sans-foyer » habitent ce pays de quinze millions d'habitants, soit un pourcentage relativement faible de 0,2 %. Et le système social multiplie les mesures préventives.

Les Pays-Bas ont une politique ambitieuse d'habitat social. 40 % des logements néerlandais sont subventionnés, gérés par des associations ou par les municipalités, et les ménages ne consacrent qu'une partie limitée de leur budget à leur logement (20 % en 1991), en dépit d'une augmentation régulière depuis quelques années. A ceux qui ont des revenus minimes, les municipalités accordent une allocation-logement qui leur permet de louer un appartement correct pour un loyer très bas. En 1991, 30 % des locataires néerlandais bénéficiaient d'une telle allocation. Enfin, la protection du locataire est ancrée dans la législation, au point que toute expulsion est très difficile.

Une allocation liée à une adresse

Mais il existe un autre réseau d'allocations très diversifié pour les personnes sans revenu, depuis l'allocation-chômage, illimitée dans le temps, jusqu'au dernier « filet », l'allocation d'assistance, dispensée à des personnes pouvant communiquer une adresse fixe.

Selon le responsable ministériel, M. Coppens, au moins 90 % de sans-abri toucheraient chaque mois cette allocation, en mentionnant, par exemple, l'adresse d'un centre d'accueil. L'allocation d'assistance s'élève à 1 150 florins (3 500 F) pour une personne seule et à 1 650 florins (5 000 F) pour un couple. Dans un pays où il est rare qu'un célibataire dépense plus de 300 florins (900 F) pour son loyer, cette somme, certes minime, assure modestement, mais sûrement, l'existence d'une personne vivant normalement.

Dans ces conditions, M. Coppens, ainsi que le spécialiste des sans-logis aux Pays-Bas, M. Heydendael, mais aussi l'opinion publique, s'entendent pour affirmer que le phénomène des sans-logis est avant tout social, voire culturel ou psychologique. Selon M. Heydendael, chaque vagabond traîne derrière lui un problème social : 40 % d'entre eux ont un passé psychiatrique, les 60 % restants étant alcooliques et souvent toxicomanes à la fois.

Il estime aussi que seuls 40 % environ des trente mille sans-abri errent dans les rues. Il s'agit des cas les plus graves de personnes dont l'identité est la plus floue et dont beaucoup ne bénéficient pas d'allocation. Six mille sont abrités de façon plus ou moins permanente dans des centres d'accueil. Vingt mille arrivent, grâce à leurs allocations, à osciller entre centres d'accueil, pensions et chambres louées « au noir » par des particuliers.

Chaque année, l'Etat dépense une somme de 140 millions de florins (420 millions de francs) pour les centres d'accueil pour personnes à problèmes, dont 40 millions de florins (120 millions de francs) spécifiquement pour les sans-logis. Cela sans compter les centres destinés à des catégories particulières (drogués, alcooliques, psychopathes, etc). De plus en plus, le gouvernement se décharge de ses compétences sur les municipalités, au nom d'un processus de décentralisation qui devrait s'achever en 1994.

De plus en plus de jeunes et de femmes

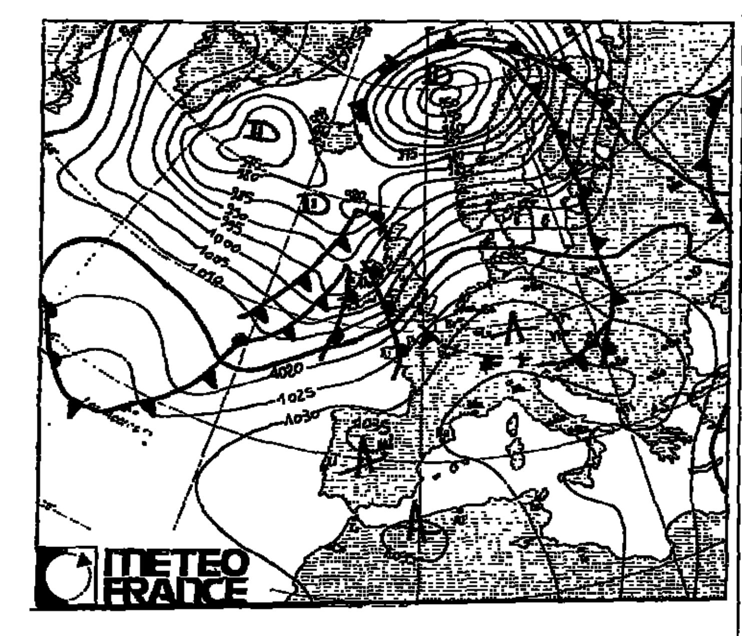
Ainsi, un réseau d'accueil complexe sillonne le pays. Il est constitué d'une soixantaine de centres publics, offrant environ quatre mille lits, mais aussi de nombreuses pensions privées ou municipales, des chambres louées par des particuliers, des hôpitaux psychiatriques et des centres pour toxicomanes.

Aussi ingénieux et organisé soit-il, ce système a des lacunes. Les logements sont bon marché, mais il y a pénurie et le nombre de lits de tous les centres d'accueil est insuffisant : ils sont toujours remplis et parfois surchargés. Le phénomène s'amplifie et se complique en raison de l'apparition, ces dernières années, de nouvelles catégories de sans-logis. Le nombre des jeunes sans-abri atteint désormais environ sept mille (dont 40 % d'immigrés, alors que ce pourcentage est très faible en ce qui concerne les adultes) et celui des femmes est en constante progression (de 10 % aujourd'hui, on l'évalue à 20 % pour 2001).

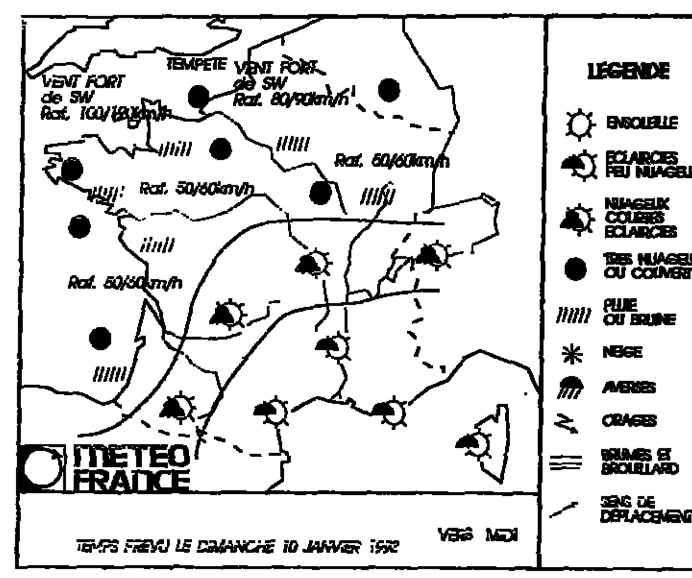
M. Heydendael prévoit que, dans dix ans, le nombre des sans-logis aura doublé. Deux cent mille personnes, notamment les célibataires au revenu modeste ou incertain, seraient aujourd'hui susceptibles de tomber, en cas de choc, *« de l'autre côté de la rampe »*. Cela représente un réel défi pour un pays dont le système de solidarité nationale est encore l'un des principaux motifs de fierté. – *(Intérim.)*

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 10 JANVIER 1993



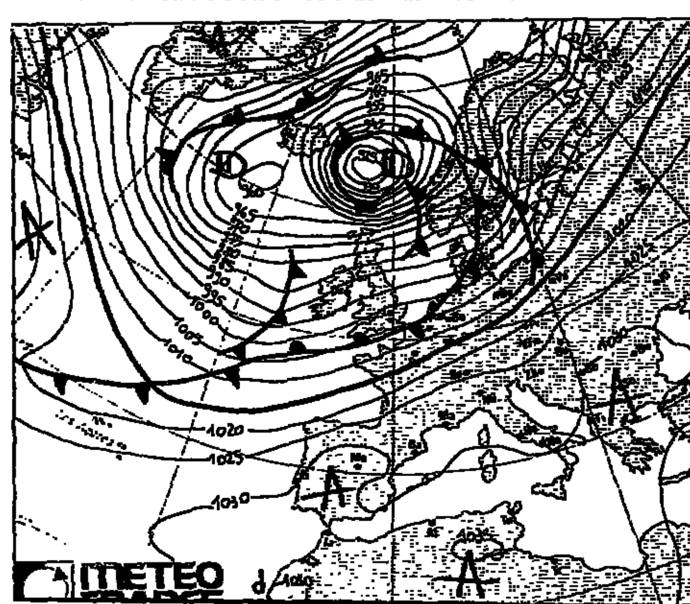
Dimanche : couvert avec pluies au nord, soleil au sud-est. – Le matin, le ciel sera couvert de la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais avec de la pluie faible. Au nord d'une ligne Bordeaux-Dijon, les nuages seront abondants. Sur l'Aquitaine, les brumes ou brouillards seront nombreux. Des Alpes au sud-est jusqu'à la Corse, le ciel sera peu nuageux. Le vent de sud-ouest soufflera à 90 km/h en rafales vers l'entrée de la Manche et a 60 km/h vers l'intérieur de la Bretagne.

L'après-midi, les pluies seront assez fortes de la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais avec du vent soufflant à 120 km/h en rafales en Manche et 90 km/h dans l'intérieur. Des pays de Loire au Centre jusqu'à la Lorraine, les pluies seront faibles, mais elles seront plus marquées en soirée. De l'Aquitaine au Massif Central jusqu'à la Franche-Comté, le temps deviendra très nuageux. Des Pyrénées-Orientales jusqu'aux Alpes et à la Corse, le soleil sera prédominant.

Le matin, les températures avoisineront 7 à 9 degrés au nord et 2 à 5 degrés au sud.

L'après-midi, les températures maximales avoisineront 11 à 13 degrés au nord et 13 à 15 degrés au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 11 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 8-1-1993 à 6 heures TUC et le 9-1-1993 à 6 heures TUC — le 9-1-93

FRANCE

AJACCIO	14	10	C
BIARRITZ	14	5	B
BORDEAUX	13	6	B
BOURGES	11	8	C
BREST	10	8	C
CAEN	9	3	C
CHERBOURG	9	3	C
CLERMONT-FER.	11	4	D
DIJON	5	4	B
GRENOBLE	8	-2	B
LILLE	7	1	C
LIMOGES	8	7	B
LYON	11	6	C
MARSEILLE	16	2	N
NANCY	9	-1	C
NANTES	10	10	C
NICE	16	6	N
PARIS-MONTS.	10	4	C
PAU	16	2	D
PERPIGNAN	16	5	D
POINTE-A-PITRE	29	20	N
RENNES	12	9	C
ST-ETIENNE	10	1	B
STRASBOURG	8	1	B
TOULOUSE	13	5	C
TOURS	10	7	C

ÉTRANGER

ALGER	16	2	D
AMSTERDAM	7	0	C
ATHÈNES	14	6	N
BANGKOK	33	23	N
BARCELONE	15	4	D
BELGRADE	1	-2	C
BERLIN	8	0	D
BRUXELLES	8	1	P
COPENHAGUE	5	1	N
DAKAR	30	19	N
GENÈVE	9	-2	B
ISTANBUL	5	2	C
JÉRUSALEM	6	5	P
LE CAIRE	13	9	D
LISBONNE	12	3	B
LONDRES	8	2	C
LOS ANGELES	16	12	C
LUXEMBOURG	8	0	B
MADRID	14	-1	D
MARRAKECH	16	5	D
MEXICO	18	8	D
MILAN	13	-6	D
MONTRÉAL	-2	-12	D
MOSCOU	1	-1	*
NAIROBI	23	10	N
NEW-DELHI	19	13	B
NEW-YORK	6	3	C
PALMA	17	0	D
PÉKIN	-1	-7	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	1	D
ROYAL OBS.	–	–	–
SÉVILLE	16	-1	D
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	2	1	D
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	13	4	P
TUNIS	14	11	C
VARSOVIE	2	1	C
VENISE	10	-1	D
VIENNE	7	0	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter : ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 9 janvier

TF 1

20.45 Variétés : La Première Fois.
22.30 Série : Les Douze Salopards. *Un général à abattre.*
0.05 Magazine : Formule sport.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : La Télé des Inconnus.
22.15 Magazine : Cœur d'Ardishow.
0.05 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
0.25 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin.

FRANCE 3

20.45 Téléfilm : Les Noces de Lolita. De Philippe Setbon.
22.25 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
22.55 ▶ Magazine : Zanzi bar. Présenté par Christophe de Ponfilly.
23.35 Documentaire : Dizzi Atmosphère. De Laurent Clarke et Frank Cassenti.
0.35 Continentales Club.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Pour l'amour d'une vampire. De Daniel Taplitz.
22.00 Magazine : Jour de foot.
22.30 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.
23.20 Flash d'informations.
23.25 Cinéma : L'Amie mortelle. □ Film américain de Wes Craven (1986).
0.55 Cinéma : Hidden Agenda. ■ Film britannique de Ken Loach (1990) (vo).

ARTE

20.40 Documentaire : Les Voisins de Joe Leahy. De Bob Connolly et Robin Anderson.
22.15 Téléfilm : Une écriture bleu pâle. D'Axel Corti (2e partie).
0.15 Musique : Montreux Jazz Festival.

M 6

20.35 Musique : Flashback première.
20.40 Téléfilm : Vengeance de femmes.
0.35 Informations : Six minutes première heure.

Dimanche 10 janvier

TF 1

20.40 Cinéma : L'inspecteur Harry est la dernière cible. □ Film américain de Buddy van Horn (1988).
22.20 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : Le Justicier de New-York. □ Film américain de Michael Winner (1985).
0.05 Journal et Météo.
0.40 Magazine : Le Vidéo Club.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Vent de panique. □ Film français de Bernard Stora (1987).
22.30 Variétés : Taratata.
23.45 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
0.05 Magazine : Musiques au cœur.

FRANCE 3

20.30 Sport : Football. La Super-Coupe d'Afrique.
22.20 Magazine : A vos amours.
23.05 Journal et Météo.
23.35 Cinéma : Chantons sous la pluie. ■■■ Film américain de Gene Kelly et Stanley Donen (1951) (vo).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Rage in Harlem. ■ Film américain de Bill Duke (1990).
22.15 Flash d'informations.
22.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
0.55 Magazine : Le Journal du hard.

ARTE

20.40 ▶ Soirée thématique : Vampire.
20.55 Cinéma : Nosferatu. ■■■ Film allemand de Friedrich Wilhelm Murnau (1922).
22.30 Documentaire : Vampire State Building.
23.20 Court métrage : The Big Shave.
23.25 Documentaire : Les Maîtres Fous.
0.00 Court métrage : Les Trois Serrures.

M 6

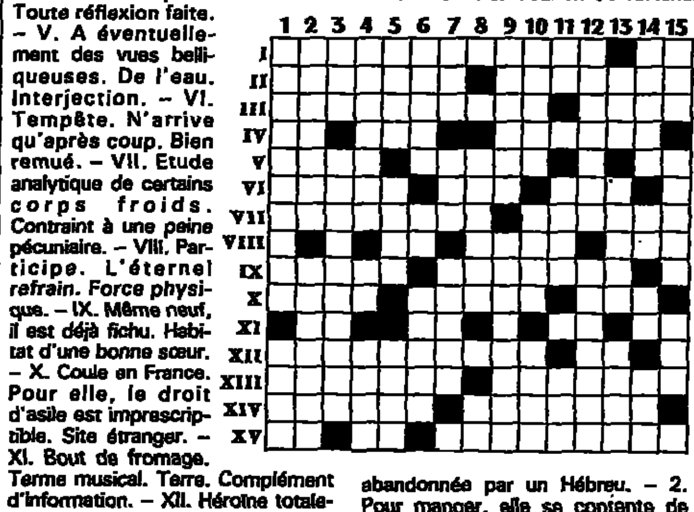
20.45 Téléfilm : Et plus si affinités...
22.30 Magazine : Culture pub.
23.00 Cinéma : Les Tentations de Marianne. □ Film français de Francis Leroi (1972).
0.10 Informations : Six minutes première heure.
0.20 Magazine : Nouba.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5951

HORIZONTALEMENT

I. Volupté (?) inconnue d'Adam. Plis. – II. Peut qualifier à la fois un tissu uni et rayé. Prend l'air du patelin. – III. Etoile des Etats-Unis (deux mots). L'effet d'un coup de fouet. – IV. Morceau de bois. Soutien de fortune. Toute réflexion faite. – V. A éventuellement des vues belliqueuses. De l'eau. Interjection. – VI. Tempête. N'arrive qu'après coup. Bien remué. – VII. Etude analytique de certains corps froids. Contraint à une peine pécuniaire. – VIII. Participe. L'éternel refrain. Force physique. – IX. Même neuf, il est déjà fichu. Habitat d'une bonne sœur. – X. Coule en France. Pour elle, le droit d'asile est imprescriptible. Site étranger. – XI. Bout de fromage. Terme musical. Terre. Complément d'information. – XII. Héroïne totalement dépourvue de jeu scénique. Mœurs. – XIII. Porte le chapeau. Mieux que « jamais ». – XIV. Prône la réunion. Religieux. – XV. Manifestation sonore. D'un auxiliaire. Le personnage du dernier acte.



VERTICALEMENT

1. Arrive à l'instant même où l'enfant paraît. Conquête égyptienne abandonnée par un Hébreu. – 2. Pour manger, elle se contente de croûtes et de reliefs. Gonfle les bourses. – 3. Peut être à la fois capucin et dominicain. Mari trompé. – 4. Bat le pavé. Pronom. Dont la corde sensible a vibré. – 5. Fait partie d'une grande famille. Antique agitateur. Sujets peu brillants. – 6. Effectue une prise de son. Lettre. Même avec une eau transparente, elle ne passe pas inaperçue. – 7. Dans un certain sens, circulent à l'étranger. Rayon. Mise à prix. – 8. Moteur. Est très personnel. – 9. Meurt où il s'accroche. Cessent d'être fidèles après avoir été trompées. – 10. Ne manque pas de relief. Membre actif. Point de repère, pour un Anglais. – 11. Précède un lâcher de paras. Un coureur. Se montra une conquête imparfaite. – 12. Base de la force de frappe. Là où les enfants du pays n'ont pas de maire. – 13. Man. Proverbialement fortes. Point de repère à considérer. – 14. Courant. Souventes fois frappé par Richard Clayderman. Quartier de Vienne. Mort ou très pétillant. – 15. Stérile. La mort est son seul espoir de survie. Réclamation portant sur la quantité.

Solution du problème n° 5950

Horizontalement

I. Révulsif. – II. Etalonner. – III. Ions. Onc. – IV. Nu. Tabous. – V. Sphex. Clé. – VI. Rasées. – VII. Inn. – VIII. Trompette. – IX. Hôte. Ness. – X. Etienne. – XI. Ré. Esse.

Verticalement

1. Reins. Ether. – 2. Etoupe. Rote. – 3. Van. Rôti. – 4. Ulster. Mées. – 5. Lô. Axa. – 6. Snob. Sienne. – 7. Innocentées. – 8. Féculents. – 9. Ses. Este.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Hélène Canel,
son épouse,
a la douleur de faire part du décès du

docteur Louis CANEL,
médecien en chef
du service de santé des armées (ER),
officier de la Légion d'honneur,
commandant
de l'ordre de l'Etoile noire du Bénin,
médaille coloniale
avec double agrafe Sahara,

survenu à Paris, le 8 janvier 1993.

« Ce jour là et quand l'heure fut venue, Jésus leur dit : « Passons sur l'autre rive. »
Marc, IV, 35.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 janvier, à 13 h 45, en l'église du Saint-Esprit, 186, avenue Daumesnil, Paris-12e, suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

67, boulevard de Reuilly,
75012 Paris.

– Nous apprenons la mort de

Robert CHAPSAL,
conseiller-maître honoraire
à la Cour des comptes,

à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

[Né le 12 juillet 1895 à Paris, Robert Chapsal avait été secrétaire d'ambassade à Buenos-Aires, Madrid et Constantinople avant d'entrer à la Cour des comptes en 1930. Membre de plusieurs cabinets ministériels, il avait été de 1947 à 1953 le directeur du cabinet de Gaston Monnerville, président du conseil de la République, avant de retourner à la Cour des comptes, de 1953 à 1965, comme conseiller-maître. Il était le fils de l'ancien ministre Fernand Chapsal et le père de l'écrivain et journaliste Madeleine Chapsal.]

– Mme Hélène Larré,
son épouse,
Mme Maïté Timsit,
sa fille,
Isabelle et Bruno Timsit,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
font part du rappel à Dieu de

M. Léon LARRÉ,
inspecteur général honoraire
de la police nationale,
officier de la Légion d'honneur,
croix de la Valeur militaire,

survenu le 7 janvier 1993, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 janvier, à 15 heures, en l'église du Saint-Esprit, avenue du Général-de-Gaulle, à Meudon-la-Forêt.

7, square des Colonnes,
92360 Meudon-la-Forêt.
44, boulevard des Coteaux,
92500 Rueil-Malmaison.

– M. et Mme René Aboucaya-Liakhoff,
M. et Mme Sylvain Zissmann-Liakhoff,
M. et Mme Joseph Milsztein-Liakhoff,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Suzanne LIAKHOFF,

survenu dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques auront lieu lundi 11 janvier 1993, au cimetière parisien de Pantin, porte principale, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

– Le conseil d'administration,
L'amicale des anciens,
Le personnel,
Les jeunes
de l'association Jeunesse, culture, loisirs et technique,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert LEVILLAIN,
fondateur de l'association,
directeur général de 1960 à 1989,

survenu le 7 janvier 1993, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 janvier, à 10 heures, en l'église de Nouzilly (Indre-et-Loire).

Selon les vœux de Robert Levillain, vous pouvez poursuivre son œuvre au Sénégal en vous adressant à la Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris, compte 60 0586.

Association Jeunesse, culture, loisirs et technique,
21, rue Saint-Fargeau,
75020 Paris.

– Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis). Saint-Dizier (Haute-Marne).

Agnès, Francis et Vincent,
Mme Françoise Mignon,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard MIGNON,

survenu le 7 janvier 1993, dans sa cinquante-cinquième année.

La levée de corps aura lieu à l'amphithéâtre de l'hôpital Boucicaut, 91, rue des Cévennes, Paris-15e, le mardi 12 janvier, à 8 h 45.

Les obsèques religieuses seront célébrées à Saint-Dizier (Haute-Marne).

– Sa famille,
Ceux qui l'ont aimée,
font part du décès, dans sa quarante-quatrième année, de

Lorette STRINGER-GRUSZEWSKI.

Les obsèques seront célébrées le lundi 11 janvier 1993, à 14 heures, au cimetière israélite de Pantin.

30 *bis*, avenue Belleforière,
78600 Maisons-Laffitte.

– Son épouse,
Sa famille,
Ses amis
Et Pierre Durand,
président du Comité international Buchenwald-Dora,
ont la tristesse de faire part du décès de

Rudi SUPEK,
ancien combattant de la Résistance
(FTP-MOI)
et déporté à Buchenwald,
docteur de l'université de Paris,
ancien professeur des universités
de Zagreb et de Paris,
directeur et animateur
de l'Ecole philosophique de Korcula
et de la revue *Praxis*,
officier de la Légion d'honneur
au titre de la Résistance française,
commandeur des Arts et des Lettres,

survenu le 2 janvier 1993, à Zagreb, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques se sont déroulées à Zagreb, le 7 janvier.

13 Gorana Kovacica,
41000 Zagreb (Croatie).

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe VOSS,

survenu accidentellement le 5 décembre 1992, à Annapolis, Etats-Unis.

Les obsèques auront lieu le mardi 12 janvier 1993, à 11 heures, en l'église Sainte-Elizabeth-de-Hongrie, à Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Erratum

– Dans l'avis de décès concernant

M. Henri DEGREMONT,

il fallait lire :
L'inhumation a eu lieu au cimetière protestant du Chefresne.

3, rue du Père-Robert,
Cedex J 12 Epron 14610 Thaon.

Anniversaires

– Sa famille
Et ses amis
pensent à

Pascale GIRAUD,

qui nous a quittés le 11 janvier 1983.

Communications diverses

– Le séminaire de Frédéric Pagès.

« Les philosophes par leur vie » reprendra le 14 janvier 1993 (« *Descartes* » par René Lacroix).

Au programme des jeudis suivants : Kant, Rousseau, Schopenhauer, Nietzsche.

De 20 heures à 22 heures, à l'Université européenne de la recherche, 25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, Paris-5e.

DANSE

Femmes entre elles

Le Ballet du Rhin évoque d'une pointe légère la condition féminine à travers les âges

STRASBOURG

de notre envoyée spéciale

A voir le nombre non négligeable de fauteuils vides quand le Ballet du Rhin se produit à Mulhouse, Colmar et Strasbourg, on se demande si les habitants de ces trois villes – groupées en un syndicat intercommunal dont dépendent l'Opéra et le Ballet du Rhin – savent qu'ils possèdent l'une des meilleures compagnies régionales de France. Surtout depuis que Jean-Paul Gravier en a pris la direction : il sait créer la surprise, mitonner des menus dont la cohérence thématique ou stylistique, voilée sous une agréable variété, stimule les papilles.

La saison dernière, il offrait une merveilleuse résurrection du *Jason et Médée*, de Noverre, qui fit grand bruit jusqu'au Mexique, où la troupe fut invitée à le donner dans un festival. Il a inauguré cette saison-ci avec un programme réunissant, sous le titre fédérateur « Histoires de femmes », quatre ballets d'époques et de caractères on ne peut plus variés. Histoires de femmes, et plus précisément de femmes aux prises avec l'oppression de la société.

Dans l'Espagne du XVII[e] siècle, une petite infante étouffe dans l'atmosphère austère et pétrifiée de la cour. C'est *Pavane pour une infante défunte*, curiosité de la soirée car signée de Kurt Jooss, auteur de la célébrissime *Table verte*, qui dénonçait, en 1932, l'impuissance et la lâcheté des diplomates face aux menaces grandissantes de guerre. En robe à paniers vert pâle, une plume d'autruche caressant ses cheveux roux, l'infante danse avec une grâce et une spontanéité touchantes, contrastant avec la rigueur de la pavane qu'exécutent trois gentilhommes et cinq dames descendus d'un tableau de Velasquez, rigides comme leurs fraises. Elle leur tend parfois des bras suppliants, ils l'ignorent ; en se croisant, leurs lignes quasi militaires vont littéralement l'engloutir. Elle ne réapparaît que pour tournoyer et choir : mort d'une fleur, d'un papillon. Bref comme la partition de Ravel qui l'accompagne, un petit chef-d'œuvre, remonté pour le Ballet du Rhin par la propre fille du chorégraphe.

L'élégance de leurs robe blanches, le fauteuil à bascule, le pouf et la balançoire enguirlandée qui meublent leur jardin, tout dit que les quatre personnages féminins de *Tarde en la siesta*, du chorégraphe cubain Alberto Mendez (1973), appartiennent à la bourgeoisie du début de ce siècle, ou de la fin du précédent. Leurs prénoms – Consuelo, Dulce, Soledad et Esperanza – indiquent peut-être leur caractère, qui va s'exprimer dans leurs quatre variations, un peu à la manière des *Quatre tempéraments*, de Balanchine. Le souvenir des somptueuses étoiles cubaines qui créèrent ce ballet nous rend-il injustes ? Les danseuses du Rhin montrent une personnalité moins impérieuse, mais servent joliment la chorégraphie.

Une terrasse éclairée par la lune

Jardin aux lilas, d'Antony Tudor, créé en 1936 à Londres, appartient encore au répertoire de nombreuses grandes compagnies (dont celui de l'Opéra de Paris, depuis 1985). Là aussi, c'est à la danse de laisser deviner des sentiments que les conventions réprouvent. Sur une terrasse éclairée par la lune, deux fiancés donnent un bal : mais surviennent parmi les invités l'ancienne maîtresse de l'un, le jeune homme qu'aimait l'autre. La réussite de Tudor tient à la légèreté de son trait, à la fugacité de ces couples qui se cherchent et se fuient, à la pudeur de leur désespoir. Et l'interprétation des danseurs rhénans est ici très sensible, très juste.

Les filles d'aujourd'hui, celles que met en scène Ivan Favier (danseur de la compagnie) dans *Fébrile*, se sentent-elles encore victimes de l'oppression masculine ? Ce n'est pas évident, mais leur groupe déluré, fantasque, complice, semble avoir du mal à accepter l'irruption soudaine de trois garçons sur leur territoire. Tout rentrera dans l'ordre – si l'ordre, c'est cela – au cours d'un beau pas de deux final. Amusant décor à transformation (une palissade devenant un mini-manège forain), accordéon pimpant ou piano mélancolique, petits cris, chorégraphie toute en souplesse : malgré quelques longueurs, Ivan Favier nous attache à ses jeunes gens fragiles et affirme dans cette troisième pièce un ton personnel, ce qui ne court pas aujourd'hui les rues.

Prochain rendez-vous avec le Ballet du Rhin : *Casse-Noisette*, en février. Mais un *Casse-Noisette* revu et corrigé par les facétieux Pilobolus : Petipa se retourne déjà dans sa tombe.

SYLVIE DE NUSSAC

► Opéra du Rhin, le 9 janvier à 20 heures, le 10 à 15 heures et 20 heures. Tél. : 88-75-48-23.

MUSIQUES

La politesse du terrorisme britannique

GAVIN BRYARS

Amphithéâtre de la Bastille

L'homme ressemble à sa musique. De taille haute et imposante, le pas lent, avec des mouvements qui impriment à son corps un léger balancement, une sourde pulsation, et un sourire embarrassé. Gavin Bryars, compositeur anglais tout juste quinquagénaire, finit de saluer le public regroupé dans l'hémicycle de l'amphithéâtre Olivier-Messiaen : l'autre scène de l'Opéra-Bastille.

Seconde soirée d'une série de trois, placée pour un hommage posthume à John Cage sous l'énigmatique nom de baptême du producteur de radio Daniel Caux *(le Blanc, les couleurs du prisme et la mécanique du temps qui passe)*, le concert du Gavin Bryars Ensemble (contrebasse, clarinette, percussion, claviers et violon) offrait un éventail de pièces récentes, ou du moins marquées par un souci de composition apparu au début des années 80. Cette période d'intense collaboration avec Robert Wilson a donné naissance à l'opéra *Medea* et à une contribution à *Civil Wars* : monstre multimédia destiné à l'inauguration des Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, qui, faute de moyens, n'a jamais vu intégralement le jour.

Tandis que les œuvres d'avant cette époque s'élaboraient très nettement à partir d'un matériau musical préexistant (hymne vrai ou faux interprété par l'Orchestre du transatlantique au moment du naufrage dans *The Sinking of the Titanic* en 1974 ; accompagnement d'orchestre d'un enregistrement mis en boucles de la ritournelle d'un clochard londonien, la même année, dans *Jesus'Blood Never Failed Me Yet* ; standard de jazz interprété par des musiciens totalement isolés les uns des autres dans *1,2, 1-2-3-4* en 1977...), les plus récentes semblent au contraire puiser dans le silence *« avec une sorte de faux ennui distingué »* leur force fascinatrice.

Si les références littéraires subsistent *(Derniers jours d'Emmanuel Kant*, de Thomas de Quincey dans *The Old Tower of Löbenicht)*, si les emprunts musicaux demeurent (*Elégie* de Busoni dans *Allegrasco*), leur reconnaissance par l'auditeur importe peu. On retient surtout l'intimité de la relation établie entre le compositeur (sur scène, à la contrebasse ou aux claviers) et ses interprètes. On reste aussi frappé par une efficacité discrète – *« ni trop expressif, ni trop plat »* – qui doit beaucoup à l'attachement de Bryars pour les problèmes de disposition, de « balance » dans l'interprétation. Il cultivera très tôt *« le poids émotionnel de la fausse note involontaire »* avec le Portsmouth Symphonia, un ensemble d'exécutants non spécialistes. On dirait aujourd'hui de lui qu'il est un *« terroriste poli »*. Méfiance...

JEAN-JACQUES LAROCHELLE

► Cette série de concerts s'achève samedi 9 janvier à 20 heures, à l'amphithéâtre Olivier-Messiaen, avec un programme d'œuvres du Lituanien Arvo Part, donné par le Theater of Voices (Judith Nelson, Paul Hillier, Drew Minter et Paul Elliott). A l'orgue : Christopher Bowers-Broadbent. Tél. : 43-43-96-96.

Généreux comme Personne

Le bluesman prodigue fait sa rentrée dans le music-hall en instance de classement



D R

PAUL PERSONNE

à l'Olympia

Vendredi soir, Paul Personne n'a pas manqué de souligner gentiment l'honneur historique qui lui incombait : être le premier occupant de la scène de l'Olympia depuis la mise en œuvre de la procédure de classement de la salle par le ministère de la culture. Mais l'essentiel était ailleurs.

Le bluesman (guitariste, chanteur, auteur-compositeur) faisait sa rentrée parisienne six mois après la sortie chez Polydor de *Comme à la maison*, son meilleur album à ce jour. La salle du boulevard des Capucines était pleine à craquer, comme elle devait l'être ce samedi. En douze ans de carrière, Paul Personne a accumulé un capital de sympathie, un catalogue de chansons, une collection d'influences qui lui ont permis de rester plus de deux heures et demie sur scène.

C'est que Paul Personne ne compte pas. Cette prodigalité le livre tel quel au public. La durée l'oblige à montrer tout ce qu'il sait faire et donc à laisser deviner ce qui lui fait défaut : quelques ressources vocales qui permettraient à sa voix cassée de varier ses effets, la faculté de distendre un peu les liens avec les idiomes du blues, pas tant pour s'en éloigner que pour diversifier l'inspiration. Profitant des moments creux du spectacle, ces réserves viennent à l'esprit. Mais il vaut mieux parler du reste. Du guitariste, par exemple. Fidèle à la marque Gibson, Paul Personne tombe du coup du côté de Mick Taylor à l'époque où celui-ci officiait au sein des Rolling Stones. Mais cette fluidité (il n'est jamais meilleur que quand il ressemble à Taylor s'inspirant de Carlos Santana) est contrebalancée par une force rythmique qui évoque John Fogerty. Bref, Paul Personne joue du rock, comme on le joue aux Etats-Unis aujourd'hui, en mettant en perspective l'histoire du genre.

Il y a aussi les chansons, même s'il en manque quelques-unes pour remplir tout à fait le spectacle. La collaboration avec Boris Bergman, le parolier d'Alain Bashung, entamée sur deux titres de *la Chance*, l'avant-dernier album, a porté ses fruits sur *Comme à la maison*. A la scène, *General Lee*, western cynique en cinq minutes, *Lavomatics*, chronique urbaine éclairée au néon blanc se portent aussi bien qu'à la maison. Et finalement, certains titres de la haute époque de Paul Personne (la première moitié des années 80) – *J'veux pas descendre*, *Ça va rouler*, *Barjoland* – supportent tout à fait la comparaison avec leurs cadets.

C'est aussi grâce au groupe. Avec deux batteurs, comme les Allman Brothers. Au lieu de marquer la scansion, ce dispositif l'allège, lui donne une élasticité pneumatique tout à fait plaisante. Là-dessus, Paul Personne (le guitariste) brode avec François Bodin (l'autre guitariste), les deux musiciens se pratiquent depuis un certain temps et trouvent de temps à autre une symbiose qui renforce le jeu de l'un comme de l'autre. Avec un clavier et un saxophone pour la décoration, la texture, on obtient une formation de blues fière de sa compétence, qui oublie de temps en temps de s'amuser. Mais, dès que l'idée leur revient, ils sont irrésistibles.

THOMAS SOTINEL

► Le 9 janvier à l'Olympia (complet), le 15 février à la Cigale, 120, bd de Rochechouart, Paris-18[e]. Tel. : 42-23-15-15.

Le rose et le noir

Des œuvres entre grâce et chagrin

TÉLÉMAQUE

à la galerie Jacqueline Moussion

Bien qu'elles appartiennent à trois séries distinctes, *le Bleu-Vert et rose*, *Import-export* et *le Genou de Claire* – plaisante allusion cinématographique, – les œuvres récentes d'Hervé Télémaque traitent toutes d'un seul sujet, les amertumes de l'amour. Dans les unes, un genou est l'objet des attentions passablement fétichistes d'un peintre qui le dessine, le peint, le dissèque, le fait plier et se tendre à défaut de le caresser. Mais, sous la peau qu'il contemple et teint de couleurs flatteuses, il aperçoit, il ne peut s'empêcher d'apercevoir l'articulation, les os, les nerfs, l'écorché en somme. Pour finir, le genou féminin devient celui de l'un des bergers d'Arcadie peint par Poussin, accroupi près d'un tombeau. Le charme se dissipe, la vanité perce sous le motif séduisant, comme le crâne sous la chair.

Navrante histoire

Il n'est guère de dessins – plusieurs fort beaux, – ni de tableaux ni d'assemblages qui ne racontent cette même navrante histoire. *Terre lavée*, large polyptyque savamment construit et rythmée, suggère un déluge, une inondation qui détruit et disperse les objets et ne laissent d'eux que des fragments embourbés. Autre métaphore aquatique, celle de *l'Ecluse*. Une mécanique tranchante et anguleuse interrompt un flux écarlate, flux de sang peut-être, flux vital cruellement interrompu.

Quand cette méditation renonce aux ressources de la métaphore et de l'allusion allégorique, elle tire partie de l'actualité, la pire. D'un voyage à Haïti, son île natale, Télémaque a gardé en manière de souvenir les photographies des affiches et des panneaux qui célèbrent les mérites et les pouvoirs de tel guérisseur qui se prétend capable de combattre le sida. Au spectacle de ces pauvres mensonges peints en grandes lettres noires sur fond rouge, Télémaque s'est gardé d'ajouter quelque symbole trop explicite, quelque dénonciation éloquente. Il lui suffit de découper et répéter les images et de leur associer des débris d'affiches de films pour aggraver autant qu'il le faut leur pouvoir d'expression.

C'est du reste le caractère essentiel de l'exposition : elle montre un artiste qui ne se satisfait pas de la maîtrise de ses procédés, si variés soient-ils, du néon au fusain, de l'acrylique délavée aux enduits à base de marc de café. Télémaque, sans crier, sans gesticulations ni excès, sans le moindre expressionnisme,- poursuit sa chronique contemporaine. D'un présent douloureux, il extrait des compositions où l'ironie et la désillusion s'entrelacent. Dans son œuvre, sans académisme ni complaisance, le pop art continue – c'est-à-dire la peinture de l'histoire d'aujourd'hui, nécessaire, très nécessaire.

PHILIPPE DAGEN

► *Galerie Jacqueline Moussion, 110 et 123, rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris ; tél. : 48-87-75-91. Jusqu'au 25 janvier.*

La mort d'Alfred Courmes

Le peintre Alfred Courmes est mort le 8 janvier à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

L'œuvre d'Alfred Courmes tient en deux parties violemment contradictoires. Jusque vers 1935, le peintre, né à Bormes-les-Mimosas, le 21 mai 1898, dans une famille d'officiers de marine, tient son rang dans un groupe à la mode, celui des adeptes du « retour à l'ordre » et aux traditions. En 1919, au sanatorium de Durtol, Courmes rencontre Roger de La Fresnaye, héros de ce mouvement. Auprès de lui, professeur sévère, il apprend les principes d'une peinture clairement composée, froidement exécutée, néoclassicisme post-cubiste dont la rigueur n'est tempérée que par quelques couleurs aigres. Le portrait de mademoiselle Courmes en 1921 et celui de Peggy Guggenheim en 1926 sont les premiers chefs-d'œuvre de cette période d'initiation, tout au long de laquelle La Fresnaye ne ménage ni ses critiques ni ses encouragements. En hommage à son maître, qui meurt en 1927, Courmes exécute en 1929 son *Homme blessé*, version contemporaine du *Christ mort* de Mantegna. D'une dignité moins étudiée, *l'Etrangleur à la casquette rose* et quelques scènes de genre teintées de burlesque, préfigurent le second Courmes, qui a découvert à la fin des années 20 les charmes de la fantaisie selon Bruegel et Jérôme Bosch. L'évolution est cependant assez discrète pour qu'en 1937 encore le peintre reçoive la commande d'une allégorie du *Toucher* pour le pavillon de la Manufacture de Sèvres à l'Exposition universelle et, l'année suivante, celle de la *France heureuse*, peinture murale dans le style officiel, pour la délégation française à Ottawa.

Mais Courmes a aussi depuis quelque temps entrepris de renouveler son art par l'ironie et l'absurdité. En 1935, il expose au Salon des indépendants un *Saint Sébastien* satirique. Le saint est vêtu seulement d'une casquette à pompon, d'un tricot rayé de marin et d'une paire de chaussettes. Rien ne dissimule sa virilité exhibée en détail au centre du tableau. Il y a bien quelques flèches, un décor crépusculaire et même un clair de lune derrière le martyr, mais l'obscénité l'emporte sur le pathétique. C'est cette toile, évidemment influencée par le surréalisme, qui vaut à Courmes le prix Paul-Guillaume 1936, qu'il partage avec Pierre Tal-Coat. C'est elle qui lui valut bientôt la réputation d'un arnachiste du goût, amateur de sacrilèges et de profanations.

L'ex-voto à saint Sébastien de 1935 associe au martyr-marin exhibitionniste une Vierge trop langoureuse et un Jésus qui joue avec un klaxon d'automobile. Sur la mer, derrière eux, passe un croiseur de guerre. De ces parodies de l'art sacré à *la Pneumatique Salutation angélique* de 1968, qui montre un Bibendum égrillard offrant des lis à une Vierge de plus en plus langoureuse, le système de Courmes se développe logiquement. Il repose sur l'association de trois inspirations, l'iconographie chrétienne, la mythologie gréco-romaine et la publicité contemporaine. Le Sphinx, le Bébé Cadum, Œdipe, les images des boîtes de camembert, les chromos, le cubisme, le néoclassicisme de ses débuts, la grande « peinture » et l'illustration populaire mêlent tout cela dans des compositions-patchworks accompagnées de titres longs et burlesques. Courmes n'a été jusqu'ici célébré que par une seule rétrospective, en 1989, présentée à Roubaix et à Poitiers. C'est pourtant l'époque tout entière, – ses vices, ses guerres, ses indignités et ses ridicules – qui se trouve mise à nu dans les satires de ce moraliste méconnu.

PHILIPPE DAGEN

CORRESPONDANCE

Une lettre de M[me] Elisabeth Roudinesco

Après la publication, dans le Monde *du 6 janvier, d'un article consacré à la nomination de M. Olivier Bétourné aux Éditions Fayard, nous avons reçu de M[me] Elisabeth Roudinesco la lettre suivante :*

« Je tiens à exprimer ma surprise et mon indignation à la lecture des propos prêtés à Claude Cherki et me mettant en cause, selon lesquels il aurait refusé de publier mon *« projet de livre portant notamment sur la vie privée »* de Jacques Lacan, dont j'aurais *« exigé par contrat qu'il soit publié sans la moindre modification »*. Cela est totalement inexact et je n'ai jamais demandé, ni *a fortiori* exigé, que mon travail sur l'histoire intellectuelle de Jacques Lacan, qui comme le reste de mon œuvre est un ouvrage de pure érudition et non une relation de sa vie privée, soit publié sans relecture ou modification. Je ne souhaite pas polémiquer sur les raisons de ce refus, mais je ne souhaite pas non plus qu'elles soient ainsi déformées au point de me faire apparaître comme un auteur aux exigences aussi ridicules qu'inacceptables. »

[M. Cherki, PDG des Éditions du Seuil, nous a bien confirmé que le projet de contrat envoyé par M[me] Roudinesco, et refusé par lui, indiquait que le livre sur Jacques Lacan était aussi une enquête sur la vie du psychanalyste. D'autre part, l'auteur demandait, au nom de la confidentialité, que M. Cherki décide seul des modifications qu'il pourrait demander à l'auteur et qu'en cas de désaccord avec M[me] Roudinesco l'éditeur lui rendrait sa liberté.]

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'Après-midi d'un prince : 19 h. Lettre d'une inconnue : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). La Belle de Fontenay : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 15 h 30 et 20 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Les Filles du néant : 20 h 30, dim. 16 h. Salle Louis Jouvet. Ondine : 20 h 30, dim. 16 h.
AUDITORIUM DE LA GALERIE COLBERT (42-09-32-42). Duo pour voix obstinées : 21 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Imprécation II, Money Makes me so Happy : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Je? Deuxil Maux... : 19 h, dim. 17 h. Le Cabaret de la grand'peur : 20 h 30, dim. 16 h 30.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Jonathan Livingston le goéland : 19 h 45.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). La Voix humaine : 21 h.
CAFÉ DE LA DANSE (40-26-28-58). Don Juan d'origine : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche? : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). L'Abuseur de Séville : 20 h 30.Dim. La Vida es Sueno (en espagnol) : 16h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). Marguerite et le Président : 21 h, dim. 16 h.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-38-69). On a marché sur la Terre : 21 h, dim. 17 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Antigone : 14 h. La Serva amorosa : 20 h 30.Dim. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 14h.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Qui est le véritable Inspecteur Hound? : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Ubu : 20 h 30, dim. 16 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Nuit juste avant les forêts : 16 h et 20 h 30.
ESPACE JEMMAPES (46-34-01-68). Les Portes du chaos : 21 h.Dim. Sans censure, ça c'est s0rlll : 15h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'île des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. Le Machiniste têtu : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : 20 h 30, dim. 15 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 18 h et 20 h 15. Une fille entre nous : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : 19 h. Amours en pièces : 20 h 30. Le Rire amer du belouga : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Le Banc : 19 h. L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Carmen Paradise : 21 h.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : 17 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Horla ; Boule de suif : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Tout va bien, je vais bien! : 20 h. Entre l'Est et l'Ouest : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Magdeleine Leclerc, dernier amour de Sade : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Le Nuage amoureux : 20 h 30, dim. 17 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Huis clos : 19 h 30.Dim. Marie and Bruce (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h, dim. 16 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Bas-fonds : 15 h et 20 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Carpe du duc de Brienne : 21 h, dim. 15 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri! : 21 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Lapon, le savant et l'apprenti : 21 h, dim. 16 h 30.
PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20). Bernard est mort : 21 h, dim. 17 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 18 h et 21 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). La Surprise de l'amour : 18 h 30, dim. 20 h 30. Trekking : 21 h, dim. 17 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Deux siècles d'amour : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45, dim. 15 h.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Hold up : 20 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Elle et Dieudonné : 22 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Monsieur Klebs et Rozalie : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Lilie : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). D'Alba est stone... Mais ils vécurent heureux : 20 h 15. Brigitte Lahaie : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Prix Martin : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). The Private Memoirs and Confessions of a Justified Sinner : 22 h 30. Arène. The Hamburger Twins (en anglais) : 14 h 30. The Ramayana : 18 h. Frieda's Flight or She who can but doesn't (en anglais) : 20 h 30. Belle de Mai. Vingt-cinq Années de littérature de Léon Talkoï : 18 h et 21 h, dim. 17 h.Dim. Stags and Hens : 18h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les Zappeurs : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Didier Follenfant : 22 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Jean Vilar. Les Rustres : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Sourire des mondes souterrains : 16 h et 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Terra incognita : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Le Livre des fuites : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). L'Epreuve : 19 h. Le Baiser de la veuve : 20 h 15. Salle II. Roro er Saoz : 22 h.
THÉATRE PARIS-PLAINE (42-50-15-65). Les Justes : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. Au bord de la vie : 19 h, dim. 15 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Samedi, dimanche et lundi : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Monsieur chassel : 20 h 15, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Le Voyage de Mémé : 19 h. Voyage au centre de la Terre : 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Hocine Slimane : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Batailles : 21 h et 19 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Le Fantôme de Canterville : 21 h.
ARGENTEUIL (SALLE MAURICE SOCHON) (39-61-25-29). Les Choses : 21 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BEYNES (LA BARBACANE) (34-89-55-99). Mademoiselle Julie : 21 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Cabaret Karl Valentin : 21 h, dim. 16 h.
COMBS-LA-VILLE (LA COUPOLE) (64-88-69-11). Avatar : 20 h 45.
COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) (43-33-63-52). Le Médecin malgré lui : 20 h 45.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Marie Tudor : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ELANCOURT (LE POLLEN) (30-62-82-81). Farces : 20 h 30.
ERAGNY (THÉATRE DE L'USINE) (30-37-84-57). Les Chaises : 20 h 30, dim. 15 h.
EVRY (AGORA) (64-97-22-99). Amphitryon : 20 h 30.
FONTENAY-SOUS-BOIS (MAISON POUR TOUS) (48-98-16-44). Histoire Story : 20 h 30.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Marie : 20 h 30, dim. 17 h.
LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). David, la nuit tombe : 21 h, dim. 17 h.
LONGJUMEAU (THÉATRE ADOLPHE-ADAM) (69-09-40-77). Font et Val à Connard Land : 21 h.Dim. Coucl le Grand Orchestre du Splendid : 21h.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Désir sous les ormes : 20 h 30, dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Valse avant la nuit : 20 h 30.
NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON) (49-31-02-02). Lundi, huit heures : 21 h.
SAVIGNY-LE-TEMPLE (MAISON JACQUES-PRÉVERT) (60-63-28-24). Les Chiens de la mer : 21 h.
VANVES (THÉATRE LE VANVES) (46-45-46-47). La Dame au petit chien ; Un mouton à l'entresol : 20 h 30, dim. 15 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Du burlesque à la comédie américaine : Burlesque 31 : champêtre : Fatty and Mabel's Simple Life (1915), Une idylle aux champs (1919), de Charles Chaplin, Zigoto à la ferme (1915), l'Epouvantail (1920), 19 h ; Docteur Jerry et Mister Love (1963, v.o. s.t.f.), de Jerry Lewis, 21 h.

DIMANCHE

Du burlesque à la comédie américaine : Burlesque 32 : personnages divers : Alcide au cinéma (1915), Skinny's False Alarm (1917), Madame Dudule, l'Héritage de Beaucitron, Picratt cambrioleur, Hotel Anchovy (1934), 19 h ; Comment l'esprit vient aux femmes (1950, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Du burlesque à la comédie américaine : Burlesque 33 : rivalités et voisinage : les Bungalows galopants (1924), de Mac Sennett, Harold a des visions (1919), Duness and danger (1918), Voleurs volés (1915), Court Plaster (1924), 16 h 30 ; Shiro Toyoda : la Rivière éternelle (1967, v.o. s.t. anglais), de Shiro Toyoda, 19 h ; Pays de neige (1957, v.o. s.t. anglais), de Shiro Toyoda, 21 h.

DIMANCHE

Du burlesque à la comédie américaine : Burlesque 34 : le Maillet fatal (1914), le Chant du coucou (1927), On n'a pas l'habitude (1929), Un garçon séduisant (1919), les Rivaux de la pompe (1935), 16 h 30 ; Shiro Toyoda : Pèlerinage nocturne (1959, v.o. s.t. anglais), de Shiro Toyoda, 20 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : Dos tipos de cuidado (1952, v.o. s.t.f.), d'Ismael Rodrigues, 14 h 30 ; l'Ange exterminateur (1962, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 17 h 30 ; Dona Barbara (1943, v.o. s.t.f.), de Fernando de Fuentes, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma mexicain : Ahi esta el detalle (1940, v.o. s.t.f.), de Juan Bustillo Oro, 14 h 30 ; Bugambilia (1944, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 17 h 30 ; Aventurera (1949, v.o. s.t.f.), d'Alberto Gout, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : Lunes de miel : Universal Newsreal (1930-1932, v.o. septembre 1956), Soupçons (1941, v.o.) d'Alfred Hitchcock, 14 h 30 ; Voyages : Spot American Airlines (1992), Boeing Boeing (1965, v.o.) de John Rich, 16 h 30 ; Battements de coeur : Désir (1936, v.o.) de Frank Borzage et Ernst Lubitsch, 18 h 30 ; Avant-première : Smoothie (1992) de Jean-Henri Meunier, 20 h 30.

DIMANCHE

I love Paris, Paris vu par les Américains : le Gentleman cambrioleur : Universal Newsreel (1930-1932), Haute Pègre (1932, v.o.) d'Ernst Lubitsch, 14 h 30 ; l'Intrépide : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. septembre 1953), Un amour de banquier, v.f.) de Ian Toynton, 16 h 30 ; Aventurières : Universal Newsreel (1930-1932), Mata Hari (1931, v.o.) de George Fitzmaurice, 18 h 30 ; le Savant : Freud, passions secrètes (1962, v.o.) de John Huston, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
L'ATLANTIDE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
BEETHOVEN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BHUMIKA (Ind.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CœUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
CRUSH (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
EN ROUTE POUR MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
LE GRAND PARDON II (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).
GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
L 627 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAC (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
1492. CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
MOSCOU-PARADE (Fr.-russe, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
SABLES MORTELS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMÉON (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LE SOUPER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE COMPANY OF STRANGERS (Can., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TITO ET MOI (Fr.-Youg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUBAB BI (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
VALSE D'AMOUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
VOYAGE A ROME (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 15.
BATMAN, LE DÉFI (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.
BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h 10.
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 17 h, 19 h, 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 11 JANVIER

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle, leur origine et leur développement. Une promenade hors du temps (Premier parcours) », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Le quartier de la Bastille et le faubourg Saint-Antoine », 11 heures et 15 heures, sortie métro Bastille, devant le retaurant Les Grandes Marches (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La Sorbonne », 14 h 30, 47, rue des Ecoles (S. Rojon-Kern). « Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant le 6, boulevard du Palais (C. Merle).

« Les passages couverts du Sentier, où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés », 14 h 40, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Visite exceptionnelle de la machinerie et des coulisses du Théâtre de l'Odéon » (lampe de poche), 14 h 45, métro Odéon, au pied de la statue de Danton (M. Banassat).

« Chopin chez ses compatriotes dans l'île Saint-Louis, son musée dans un hôtel particulier, où est évoqué le poète Mickiewicz (auditions musicales), 15 heures, 6, quai d'Orléans (Paris et son histoire).

« Les salons de l'hôtel de Lassay », 15 heures, 33, quai d'Orsay (Mme Cazes).

CONFÉRENCES

14, boulevard Raspail, 14 h 30 : « Prague, ville de lumières » (Europ explo)

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Le temps et la théologie », par C. Tresmontant (Académie des sciences morales et politiques).

35, rue des France-Bourgeois, 18 h 30 : « La Renaissance italienne », par C. Barrière (Maison de l'Europe).

BILLET

GATT : Brittan à la barre

Va-t-on assister à un forcing des Etats-Unis et de la Commission européenne pour parvenir à une conclusion politique de l'Uruguay Round avant le 20 janvier, date de passation des pouvoirs de M. George Bush à M. Bill Clinton ? On paraît considérer cette hypothèse comme plausible à Washington.

A Bruxelles, Sir Leon Brittan, commissaire désormais chargé des affaires commerciales, admet être en contact permanent avec les services de Mme Carla Hills, le principal négociateur américain, pour essayer de dégager la voie à un accord global. Sir Leon se contente là de prendre au sérieux la déclaration du 18 décembre, cosignée par MM. George Bush, John Major et Jacques Delors, exprimant leur volonté de consentir un maximum d'efforts pour terminer à la mi-janvier...

Le nouveau porte-parole de la CEE, qui se montre optimiste, indique vouloir s'écarter le moins possible du projet de compromis présenté par M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT, en décembre 1991. S'agissant de l'agriculture, il s'en tiendrait au pré-accord conclu par la Commission avec les Américains le 19 novembre à Washington. La voie « directissime » ainsi privilégiée peut aboutir, du moins si les EtatS-Unis renoncent à l'intention, manifestée en décembre, de rouvrir un certain nombre de dossiers, notamment sur la propriété intellectuelle.

Une telle perspective mettrait les Français dans l'embarras. Dans le projet Dunkel, plusieurs dispositions leur déplaisent. Ainsi en est-il du nouveau « code » ayant trait à l'encadrement des subventions à l'industrie, très sévère, et dont ils voudraient avoir la garantie qu'il ne s'applique pas à l'aéronautique. Autre point sensible, le « règlement des différends » : le projet laisserait la possibilité aux Etats-Unis de recourir à des mesures de défense commerciale unilatérales. Les offres américaines en matière de libéralisation d'échanges de services sont considérées comme insuffisantes, et, par ailleurs, les Français entendent protéger la production audiovisuelle européenne.

Surtout, le gouvernement Bérégovoy n'a cessé de répéter sa volonté de s'opposer au pré-accord agricole de novembre. Une divergence d'interprétation surgie entre Bruxelles et Washington à propos d'une clause concernant l' « accès minimum au marché », c'est-à-dire les quantités minimales à importer dans la CEE, ne pourra que conforter cette opinion.

Paris avait averti la Commission qu'elle outrepassait ses droits en continuant à considérer ce pré-accord agricole comme acquis et à délibérer sur cette base à Genève. M. Brittan n'en tient pas compte. Il est difficile d'imaginer que les Français le laissent faire.

PHILIPPE LEMAITRE

Le « pacte de solidarité » mis à l'épreuve

Début des négociations salariales dans les services publics allemands

Les syndicats et les employeurs des quelque 2,3 millions d'employés des services publics allemands ont entamé, vendredi 8 janvier à Stuttgart, un cycle de négociations salariales placé sous le signe des difficultés économiques croissantes que connaît le pays. Au cours de cette première journée de discussion, les employeurs du secteur public ont proposé aux syndicats allemands une hausse de 2,25 % des salaires pour 1993, a précisé en fin de journée un porte-parole du ministre allemand de l'intérieur, M. Rudolf Seiters, représentant du gouvernement fédéral.

Les employeurs avaient auparavant rejeté la demande de 5 % d'augmentation formulée par l'OeTV, le principal syndicat du secteur public allemand, qui souhaite en outre obtenir une *« composante sociale »* de 150 deutschemarks (512 francs) pour les revenus moyens et inférieurs ainsi qu'une réduction du temps de travail à partir de 1994. L'an dernier, cet influent syndicat avait exigé 9,5 % d'augmentation pour les employés de l'Etat fédéral, des Länder et des communes, en abordant des négociations au cours desquelles les employeurs s'étaient déclarés prêts à accorder 3 % de hausse salariale. L'accord conclu – après une imposante grève de 11 jours – avait finalement fixé à 5,4 % le niveau des augmentations de salaires. Des concessions sévèrement critiquées par la Bundesbank, qui les présenta tout au long de l'année 1992 comme un des principaux obstacles à une baisse de ses taux directeurs.

L'autre grand syndicat participant aux négociations actuelles, le DAG, a pour sa part réclamé une hausse de 5,5 % pour 1993. A l'issue de cette première journée, les partenaires sociaux ont jugé l'offre des employeurs *« inappropriée et inacceptable »*. M. Seiters a de son côté estimé que cette proposition était *« très responsable »*, précisant qu'il était impossible d'accorder un relèvement des salaires qui compense intégralement l'augmentation subie par le coût de la vie en 1992 – l'inflation en Allemagne est actuellement de 3,8 %. *« L'époque de la répartition de la hausse des revenus est pour l'heure révolue »*, a-t-il souligné

Une mesure pour l'emploi

Renault va embaucher trois cents jeunes et cent salariés de RVI

En dépit de la poursuite de sa politique d'ajustement global des effectifs – qui se traduira par 2 249 suppressions d'emplois cette année – Renault (63 000 salariés) entend développer ses efforts de recrutement et de formation de jeunes, parallèlement à des départs en préretraite.

Grâce à la mise en place de six cents mesures de préretraite à mi-temps, Renault va embaucher en 1993 trois cents jeunes qui seront formés pour occuper des emplois qualifiés de fabrication. Ce dispositif, qui contribuera à abaisser la moyenne d'âge du personnel ouvrier et permettra à des salariés de plus de cinquante-cinq ans d'assurer à mi-temps une fonction de tutorat auprès des jeunes embauchés, est lancé pour la seconde année consécutive.

En 1992, le constructeur s'était fixé comme objectif d'intégrer deux cent cinquante personnes grâce à la mise en préretraite progressive de cinq cents salariés. L'opération n'ayant pu être engagée qu'en cours d'année, il n'avait été procédé fin novembre qu'à soixante-quatorze embauches mais trois cent quatre vingt-trois personnes avaient, à la même date, opté en faveur d'un passage à mi-temps.

D'autre part, l'entreprise va proposer à quatre cents *« jeunes en difficulté »* une *« aide à l'insertion afin de faciliter leur accès à l'emploi »*. Cette initiative – qui a touché plus de deux cents personnes en 1992 – ne débouchera pas sur une embauche chez Renault mais, le cas échéant, dans des petites ou grandes entreprises de la région de Douai, le Mans et Flins qui, pour l'occasion, ont accepté de devenir partenaires du constructeur.

Enfin, la marque au losange a décidé d'engager cent salariés de l'usine de Blainville (Calvados) appartenant à sa filiale Renault-Véhicules industriels, où la suppression de 423 emplois est prévue. Cette *« mesure de solidarité au sein du groupe »* se réalisera grâce au départ en préretraite FNE de cent salariés de Renault qui seront remplacés par un nombre équivalent de membres du personnel de RVI qui, aux prises avec la baisse du marché du poids lourd, a annoncé en décembre un plan social supprimant 1 348 postes. Les reclassements sont prévus dans les usines de Sandouville, Le Mans, Cléon et Grand-Couronne.

J.-M. N.

Plus de 12 millions de dettes

Un administrateur judiciaire au comité d'établissement de Renault-Billancourt

Le tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine) a désigné vendredi 8 janvier un administrateur judiciaire à la tête du comité d'établissement de l'usine Renault de Billancourt. Dirigé par la CGT, celui-ci doit constituer une nouvelle structure avec le comité d'établissement (aujourd'hui à majorité non CGT) du siège de Renault.

Or, ce dernier refuse d'assumer la *« gestion désastreuse »* du CE de Billancourt, dont les pertes cumulées atteignaient 11 millions de francs fin 1991 selon les estimations d'un expert-comptable désigné par le tribunal (*le Monde* du 23 décembre 1992). En outre, le dernier rapport de gestion présenté par le secrétaire CGT fait apparaître 12,2 millions de francs de dettes dont 6,4 millions imputables au non-paiement de cotisations sociales des vingt-neuf salariés du CE. Ces derniers ont intenté un recours devant le tribunal des prud'hommes afin d'obtenir leur intégration dans la future structure.

L'administrateur judiciaire devra examiner les comptes du comité d'établissement et procéder à la cession de ses deux derniers centres de vacances afin de tenter de répondre aux demandes des créanciers, dont certains menacent de recourir à des exécutions forcées.

Le gouvernement renfloue la Sécurité sociale

Suite de la première page

Comment, en effet, prétendre garantir les acquis de la protection sociale alors que celle-ci est financièrement exsangue ?

La « Sécu » sera donc remise à flot. Il en coûtera quelque 20 milliards de francs. Ayant exclu une revalorisation de la contribution sociale généralisée (CSG) ou une hausse de la cotisation d'assurance-vieillesse des actifs, solutions trop impopulaires à quelques semaines des élections législatives, le gouvernement a donc choisi d'opérer un transfert budgétaire.

Présentant ses vœux à la presse, M. René Teulade, ministre des affaires sociales, a en quelque sorte vendu la mèche vendredi 8 janvier. *« L'équilibre 1993 est réalisé sous réserve d'un arbitrage interministériel qui sera connu au début de la semaine prochaine »*, a indiqué le ministre, précisant que *« l'on ne s'oriente pas vers une augmentation des cotisations ou de la CSG, car des économies budgétaires sont possibles »*.

Les cotisations de retraite des chômeurs

Le scénario politico-budgétaire de MM. Pierre Bérégovoy et René Teulade ne manque pas d'habileté. Il s'agirait de prélever sur le budget 1993 de quoi équilibrer (ou quasi équilibrer) les comptes de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, principale responsable du déficit du régime général. Formellement, le déficit des finances de l'Etat, déjà mis à mal par les récentes aides accordées aux entreprises sous forme de réduction de TVA et d'exonération de charges en faveur du travail à temps partiel, ne serait pas aggravé grâce aux « économies budgétaires » qui seraient prévues.

En pratique, cela a abouti à renvoyer les conséquences d'une telle décision à la future majorité placée dès lors devant le fait accompli.

Ce faisant, le gouvernement propose de satisfaire une vieille revendication syndicale : prendre en charge, au nom de la solidarité nationale, les cotisations de retraite des chômeurs actuellement supportées par la « Sécu ». Or ces cotisations représentent aujourd'hui 19 à 20 milliards de francs, à peu près ce qu'il convient de trouver pour équilibrer les comptes en 1993. Les partenaires sociaux, qui seront bientôt convoqués officiellement, vont être, en échange, invités à donner leur accord de principe à un allongement de la durée de cotisations (à quarante ans au lieu des trente-sept années et demie actuelles, par exemple).

Les pouvoirs publics souhaitent également qu'ils s'engagent à gérer eux-mêmes, comme c'est le cas dans les caisses de retraite complémentaires, une partie des dépenses d'assurance-vieillesse. Les autres dépenses, celles qui représentent l'effort de solidarité, seront regroupées à compter du 1er janvier 1994 dans le « fonds de solidarité », déjà adopté mais dans une version moins ambitieuse, en première lecture par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 12 décembre 1992).

Ce schéma, qui a quelques chances d'être avalisé par la CFDT, la CFTC, et la CFE-CGC (Force ouvrière pourrait être plus réticente alors que le refus de la CGT ne fait aucun doute) constituerait un redoutable piège pour la droite. Une telle réforme de structure est en effet unanimement jugée nécessaire, même si elle n'est financièrement efficace que dans quelques années (aujourd'hui la durée moyenne de cotisations des nouveaux retraités est de quarante ans) lorsque les « baby boomers », qui ont entamé plus tard leur vie active, partiront en retraite. Les socialistes égratigneraient certes le principe de la retraite à soixante ans pour une partie des salariés, les cadres essentiellement, mais ils feraient la démonstration de leur réalisme dans la défense des acquis sociaux.

Cependant, ce plan est largement tributaire de la décision du président de la République de convoquer une session parlementaire extraordinaire. Un transfert budgétaire peut parfaitement s'opérer par simple décret, mais, prévient un dirigeant syndical, *« il n'est pas question de cautionner ce genre d'opération en dehors d'un vote de la représentation nationale. Ce ne serait pas correct »*. Or, si l'Elysée n'y est pas opposé, Matignon y est, en revanche, particulièrement hostile. Dans le contexte politique actuel, une session parlementaire pourrait s'avérer périlleuse si, d'aventure, une motion de censure était déposée. La question devra être tranchée dans les prochains jours.

Corne d'abondance préélectorale

Au-delà des visibles arrière-pensées politiques qui l'inspirent, le gouvernement fait son devoir en rééquilibrant les comptes sociaux pour 1993 et en prenant les moyens de jeter les bases d'une réforme structurelle des retraites. Mais, outre que ce regain d'intérêt se manifeste bien tard – depuis 1988, les grands discours des ministres des affaires sociales sont immanquablement restés lettre morte – on ne peut que constater que la conséquence première de la disparition, partielle, du « trou » de la Sécurité sociale sera un approfondissement supplémentaire du déficit budgétaire, à moins que de sévères économies ne soient mises en œuvre. Les socialistes, oubliant leur culte de la rigueur, auraient-ils décidé de considérer les finances publiques comme la corne d'abondance préélectorale ?

JEAN-MICHEL NORMAND

Constructeur d'autocars

Renault-Véhicules industriels veut prendre 34 % du tchèque Karosa

La troisième tentative de Renault en République tchèque sera-t-elle la bonne ? Après avoir raté Skoda (repris par le groupe VAG) et manqué les poids lourds de son partenaire Avia (qui lui a préféré Mercedes), Renault-Véhicules industriels (RVI) devrait savoir, avant la fin du mois, si les autorités tchèques autorisent son entrée dans Karosa, important constructeur d'autocars et d'autobus. *« Renault est très intéressé, et nous avons préparé en commun un projet de privatisation qui doit être soumis à approbation à la fin janvier »*, a déclaré, vendredi 8 janvier, l'un des responsables de l'entreprise tchèque, M. Miroslav Hauser.

RVI et Karosa ont signé, en mars 1992, une lettre d'intention pour la création d'un société commune chargée de *« la production et la commercialisation d'autocars et d'autobus ainsi que de camions et de véhicules spéciaux »* comme les voitures d'incendie ou de maintien de l'ordre (*le Monde* du 11 mars 1992). L'accord, désormais finalisé entre les deux groupes, prévoit l'entrée de RVI à hauteur de 34 % dans Karosa. La société française s'est engagée, en échange, à apporter 231 millions de couronnes (45 millions de francs) à son partenaire dans le mois suivant la signature définitive du contrat. Elle devrait, ensuite, investir une somme équivalente dans les trois ans pour prendre une participation majoritaire. L'identité de la marque Karosa serait toutefois maintenue pour les autocars et autobus. Les camions sortant de l'usine tchèque porteraient, en revanche, la marque Renault.

Un éventuel feu vert des autorités tchèques ne serait pas seulement une « compensation » pour les déboires passés de RVI, mais permettrait au constructeur français de disposer, enfin, de l'implantation qui lui fait défaut en Europe orientale. Avant la disparition du rideau de fer et celle du Comecon, le marché commun des pays communistes, Karosa avait une production de 3 500 à 4 000 véhicules par an, comparée aux 5 600 autocars ou autobus produits annuellement par l'ensemble IVECO-ENASA, aux 5 400 de Mercedes, aux 3500 de Volvo-Leyland ou... aux 2 600 de RVI. La production du tchèque est aujourd'hui tombée à 1 500 unités, mais son usine de Vysoke-Myto – qui emploie 1 400 personnes – est qualifiée de *« relativement moderne »* par RVI. *« Avec Karosa, nous pourrions produire des véhicules pour les pays de l'Est, mais aussi pour la grande exportation*, dit-on chez RVI. *Pour l'Afrique ou pour l'Asie, pour des pays où l'on a besoin de véhicules simples et robustes. »*

P.-A. G.

Le CNJA veut « sortir l'agriculture de son ghetto »

M. Christian Jacob, président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), a annoncé, mercredi 6 janvier, lors d'une conférence de presse, que son organisation présenterait à la mi-février une série de propositions pour *« sortir l'agriculture du ghetto dans lequel elle est enfermée »*. *« Il faut casser notre particularisme, qui nous coupe des autres catégories sociales. C'est un handicap. Nos régimes de primes, notre statut, les règles de gestion des marchés, tout cela est illisible pour les autres Français. »*

Cinq sujets retiennent notamment l'attention du CNJA : un statut juridique de l'entreprise agricole qui se rapproche du droit commun ; des mesures pour éviter la délocalisation des productions vers les zones les plus productives et pour mieux partager le travail ; la réforme de la gestion des marchés confiée actuellement à des offices ; le renforcement de la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires ; l'aménagement rural du territoire.

Interrogé sur son jugement à propos de l'action de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, M. Jacob a déclaré : *« Il est sympathique, il sait écouter la profession. Ce qu'il a obtenu à Bruxelles est loin d'être suffisant, mais c'est positif. »*

En demandant le maintien de leur couverture sociale

Les professionnels de radio veulent la reconnaissance de leurs métiers

Sans eux, la radio serait muette. Producteurs, animateurs, collaborateurs d'émissions, ils sont plus de 1 300 rien qu'à Radio-France, qui ne sont pas salariés permanents, mais assurent l'immense majorité des heures d'antenne des différentes chaînes (Inter, Culture, Musique, locales), en dehors de l'information. Leur statut de « cachetier » leur ouvrait, jusqu'à l'été dernier, droit à l'indemnisation chômage (en cas d'arrêt d'une émission ou de chômage partiel) prévue pour les intermittents du spectacle. Ils s'insurgent aujourd'hui de se voir écartés de ce régime, dont la réforme a fait l'objet d'un accord patronat-syndicats l'automne dernier (*le Monde* des 25 et 28 septembre 1992).

Cette exclusion serait fondée sur une double interprétation de l'UNEDIC : d'une part, l'audiovisuel étant *« la production simultanée d'images et de sons »*, la radio en serait exclue ; de l'autre, Radio-France ne serait plus reconnue comme entreprise de spectacles, comme elle l'était tacitement jusqu'alors. Le régime appliqué aux gens de radio est donc dorénavant celui des forains. Son indemnisation est correcte. Mais plus courte que celle du spectacle et, surtout, les conditions posées (d'heures travaillées, de revenus minimaux) écartent l'essentiel des gens de radio, du coup privés de couverture sociale. Peu syndiqués, mais regroupés à 80 % dans leurs sociétés de personnels, ils s'insurgent contre ces incohérences. Ils font valoir que Radio-France cotise massivement (et ponctuellement) aux régimes sociaux du spectacle. Ils exigent le maintien de leur couverture actuelle et des négociations qui définissent enfin des professions jamais classifiées, restées dans l'ombre. Les voix de la radio veulent être entendues et reconnues.

M. C. I.

□ **Etats-Unis : stabilité du taux de chômage en décembre.** – Le taux de chômage aux Etats-Unis, en données corrigées des variations saisonnières, a atteint 7,3 % de la population active en décembre, soit une niveau inchangé par rapport au mois de novembre – dont le taux initial de 7,2 % a finalement été révisé à la hausse – mais supérieur au taux de 7,1 % enregistré en décembre 1991, a annoncé, vendredi 8 janvier, le département américain du travail. Soixante-quatre mille emplois ont été créés en décembre, contre 79 000 attendus par les experts et 76 000 créations d'emploi enregistrées le mois précédent. Pour l'ensemble de 1992, le taux de chômage atteint 7,4 % aux Etats-Unis, contre 6,7 % en 1991.

EN BREF

□ **Total se retire du Canada.** – Total a annoncé, vendredi 8 janvier, la signature d'un accord en vue de la vente de sa participation de 53 % dans Total Canada Oil et Gas Ltd (TCOG), une filiale qui a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires de 453 millions de francs et un bénéfice de 31 millions. Ce désengagement, qui sera effectif avant le 1er février, devrait rapporter 183 millions de dollars canadiens (environ 800 millions de francs) au pétrolier français. Soumis, à l'instar des autres compagnies pétrolières, à une conjoncture médiocre, Total désinvestit dans des secteurs jugés non stratégiques. Récemment, le groupe a ainsi cédé la plupart de ses actifs aurifères à un groupe de sociétés canadiennes pour une quarantaine de millions de francs.

□ **M. Jacques Pilhan quitte Havas.** – M. Jacques Pilhan quitte le groupe Havas pour reprendre son activité de consultant. L'ancien conseiller en communication de M. François Mitterrand était entré dans le groupe comme PDG de l'enseigne Bélier il y a deux ans (*le Monde* du 6 juillet 1990), puis avait rejoint la maison mère Havas l'année suivante (*le Monde* du 1er novembre 1991).

□ **M. Sapin juge souhaitable d'avancer la réforme du statut de la Banque de France.** – Le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, juge souhaitable d'accélérer la réforme du statut de la Banque de France inscrite dans le traité de Maastricht, qui prévoit une indépendance renforcée pour les banques centrales européennes. *« Il n'y a pas de débat de principe. La modification du statut de la Banque de France est déjà décidée par la France »*, après la ratification du traité par référendum, a indiqué M. Sapin, au cours de l'émission « Questions orales » diffusée samedi 9 janvier par Radio Classique.

□ **Le groupe Amaury prend le contrôle d'un quotidien sportif russe.** – Le groupe Amaury, éditeur du *Parisien* et de *l'Équipe*, a pris une participation majoritaire dans le quotidien de sport russe *Sport-Express*. Créé en juin 1991, ce quotidien atteint aujourd'hui une diffusion de 290 000 exemplaires.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 4 AU 8 JANVIER 1993

PARIS

Déboussolée

INDICE CAC 40

- 0,27 %

On ne peut pas vraiment dire que la Bourse de Paris a entamé 1993 dans l'allégresse. Elle a même fait preuve tout au long de la première semaine boursière de l'année d'une inconsistance et d'un manque de ressort dignes de ses plus grandes périodes de découragement. Mais compte tenu d'un environnement économique, financier, monétaire et même politique particulièrement incertain, le recul de 0,27 % d'un vendredi à l'autre de l'indice CAC 40 peut être interprété comme une performance somme toute satisfaisante, voire, pour les plus optimistes, comme la preuve d'une relative solidité. Car pour reprendre l'expression d'un gérant : *«Les prévisions de croissance et de rentabilité pour les prochains mois, quel que soit le secteur d'activité étudié, se résument à noir c'est noir.»*

Et puis, au-delà des incertitudes purement économiques, les investisseurs commencent à s'interroger sur les probabilités d'une intervention militaire dans l'ex-Yougoslavie. *«Autant la guerre du Golfe s'était déroulée de façon idéale ou presque pour les marchés avec une victoire rapide et peu coûteuse en hommes pour les Occidentaux, autant une intervention en Bosnie a toutes les chances de déboucher sur un conflit long, dur et incertain»*, explique un gestionnaire de fonds. *«C'est une hypothèse qu'il faut avoir présente à l'esprit pour les mois à venir»*, ajoute-t-il.

Sur le front plus pacifique des marchés monétaires et des taux d'intérêt, rien n'a vraiment changé entre 1992 et 1993. A peine achevée la trêve des confiseurs, l'année a commencé comme les professionnels le craignaient par une offensive d'envergure contre le franc et le système monétaire européen. Certes, «on a tenu» et le discours des pouvoirs publics ressemble plus que jamais à «ils ne passeront pas», mais ces accents guerriers ne consolent pas les boursiers de voir les taux d'intérêt à court terme flirter à nouveau avec les 12 %. La petite lueur entraperçue jeudi 7 janvier du côté de la Bundesbank avec la baisse de 0,15 % d'un taux d'appel d'offre semble ne pas faire illusion. Elle a toutefois permis à la Bourse de Paris de surmonter une nouvelle fois sa déception de ne pas voir enfin le vrai mouvement de baisse s'enclencher et de ne finalement perdre que 0,82 % jeudi.

Des perspectives ténues de croissance

Mais le maintien à un haut niveau des taux d'intérêt à court terme en France risque de contraindre assez rapidement les banques françaises à remonter une nouvelle fois leur taux de base. Voilà qui pourrait rendre encore plus ténues des perspectives de croissance déjà bien faibles. Au moment où se multiplient les prévisions sur l'année 1993, la plupart des grands établissements financiers ne se hasardent pas à pronostiquer une croissance supérieure à 1,2 % du produit intérieur brut en France, un chiffre avancé notamment par la banque Indosuez. Pour les plus pessimistes, comme l'Union bancaire privée, la neuvième banque suisse spécialisée dans la gestion de portefeuilles, la croissance française pourrait être inférieure à 1 % ! Conséquence à la fois d'un recul de la production industrielle, du repli des exportations et d'une demande intérieure atone.

Selon l'étude assez sombre de l'Union bancaire privée, les exportations, principal moteur de la croissance en France en 1991 et 1992, vont être touchées de plein fouet par les baisses des devises britannique, italienne et espagnole. La compétitivité des entreprises françaises est amoindrie. En outre, l'Allemagne – notre principal partenaire – s'enfonce dans la récession. Signe le plus visible, le chômage a fortement augmenté en décembre, pour dépasser à nouveau la barre des trois millions de demandeurs d'emploi (2 025 468 personnes à l'Ouest et 1 100 700 à l'Est), selon des chiffres publiés jeudi 7 janvier par l'Office fédéral du travail. Le taux de chômage à l'Ouest (par rapport à la population active) a bondi à 6,6 % contre 6,1 % en novembre tandis qu'à l'Est il s'élevait légèrement à 13,5 % contre 13,4 % en novembre. Les dernières prévisions des instituts de conjoncture sont particulièrement pessimistes. Après IFO de Munich, qui table sur un recul du produit national brut ouest-allemand de 0,5 % en 1993, l'institut DIW de Berlin a prédit une baisse de 1 %.

Paradoxalement, plus la situation semble se dégrader en Allemagne, plus se renforce l'optimisme de ceux qui espèrent à Paris une baisse rapide des taux allemands. Ils considèrent que l'aggravation de la récession outre-Rhin ne fait que renforcer les pressions sur la Bundesbank pour la forcer à changer de politique. Car le pronostic général est celui d'une baisse des taux dans le courant de l'année (pour la banque Indosuez, elle pourrait intervenir en février ou en mars) qui aura un effet mécanique sur le cours des actions en les poussant à la hausse.

De toute façon, les boursiers semblent ne pas avoir le choix, il leur faudra compter sur les taux, car pour l'autre facteur de valorisation des titres, les bénéfices, les prévisions sont dans tous les cas de figure très peu encourageantes. *«La sous-utilisation persistante des capacités de production, le manque de visibilité industrielle et le comportement réservé du consommateur ne contribueront pas à améliorer la croissance des bénéfices des entreprises»*, indique l'Union bancaire privée. Elle ajoute que, sur tous les marchés, *«la gestion du risque restera la clé du succès dans les investissements en 1993»*.

ERIC LESER

Agroalimentaire

	8-1-93	Diff.
Bongrain	3 000	+ 74
BSN	932	- 15
Eridania Béghin	590	+ 6
Fromageries Bel	3 840	+ 290
LVMH	3 488	- 181
Pernod-Ricard	372,30	+ 6,70
Remy-Cointreau	142	+ 6
Saint-Louis	1 172	- 10

Assurances

	8-1-93	Diff.
AGF	507	+ 19
AXA	1 058	+ 54
GAN	342	+ 16
Groupe Victoire	700	- 19
SCOR SA	384	- 18
UAP	509	+ 21,80

Bâtiment et matériaux

	8-1-93	Diff.
Bouygues	570	+ 10
Ciments français	282	- 8
Colas	855	- 26
Eurotunnel	31,40	+ 2,85
Fougerolle	621	+ 1
GTM Entrepose	335	- 7
Immob. Phénix	144,40	- 3,60
Jean Lefebvre	860	+ 2
Lafarge-Coppée	336,60	+ 3,40
Poliet	197,80	+ 7,80
Saint-Gobain	510	+ 7
SGE	185	+ 15,50
Spie-Batignolles	305	+ 29,90

Chimie

	8-1-93	Diff.
Air Liquide (L')	780	- 10
ELF Sanofi	1 130	+ 7
Gascogne	324	+ 6
Institut Mérieux	7 620	+ 300
Michelin	196,10	+ 13
Plastic Omnium	800	+ 25
Rhône-Poul. CI	540	+ 12
Roussel-Uclaf	435	+ 5
Synthélabo	1 179	+ 17

Consommation non alimentaire

	8-1-93	Diff.
BIC	1019	+ 69
Christian Dior	218.50	- 14
Clarins	477	- 32
DMC	269	inch.
EBF	700	+ 1
Essilor	410	+ 14
Groupe André	640	- 8
L'Oréal	1 050	- 8
Moulinex	74 60	- 3,40
Salomon	1 625	- 24
SEB	345	+ 7
Sommer-Allibert	1 208	+ 65
Yves Saint Laurent	535	+ 10
Zodiac	1 529	+ 139

Crédit et banques

	08-01-93	Diff.
Comp. bancaire	413	+ 15,30
BNP CI	443,20	+ 24,70
Cetelem	1 050	+ 45
CPR	262,40	+ 15,40
CDE	214	- 3
CCF	228,80	+ 11,90
CFF	985	+ 28
CLF	333	- 7
Crédit lyon. CI	460,20	+ 4,20
Crédit national	1 135	+ 70
Société générale	587	- 24
SOVAC	990	+ 30
UFB Locabail	199	+ 4
UIC	448	+ 11
Via Banque	263	+ 8

Electricité et électronique

	8-1-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	668	- 18
CSEE	506	- 13
Intertechnique	380	+ 4
Labinal	590	- 10
Legrand	4 190	+ 225
Matra	212	+ 20,10
Merlin-Gerin	nc	nc
Radiotechnique	224	- 1
Sagem	2 420	+ 20
Schneider	638	+ 44
Sextant Avionique	126,10	- 0,70
Thomson CSF	150,40	+ 10,20

Distribution

	8-1-93	Diff.
Abeaciens Sup.	1 565	+ 5
Bon Marché	465	+ 32
Carrefour	2 394	+ 48
Casino	153	+ 3,90
Castorama	487,10	- 4,60
CDME	398	- 2
Compt. Modernes	1 253	+ 17
Docks de France	398,50	+ 12,50
Galeries Lafayette	1 775	+ 14
Guyenne Gasc.	1 478	+ 40
Pinault Print.*	645	- 56
Promodès	550	+ 12
SCOA	10,90	- 0,75

* Changement de dénomination.

Immobilier et foncier

	8-1-93	Diff.
Lucia	267,30	+ 69,30
Olipar	48,50	+ 4,50
Sefimeg	435	+ 17
Silic	570	+ 9
Simco	435,50	+ 2,50
Sogeparc (1)	830	- 8
UIF	460	+ 3,90

(1) Coupon à 24 F.

Investissement et portefeuille

	8-1-93	Diff.
Arnault et Asso.	244	- 6
Bolloré	420	- 19
Cerus	78	+ 1
CGIP	956	+ 10
Eurafrance (1)	1400	+ 110
Gaz et Eaux	1300	+ 77
Marine-Wendel	299	+ 14
Navigation mixte	765	+ 25
Nord-Est	132	+ 6
Parfinance	183	- 2
Paribas	368	+ 20,70
Pinault		
SPEP	332	+ 40,50
Suez	257,90	+ 9,10
Worms et Cie	233,90	+ 7,10

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 482 274	10 046 625
Société générale	911 520	5 539 381
ELF Aquitaine	1 363 500	4 903 090
BSN	500 447	4 727 072
Saint-Gobain	897 835	4 640 992
Oréal (L')	362 710	3 808 903
LVMH	104 700	3 755 339
Total	1 503 725	3 562 363
Suez	1 401 966	3 494 041
Eaux (Gle des)	157 470	3 398 401
Michelin	2 018 150	3 384 274
Paribas	877 325	3 068 298
Axa	280 965	2 877 793
Peugeot	450 850	2 660 279

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Centrest	+ 35,3	SCOA	- 17,1
SOR Nd-P-de-C	+ 21,7	Packaging CSP	- 14,4
Par. Ent. Part.	+ 11,5	CCFI	- 14,1
Dynaction	+ 11,4	Pinault-Print.	- 9,2
Bis	+ 9,7	CCMC	- 9
SOR Sud-Est	+ 9,5	Christian Dior	- 8
Eurotunnel	+ 8,7	Bongrain	- 7,6
De Dietrich	+ 8,4	Moulinex	- 7,3
Pechiney Inf	+ 8,1	Legrand Priv.	- 7,2
Ciments Franç.	+ 7,8	Imm. Phénix	- 6,4
CPR Paris	+ 7,7	Cica	- 6,1
Gle Entreprises	+ 7	LVMH	- 5,9
Rochette (La)	+ 6,8	Plastic Omnium	- 5,8
Truffaut	+ 6,9	Ingenico	- 5,4

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	31-12-92	4-1-93	5-1-93	6-1-93	7-1-93
RM	3 598 461	1 152 302	1 852 796	2 814 171	2 632 366
Comptant R. et obl.	13 975 242	10 792 563	16 103 952	21 858 642	27 721 256
Actions	344 357	83 027	87 268	256 318	137 949
Total	17 918 060	12 027 882	18 044 016	24 929 131	30 491 571

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	104,60				
Etrangères	87,30				

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	4-1-93	5-1-93	6-1-93	7-1-93	8-1-93
Indice gén.	479,70	479,90	484	485,10	483,60
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 843,08	1 850,78	1 859,63	1 844,47	1 852,63

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 8 janvier 1993
Nombre de contrats : 148 757 environ

COURS	ÉCHÉANCES MARS 93	JUIN 93	SEPT. 93
Premier	112,86	113,56	113,46
Dernier	113,10	113,76	113,46

Métallurgie, mécanique

	8-1-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	187,70	+ 6,70
Dassault Aviation	379	+ 11
De Dietrich	1 370	+ 31
Fives-Lille	256	+ 11
Imétal	351	inch.
Legris Industrie	134,50	+ 3,40
Métaleurop	84,50	+ 4,50
Pechiney CI	313,40	+ 17,40
Pechiney Int	227,60	+ 19,60
Peugeot SA	593	+ 8
Strafor Facom	583	+ 26
Valeo	895	+ 53
Vallourec	142	- 1

Mines d'or, diamants

	8-1-93	Diff.
Anglo-American	109	+ 13,90
Buffelsfontein	21,50	- 0,80
De Beers	73	+ 7
Driefontein	35,50	- 0,30
Gencor	11,50	+ 0,35
Harmony	6,80	+ 0,10
Randfontein	14,55	+ 0,30
Sainte-Helena	18,30	+ 0,50
Western Deep	52,25	- 1,05

Pétrole

	8-1-92	Diff.
BP-France	84	- 2,90
Elf-Aquitaine	358	- 1,90
Erap-Elf	244	- 4
Esso	785	+ 17
Géophysique	563	+ 11
Total	240,60	+ 9

Sicomi ou ex-sicomi

	8-1-93	Diff.
Bail Investis.	636	+ 2
Genefim	244	- 1
Immobail BTP	320,50	+ 9,50
Interbail	412	- 5
Klepierre	482	- 2
Locindus	723	+ 6
Selectibanque	128,90	- 1,10
Unibail	345	+ 9,50

Transports, loisirs, services

	8-1-93	Diff.
Accor	614	+ 4
BIS	137,10	+ 14,10
Canal Plus	1 098	inch.
Cap Gemini	164,30	+ 0,10
CEP Communic.	302,50	+ 10,50
CGI Informatique	272	+ 2
Club Méditerranée	394,40	+ 13,30
Dauphin Ota	201	+ 16
Delmas Vieljeux	n.c.	-
Génér. des eaux	2 155	+ 10
Ecco	407	+ 11
Euro Disney	86,15	+ 2
Hachette	83,70	+ 3,70
Havas	445	+ 17,50
Lyonnaise-Dumez	472,50	- 12,60
OGF	520	+ 5
Pub. Filipacchi	478	+ 73
Publicis	545	+ 27
SITA	470	+ 23,20
Sligos	368	+ 2,50
Sodexho	1 064	+ 53
TF1	370	+ 5

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	8-1-93	Diff.
10 % 1978	99,85	- 0,15
9,80 % 1978	100	+ 0,25
9 % 1979	99,60	inch.
10,80 % 1979	101,6	+ 0,25
CNE 3 %	5100	- 50
CNB 5.000 F	99	+ 1
CNB Par. 5 000 F	NC	-
CNB Suez 5 000 F	NC	-
CNI 5 000 F	99,15	+ 0,25

NEW-YORK

Quelques inquiétudes

INDICE DOW JONES

- 1,5 %

Wall Street a terminé la semaine en baisse, sous la pression d'importantes prises de bénéfices intervenues notamment jeudi et vendredi en raison de l'inquiétude des investisseurs sur le déroulement des événements au Proche-Orient et des incertitudes sur le programme économique du président élu M. Bill Clinton. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes est repassé sous la barre des 3 300 points et s'est inscrit vendredi en clôture à 3 251,67 points, en baisse de 49,44 points (-1,5 %) par rapport à la semaine précédente.

Les investisseurs ont profité des premières séances de 1993 pour réajuster leurs portefeuilles au profit des titres qui devraient bénéficier de la reprise économique. L'approche de l'échéance de l'ultimatum à l'Irak par les Occidentaux a contribué également à tenir les opérateurs à l'écart. Ces derniers ont également hésité à prendre des risques avant de connaître le plan économique de la nouvelle administration américaine, qui devrait être rendu public à la fin du mois.

Le taux de chômage mensuel aux Etats-Unis, qui est resté inchangé à 7,3 % en décembre par rapport aux chiffres de novembre révisés, n'a pas eu d'impact sur Wall Street. La plupart des experts restent optimistes sur l'évolution de la grande Bourse dans les prochaines semaines. *«Ce marché dispose d'un bon soutien»*, a estimé Jack Solomon, analyste chez Bear Stearns.

Indice Dow Jones du 8 janvier : 3 251,67 (c. 3 301,11).

	Cours 31 déc.	Cours 8 janv.
Alcoa	71 7/8	70 3/4
ATT	51	51 5/8
Boeing	40 1/4	38 3/4
Chase Man. Bank	28 5/8	27 3/4
Du Pont de Nemours	47 1/8	46 5/8
Eastman Kodak	40 1/2	41 3/4
Exxon	61	60 1/2
Ford	42 3/4	45 1/8
General Electric	85	85 5/8
General Motors	32 1/4	33 3/8
Goodyear	68 3/8	68 1/8
IBM	50 3/8	46 1/2
ITT	72	70 1/8
Mobil Oil	63 1/8	62 3/8
Pfizer	72 1/2	68
Schlumberger	57	55 7/8
Texaco	59 3/4	58 1/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	126 1/8	130 1/2
Union Carbide	16 5/8	16 1/8
United Tech.	48 5/8	48 3/4
Westinghouse	13 3/8	13 7/8
Xerox Corp	79 1/4	84 1/4

TOKYO

La baisse se poursuit

INDICE NIKKEI

- 1,75 %

La Bourse de Tokyo a terminé en baisse cette semaine, les investisseurs n'ayant noté aucun facteur suffisamment positif pour sortir le marché de sa torpeur. L'indice Nikkei, qui avait reculé de 632,09 points la semaine précédente, a perdu 290,26 points (1,75 %) à 16 634,69 points vendredi 8 janvier par rapport à sa clôture du mercredi 30 décembre (dernière séance avant la traditionnelle pause des fêtes de fin d'année). Une moyenne de 173 millions d'actions ont été échangées quotidiennement contre seulement 112 millions la semaine précédente.

La Bourse avait commencé la semaine sur une note mitigée. Au cours de la première demi-séance de l'année, les valeurs se sont appréciées de 0,4 %. Lors de la traditionnelle réunion de début d'année lundi, le président du Tokyo Stock Exchange (TSE), M. Minoru Nagaoka, a exprimé ses vœux pour de meilleurs résultats en 1993...

Mardi et mercredi, la Bourse a perdu du terrain, en raison de ventes d'arbitrage liées à l'indice, s'ajoutant à la prudence des opérateurs qui se sont abstenus d'intervenir en l'absence de nouvelles susceptibles de les faire réagir. Le lendemain, l'annonce des prochaines fiançailles du prince héritier Naruhito avec une jeune diplomate, M[lle] Masako Owada, a stimulé le marché en début de séance, mais elle n'a pas suffi à maintenir la tendance à la hausse sur l'ensemble de la séance, ont indiqué les courtiers. La baisse s'est poursuivie vendredi, sous l'influence d'ordres de vente liés à l'indice de la part d'investisseurs étrangers.

Après déjà deux semaines de faiblesse du marché, les analystes ne voient pas de reprise dans un avenir proche.

Indices du 8 janvier : Nikkei, 16 634,69 (c. 16 924,95) ; Topix, 1 289,52 (c. 1 307,66).

	Cours 30 déc.	Cours 8 jan.
Ajinomoto	1 270	1 220
Bridgestone	1 150	1 150
Canon	1 370	1 370
Fuji Bank	1 800	1 750
Honda Motors	1 300	1 280
Matsushita Electric	1 160	1 120
Mitsubishi Heavy	530	529
Sony Corp.	4 260	4 180
Toyota Motors	1 480	1 430

LONDRES

Prises de bénéfice

– 1,6 %

Après avoir entamé l'année en beauté en atteignant de nouveaux sommets lundi et mardi, la Bourse de Londres a ensuite été victime de prises de bénéfices. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé vendredi sous le seuil des 2 800 points, pour la première fois depuis le 18 décembre. Il a perdu 47,3 points (-1,6 %) sur la semaine, à 2 799,2 points. Il avait atteint un nouveau record absolu de 2 869,3 points mardi pendant la séance.

Le Footsie, continuant sur sa lancée de la fin de 1992, lorsqu'il avait pulvérisé record après record, s'était élancé vers de nouveaux sommets en début de semaine grâce à des achats de valeurs cycliques ou «de reprise». Les titres liés à l'aéronautique, à l'automobile et à la construction avaient alors bien progressé. Mais les investisseurs ont commencé à détourner leur attention des valeurs vedettes, devenues onéreuses après les récentes hausses.

Indices «FT» du 8 janvier : 100 valeurs 2 799,20 (c. 2 846,50) ; 30 valeurs 2 176,80 (c. 2 185,20) ; fonds d'Etat 93,83 (c. 94,34) ; mines d'or 61,90 (c. 63,90).

	Cours 31 déc.	Cours 8 janv.
Allied Lyons	6,44	6,25
BP	2,48	2,38
BTR	5,49	5,47
Cadbury	4,43	4,60
De Beers	7,88	8,63
Glaxo	7,95	7,33
GUS	24	24
ICI	10,58	11
Reuters	14,02	14,05
RTZ	6,82	6,72
Shell	5,62	5,42
Unilever	11,10	10,92

FRANCFORT

Nervosité

– 0,88 %

La Bourse de Francfort a l'année 1993 sous la pression, le marché spéculant sur une prochaine baisse des taux d'intérêt directeurs de la Bundesbank. L'indice DAX des 30 valeurs vedettes a ainsi perdu 0,88 % d'un vendredi à l'autre, à 1 531,52 points.

Les nouvelles tensions au sein du ystème monétaire européen (SME), en particulier la pression croissante sur le franc français, ont alimenté pendant une bonne partie de la semaine les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt en Allemagne, afin de défendre la devise française. La Bundesbank a annoncé jeudi 7 janvier, à l'issue de la réunion de son conseil central, qu'elle ne modifiait pas sa politique monétaire. Elle a toutefois décidé de baisser de 0,15 %, à 8,60 %, le taux de sa prise en pension de la semaine prochaine. La plupart des experts financiers interprètent cette décision comme un «signal positif» et tablent sur une baisse des taux au cours des semaines à venir. La prochaine réunion de la banque centrale allemande se tiendra le 21 janvier.

Indice DAX du 8 janvier : 1 531,52 (c. 1 545,05).

	Cours 30 déc.	Cours 8 jan.
AEG	162,80	158,60
BASF	210,40	211
Bayer	268	265,30
Commerzbank	246	245
Deutschebank	647	642,50
Hoechst	249,40	246
Karstadt	500	487
Mannesman	235,40	237,60
Siemens	584,40	572,30
Volkswagen	243	254,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

En attendant l'Italie

La nouvelle année a débuté dans la plus grande animation sur le marché international des capitaux, tout particulièrement dans le compartiment de la monnaie allemande. C'est là que la plus volumineuse euro-émission de la semaine a vu le jour. Son débiteur est la Finlande, qui s'est procuré 3 milliards de deutschemarks pour une durée de sept ans à des conditions très intéressantes. L'affaire, placée sous la direction de la Dresdner Bank, est une réussite totale.

Peu coûteuse, elle revient à son débiteur à 7,51 % par an, tout compris. Son succès rehausse le prestige du Trésor finlandais, qui a un lourd programme d'emprunts à réaliser en 1993. Ce pays doit lever des fonds à l'étranger, non seulement pour combler son déficit budgétaire, mais également pour enrichir un fonds de soutien mis en place en faveur de son système bancaire. Il est très important pour lui d'affirmer sans tarder que sa signature demeure très appréciée à l'étranger.

Son exemple devrait être prochainement suivi par l'Italie, qui s'apprête à effectuer un grand retour sur le marché euro-obligataire. Le Trésor public de Rome n'a plus lancé d'emprunts internationaux depuis près de deux ans. Il prévoit maintenant d'émettre pour trois à cinq milliards de marks d'obligations de cinq ans de durée par l'intermédiaire de la Deutsche Bank. Il devrait offrir aux investisseurs une rémunération d'une cinquantaine de points de base (ou centièmes de points de pourcentage) plus élevés que ce que procurent les fonds d'Etat allemands. La marge est de l'ordre de celle dont a dû s'acquitter la Finlande. Tout indique que si la transaction italienne voit le jour à ces conditions, elle sera très bien accueillie par les investisseurs.

Une particularité de cette émission sera d'être soumise au droit du pays de l'emprunteur, conformément au souhait de l'Italie qui n'a jamais admis de se soumettre à un droit étranger. Cette possibilité, ouverte depuis longtemps dans les compartiments du dollar ou du franc français par exemple, n'existe que depuis quelques mois pour les emprunts en marks. C'est une des mesures de libéralisation prises cet été par la Banque fédérale d'Allemagne en faveur de sa place financière et qui ont transformé son marché des capitaux. Naguère décrié, souvent dénigré par les étrangers qui lui reprochaient son provincialisme, ce marché s'internationalise de plus en plus et si l'évolution se poursuit à son rythme actuel il n'aura bientôt plus à redouter aucune concurrence.

Modernisation de l'euro-DM

La modernisation du compartiment de l'euromark a déjà conduit à un élargissement considérable du cercle des investisseurs. Traditionnellement replié sur lui-même, ne débordant guère que sur les pays environnants, voici qu'il intéresse maintenant les principaux bailleurs de fonds de tous les grands pays et qu'en Allemagne même il est pris très au sérieux par un nombre croissant de gestionnaires de fonds et d'institutions financières. Une des conséquences de ce développement est de réduire de beaucoup les chances du marché des titres en écus, dont le grand mérite a été de s'adapter très rapidement aux exigences des grands investisseurs professionnels.

Pour l'instant, meurtri par les difficultés de la construction européenne et les incertitudes du traité de Maastricht, l'écu ne joue plus qu'un rôle de figurant pour ce qui est des emprunts internationaux. Mais de nombreux spécialistes conservent l'espoir de le voir bientôt revenir au premier plan. Cela risque d'être très difficile s'il n'a rien à offrir de plus que le compartiment du mark sur le plan technique.

Contrairement à son homologue allemand qui attire en foule les principaux emprunteurs internationaux, le compartiment de l'eurofranc n'est actuellement sollicité que par des débiteurs français. Les tensions du marché des changes expliquent en grande partie cette situation. De nombreux candidats étrangers attendent que la crise actuelle se dénoue afin de bénéficier d'une baisse du niveau de l'intérêt.

Trois nouvelles émissions en eurofrancs ont été lancées depuis que l'année a commencé. Deux sont classiques, celle de trois ans du Crédit national et celle de quatorze ans du Crédit foncier. Les souscripteurs devront procéder au règlement de leurs titres dans quelques semaines. En ce qui concerne la troisième opération, elle est d'un autre type. On demande aux investisseurs de différer d'une année une partie importante (60 %) du règlement. Cette solution est très avantageuse pour tous les participants. Elle permet à l'emprunteur d'être sûr de bénéficier de ressources importantes à une échéance éloignée fixée d'avance.

Dirigé par la Banque nationale de Paris, cet emprunt de deux milliards de francs a été émis pour le compte du Crédit local de France. Sa durée est de cinq ans et son coupon de 7,625 % seulement. En partie, l'opération du Crédit local a été placée aux Etats-Unis par l'intermédiaire d'une banque américaine, Kidder Peabody.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Nouvelle action franco-allemande

La deuxième crise du franc est plus larvée que la première. Autant le mois de septembre avait été riche en vagues de spéculations violentes, en déclarations fracassantes, autant le début de janvier se caractérise par une tension plus discrète, mais très forte. Dès le 4 janvier au matin, les opérateurs, de retour des congés de Noël, étaient sur les starting-blocks. Les conditions semblaient réunies pour une tempête sur le franc; les réserves de la Banque de France étaient considérablement amoindries; les taux d'intérêt à court terme s'étaient tendus jusqu'à 12 %; une partie de l'opposition multipliait les déclarations en faveur de la dévaluation.

Deux facteurs contribuaient pourtant à affaiblir le mark, et jouaient donc indirectement en faveur du franc : le dollar – qui poursuivait la progression amorcée au cours des séances précédentes – et le ministre allemand de l'économie, M. Jürgen Möllemann, qui, accusé de corruption, annonçait finalement sa démission. Mais ces éléments se révélaient insuffisants pour raffermir le cours du franc. La monnaie allemande se maintenait autour de 3,42 francs, contraignant les autorités monétaires des deux pays à intervenir lourdement sur les marchés.

Finalement, les responsables monétaires français et allemands ont choisi une nouvelle fois de frapper fort, en publiant mardi 5 janvier, à l'ouverture des marchés, un communiqué commun affirmant leur détermination à maintenir la parité des deux monnaies et en se référant au texte publié, dans des conditions similaires, le 23 septembre au matin. En fin de semaine, le communiqué paraissait avoir agi sur les esprits, puisque le mark repassait en deçà de la barre de 3,40 francs.

De l'avis de tous, le franc n'est pas pour autant sorti d'affaire. D'une part parce que la spéculation continue à se déchaîner à l'intérieur du SME. En dépit de deux relèvements successifs du taux consenti au marché monétaire, jusqu'au niveau assassin de 100 %, l'Irlande lutte toujours pour maintenir sa devise à l'intérieur du système. A la veille du week-end, le «punt» se situait tout en bas de sa marge de fluctuation autorisée par le SME, et les rumeurs de dévaluation imminente ou de sortie du SME allaient bon train. La couronne danoise n'est pas non plus très vaillante.

La deuxième source d'inquiétude vient d'Allemagne. Car, même si le mouvement de baisse des taux y est jugé inéluctable, la Bundesbank n'a pas véritablement assoupli le crédit, se contentant d'envoyer un signal au marché monétaire, tandis que la Banque de France portait à 12 % ses taux d'intérêt à court terme. Enfin, en dépit de la multitude des déclarations gouvernementales, le débat sur l'avenir de la politique du franc fort est bel et bien ouvert, et chacune des déclarations de membres de l'opposition est écoutée avec attention.

Dans le bilan de la Banque de France du 31 décembre, les réserves ont peu varié par rapport à la semaine précédente. Il sera en revanche intéressant d'étudier celui du 7 janvier, qui devrait témoigner d'une nette augmentation de la ligne «compte des banques et institutions étrangères», compte tenu de l'ampleur de l'action de soutien de la Bundesbank. Lundi 4 janvier, elle serait intervenue à hauteur de 4 milliards de deutschemarks.

En attendant, le franc reste aidé par la remontée du dollar, qui, en fin de semaine, franchissait les 5,60 francs, contre 5,5065 francs le 31 décembre. En dépit de l'annonce d'une stabilité du taux de chômage à 7,3 % de la population active, là où les analystes attendaient une diminution, et avec une révision en baisse des créations d'emplois, la monnaie américaine restait ferme. Le mouvement de repli des taux d'intérêt en Europe contribue à soutenir la monnaie américaine, probablement davantage que la montée des tensions internationales en Bosnie ou en Irak. Selon les cambistes, la monnaie américaine a trouvé un nouveau point de support à 1,64 DM (elle valait 1,6465 DM vendredi, contre 1,6185 DM une semaine plus tôt), ce qui augure d'une nouvelle progression au cours des prochaines séances.

F. L.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 4 AU 8 JANVIER 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5320	8,5777	2,3026	2,5224	51,8429	2,8353	2311,02
	–	1,5150	8,3704	2,2217	2,4520	50,4950	2,7558	2242,20
New-York	1,5320	–	17,8603	66,5336	60,7349	2,9551	54,0336	0,00663
	1,5150	–	18,0995	68,1896	61,7856	3,0003	54,9753	0,00676
Paris	8,5777	5,5990	–	372,5216	340,0547	16,5455	302,5342	3,7116
	8,6704	5,5250	–	376,7474	341,3655	16,5767	303,7383	3,7331
Zurich	2,3026	1,5030	26,8441	–	91,2845	4,4415	81,2125	0,9964
	2,2217	1,4665	26,5430	–	90,6086	4,3999	80,6212	0,9909
Francfort	2,5224	1,6465	29,4070	109,5476	–	4,8655	88,9663	1,0915
	2,4520	1,6185	29,2941	110,3648	–	4,8560	88,9775	1,0936
Bruxelles	51,8429	33,84	6,0439	22,5150	20,5527	–	18,2850	2,2433
	50,4950	33,33	6,0326	22,7276	20,5931	–	18,3233	2,2520
Amsterdam	2,8353	1,8507	330,54116	1,23134	112,40206	5,46897	–	1,2268478
	2,7558	1,8190	329,23077	1,24037	112,38801	5,45755	–	1,2290540
Milan	2311,02	1508,50	269,4231	1083,6593	916,1858	44,57742	815,0978	–
	2242,20	1480	267,8733	1009,2056	994,4269	44,40444	813,6339	–
Tokyo	192,19	125,45	22,40579	83,46640	76,19192	3,70715	67,78516	0,083162
	189	124,75	22,57919	85,06648	77,07754	3,74287	68,58164	0,084291

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 8 janvier 1993, 4,4631 F contre 4,4288 F le jeudi 31 décembre 1992.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* : Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cacao s'essouffle

En l'espace d'un mois les cours du cacao ont encore perdu du terrain sur le marché de Londres : 5 700 francs la tonne contre 5 900 francs précédemment.

Les perspectives de la fève restent très mitigées et les analystes demeurent perplexes. La situation actuelle défie les lois ordinaires du marché; habituellement, lorsque le déficit entre l'offre et la demande se creuse en faveur de cette dernière, les cours grimpent.

Or, après sept années d'excédent, la production mondiale de cacao s'essouffle. Pour l'année cacaoyère 1991-1992, qui s'étend du mois d'octobre au mois de septembre suivant, la récolte s'élève à 2 235 000 tonnes et la consommation à 2 325 000 tonnes; les prix n'en demeurent pas moins déprimés. Les prévisions des maisons de statistiques anglaises confirment pourtant le creusement de ce déficit pour la prochaine saison. Les stocks demeurent trop importants, de l'ordre de 1 400 000 tonnes, pour que le marché réagisse. *«Les industriels qui achètent d'habitude au mois de janvier ne le font pas. Ils attendent, mais quoi?»*, s'interroge un professionnel.

Pour réveiller les cours – et les opérateurs – la Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, ne manque pas d'exposer clairement sa nouvelle politique. Politique orientée sur la qualité puisque, désormais, les paysans ivoiriens n'auront plus le droit de vendre leur deuxième récolte, celle du mois d'avril, qualifiée de *«petite»*, parce qu'elle est inférieure à la principale, en quantité mais surtout en qualité.

PRODUITS	COURS DU 8-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 557 (+ 19,50) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 207 (– 53) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 240 (+ 19) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	248 (– 1,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	945 (– 56) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	943 (+ 7) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	371 (+ 18) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	218 (+ 2) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Janvier	185,40 (– 2) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Février	17,50 (– 0,70) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Les opérateurs n'en ont cure. *«Il est bien difficile de convaincre un paysan que son cacao n'est pas assez bon, cette récolte partira en contrebande ou grossira celle de septembre»*, pense l'un d'entre eux.

M. Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, ne se laisse pas décourager pour autant. Il vient de détruire, à grand renfort de publicité il est vrai, 1 000 tonnes de fèves jugées de *«petit grade»*. Loin de s'en trouver stimulé, le marché, au contraire, presque aussitôt après cette nouvelle, a baissé de cinq dollars. *«Les industriels ne croient pas au bras de fer qu'a engagé le président de la Côte-d'Ivoire*, confie un analyste. *Pourtant chacun sait qu'à ce rythme la récolte de ce pays se situera au-dessous de 600 000 tonnes.»* Si les opérateurs ne sont pas convaincus, les professionnels de la filière qui se rendent à Abidjan sont frappés, en revanche, par la détermination des Ivoiriens : pour l'heure, les services de conditionnement de ce pays sélectionnent les fèves de bonne qualité et brûlent systématiquement les mauvaises. D'ordinaire, tôt ou tard, le cacao de qualité inférieure se retrouve sur le marché puis est introduit dans des poudres pour le petit déjeuner. Une pratique que Pierre Lardet (1), inventeur, il y a quatre-vingt-un ans, du chocolat en poudre – mélange de cacao de bonne qualité, de sucre et de farine de banane – aurait probablement trouvé hérétique!

Le «balai de sorcière»

Mais la Côte-d'Ivoire n'est pas seule à contenir son offre. Le Brésil, pour des raisons différentes, voit diminuer ses récoltes d'année en année. Le pays éprouve des difficultés grandissantes pour lutter efficacement contre une maladie parasitaire surnommée «balai de sorcière» parce qu'elle dénude impitoyablement les arbres. *«C'est comme une gangrène*, explique un planteur. *Si une branche est atteinte, vous la coupez pour ne pas avoir à couper les autres.»* En fait, ce fléau a déjà coûté au Brésil 7 % de sa production pour la saison 1991-1992 et les analystes prévoient une réduction de 10 % pour la saison prochaine. La récolte nationale ne devrait pas excéder quatre millions de sacs de 60 kilos. Faute de disposer des quantités nécessaires, plusieurs usines de transformation brésiliennes viennent d'ailleurs de fermer leurs portes...

En réalité, la plupart des pays producteurs – à l'exception de l'Indonésie qui, sans qu'on sache exactement pourquoi, augmente régulièrement ses tonnages – diminuent leur production depuis 1987, date du début de la chute des prix. *«Plus les cours sont bas et plus les producteurs se dégoûtent»*, explique un professionnel. En clair, les planteurs négligent leurs cacaoyers, n'achètent plus de pesticides ni de fertilisants. Ce phénomène est plus marqué encore au Brésil où les plantations industrielles sont intensives, donc plus exigeantes...

La réduction de l'offre mondiale est un élément incontestable d'assainissement du marché. Pas suffisant toutefois pour atténuer les effets d'une consommation qui donne des signes de déficience. Après avoir régulièrement augmenté chaque année d'environ 3 % depuis 1977 la demande a piétiné ces deux dernières années.

Le marché, il est vrai, est confronté à une chute brutale de la consommation venue de l'Est. La Communauté des Etats indépendants (CEI) n'achète plus que 50 000 tonnes de fèves sur les 200 000 tonnes qu'elle importait auparavant. La déliquescence des économies de ces pays empêche tout espoir de ce côté-là aussi : la priorité de la CEI n'est pas la consommation du cacao et quand bien même le voudrait-elle, elle n'a pas les moyens de sa gourmandise.

MARIE DE VARNEY

(1) *Y'a bon Banania.* Il y a quatre-vingt-un ans, Pierre Lardet, natif de Courbevoie, inventait le chocolat en poudre. Banania, le petit déjeuner de notre enfance, entrait dans la légende et avec lui l'image du négrillon au bon sourire et le sympathique tirailleur sénégalais, tout droit sortis du rêve colonial. Produit de consommation et mythologie familière, affiches, boîtes et objets divers reflètent l'histoire de la société française à travers deux guerres et trois Républiques. Le beau livre illustré de Jean Guarrigues raconte l'imaginaire du petit déjeuner français le plus populaire. *Banania, histoire d'une passion française*, Jean Guarrigues, Ed. du May, 158 p., 240 francs.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 31-12-92	Cours 8-1-92
Or fin (kilo en barre)	58 900	59 000
– (kilo en lingot)	58 900	59 100
Pièce française (20 fr.)	333	337
• Pièce française (10 fr.)	400	389
Pièce suisse (20 fr.)	333	338
Pièce latine (20 fr.)	345	337
• Pièce tunisienne (20 fr.)	340	337
Souverain	438	436
• Souverain Elisabeth II	442	442
• Demi-souverain	290	295
Pièce de 20 dollars	2 260	2 270
– 10 dollars	1 080	1 080
• – 5 dollars	600	600
– 50 pesos	2 200	2 225
• – 20 marks	456	500
– 10 florins	363	352
• – 5 roubles	250	260

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La baisse des taux s'enclenche en Europe

L'année ne commence finalement pas si mal en Europe, où plusieurs pays s'engagent dans la baisse des taux. Certes, tant que l'Allemagne agira avec autant de timidité qu'elle l'a fait jeudi 7 janvier, la prudence sera de mise sur l'ensemble du continent. Mais, au terme d'une semaine plutôt éprouvante sur les marchés, les opérateurs sont relativement confiants. *«Plus le temps va passer, et plus les Allemands vont avoir des raisons de baisser les taux. Le temps joue donc en faveur du marché français»*, remarquait l'un d'entre eux.

Pourtant, au cours des premières transactions de l'année 1993, une vive inquiétude prévalait. Le franc étant toujours sous pression, les marchés ne voyaient l'apaisement des tensions que dans l'annonce d'une diminution des taux directeurs de l'Allemagne, laissés inchangés depuis la baisse du 14 septembre (le taux de l'escompte avait été ramené de 8,75 % à 8,25 %, et le Lombard de 9,75 % à 9,50 %). Ils reconnaissaient d'autre part qu'il était fort peu probable que les gouverneurs puissent, dès leur première réunion de l'année, procéder à une baisse des taux directeurs. En fait, la Bundesbank a joué en finesse, laissant l'escompte et le Lombard inchangés, mais annonçant une diminution du taux des prises en pension. A partir de la semaine prochaine, donc, l'institut d'émission alimentera le marché à un taux de 8,60 %, contre 8,75 % ces dernières semaines.

La décision de la Bundesbank a effectivement été interprétée comme un geste d'assouplissement, puisque, dans les heures qui ont précédé et suivi la réunion, plusieurs Etats européens ont assoupli le crédit, des Pays-Bas à la Suisse, en passant par la Belgique. Dans ces Etats, tout comme – pour d'autres raisons – en Grande-Bretagne, les taux directeurs sont désormais sensiblement inférieurs à ceux de l'Allemagne. La déception est bien sûr venue de la France, où non seulement la baisse du coût du crédit n'est pas à l'ordre du jour, mais où de plus la Banque de France a relevé le taux des pensions à très court terme. D'ordinaire, l'institution de la rue de la Vrillière alimente surtout le marché monétaire à 5-10 jours. Cependant, en raison des risques de fortes spéculations sur le franc, elle effectue depuis quelque temps ses pensions à échéance de 24 heures seulement.

Bonne tenue de Paris

Mardi 5 janvier au matin, juste avant la publication du communiqué franco-allemand de défense du franc, elle a donc annoncé que ces opérations s'effectueraient à 12 %, contre 10 % auparavant, et que les pensions à 5-10 jours seraient suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les taux à très court terme de la Banque de France rejoignent donc ceux observés sur le marché monétaire, qui ne tombent pratiquement plus en deçà de la barre de 12 %. Le coût des ressources des banques s'en trouve nettement renchéri et un nouveau relèvement de leur taux de base, après celui décidé le 16 décembre (il est passé à 10 %, contre 9,45 % auparavant) n'est pas à exclure, de l'avis de nombreux banquiers.

Les événements des derniers jours ont confirmé la réticence des autorités monétaires, en France comme en Allemagne, à toucher à leurs taux directeurs, que ce soit pour les augmenter ou les diminuer. Car la tension est encore très grande sur les places financières européennes, et toute décision mal interprétée pourrait être lourde de conséquences. La seule grande mesure unanimement attendue reste la poursuite de l'assouplissement à Francfort. A cet égard, les principaux indicateurs économiques, de même que les négociations salariales, seront suivis avec la plus grande attention. Vendredi se sont ouvertes les discussions entre le patronat et les syndicats des employés du secteur public.

En dépit des inquiétudes persistantes sur le franc, le marché obligataire français s'est bien tenu ces derniers jours. Les perturbations observées sur le marché monétaire se répercutent sur les échéances allant jusqu'à 5 ans, mais sur le MATIF, les cours continuent de monter, des achats étrangers ayant même été observés ces derniers temps. L'échéance mars du contrat notionnel a clôturé à 113,12 contre 112,44 le jour de la Saint-Sylvestre.

L'amélioration de la conjoncture a également permis un bon déroulement de la première adjudication de l'année. Le Trésor a levé 15,8 milliards de francs en trois tranches, toutes à 8,50 %, la première de 10,4 milliards pour l'OAT à dix ans (dont le rendement est ressorti à 8,09 % contre 8,27 % en décembre), la deuxième de 3,2 milliards à 15 ans (8,28 % contre 8,51 %) et la troisième de 2,2 milliards à trente ans (8,45 % contre 8,70 %). De même, la SNCF a pu placer dans de bonnes conditions la tranche domestique de 3 milliards de son emprunt, réservant pour plus tard les 2 milliards d'emprunt international. Il s'agit d'obligations à bon de souscription d'obligations (OBSO) à douze ans, au rendement de 8,25 %. Deux bons permettront de souscrire une nouvelle obligation fin mars. La semaine prochaine, des emprunts de la CRH, de Trancetel et de la CAR sont attendus sur le marché primaire.

Aux Etats-Unis, les dernières séances ont témoigné d'une légère dégradation du marché obligataire, qui était revenu pourtant à ses meilleurs niveaux du début de 1992. En l'espace de quelques séances, le rendement de l'emprunt-phare à 30 ans est revenu de 7,30 % à 7,50 %. Outre-Atlantique, même si les craintes inflationnistes sont très faibles, l'heure n'est clairement plus à la baisse des taux.

FRANÇOISE LAZARE

Le Monde

L'expiration de l'ultimatum des alliés

L'Irak a déplacé ses missiles en deçà du 32e parallèle

Au moins temporairement, la tension a soudainement baissé, entre l'Irak et les alliés (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie), à l'échéance de l'ultimatum lancé par ces derniers, l'Irak ayant, selon les Américains, « démantelé », vendredi 8 janvier, les missiles déployés aux abords du 32e parallèle.

Les missiles *« ne sont plus en position de tir »*, a déclaré un haut responsable du Pentagone quelques minutes après l'expiration de l'ultimatum de 48 heures adressé à Bagdad. De même, les avions qui avaient été repérés à plusieurs reprises ces dernières semaines au-dessus de la zone d'exclusion aérienne, décrétée dans le sud de l'Irak pour limiter la répression contre les chiites, ont quitté la base d'Al Jarrah, proche du 32e parallèle qui délimite cette zone, a ajouté ce responsable.

Plusieurs représentants de l'administration ont toutefois souligné que, les Américains ne sachant pas encore où les missiles avaient été transférés, la « crise » n'avait pas pris fin pour autant.

Officiellement, nous signale notre correspondant à Washington Henri Pierre, on répète que le brouillard couvrant le sud de l'Irak empêche, ou en tout cas gêne considérablement les missions de surveillance par avion et la prise de photographies par satellite. Certains experts mettent en doute cette explication en soulignant que les satellites sont en mesure de produire des images grâce à des radars et des lentilles infrarouges pouvant fonctionner dans le brouillard. Dans ce contexte, l'ambiguïté officielle s'expliquerait, non par les difficultés des services de renseignements mais par le désir de maintenir la pression sur Bagdad.

La Maison Blanche s'est bornée à indiquer dans un communiqué laconique que Washington continuait à *« garder l'Irak sous étroite surveillance »* et s'efforçait de *« déterminer si l'Irak respecte les termes »* de l'ultimatum adressé par la coalition.

A Bagdad, les médias officiels ont continué d'observer le silence sur cette affaire. Dans sa seule allusion à la crise, Radio Bagdad avait affirmé, une heure après l'expiration de l'ultimatum, que *« les imams des mosquées ont salué dans leurs prêches la position héroïque du peuple d'Irak, de son armée et de son dirigeant, le combattant Saddam Hussein, qui font face aux forces d'agression qui cherchent à porter atteinte à l'unité et à la souveraineté de l'Irak »*. Réuni en session extraordinaire, le Parlement irakien avait, quelques heures plus tôt, *« approuvé à l'unanimité le rejet par le commandement* (irakien) *de la décision injuste adoptée par les alliés sur le retrait des missiles irakiens du sud de l'Irak »*.

Le ton a par ailleurs monté entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le gouvernement de Bagdad, après que ce dernier eut décidé d'interdire aux appareils de la commission spéciale chargée du désarmement de l'Irak d'atterrir sur son territoire. A la suite de cette mesure, un groupe d'experts internationaux qui devait se rendre en Irak se trouve bloqué à Bahreïn. Selon le porte-parole de la commission, M. Tim Trevan, l'interdiction s'applique à *« tous les vols »* des Nations unies.

Saisi de l'affaire, le Conseil de sécurité, dans une déclaration lue par son président dans la nuit de vendredi à samedi, a *« enjoint au gouvernement irakien de ne pas entraver les vols actuellement envisagés »* par l'ONU, de *« s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU »* et de *« coopérer pleinement »* aux activités des différentes missions encore prévues sur le territoire irakien. – *(AFP.)*

Une mission du Comité international de la Croix-Rouge est arrivée au campement des Palestiniens expulsés par Israël

Partis d'Israël après que le gouvernement de M. Itzhak Rabin eut donné son accord, deux délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont arrivés, samedi 9 janvier, au siège de la Force intérimaire de l'ONU au Liban (FINUL), d'où ils se sont rendus en hélicoptère dans le campement des quelque 400 Palestiniens expulsés par l'Etat juif.

Initialement prévue pour vendredi, leur mission avait été différée en raison du mauvais temps.

GENÈVE

de notre correspondante

Le but de la mission du CICR consiste, dans un premier temps, à évaluer les besoins des exilés, auxquels les délégués CICR s'étaient vu interdire l'accès tant par Israël que par le Liban. Avant cette interdiction, le CICR avait pu, du 21 au 24 décembre seulement, fournir des tentes, des matelas, des couvertures, des vêtements chauds de rechange, du matériel de chauffage et de cuisine, des médicaments et de l'eau, ainsi que transmettre les colis des familles.

Les 24 et 25 décembre, le chef de la délégation du CICR au Liban, M. Bernard Pfefferlé, avait pu, à titre personnel, se rendre seul et sans matériel d'assistance auprès des exilés. L'actuelle mission d'évaluation, menée par le chef de la délégation du CICR à Jérusalem, M. Georges Camninos, accompagné d'un médecin, le docteur Cordula Wolfisberg, est d'autant plus nécessaire que le CICR, n'ayant pas eu depuis deux semaines accès aux expulsés, est dans l'ignorance de leurs besoins réels, notamment sur le plan sanitaire.

En outre, les délégués devront s'assurer que les dix Palestiniens exilés *« par erreur »* souhaitent vraiment rentrer chez eux, dans les territoires occupés.

Le CICR, qui estime que la situation s'est tout de même un peu débloquée du fait qu'une porte lui est entrouverte, rappelle néanmoins que, conformément au droit international humanitaire, Israël et le Liban ont chacun, indépendamment l'un de l'autre, l'obligation de laisser libre passage à l'assistance humanitaire destinée aux civils dans le besoin.

La Croix-Rouge internationale a, en effet, toujours rejeté la notion de réciprocité et souligne auprès des autorités des deux Etats que toute démarche ou initiative doit être unilatérale.

ISABELLE VICHNIAC

Selon le Centre d'observation économique

Le déficit budgétaire de la France pourrait être plus lourd que prévu en 1993

Le déficit budgétaire de la France risque d'atteindre 250 à 300 milliards de francs cette année du fait d'une prévision de croissance plus modeste que l'objectif officiel de 2,6 % fixé par le gouvernement pour 1993. C'est en tout cas ce qui ressort des estimations du Centre d'observation économique (COE) dans sa dernière lettre mensuelle de conjoncture. L'hypothèse gouvernementale d'un déficit de 189 milliards de francs *« repose sur un scénario trop optimiste de croissance »*, qui devrait se révéler *« nettement plus faible »* pour atteindre 1,9 %, estime le COE.

Un déficit effectif de 250 à 300 milliards de francs serait donc atteint *« et ce quel que soit le résultat des élections législatives de mars 1993 »*, indique la lettre du COE qui conclut que, dans une telle configuration, *« la politique monétaire sera condamnée à la prudence et au gradualisme »*.

Le conflit entre Paris et Ottawa sur la pêche

Deux chalutiers sont arraisonnés dans les eaux canadiennes

Le chalutier de Saint-Pierre-et-Miquelon *la Normande* a appareillé vendredi 8 janvier vers les eaux territoriales canadiennes, alors que deux autres navires français arraisonnés la veille par les garde-côtes canadiens, lors d'une expédition de pêche illégale, avaient été remorqués vers Saint-Jean-de-Terre-Neuve.

Une trentaine de personnes, dont le président du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon, M. Marc Plantegenest, se trouvent à bord de *la Normande*. L'action d'éclat des pêcheurs et responsables politiques de Saint-Pierre-et-Miquelon vise à contraindre Paris et Ottawa à reprendre les négociations sur les quotas dans les eaux canadiennes, au large de l'archipel.

Le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, a déclaré à Paris qu'il *« partageait une légitime inquiétude des habitants de l'archipel »*. La France a demandé la réunion de la commission de conciliation prévue par l'accord franco-canadien de 1972.

Troisième meurtre commis en Corse depuis le début de l'année

Un habitant de Lucciana est tué d'un coup de fusil de chasse

Ours-Marie Luiggi, trente-deux ans, a été tué d'une décharge de chevrotines, samedi 9 janvier vers 3 heures du matin à Lucciana (Haute-Corse). Habitant cette commune située à une dizaine de kilomètres au sud de Bastia, Ours-Marie Luiggi est mort à proximité d'un restaurant de Lucciana, Le Soleil levant. Aucun témoin n'a assisté à la scène et aucun suspect n'a été interpellé, apprend-on auprès de la gendarmerie. L'enquête a été confiée à la brigade de recherches de la gendarmerie de Bastia.

C'est le troisième homicide volontaire commis sur l'île de Beauté depuis le début de l'année. Le 3 janvier, un jeune homme de vingt-cinq ans avait péri à Pila-Canale, près de Sartène, au cours d'un différend familial. Jeudi 7 janvier, un imprimeur avait à son tour été mortellement blessé par balle au comptoir d'un bar d'Ajaccio (*le Monde* du 9 janvier).

L'accélération des homicides volontaires inquiète très sérieusement les autorités judiciaires locales. *«L'état de droit ne règne plus en Corse»*, avait tout récemment déclaré le procureur général près la cour d'appel de Bastia, M. Christian Raysseguier, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée. *«La montée de la grande criminalité devient insupportable»*, avait à son tour constaté le procureur de la République d'Ajaccio, M. Pierre-Yves Radiguet.

En 1992, quarante homicides volontaires ont été perpétrés dans une île, peuplée par environ deux cent mille habitants.

Relayant les services de police judiciaire

La gendarmerie est chargée de l'enquête sur le meurtre du maire de Soveria

Le juge d'instruction bastiais chargé du dossier sur le meurtre de Paul Mariani, le maire de Soveria (Haute-Corse) assassiné le 31 décembre 1990, a confié à la gendarmerie cette enquête jusqu'alors menée par les services de police judiciaire (*le Monde* du 3 janvier 1991).

Le magistrat instructeur, M. Jean-Pierre Rousseau, a, par une commission rogatoire du 22 décembre 1992 et en plein accord avec le parquet de Bastia, décidé d'en saisir la section de recherches de la gendarmerie d'Ajaccio, répondant ainsi à une demande de la famille de Paul Mariani.

« Il ne s'agit ni d'une défiance envers les premiers enquêteurs qui ont fourni un travail considérable, ni d'un rejet de leurs conclusions, souligne M. Roland Mahy, procureur de la République à Bastia, *mais de la volonté d'affiner une enquête qui donnait l'impression de tourner en rond depuis que les enquêteurs de la PJ s'étaient forgé une conviction. »*

Privilégiant une « piste locale », les policiers avaient en effet acquis la conviction de la responsabilité d'un habitant de Soveria, employé par le maire pour de menus travaux, dans l'assassinat de Paul Mariani. *« Ni le juge d'instruction ni le parquet n'ont jugé les éléments de l'enquête suffisants pour inculper ce suspect d'assassinat »*, ajoute le procureur.

Après 80 jours de grève

Un accord est intervenu à Marseille entre dockers et employeurs

MARSEILLE

de notre correspondant régional

A l'issue d'une longue réunion paritaire, un accord est intervenu, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 janvier, entre le syndicat CGT des dockers et les employeurs de manutention du port de Marseille, sur l'application de la loi du 9 juin 1992 modifiant le régime de travail dans les ports. Le nombre des dockers mensualisés a été fixé à 750, soit près de 200 de moins que celui prévu dans un précédent projet mis au point au début novembre 1992, et celui des intermittents à 338 (inchangé), sur un total de 2 026 dockers.

Après plus de 80 jours de grève depuis octobre 1991, les deux parties ont également rapproché leurs positions sur la polyvalence des équipes, la modulation des horaires et la définition des postes de travail, la grille des salaires et la représentation syndicale. Le texte de l'accord doit être officialisé, lundi 11 janvier, par une commission paritaire restreinte avant d'être soumis à la base.

G. P.

Aux Etats-Unis

M. Ross Perot revient sur les ondes et recrute pour son mouvement

L'ancien candidat indépendant à la Maison Blanche, M. Ross Perot, sera de retour sur les télévisions américaines la semaine prochaine afin de lancer une campagne de recrutement pour le mouvement qu'il avait créé au moment de sa campagne, « United We Stand » (« Unis nous nous dressons »). Pour le moment, l'objectif du groupe n'est pas de présenter des candidats aux élections ou de contribuer financièrement à des campagnes, mais de promouvoir *« les réformes nécessaires dans l'économie et le gouvernement »*.

Après une conférence de presse, lundi 11 janvier, à Dallas (Texas), le milliardaire sera le même jour, dans la soirée, l'invité de l'émission « Larry King Live » sur la chaîne CNN, où il avait lancé sa campagne présidentielle au début de l'année 1992. Il devrait poursuivre son offensive télévisée sur les grands réseaux américains au cours de la semaine. M. Perot avait obtenu 19 % des suffrages lors de l'élection présidentielle du 3 novembre. Le grand thème de sa campagne avait été la lutte contre le déficit budgétaire. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **Les obsèques de Xavier de La Fournière.** – Les obsèques de l'ancien agent de change et adjoint (UDF) au maire de Paris, Xavier de La Fournière, décédé dimanche 3 janvier à l'hôpital des prisons de Fresnes (Val-de-Marne), ont eu lieu, vendredi 8 janvier, en l'église Saint-Philippe-du-Roule à Paris (8e arrondissement). Dans les premiers rangs d'une assistance nombreuse, une délégation de la municipalité de Paris était conduite par M. Jean Tibéri, premier adjoint de M. Jacques Chirac. Plusieurs parlementaires de l'UDF – MM. Roger Chinaud, Jacques Dominati, Jean-Pierre Fourcade – ainsi que Mme Anne d'Ornano, maire de Deauville, étaient présents. M. Valéry Giscard d'Estaing s'était fait représenter par son épouse.

□ **M. Soisson se dit favorable à une « coresponsabilité » plutôt qu'à une « cohabitation ».** – M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, secrétaire général du Mouvement des réformateurs, souligne, samedi 9 janvier, dans une déclaration à *l'Yonne républicaine*, que, *« quel que soit le résultat du scrutin, personne ne pourra faire partir le président de la République »*. M. Soisson se dit donc partisan d'une action *« qui permette de diriger le pays au delà des frontières partisanes »* afin que la majorité et l'opposition puissent *« s'entendre pour gérer la situation en attendant l'élection présidentielle »*.

□ **Selon M. Méhaignerie, il faut « faire en sorte » qu'il n'y ait pas de cohabitation.** – M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, a affirmé vendredi à Rennes qu'une nouvelle cohabitation, au lendemain des législatives, *« n'est pas souhaitable dans l'intérêt du pays »*, et que *« l'idéal aujourd'hui serait d'avoir une élection présidentielle »*. *« Si la cohabitation doit avoir lieu, elle sera conflictuelle et ne permettra pas l'électrochoc nécessaire à la solution des problèmes du pays*, a-t-il ajouté. *Essayons de faire en sorte qu'elle n'existe pas »*.

Le groupe marocain ONA prend le contrôle d'Optorg

Le groupe marocain ONA, spécialisé dans l'agrodistribution, les finances, les mines, la haute technologie, va racheter 50,28 % du capital de la société française de négoce Optorg cédés par ses anciens actionnaires, MM. Gilbert Salomon (21 %), Michel Doumeng (21 %) et la Banque Bruxelles Lambert (8,28 %). Cette acquisition, annoncée vendredi 7 janvier, est soumise au feu vert du Trésor. Elle se fera au prix de 320 francs par action, contre un dernier cours de 272 francs, ce qui valorise la société de négoce à 395 millions de francs. Le groupe n'entend pas demander la radiation d'Optorg de la cote officielle. L'ONA (8,7 milliards de francs de chiffre d'affaires, 351 millions de bénéfice en 1991) est contrôlé à 70 % par des intérêts marocains auxquels s'ajoutent notamment pour 12 % des participations de groupes français comme les AGF, la BNP, Bolloré, Euris et Paribas. En reprenant Optorg, le premier groupe privé marocain entend poursuivre la stratégie menée par les précédents actionnaires.

□ **CANADA : le premier ministre québécois à nouveau opéré d'une tumeur cancéreuse.** – Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a été opéré d'une tumeur à la poitrine, mercredi 6 janvier à Washington, a annoncé, vendredi 8 janvier, le service de presse de son cabinet. M. Bourassa a rejoint sa famille en vacances en Floride dès le lendemain, a indiqué un communiqué de son cabinet. – *(AFP.)*

Lundi dans « le Monde »

1988-1993 : bilan d'une législature

Sauf session extraordinaire, l'Assemblée nationale élue les 5 et 12 juin 1988 a achevé ses travaux au terme de la neuvième législature de la Ve République.

En près de cinq ans, elle aura non seulement adopté plus de quatre cent cinquante lois, dont certaines vont transformer la vie quotidienne des Français, mais aussi discuté des grands problèmes du monde et même approuvé une guerre, celle du Golfe, en janvier 1991.

A partir du lundi 11 janvier (daté 12 janvier), et pendant deux semaines, *le Monde* dressera le bilan d'une activité parlementaire qui reflète les principaux thèmes du débat public de ces cinq dernières années.

SOMMAIRE

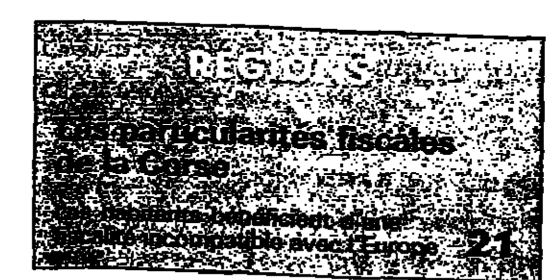
La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

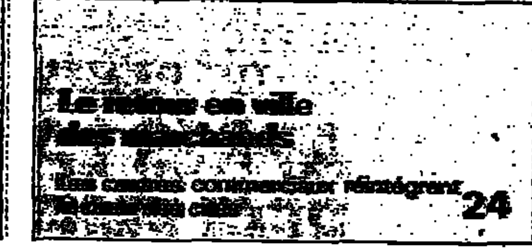
Le numéro du « Monde » daté 9 janvier 1993 a été tiré à 470 088 exemplaires.

HEURES LOCALES

Le Monde







HEURES LOCALES

NANTES SOIGNE SES DÉCHETS

Le district investit dans un dispositif complet de valorisation des ordures ménagères et industrielles



DEPUIS quelques années le vert se porte volontiers dans les collectivités locales françaises. L'agglomération nantaise s'est, elle, rangée sous une bannière arc-en-ciel. Tel est, en effet, le nom du dispositif de traitement global des déchets dont le district de Loire-Atlantique est en train de se doter. Fort de ses vingt communes adhérentes et de ses 500 000 habitants, il a décidé de se donner les moyens d'être cité en modèle dans ce domaine. L'ensemble des opérations de collecte, de tri, d'incinération, de transformation et de stockage est évalué à 220 millions de francs. Pour le district, il s'agit du poste budgétaire le plus important, après celui des pompiers.

Aujourd'hui le système mis en place permet de devancer les exigences de la loi du 19 juillet 1992. Ce texte, dont les collectivités locales attendent les décrets d'application, prévoit que, d'ici dix ans, tout dépôt d'un déchet non traité sera interdit sur le sol français. Une mesure qui sera effective dès mars 1994 dans l'agglomération nantaise.

Déjà, la décharge de Tougas a fermé. Dix déchetteries sont apparues dans le district, avec succès, puisque les dépôts sauvages se sont résorbés. Le nuage noir qui s'élevait au-dessus du centre hospitalier a disparu. Ce ne sont là que quelques indices de la filière complète actuellement en préparation. Bientôt, le dispositif Arc-en-ciel permettra de traiter non seulement les détritus ménagers, mais aussi une partie des déchets industriels et commerciaux. Au total, chaque année, 175 000 tonnes émanant du district, ainsi que de vingt-neuf communes alentour, seront éliminées ou transformées.

Selon leur nature, elles seront triées puis incinérées dans le complexe de Couëron, qui produira de l'électricité, vendue à EDF, et de la vapeur. Le bois sera récupéré et utilisé dans une chaufferie d'immeubles d'HLM ; la ferraille, les plastiques, le verre et le papier seront recyclés par des entreprises spécialisées. Les résidus émanant des espaces verts ainsi que les boues des stations d'épuration, une fois analysées, seront envoyés à la centrale de compostage de Saint-Herblain.

A terme, le compost devrait trouver des débouchés sur les marchés agricoles de proximité. Les produits ultimes iront rejoindre un *« site agricole de remblai intégré »*. Sur cet espace paysager de 70 hectares, le stockage n'utilisera que deux hectares à la fois, en jachère. Les promoteurs d'Arc-en-ciel envisagent d'y implanter une activité agricole originale.

Pourquoi pas un verger-conservatoire d'espèces en voie de disparition ? Et pourquoi ne pas y recevoir des classes vertes en visite ? C'est un groupement de filiales de la Compagnie générale des eaux qui a emporté cet important marché à l'issue du concours international. *« Nous avons rédigé nous-mêmes notre cahier des charges,* annonce non sans fierté Maurice Jeanneau, administrateur général du district. *Aujourd'hui, celui-ci sert de référence. »*

La pression des administrés

Entre autres critères, les responsables des vingt communes de Loire-Atlantique ont réclamé de leurs interlocuteurs un sens certain de l'innovation, puisqu'ils leur ont demandé... d'imaginer les futures normes de protection de l'environnement, et bien sûr de les devancer. Ils ont exigé une grande souplesse afin d'adapter le dispositif au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles filières de valorisation des déchets.

Selon le contrat signé officiellement le 1er décembre 1992, la collecte des ordures reste du ressort de chaque commune. L'investissement à la charge de la Générale des eaux s'élève à 250 millions de francs. *« Un véritable challenge »*, assure Marc Renaume, responsable du projet. Mais un *« challenge »* qui vaut la peine d'être relevé dans un secteur où ne se mesurent actuellement que quelques grands groupes industriels, notamment deux français, la « Générale » et la Lyonnaise des eaux. Pour ces derniers, il est temps de prendre position. Car la demande des collectivités locales ne peut que prendre de l'ampleur, sous la pression conjuguée de leurs administrés de plus en plus sensibles à l'écologie urbaine et des contraintes réglementaires imposées par le gouvernement, voire par la Communauté européenne.

Seul le coût pourrait freiner le développement des métiers de la propreté, *« qui sortent à peine de la préhistoire »*, estime Maurice Jeanneau. *« L'environnement se payera de plus en plus cher »*, martèle l'administrateur général, afin, sans doute, de faire admettre cette évidence à tous les habitants de l'agglomération. Ici, le traitement de la tonne de déchets est passé de trente à trois cents francs en dix ans.

Pourtant, Jean-Marc Ayrault (PS), maire de Nantes et président du district, souligne moins les aspects financiers du dossier que l'énergie dépensée pour communiquer, informer, expliquer dès le début de l'opération. Cette démarche devrait se poursuivre. Le chantier de Couëron n'est pas encore commencé ; en attendant, sa maquette laisse voir la large place qui sera faite aux visiteurs dans le futur complexe. Autre exemple, un comité consultatif avait été associé à la rédaction de l'appel d'offres. Un second, composé d'élus, d'universitaires, d'usagers, de responsables d'entreprise, va prendre le relais et sera, pour sa part, chargé de veiller au suivi des évolutions techniques.

Cette transparence se veut aussi démocratique que pédagogique. L'optimisation du recyclage des déchets, par exemple, est réclamée vigoureusement par les écologistes. Or, sur le marché de la valorisation, les règles de l'offre et de la demande sont en plein bouleversement. Ainsi, la tonne de papier récupéré était achetée environ 200 francs il y a quelques années, elle ne vaut plus rien actuellement.

de notre envoyée spéciale à Nantes
Martine Valo

Référendum

LE maire de Briançon emploie les grands moyens. Confronté au difficile endettement de sa ville, Alain Bayrou (UDF-PR) a décidé de faire appel au sens civique de ses administrés. Il souhaite demander aux habitants de se prononcer *« de manière significative »*, le dimanche 17 janvier, sur un plan visant à redresser la situation financière de la ville.

La cité des Hautes-Alpes connaît des jours difficiles. Depuis plusieurs mois, les experts et les banquiers qui se sont penchés sur l'état de la trésorerie municipale ont estimé que la ville se trouvait en situation de cessation de paiement (*le Monde* daté 6-7 juillet 1992). Face à une dette qui atteint 502 millions de francs, pour une population de 12 333 habitants, la chambre régionale des comptes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a recommandé une réduction des dépenses et une augmentation des impôts locaux. Des mesures destinées à honorer des emprunts émis par la municipalité précédente, dirigée jusqu'au mois de décembre 1991 par Robert de Caumont (PS).

Les Briançonnais répondront-ils à l'invitation de leur premier magistrat ? La démarche d'Alain Bayrou est nouvelle. Elle surprend par son originalité, mais pose quelques questions. M. Bayrou cherche-t-il à faire désavouer, une nouvelle fois, son prédécesseur à la mairie, ou veut-il obtenir l'approbation de ses administrés sur une augmentation des taxes ?

La deuxième hypothèse aurait de quoi séduire de nombreux élus confrontés à la préparation de leur budget pour 1993. Ils pourraient, eux aussi, interroger leurs administrés pour savoir comment réduire les dépenses de leurs communes dans une période difficile. Ou leur demander, plus simplement, de fixer le montant maximun d'augmentation de la fiscalité qu'ils sont prêts à accepter.

Serge Bolloch

PARIS

ATTENTION, CHANTIERS !

La fin du siècle va être marquée par d'importants travaux dans les entrailles de la capitale

IL y a dix ans que le sous-sol parisien de la capitale n'avait subi pareille chirurgie. Les tronçons centraux de Météor, d'Eole et de la ligne D du RER – ces nouvelles traversées de Paris – sont en perce. La SNCF et la RATP ont entrepris d'ajouter à leur réseau invisible 14 000 mètres de tunnels et une douzaine de gares. Le plus grand chantier souterrain de cette fin de siècle va durer six années.

Deux particularités en font un véritable casse-tête pour les ingénieurs. D'abord, à la différence du métro classique et des RER A, B et C déjà en service, qui passent sous des artères, les ouvrages seront cette fois situés sous des îlots bâtis où s'élèvent monuments, édifices publics et immeubles privés dont le nombre atteint 1 600.

Il faut donc exproprier de leurs tréfonds une dizaine de milliers de Parisiens, puis creuser sous leurs pieds. Deuxième difficulté : il s'agit d'évacuer 2,3 millions de mètres cubes de déblais et de les remplacer par 850 000 mètres cubes de béton et de ferraille. S'ils étaient confiés à des camions, ces charrois lanceraient quotidiennement dans les rues déjà encombrées du centre historique 530 poids lourds supplémentaires. Et pendant des années. En outre, ils nécessitent l'ouverture d'une cinquantaine de puits et de tranchées à ciel ouvert.

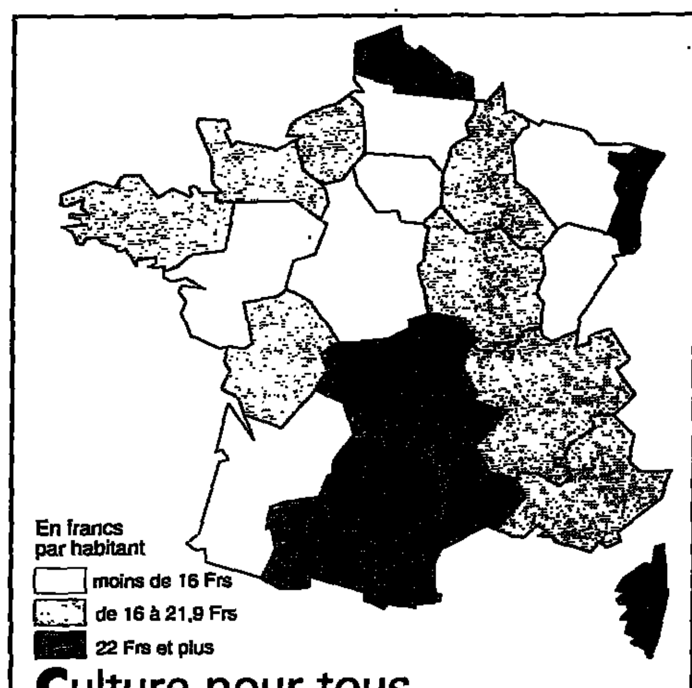
En d'autres temps, l'immense chantier aurait paralysé les quartiers situés entre Saint-Lazare, la Madeleine, la gare de l'Est, la gare de Lyon et Tolbiac, soit une dizaine d'arrondissements. Un cauchemar pour tous ceux qui résident et travaillent dans le centre-est de la capitale. Leur sera-t-il épargné ? En tout cas les services de la Ville, de la RATP et de la SNCF y travaillent. Objectif commun : parvenir à compléter le réseau souterrain des transports collectifs sans agresser des Parisiens déjà hyper-sensibles. Cri du cœur d'un responsable de la RATP qui se souvient des chantiers d'il y a vingt-cinq ans : *« C'était bougrement plus facile. On ne se posait pas tant de problèmes. Aujourd'hui, il faut négocier durant des mois et il suffit d'un riverain paniqué ou d'un élu insomniaque pour que tout soit remis en question. »*

Le premier empêcheur de creuser en paix n'est autre que François Ozanne, le directeur de la voirie de Paris. Il y a déjà trois ans qu'il a signé avec 150 entreprises de travaux publics un protocole les obligeant à clôturer leurs chantiers de palissades vert et gris, à protéger les piétons, à ménager les arbres et à soigner la propreté des baraquements comme l'uniforme des ouvriers. Si ces conditions, contrôlées par une commission *ad hoc* et des inspecteurs, ne sont pas respectées, l'entreprise peut être privée de contrat pendant un an. S'inspirant de cet exemple, le ministère de l'équipement a expédié une circulaire aux municipalités de province leur recommandant d'en faire autant.

Marc Ambroise-Rendu
Lire la suite page 22

REPÈRES

STATISTIQUES



Culture pour tous

En 1990, les conseils régionaux ont consacré à la culture 20,60 francs en moyenne par habitant, soit 2,4 % de leurs dépenses globales. Les crédits qu'ils ont consacrés à ce secteur ont été multipliés par cinq depuis 1980, soit quelques années avant les lois de décentralisation. Ceux du ministère de la culture sont loin d'avoir suivi la même progression.

La région Ile-de-France se classe lanterne rouge avec 11 francs par habitant. Une donnée qu'il faut relativiser, cette somme correspond à une part proportionnellement faible (0,9 %) d'un budget riche. Avec une dépense de 118 millions de francs, la région capitale se classe en deuxième position derrière le Nord-Pas-de-Calais. Celui-ci accorde en moyenne près de 45 francs par habitant. Un bel effort qui peut sembler étriqué comparé à celui de villes comme Nice ou Bordeaux, qui s'élève à plus de 2 000 francs.

A eux seuls, la musique, l'art lyrique et la danse représentent plus d'un tiers de l'ensemble des dépenses. Le patrimoine architectural consomme, lui, plus d'un quart des investissements. L'animation culturelle polyvalente apparaît comme le domaine le plus malmené par les restrictions budgétaires.

(Source : Département des études et de la prospective du ministère de la culture)

STATUT DE L'ÉLU

APRÈS LA LOI, LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Les édiles peuvent désormais profiter de leurs autorisations d'absence et de leurs droits à la formation

DÉMOCRATISATION de l'accès à la vie publique et transparence des indemnités étaient les deux axes de la loi du 3 février 1992, sur les «conditions d'exercice des mandats locaux» (*le Monde* daté 15-16 novembre 1992). Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, s'est engagé à faire paraître avant le 3 février l'ensemble des textes nécessaires à l'entrée en vigueur de ces réformes.

Le dispositif relatif à la transparence financière est quasiment prêt. Tous les élus, excepté les présidents et les vice-présidents d'établissement de coopération intercommunale, disposent de barèmes fixant le montant de leurs indemnités. Les frais de déplacement des conseillers généraux et régionaux sont réglementés. Un plafond est prévu pour les cumuls de rémunérations.

En 1993, les indemnités des élus de communes de plus de 1 000 habitants seront fiscalisées, de façon autonome, comme le prévoyait la loi. Le Parlement a adopté un barème d'imposition, le 23 décembre, dans la loi de finances rectificative pour 1992. Le gouvernement devrait bientôt publier un décret précisant le montant de la fraction imposable.

Les communes rurales, qui éprouvent de véritables difficultés à mandater les indemnités de leurs élus, vont bénéficier en 1993 d'une dotation de 250 millions de francs. Ce concours de l'Etat se répartira entre 20 000 communes, de moins de 1 000 habitants, qui devraient toucher 12 500 francs chacune.

Pour faciliter l'accès de toutes les catégories de citoyens aux fonctions électives, la loi du 3 février 1992 ouvre de nouveaux droits en matière d'absence et de formation. Les élus minoritaires et les salariés du secteur privé, qui sont les véritables bénéficiaires de ces mesures, attendaient avec une certaine impatience les décrets d'application. Ces textes ont été publiés, avant le congrès de l'Association des maires de France (AMF), au *Journal officiel* du 17 novembre 1992. Ils précisent notamment les conditions dans lesquelles les demandes d'autorisation d'absence doivent être formulées. Pour assister aux séances plénières ou aux réunions de commission de son conseil, l'élu salarié doit informer son employeur par écrit, *«dès qu'il en a connaissance»*, de la date et de la durée de ses absences. Pour profiter du crédit d'heures auquel il a droit, hors séances officielles (de vingt-quatre à trente-neuf heures par mois), il doit formuler sa demande au moins trois jours à l'avance.

Pour bénéficier de sa journée annuelle de formation, l'élu doit s'y prendre plus tôt, curieusement. Il doit expédier sa lettre au moins trente jours à l'avance. La demande peut être refusée, après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, si l'employeur estime que l'absence de l'élu est préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise. Celui-ci doit attendre quatre mois pour la renouveler. Elle ne peut alors être refusée.

Nouveau marché

La loi prévoit que les 550 000 élus locaux ont droit à six jours de formation par mandat. Elle crée ainsi un marché, d'environ 350 millions de francs, selon certains experts, financé par de l'argent public, puisque ce sont les collectivités locales qui prennent en charge cette dépense obligatoire. Les élus pourront s'adresser à l'organisme de leur choix, à condition que celui-ci ait obtenu un agrément du ministère de l'intérieur.

Le décret énonce seulement les critères formels d'agrément des organismes de formation. Ces établissements devront notamment indiquer leur statut juridique, l'identité de leurs dirigeants et administrateurs, leurs moyens financiers, ainsi que les diplômes, titres et références des formateurs. Leurs documents comptables devront être certifiés par un commissaire aux comptes.

«L'organisme demandeur doit justifier qu'il offre des formations adaptées aux besoins des élus locaux», stipule le décret. Mais comment ? Les critères pédagogiques et les prix ne sont pas précisés. *«La formation doit-elle être neutre ou partisane ? technique ou politique ?»*, se demande Yves Jegouzo, professeur de droit à l'université Paris-I. *«Il faut éviter que les décideurs ne deviennent des fonctionnaires. Il faut donc imaginer une formation adaptée à leurs besoins»*, a déclaré cet universitaire lors d'un colloque sur le «statut de l'élu».

Ces questions seront débattues au sein d'un Conseil national de la formation, chargé de définir les orientations générales de la pédagogie et de donner des avis sur les agréments. Ce conseil devrait être installé avant la fin du mois de janvier. Il sera composé de sept personnalités qualifiées et de sept élus locaux. Le premier collège comprend un membre du Conseil d'Etat, un magistrat de la Cour des comptes, quatre professeurs de l'enseignement supérieur et un expert désigné par le ministre de l'intérieur. Le collège des élus compte quatre représentants pour les communes, deux pour les conseils généraux, un pour les conseils régionaux.

Le gouvernement estime que la composition du Conseil national de la formation garantira le sérieux de celle-ci qui ne doit être ni un «fromage» pour le secteur privé, ni un instrument de financement des partis politiques. La plus grande vigilance s'impose en effet devant l'appétit que suscite ce nouveau marché. Un grand nombre de demandes d'agrément ont déjà été déposées dans les préfectures.

En dernier lieu, le gouvernement devra boucler le difficile dossier de la retraite par rente. Les règles du code de la mutualité ont été retenues, comme le souhaitait Jean-Pierre Sueur. Les élus devraient être ainsi mieux associés à la gestion de leur régime.

Rafaële Rivais

AGENDA

■ **Informatique et communication en Ile-de-France.** – Les techniques informatiques et les nouvelles technologies de communication sont devenues indispensables dans l'aménagement régional. Le conseil régional d'Ile-de-France organise, jeudi 14 janvier à Paris, une journée d'information sur le développement des systèmes informatiques. L'exemple de la gestion des transports et de la circulation, et des cas concrets de numérisation des données serviront de base à la discussion.

▶ **Renseignements au conseil régional d'Ile-de-France, 33, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris. Tél. : (16-1) 40-43-70-70.**

■ **Les métiers des collectivités.** – La décentralisation, ainsi que le développement des communes, a favorisé la création de nouveaux métiers dans les adminitrations locales. Les services techniques, comme les directions liées à l'éducation et à la culture, ont évolué et se sont étoffés. Pour évoquer ces métiers et les formations qui y préparent, le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) de Paris organise dans ses locaux, mercredi 13 janvier à 15 heures, une conférence-débat avec des spécialistes des carrières de la fonction publique.

▶ **Renseignements au CIDJ, 101, quai Branly, 75740 Paris. Tél : (16-1) 45-67-35-85**

■ **L'aménagement à très grande vitesse.** – L'association Les villes européennes TGV, présidée par André Billardon, député et élu municipal du Creusot, organise un colloque sur le thème : «La grande vitesse et l'équilibre du territoire européen», les jeudi 21 et vendredi 22 janvier, à Nancy. Au cours de ces journées, l'association devrait présenter l'étude réalisée par le BIPE sur ce sujet.

▶ **Renseignements au (16) 83-17-42-34.**

■ **Les fonctionnaires et l'Europe.** – L'association Rencontres européennes des fonctions publiques organise, du 25 au 30 janvier à l'université de Dijon, dans le cadre du DESS gestion des personnels de la fonction publique, une semaine consacrée aux «fonctions publiques dans les pays de la CEE et autres pays d'Europe». Des fonctionnaires européens aborderont les questions liées à l'indépendance de la fonction publique à l'égard des gouvernements. Le principe de subsidiarité et les conséquences des compétences exclusives ou partagées entre les Etats membres et la Communauté seront examinés.

▶ **Renseignements : Mme Bonicalzi, faculté de droit, 4, boulevard Gabriel, 21 000 Dijon. Tél. : (16) 80-39-53-02.**

■ **Action extérieure des collectivités locales.** – La loi du 6 février 1992 autorise les collectivités locales à conclure des conventions avec leurs homologues étrangères, dans la limite de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France. Ce texte donne un fondement juridique à la coopération décentralisée des collectivités locales. Quelle est sa portée ? Un colloque organisé à La Roche-sur-Yon (Vendée), par cette ville, dont le maire est Jacques Auxiette (PS), et l'association Cités unies de France, que préside Bernard Stasi (CDS), devrait faire le point sur ce sujet, les jeudi 21 et vendredi 22 janvier.

▶ **Renseignements au (16) 51-05-31-40 ou au (16-1) 47-53-03-23.**

■ **Désenclaver les banlieues.** – Les banlieues sont coupées du tissu urbain. Comment désenclaver ces quartiers, balafrés par des boulevards périphériques, relégués loin des centres ? Comment les identifier, y améliorer les transports, la voirie ? Telles sont quelques-unes des questions qui seront posées lors d'un symposium organisé par la délégation interministérielle à la ville. Celui-ci se tiendra à Nantes, les jeudi 14 au vendredi 15 janvier.

▶ **Renseignements au (16-1) 45-78-65-92.**

PROPOS

■ **RURAL**

«Il faut aller très vite vers un grand débat national permettant de dire, une bonne fois pour toutes, s'il faut continuer à concentrer les populations dans les grandes métropoles, ou s'il faut ramener vers les territoires ruraux un certain nombre de possibilités économiques pour que les habitants puissent trouver du travail sur place.»

Raymond Lacombe, ancien président de la FNSEA, *le Quotidien du maire* du 6 janvier.

■ **GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

«On réduit la hauteur des tours, on enlève des arbres dans le jardin pour récupérer des espaces de stockage. On fait une unité de commandement sous la houlette de la BN. Enfin on vire Jamet.»

Jean-Pierre Fourcade (UDF), vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, *l'Express* du 31 décembre.

FORMATION

■ **Nouvelles technologies de communication.** – L'Institut de recherche et d'information socio-économique-Travail et société (IRIS-TS) et la DATAR organisent, à l'université Paris-Dauphine, un séminaire sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'aménagement du territoire. La prochaine séance aura lieu le jeudi 21 janvier et portera plus précisément sur la localisation des activités de télécommunication. A raison d'une session par mois jusqu'au 29 avril 1993, cette série de conférences abordera les NTIC sous l'angle du télétravail, de la formation, etc.

▶ **Renseignements au (16-1) 44-05-46-41.**

NOMINATIONS

■ **Villes jumelées.** – La Fédération mondiale des villes jumelées et cités unies a un nouveau président en la personne de Jorge Sampaio, maire (socialiste) de Lisbonne, depuis le 9 décembre 1992.

M. Sampaio assure une présidence intérimaire jusqu'au prochain congrès, qui devrait avoir lieu en avril 1994.

Il remplace Pierre Mauroy (PS), président depuis 1984, qui s'est démis de ses fonctions en cours de mandat.

M. Mauroy vient en effet d'être élu à la tête de l'Internationale socialiste. Il estime que cette nouvelle responsabilité n'est pas compatible avec la présidence d'une association de villes à vocation pluraliste. La Fédération mondiale des villes jumelées rassemble 2 800 villes de 73 pays. Son siège se trouve en France.

▶ **Renseignements : Fédération mondiale des villes jumelées et cités unies, 22, rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret. Tél. : (16-1) 47-39-36-86.**

■ **Rectificatif.** – Une erreur de transmission nous a fait écrire dans l'article sur le tramway de Bobigny (*le Monde* daté 27-28 décembre 1992) que la ligne SNCF Bondy-Aulnay comporte 81 kilomètres au lieu de 8,1 kilomètres. Nous l'avons, par ailleurs, surnommée «ligne des cocotiers» au lieu de «ligne des coquetiers».

COMMUNICATION

Le vade-mecum de l'environnement

Charles-Henri Dubail est un homme heureux. Entré en 1987 dans une très vieille revue intitulée *les Annales de la voirie et de l'environnement*, il est aujourd'hui directeur de trois publications destinées aux collectivités locales, dont deux entièrement consacrées aux problèmes d'environnement.

La première est un mensuel rebaptisé en 1991 *l'Environnement magazine* (1). Destiné à tous les professionnels qui s'occupent d'environnement au sein des collectivités, le magazine est aujourd'hui tiré à 7 000 exemplaires (2 500 à 3 000 abonnements, 3 000 ventes par prospection et 1 000 numéros vendus dans les salons).

L'équipe de rédaction vient de se renforcer avec l'arrivée de deux journalistes transfuges de l'éphémère mensuel *Valeurs vertes*, lancé par le groupe du *Quotidien de Paris* il y a quelques mois. Valérie Laramée, ancien rédacteur de revues militantes (*Ecologie Info* et *les Réalités de l'écologie*), assure les tâches rédactionnelles à plein temps.

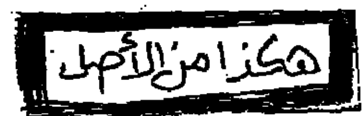
Quant à Olivier Magnan, ancien journaliste du *Quotidien de Paris*, il entre au comité éditorial avec Guillaume Sainteny, sociologue chargé des télévisions locales au Conseil supérieur de l'audiovisuel, Raphaël Romi, professeur de droit de l'environnement à Nantes, et Guy Chauvin, administrateur de la Commission de la production et des échanges à l'Assemblée nationale.

Au mensuel s'ajoutent d'une part une plaquette bimestrielle intitulée *les Annales de la voirie* (1 500 exemplaires), qui aborde les questions juridiques et administratives liées aux chemins et réseaux, et d'autre part une plaquette de 24 pages, elle aussi bimestrielle, intitulée *le Droit de l'environnement*. *«Il y a un grand besoin de clarification pour les collectivités»*, explique Charles-Henri Dubail, surpris de voir le succès des publications qui offrent un mode d'emploi des problèmes d'environnement. En tout cas, *l'Environnement magazine* ne souffre pas du marasme actuel de la publicité. *«J'ai doublé mon chiffre d'affaires publicitaire cette année*, précise le directeur. *De moins de 700 000 francs à 1,55 million !»*

Les anciennes *Annales des chemins vicinaux*, créées en 1845, reprennent aujourd'hui vigueur avec la vague verte, sur papier recyclé bien sûr.

Roger Cans

(1) *L'Environnement magazine*, 38, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris. Tél. (16-1) 42-60-01-93.



RÉGIONS

CORSE

LES PARTICULARITÉS D'UN STATUT FISCAL

Dans l'île de Beauté les habitants bénéficient d'un système incompatible avec l'Europe

DÉFILÉ réunissant plus de 10 000 personnes à Bastia, vague d'attentats dans l'île et sur le littoral méditerranéen : la revendication des Corses en vue d'obtenir un statut fiscal dérogatoire au droit européen a pris depuis deux mois diverses formes. L'apaisement n'est venu que le 10 décembre, lorsque Martin Malvy, secrétaire d'Etat au budget, a annoncé au Parlement de la Corse que le gouvernement allait demander à Bruxelles une confirmation solennelle du maintien des taux actuels de TVA. Ce que, d'ailleurs, prévoyait déjà un additif à une directive du 19 octobre 1992.

« Nous avons rappelé au ministre que l'accord du gouvernement sur le principe du statut fiscal dérogatoire, aux plans national et communautaire, était un préalable à la reprise des travaux de notre commission mixte », a déclaré Jean-Paul de Rocca Serra (RPR), président de l'Assemblée de Corse. Composée de six élus de l'assemblée territoriale et de six fonctionnaires parisiens représentant différents ministères, cette commission devrait rendre son rapport à la fin du mois de mars. Ses travaux ont pour but de permettre au gouvernement de se prononcer sur la revendication de certains élus corses qui réclament que les avantages fiscaux s'appliquent aussi à l'investissement et à l'industrie.

Pour l'instant, le privilège fiscal de la Corse porte sur la consommation, puisque le taux de TVA y est moindre que sur le continent. Exemples : 2,10 % au lieu de 5,5 % sur les produits alimentaires, 8 % au lieu de 18,6 % sur les travaux immobiliers et 13 % au lieu de 18,6 % sur les produits pétroliers.

Une « subvention cinquantenaire »

Cette originalité fiscale de la Corse remonte au Consulat et à l'Empire. En 1801, les arrêtés Miot avaient diminué de moitié les droits des successions sur les immeubles en les basant sur les montants de la contribution foncière et non pas sur la valeur locative prise en compte sur le continent. Par ailleurs, le décret impérial de 1811 substituait à des droits indirects impossibles à recouvrer une majoration de la contribution mobilière.

Cette législation spécifique restera inchangée pendant un siècle et elle sera même aggravée par les dispositions douanières du *21 avril 1818* seront abrogées en 1912, consécutivement à de vastes mouvements populaires et aux travaux de la « grande commission » Clemenceau-Delannay. A cette époque, les immunités fiscales et douanières dont bénéficiait alors l'île sont évaluées à près de 4 millions de francs. Exception faite du régime des droits de succession. Le gouvernement y met fin et les remplace par une subvention de 25 millions de francs, à servir en cinquante annuités de 500 000 francs jusqu'en 1962. Cette « subvention cinquantenaire » est versée dans la caisse du conseil général, mais le régime de Vichy la supprime en 1942, ouvrant ainsi la porte à l'immense contentieux de l'après-guerre. L'abandon de la subvention cinquantenaire rend du coup toute leur valeur législative aux textes impériaux. Une longue série de procès commencent, qui auront leur épilogue en Cour de cassation ou en Conseil d'Etat, le plus souvent à l'avantage des Corses.

En 1959 est constitué le Mouvement du 29 novembre, qui va mener bataille sur trois points : maintien du chemin de fer, qui était alors menacé de suppression, respect des arrêtés Miot et du décret impérial avec élaboration d'un statut fiscal permettant la réduction de moitié des frais d'approche par mer, application du programme d'action régionale de 1957. La fiscalité refait ainsi son apparition dans les thèmes de la revendication corse et des manifestations et grèves de 1960 et 1961.

Le handicap de l'insularité

A l'Assemblée nationale, les députés sont saisis d'un projet de loi, que Valéry Giscard d'Estaing, alors secrétaire d'Etat aux finances, défend au nom du gouvernement. Les Corses sont hostiles à ce texte, dont ils obtiendront le retrait en juillet 1962. Mais l'application pure et simple des décisions de justice débouche sur le désordre.

En octobre 1967, le gouvernement déposera un nouveau projet de loi, soutenu cette fois par Michel Debré, alors ministre de l'économie et des finances, depuis lors connu sous la dénomination de « statut fiscal de la Corse ». Le fondement de ce texte – qui déclare maintenir *« l'esprit des arrêtés Miot de 1801 et du décret impérial de 1811 »* – est le handicap de l'insularité, sur le montant duquel les opinions divergent, 70 millions pour le gouvernement, au moins 100 millions pour le conseil général. Il en découle des réductions de TVA sur les produits alimentaires et les services. En un mot, tout ce qui touche la consommation.

Ces dispositions coûtent à l'Etat au moins 500 millions de francs par an, en perte de recettes, et chacun s'accorde à reconnaître l'inadéquation de ce statut aux exigences actuelles du développement. Depuis 1968, le handicap de l'insularité a disparu, puisque l'île dispose d'une enveloppe de continuité territoriale consentie par l'Etat qui s'élève pour 1993 à 870 millions de francs.

Le problème posé aujourd'hui est celui du régime fiscal dont la Corse a besoin. La loi de 1982 sur le statut particulier de l'île prescrit l'élaboration d'un projet. Mais ce n'est qu'en 1985 que l'Assemblée de Corse a fait connaître ses propositions, seulement approuvées par les élus de droite. Ni le gouvernement Fabius ni le gouvernement Chirac ne les retiendront. En 1989, le gouvernement fait établir le rapport Michel Prada et met en chantier la loi Joxe, qui est promulguée le 13 mai 1991. Ce texte prévoit la préparation d'un projet de statut fiscal par une commission mixte paritaire de douze membres. Mais, pour la faire fonctionner, les Corses attendent la dérogation de Bruxelles.

de notre correspondant à Ajaccio
Paul Silvani

ALSACE

LE CABLE DANS LES CAMPAGNES

Dans le Bas-Rhin, le conseil général a choisi d'équiper les communes rurales

POUR câbler les zones rurales du département, le conseil général du Bas-Rhin a adopté à la mi-décembre un plan qui concerne 407 communes et 90 000 foyers. Dans ce département, les moyennes et grandes villes sont déjà alimentées par une forte densité de réseaux câblés. Strasbourg est couverte par Cité Vision (filiale de la Caisse des dépôts et consignations), plusieurs communes de l'agglomération de la capitale alsacienne par Eurocâble (opérateur suisse) et les bourgs de plus de 3 500 habitants par Est Vidéo Communications (filiale d'Electricité de Strasbourg).

Aujourd'hui le département, présidé par Daniel Hoeffel (CDS), veut éviter les erreurs commises dans le Haut-Rhin. Lancé au début de 1991, le programme du conseil général du département du sud de l'Alsace vient en effet d'être revu à la baisse. L'objectif de l'opérateur, toujours le suisse Eurocâble, était de construire un réseau de communications à destination de 377 communes supportant aussi bien des transmissions téléphoniques – voix et services, y compris à haut débit – que la télévision par câble.

Le monopole de France Télécom

L'hypothèse était de considérer comme acquise la déréglementation européenne (Livre vert consacré aux P et T dans la CEE) et d'en profiter pour ouvrir la concurrence avec l'exploitant public France Télécom. Il s'agissait en quelque sorte de construire des « autoroutes câblées » jusque dans les plus petits villages en installant un réseau haut de gamme équipé entièrement de fibre optique. Le plan du Bas-Rhin, qui se veut moins onéreux, réserve cette technologie de pointe pour les liaisons entre communes, le câble coaxial étant suffisant pour desservir les abonnés de chacune d'entre elles.

Il n'empêche que le coût moyen par prise sera élevé : 7 700 francs dont 4 300 francs à la charge de l'opérateur (il est fortement question déjà d'Est Vidéo), 2 800 francs pour le département et 600 francs de contribution pour les communes adhérant au projet. Selon les experts départementaux, les finances locales seront sollicitées à concurrence de 250 millions de francs sur une période de dix ans. Mais à l'hôtel du département on considère que ce n'est pas cher payé pour mettre à la disposition des Bas-Rhinois ruraux, outre la télévison par câble, toute une série de services existants ou à venir (téléinformation axée sur des enseignements, télétravail permettant d'installer des *« bureaux de voisinage »*, téléconsultation de banques de données d'images, etc.).

Contrairement au Haut-Rhin, on n'ambitionne pas ici, du moins à ce stade, de s'attaquer au monopole de France Télécom. Ainsi sont évacués les services de téléphone, de télex et de télécopie et ceux fournis par le réseau Numéris. Encore que, affirme-t-on au conseil général, *« le projet est conçu pour s'adapter à une évolution de la législation touchant au monopole national »*. Comme d'ailleurs, explique-t-on, au développement du marché des services de vidéocommunication *« dont il est difficile d'imaginer ce qu'il sera dans dix ou quinze ans »*.

Pour bien montrer que le projet a pour but de faire bénéficier les Bas-Rhinois de tous les services disponibles dans la région, le plan du département prévoit dans une deuxième phase la connexion avec les réseaux existants au nord de l'Alsace comme au sud. L'opération est évaluée à 160 millions de francs supplémentaires. Le tout est de savoir si la majorité des communes rurales voudront adhérer au programme de leurs conseillers généraux. Selon les experts départementaux, il est nécessaire en effet que *« la moitié des communes accepte de s'associer au plan-câble pour qu'il puisse être réalisé »*.

de notre correspondant régional à Strasbourg
Marcel Scotto

BRETAGNE

LE SPORT CONTRE LA DÉLINQUANCE

Un enseignant et un commissaire de police brestois à la rencontre des jeunes

L'UN est agrégé d'éducation physique et enseignant de sociologie ; l'autre est inspecteur de police. Tous deux se sont lancés dans le « sport social », dont ils croient aux vertus dans les quartiers défavorisés. Le premier fait cela sur son temps libre ; pour le second, c'est désormais un métier. Ils ont entraîné dans leur sillage des jeunes, âgés pour la plupart de plus de seize ans, rejetés des clubs traditionnels ou qui n'ont pas envie de s'insérer dans des structures contraignantes. Certains ont eu affaire avec la justice ; il y a des lycéens bien intégrés dans leurs établissements, mais aussi des exclus du système scolaire, sans formation, tous enfants du béton.

A Sport innovation jeunes et à Foot fraternité, la devise est : *« Tu viens si tu veux, quand tu veux »*. Philippe Lacombe et Jean-Louis Lamour animent à Brest ces deux structures sportives d'un type peu classique : pas de licence, pas de carte d'adhérent, pas d'obligation de se rendre à l'entraînement. Pour Sport innovation jeunes, le point d'ancrage est un gymnase de collège en pleine ville ; pour Foot fraternité, un commissariat de police. Les disciplines proposées sont le foot en salle, le judo, le foot en plein air, le karaté, le vélo tout terrain, la moto. Il y a aussi la musculation avec une participation féminine. Ces jeunes ont, pour la plupart, plus de seize ans.

« Le sport sert à l'intégration, mais on sait aussi qu'il peut exclure quand les structures sont trop rigides », explique Philipe Lacombe. C'est pour cela que son association Sport innovation jeunes a un fonctionnement très souple, avec *« des adhérents non indentifiés »*, qui se retrouvent le mardi soir. Un grand magasin a aidé à financer les équipements. L'aide ne manque pas : des jeunes investis de responsabilités dans une maison de quartier assurent l'encadrement avec Philippe Lacombe, qui a réussi, en novembre, une belle opération de promotion pour « ses » gars : un tournoi de football en salle, inspiré des matches de hockey, a réuni dix équipes de la région. La finale de cette joute, qui s'appelait « Les masters de Bretagne », a eu lieu devant des participants à un congrès organisé à Brest sur le thème « sport et citoyenneté ». Beaux travaux pratiques.

Un antidote à l'inactivité

Agé de trente-quatre ans, Philippe Lacombe aurait pu faire de la sociologie depuis son bureau et entraîner des jeunes à la voile, sa passion, en rade de Brest. *« J'ai choisi de donner mon temps au sport social, comme d'autres aux restos du cœur »*, dit-il, en regrettant qu'il n'y ait plus d'équipe de football de première division à Brest : *« Le spectacle sportif est facteur d'intégration. »* Jean-Louis Lamour, le créateur de Foot fraternité, estime quant à lui qu'il existe là un domaine où peut s'exercer *« une mission éducatrice des flics »*. Ancien entraîneur d'une équipe de division d'honneur à Plabennec, près de Brest, inspecteur divisionnaire, il a quitté, en novembre 1990, la brigade des stupéfiants du commissariat central de Brest pour prendre la direction du commissariat de quartier de Bellevue.

L'expérience, appuyée par la direction de la police nationale, a consisté à embellir ce commissariat, où sont en poste une dizaine de fonctionnaires, et à faire du sport un moyen de lutte contre la délinquance. Depuis, dans ces locaux où se tiennent régulièrement des expositions, on croise des policiers en survêtement, ainsi que des jeunes qui y effectuent des travaux d'intérêt général. A l'étage sont rangés vingt vélos tout terrain et quelques motos de cross. *« Mais ce n'est pas un centre de loisirs »*, prévient Jean-Louis Lamour.

Les tâches judiciaires habituelles d'un commissariat sont normalement assurées. Cependant, la pratique de l'îlotage a changé : le vendredi soir, de 21 heures à 3 heures du matin, une sortie nocturne est assurée par trois fonctionnaires à pied. Dans la journée, cette tâche prend l'allure d'un jogging dans les jardins publics. Les policiers vont à la rencontre des jeunes pour faire connaître Foot fraternité. Comme les terrains et les salles ne manquent pas à Bellevue, le sport, avec des hommes qui ne sont plus tout à fait des fonctionnaires, peut être un antidote à l'inactivité s'il s'établit un climat de confiance. *« Pourquoi la voie de la police serait-elle fausse ? L'éducation n'est pas réservée à certains »*, dit Jean-Louis Lamour, pour qui cependant *« le flic ne doit pas oublier qu'il est là aussi pour faire de la répression »*. *« Mais aujourd'hui*, constate-t-il, *la brigade des mineurs n'intervient que rarement dans le quartier. »*

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

BOURGOGNE

Une chartreuse réhabilitée

SITUÉE au cœur d'un établissement psychiatrique placé sous la tutelle du département de la Côte-d'Or, l'ancienne chartreuse de Champmol, destinée à recevoir la sépulture des ducs de Bourgogne, pourra être mise en valeur après la démolition de quatre bâtiments hospitaliers. Quinze millions de francs pourraient lui être consacrés grâce à un engagement quadripartite de l'État, de la région Bourgogne, du département de la Côte-d'Or et de la ville de Dijon.

Du site originel il ne subsiste que le portail de la chapelle, l'ancienne porte d'entrée et le puits de Moïse. Ce dernier, protégé par un édicule du XIXe siècle, est l'un des chefs-d'œuvre polychromes du sculpteur flamand Claus Slüter, représentant six prophètes de l'Ancien Testament. Il s'insérera, après démolition des bâtisses attenantes, dans un jardin à la française chargé de restituer l'ancien espace du cloître des Chartreux. La mise en valeur des autres vestiges permettra de créer un cheminement indépendant des activités hospitalières et d'évoquer, par des tracés au sol, le site d'origine, notamment l'emplacement des tombeaux des ducs, transférés au Musée des beaux-arts de Dijon.

Acrobates chinois en Saône-et-Loire

DES accords culturels ont été signés entre le département de la Saône-et-Loire et la province du Hunan, au centre de la Chine ; dans ce cadre, trente-quatre artistes d'une troupe acrobatique chinoise se sont produits durant le mois de décembre dans trois villes du département et devant les 1 300 élèves des collèges de Mâcon. Les liens qui unissent les deux territoires français et chinois sont la conséquence de leurs échanges dans le domaine de l'élevage.

L'exportation de moutons et de bovins du Charolais et du savoir-faire qui préside à la qualité des espèces ayant entraîné, depuis 1986, la visite en Chine de spécialistes locaux, le conseil général de Saône-et-Loire et les responsables chinois avaient décidé de développer des relations plus larges, notamment dans le domaine culturel.

AQUITAINE

Mariage transfrontalier à trois

SAINT-SÉBASTIEN a décidé de donner le nom de Bayonne à l'une de ses places, mais les rapprochements transfrontaliers ne sont pas seulement symboliques par dessus les montagnes pyrénéennes. A preuve, les échanges entre la région Aquitaine et ses voisines espagnoles, la Navarre et la communauté autonome basque. Poursuivant la coopération entamée entre l'Aquitaine et Euskadi, un « sommet » à Pampelune a été l'occasion d'accélérer les actions en cours.

Le fonds économique commun, créé à deux en 1989, passera à onze millions cette année, contre six seulement en 1992. Cette augmentation est due, pour partie, à la Navarre, qui a rejoint cette dynamique transfrontalière depuis le mois de février. Les domaines concernent les échanges de technologies, l'environnement et l'enseignement supérieur. Mais des actions concrètes sont aussi prévues, comme la formation en commun de cadres des collectivités territoriales, le cofinancement d'un mensuel en langue basque pour les enfants, *Xirrixta*, ou celui d'une opération de reconversion économique de la zone frontalière de Hendaye-Irun dénommée « Bidassoa 93 ».

LOISIRS

Bouchées doubles à La Villette

LE parc de La Villette, 35 hectares, quelques jardins, des pelouses, l'ex-grande halle aux bestiaux et les vingt-cinq folies de M. Tshumi, est l'un des chantiers du président. Son budget annuel de fonctionnement atteint déjà 100 millions de francs par an, fournis à 80 % par le ministère de la culture. Sera-t-il l'une des premières victimes de la période de vaches maigres qui suivra les élections de mars? En tout cas, on y met les bouchées doubles.

Premier projet : confier la gestion des multiples activités ludiques et culturelles à un EPIC, un établissement public industriel et commercial. Ensuite achever le jardin de 1 hectare qui ouvrira sur la croisée des canaux, installer un club de jazz au sous-sol de l'une des folies encore inoccupées, rouvrir pour l'été le kiosque à musique où l'on dansera tous les dimanches, rénover le jardin des vents cher aux bambins, repaver la cour d'entrée sud et faire couler à nouveau la fameuse fontaine aux lions peinturlurés en bleu.

TOURISME

Une nouvelle chaîne hôtelière dans la capitale

AU mois de novembre dernier, la Compagnie internationale Phénix Hôtels (CIPH) a ouvert avenue Raymond-Poincaré, dans le seizième arrondissement, le Parc Victor-Hugo, un hôtel quatre étoiles d'une capacité de 115 chambres. En moins de deux ans, c'est le vingt-septième établissement racheté, rénové, et mis sur le marché parisien par cette filliale de la Compagnie immobilière Phénix, dont les actionnaires principaux sont la Générale des eaux et les AGF.

PARIS

LES COULISSES DE LA PRESSE MUNICIPALE

Jacques Chirac est patron de deux publications tirant à un demi-million d'exemplaires... introuvables en kiosques

LE bureau est minuscule, meublé à la diable et caché sous les toits d'une annexe de l'Hôtel de Ville. Ce pigeonnier, qui ne paye pas de mine, est pourtant le PC d'un véritable patron de presse. Patrice de Clinchamps, cinquante-deux ans, journaliste professionnel et fidèle de Jacques Chirac, est le rédacteur en chef des deux publications majeures de la mairie : *Paris Le Journal* et *Paris Mairie*.

A elles deux, ces publications totalisent un tirage mensuel de plus de 400 000 exemplaires. L'homme est aussi discret que les titres qu'il anime. Lui, un des meilleurs connaisseurs de la capitale, ne plastronne jamais dans les réceptions officielles. Quant à ses publications, mines d'informations sur Paris, elles sont introuvables dans les kiosques et ne sont jamais citées dans les revues de presse.

Il est vrai que les électeurs parisiens trouvent dans leur boîte aux lettres des feuilles plus tapageuses. A Paris, chaque maire d'arrondissement inonde périodiquement son secteur de bulletins reproduisant abondamment son portrait et tressant des couronnes à la moindre de ses actions. La stratégie de *Paris Le Journal* est plus subtile. Depuis que Patrice de Clinchamps et François Bonnemaison, autre journaliste professionnel du cabinet de Chirac, en ont repris les rênes en 1990 et changé le titre (autrefois *Ville de Paris)*, ils lui ont donné l'allure d'un magazine plus parisien que strictement municipal.

Epais d'une centaine de pages, abondamment illustré, le mensuel offre dans chacun de ses numéros une grande enquête (la musique, la sécurité, les musées), un compte rendu de la dernière séance du conseil de Paris, des échos de l'Ile-de-France et une brassée de rubriques variées concernant la vie quotidienne des Parisiens. Ceux-ci peuvent s'exprimer à travers un « Courrier ». Sujet favori : les périls conjugués de la circulation et des crottes de chiens. En encart, les lecteurs trouvent un *Mini-journal* qui accorde deux pages aux nouvelles brèves de chaque arrondissement.

Ni critiques ni dithyrambes

Particularité : Jacques Chirac n'y signe qu'exceptionnellement un éditorial, et les photos où il figure (tout de même) sont de format modeste. Si *Paris Le Journal* ne se permet jamais la moindre critique à l'égard de l'action municipale, on n'y manie pas non plus le dithyrambe.

La rédaction est assurée par une équipe d'une douzaine de personnes, dont deux font chaque mois la tournée des arrondissements pour glaner inlassablement des infos. De temps en temps, lorsque l'actualité y est propice, tel ou tel membre de l'équipe chiraquienne est interviewé. Mais l'essentiel de la matière est fournie par les vingt directions de la Ville dont chacune dépêche un représentant aux conférences de rédaction.

Le mode de distribution est original. D'abord, 200 000 exemplaires sont déposés dans tous les services municipaux ouverts au public : mairies d'arrondissement, bureaux d'aide sociale, équipements sportifs, musées, bibliothèques. Chacun se sert librement. Le reste du tirage (150 000 exemplaires) est glissé dans les boîtes aux lettres de quelques arrondissements. Et cela durant six mois afin de « fidéliser » les lecteurs. Puis une lettre les avertit qu'ils ne trouveront plus *Paris Le Journal* que dans les services municipaux. La distribution gratuite se porte alors sur un autre secteur de la capitale, qui est à son tour servi durant une demi-année.

Le magazine, dont la fabrication coûte 24 millions par an, tire ses ressources de la publicité (entre 20 et 30 % selon la conjoncture) et d'une subvention de la Ville transitant par une association pour l'information municipale. Son président est Jean Tibéri (RPR), premier adjoint au maire, son trésorier Alain Juppé (RPR), adjoint aux finances.

La deuxième publication dont Patrice de Clinchamps a la charge depuis dix ans est un *house organ* de huit pages couleurs et grand format intitulé *Paris Mairie*. La vie des services municipaux sur papier glacé. Y paraissent chaque mois des informations sur l'activité des directions, des reportages sur le travail des employés municipaux, les nominations de cadres et des annonces pratiques.

Mais on ne souffle mot des sujets brûlants qui font l'objet de controverses politiques ou syndicales. La privatisation des services? Connais pas. Le mécontentement de telle ou telle catégorie? Encore moins. Du maire et de ses adjoints, des débats au conseil de Paris, il n'est jamais question non plus. Les sujets restent exclusivement professionnels et techniques, mais on ne s'interdit pas de présenter le portrait de tel spécialiste particulièrement à l'honneur.

Quand on les interroge, par exemple par sondage, les employés municipaux se déclarent satisfaits de leur journal maison, mais ils n'écrivent pratiquement jamais. Redoutent-ils les réactions de leur hiérarchie? Pour ses serviteurs, la Ville est l'équivalent de la *« grande muette »*. *Paris Mairie*, qui a été créé à la demande de Jacques Chirac lui-même pour décloisonner les services et donner au personnel un « esprit maison », a-t-il atteint son but? En tout cas, lorsque Patrice de Clinchamps fait fabriquer un tee-shirt ou un pin's aux couleurs de la Ville, les « municipaux » se les arrachent par milliers.

Paris Mairie, qui coûte 3 millions de francs par an, est fabriqué par un commando d'une dizaine de personnes recevant le renfort de « correspondants » désignés par chaque direction. Il est expédié par la poste à divers « ayants droit ». D'abord aux 39 000 fonctionnaires de la commune et du département de Paris. Puis aux 12 000 retraités qui sont des lecteurs assidus bien qu'ils résident parfois fort loin de la capitale. Enfin aux quelques milliers de vacataires inscrits ce mois-là sur les registres comptables. *Paris Mairie* s'enrichit chaque mois d'encarts : les multiples bulletins qui fleurissent au sein des directions. On en compte une bonne douzaine, mais, grâce à un fichier informatique, les membres de chaque corporation ne reçoivent que l'encart qui les concerne. Ainsi conçu, *Paris Mairie* a obtenu, en 1985, l'Oscar des journaux d'entreprise. Il a fêté en décembre 1992 son centième numéro en publiant, sous forme d'une grande affiche, le nom de ses 57 816 abonnés. Il fallait y penser...

Marc Ambroise-Rendu

DÉCALAGE HORAIRE

Colmar-Berg, tour de Babel au Luxembourg

Un peu à l'écart, presque caché derrière de hauts murs avec une discrétion toute luxembourgeoise, le château familial du grand-duc est, sans nul doute, la curiosité principale de Colmar-Berg, un bourg ouvrier autrefois minuscule village campagnard, à vingt-cinq kilomètres au nord de la capitale. Colmar-Berg présente, néammoins, une autre singularité : sa population étrangère (1). Non pas qu'elle soit spécialement nombreuse, puisqu'elle ne représente « que » 32,4 % des habitants, à peine un peu plus que la moyenne nationale qui s'établit à 29,4 % (*le Monde* du 12 décembre 1992).

La spécificité des étrangers de Colmar-Berg réside dans leur diversité d'origine : une vingtaine de nationalités, des Français aux Pakistanais. Comme si, en situant cette tour de Babel miniature à une portée d'arbalète du château grand-ducal, la géographie, malicieuse, avait voulu faire de Colmar-Berg un double symbole du Luxembourg.

Les cas sociaux sont inconnus

En fait, l'usine Goodyear est la *« seule et unique raison »* de cette démographie éclatée, indique Jean-Marc Clesen, le secrétaire communal. L'entreprise, l'un des plus gros employeurs du Luxembourg, est installée sur le territoire de la commune et fait venir cadres et ingénieurs du monde entier. Quant aux Portugais, qui, à eux seuls, représentent 17,62 % des habitants, ils travaillent souvent en dehors, mais sont venus s'installer à Colmar-Berg, au centre du pays, parce que le logement y est plus facile à trouver et moins cher qu'en ville. *« Chaque fois qu'un Luxembourgeois part,* précise M. Clesen, *un étranger vient à sa place. »*

Il n'y a guère de cas sociaux parmi tous ces étrangers, pas plus d'ailleurs que parmi les Luxembourgeois. C'est l'école qui pose problème. Colmar-Berg, trop petit pour bénéficier des structures mises en place pour aider les enfants qui ne sont pas nés ici à surmonter leur problème linguistique, ne sait comment faire : *« Pour les petites communes, c'est presque impossible »*, déplore le secrétaire communal.

Pour le reste, conformément à la réglementation en vigueur, Colmar-Berg, ainsi que toutes les communes qui comptent plus de 20 % d'étrangers, a mis en place une commission consultative censée créer des liens entre Luxembourgeois et étrangers. En fait, la commission ne s'est réunie que deux ou trois fois, au moment de sa création, il y a deux ans.

Comme beaucoup de localités luxembourgeoises, Colmar-Berg a une vie associative intense : sociétés de musique, club de football. Mais à l'inverse d'autres communes, le village ne compte pas d'associations purement étrangères. Les étrangers participent, ou non, selon leur bon vouloir. Là encore, M. Clesen se refuse à établir une distinction entre étrangers et Luxembourgeois : *« Il y a aussi des Luxembourgeois qui ne sortent pas de chez eux! »*

Colmar-Berg s'est doté d'une antenne collective de télévision qui, sans taxe de raccordement et pour seulement 2 000 francs belgo-luxembourgeois par an (environ 330 francs français) permet à chaque habitant de recevoir une trentaine de programmes, dont un programme portugais quotidien et un programme turc.

Pour les municipalités luxembourgeoises, dans les villages tels que Colmar-Berg aussi bien qu'à Luxembourg même, la présence massive d'étrangers pourrait mettre en jeu les équilibres politiques locaux. Les Luxembourgeois, dont l'ouverture aux étrangers n'empêche pas un fort sentiment national, n'ont guère apprécié la disposition du traité de Maastricht qui accorde le droit de vote pour les élections municipales aux étrangers membres de la Communauté. Le débat s'est focalisé sur ce seul point du traité, mais l'agitation est vite retombée : les premières élections municipales auxquelles pourraient participer les étrangers sont prévues, au mieux, pour le début du XXIe siècle.

A ce propos, les résultats, publiés récemment, du recensement de mars 1991 ont permis de détruire une légende. Larochette, gros village de l'est, était devenu le symbole du poids des étrangers au Luxembourg et, à ce titre, le lieu de passage obligé des envoyés spéciaux de la presse internationale. Avec une population majoritairement immigrée, en particulier portugaise, Larochette était susceptible d'élire un jour un maire lusitanien. Or les chiffres sont formels : *il n'y a plus que 49,5 % d'étrangers à Larochette!*

Malgré tout, ces derniers participeront bientôt, indirectement, à la vie politique. Ils voteront aux prochaines élections des « chambres salariales » qui, obligatoirement associées à l'élaboration de chaque projet de loi, ont un rôle non négligeable.

Dans ce pays tranquille, il s'agit, commente Jean Zahlen, conseiller du gouvernement au ministère du travail, d' *« une petite révolution »*.

de notre envoyé spécial à Colmar-Berg
Jean Louis Andréani

(1) Le grand-duché de Luxembourg compte 400.000 habitants, et sa capitale 76 500.

ATTENTION, CHANTIERS!

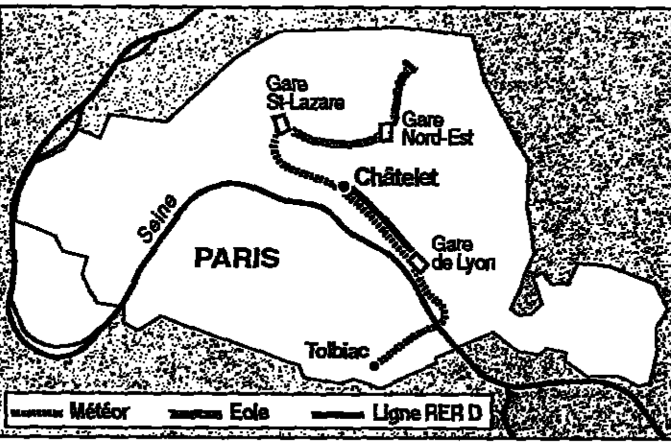
Suite de la page 19

Une dizaine de municipalités, dont Lyon, Bordeaux, Caen, Nîmes, Toulon et Dunkerque ont conclu ainsi des accords « de propreté » avec leurs entreprises locales.

La direction de la voirie n'intervient pas dans la conduite des travaux en sous-sol, mais elle surveille et tâche de planifier tout ce qui affecte la surface. La RATP et la SNCF ont accepté la règle du jeu. Pas question de tronçonner des arbres, d'assourdir les voisins, de salir la chaussée, de barrer les cheminements piétons ou d'interrompre la circulation. L'organisation de chaque chantier est discutée pied à pied parfois durant des mois. Exemple : les entreprises qui creusent un puits dans la cour du Havre, devant la gare Saint-Lazare, ont interdiction de recevoir plus d'un camion à la fois. Les autres doivent stationner beaucoup plus loin et sont appelés chacun à leur tour par liaison radio.

La Ville incite fermement les grands aménageurs à diversifier le mode d'évacuation de leurs déblais. C'est ainsi que les terrassiers de la Bibliothèque de France, dont les travaux se poursuivent dans le bas du treizième arrondissement, ont emmené la plus grande partie de leurs 800 000 mètres cubes de terre par trains et par chalands. Une première à Paris.

Simultanément, on se préoccupe d'informer les Parisiens concernés. Pour faire accepter le projet Eole, entre la gare du Nord et Saint-Lazare, la SNCF a multiplié les réunions, d'abord avec les associations du dixième arrondissement, ensuite avec les propriétaires touchés par les expropriations. Elle a distribué des dépliants, indiquant, par exemple, la liste des commerçants restant ouverts derrière les palissades. Sur celles-ci ont été placardées des affichettes expliquant la raison et la nature des travaux. Alain Balan, le directeur des travaux, a même envoyé des lettres aux riverains du puits situé rue La Fayette pour les prévenir de l'arrivée d'une foreuse puis de sa progression dans les galeries.



Les lignes souterraines en travaux.

Les avantages du tunnelier

C'est à ce stade que les plus avisés des riverains se manifestent. L'une des sorties de la station Saint-Lazare du projet Eole devait déboucher à proximité des grands magasins du Printemps. En invoquant l'équilibre de la concurrence, les propriétaires des Galeries Lafayette ont demandé, purement et simplement, le déplacement de la gare. Ne l'obtenant pas, ils ont offert un terrain pour aménager au moins une issue plus proche de leurs vitrines.

L'obsession des ingénieurs taraudant le sous-sol parisien est de provoquer le minimum de dégâts aux immeubles. Quand le terrain est « pourri », ils le solidifient en y injectant un ciment spécial. Avant de creuser la station Gare-de-Lyon de la ligne D du RER, les entreprises doivent faire, sur moins d'un hectare, 4 800 forages d'injection. Un an et demi de travail préalable! Dans les galeries proches de la gare de l'Est, où les haveuses de la SNCF préparent le passage d'Eole, on bétonne chaque soir le front de taille afin que rien ne bouge. Et on le casse le lendemain matin, pour avancer de quelques mètres. Si malgré tout un vieil immeuble se tasse quelque part au-dessus, on y envoie immédiatement des équipes de réparation.

Le progrès décisif par rapport aux extractions d'antan, qui se faisaient à l'explosif, c'est l'emploi d'un engin moderne et perfectionné, un tunnelier. Cette fraise géante, fabriquée sur mesure au Canada, est utilisée chaque fois que le terrain le permet. Trois avantages : le tunnelier avance vite, il consolide ses arrières par des voûtes en béton et il évacue ses déblais sur des bandes transporteuses qui peuvent courir sur des kilomètres. C'est l'adaptation à Paris de la technique du tunnel sous la Manche.

Mille et une précautions

La conséquence la plus visible est que tous les matériaux extraits des différentes galeries de Meteor et de la ligne D du RER sortiront par deux puits seulement, situés sur les rives du bassin de l'Arsenal. De là, ils iront se déverser dans des barges les emmenant au loin. L'emploi des tunneliers sur les deux tiers des galeries à forer va épargner aux Parisiens les va-et-vient de dizaines de milliers de camions.

Ces mille et une précautions, qui font partie aujourd'hui de la culture des ingénieurs travaillant en milieu urbain, ne suffisent pas à rassurer certains Parisiens. Une association de défense des riverains du chantier Meteor vient, par un recours au tribunal administratif, de faire stopper le chantier au niveau des Halles. Motif : l'enquête publique a été menée trop discrètement. La RATP doit refaire sa copie.

Voilà encore une difficulté typiquement parisienne. Alors qu'en région les enquêtes d'utilité publique donnent lieu à d'âpres débats, elles ne suscitent dans la capitale aucun intérêt. Sur les registres ouverts dans les mairies d'arrondissement lors de la présentation des projets Eole, Meteor et de la ligne D du RER, on n'a relevé que quelques dizaines d'objections.

Les inquiétudes ne s'expriment que beaucoup plus tard, lors de l'ouverture des chantiers. Les riverains des Halles proposent, non sans arguments, de déplacer sous la rue de Rivoli la station qui doit s'ouvrir au-dessous de leurs caves. Le débat est intéressant, mais n'arrive-t-il pas trop tard? L'affaire montre que, pour intégrer un chantier dans l'environnement parisien, ce n'est pas l'innovation technique qui manque, c'est le savoir-faire dans les rapports sociaux. La démocratie au quotidien en somme.

M. A.-R.

YVELINES

PREMIER LIFTING POUR SAINT-QUENTIN

Agée d'une vingtaine d'années, la ville nouvelle repense son urbanisme et abandonne certains choix d'aménagement

LA demoiselle a choisi l'anniversaire de ses vingt printemps pour changer de toilette. Devenue adulte, la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines procède à son premier lifting. Le quartier des Sept-Mares, à Elancourt (Yvelines), prépare en effet sa restructuration. Pourtant, à sa construction au début des années 70, le premier centre ville de Saint-Quentin a été visité par des urbanistes du monde entier, admiratifs devant les résultats de ce laboratoire d'idées que furent les villes nouvelles en France (1). Mais à l'usage, cet urbanisme a montré ses défauts et les conceptions en matière d'aménagement ont évolué.

A l'époque, en application des préceptes de la charte d'Athènes, les circulations automobiles et piétonnes sont séparées. On construit d'abord les routes, puis ont urbanise à l'intérieur des îlots ainsi délimités. Le quartier des Sept-Mares se présente comme un grand carré de 600 mètres de côté dans lequel la voiture ne peut pénétrer. Doté de nombreux équipements, le centre d'Elancourt représente pendant longtemps le seul pôle culturel de la ville nouvelle. Une quinzaine de petits commerces et un supermarché offrent les services de proximité nécessaires aux 1 300 habitants.

Le quartier est fermé sur lui-même. Les bâtiments ouvrent vers l'intérieur de l'îlot et la rue commerçante, étroite, est complètement cernée par des immeubles de logement. Impossible, depuis les deux grandes avenues qui bordent les Sept-Mares, de se douter qu'un centre existe derrière les façades.

Aujourd'hui, le quartier meurt. L'attractivité culturelle a disparu au profit d'autres secteurs de la ville nouvelle, le chiffre d'affaires des commerces est en chute libre et les jeunes s'ennuient. Les commerçants ont les premiers tiré la sonnette d'alarme, il y a plus de deux ans. Non seulement ils subissent la concurrence des innombrables grandes surfaces installées en périphérie, mais ils souffrent de l'urbanisme «années 70» des Sept-Mares.

«La méfiance pour l'automobile avait imposé cette séparation des circulations, que l'on pensait, par ailleurs, être plus fonctionnelle», indique François Debover, urbaniste à l'établissement public d'aménagement (EPA) de Saint-Quentin. *«Or non seulement l'interdiction de la voiture nuit à l'animation, à l'animation commerciale en particulier, mais elle n'est pas pratique. Il s'agissait d'une conception urbanistique très théorique, abandonnée au profit de soucis plus concrets.»*

Ouverture vers l'extérieur

Théoriques, encore, les parcours piétonniers prévus à l'intérieur du quartier. La plupart se terminent en impasse ou traversent les immeubles dans de longs couloirs plutôt sinistres. Théorique, toujours, la création d'un «espace convivial» derrière la bibliothèque, devenu un no man's land peu fréquenté.

Les urbanistes de Saint-Quentin n'ont pas attendu 1993 pour abandonner les préceptes des années 60. En 1985, ils ont modifié le projet du grand centre-ville, celui de l'est de la ville nouvelle. Prévu à l'origine sur une dalle, le quartier a finalement été construit de plain-pied, avec de vraies rues.

Aux Sept-Mares, tout a commencé par un projet de rénovation. Rapidement, les élus se sont aperçus que ces modifications ne suffisaient pas et qu'il fallait concevoir un nouveau quartier. Après une année de concertation avec les différents usagers des Sept-Mares, l'année 1992 a vu le plan d'aménagement – consacré aux procédures administratives devant aboutir à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) – adopté. Les travaux doivent commencer à l'automne.

Le quartier va s'ouvrir sur l'extérieur. Le déplacement d'un petit supermarché doit créer un espace libre reliant l'avenue principale à la petite place commerçante, jusque-là enclavée. Aménagé en grande place rectangulaire, ce nouvel espace va être traversé par l'avenue, transformée en boulevard urbain. Incitées à ralentir par divers aménagements de la voirie, les voitures auront accès à l'ensemble de la place, en particulier pour s'y garer. Une manière de les rapprocher des commerces. Tout en protégeant le caractère piétonnier du quartier, auquel les habitants sont très attachés, la voiture est en effet légèrement réintroduite dans l'îlot.

Des immeubles de quatre ou cinq étages, partiellement occupés par des commerces en rez-de-chaussée, pourraient border la nouvelle place. Les logements qui doivent y être construit seront en accession à la propriété, afin d'introduire un peu de mixité dans un habitat où dominent, à 80 %, les habitations de type HLM. Cette façon de rééquilibrer sociologiquement le quartier tient particulièrement à cœur à l'adjoint à l'urbanisme d'Elancourt, Guy Malandain (PS), député, rapporteur du projet de loi d'orientation sur la ville.

Cette première restructuration est le signe du démarrage d'une seconde vie pour la ville nouvelle.

Après vingt années consacrées à la création de quartiers nouveaux, Saint-Quentin, dont le périmètre sera totalement urbanisé d'ici cinq ans, va devoir s'occuper du bâti existant. Elle devient ainsi, à l'âge de sa majorité, une ville comme les autres.

Cécile Maillard

(1) Coupée en deux par la route nationale 10, la ville nouvelle a d'abord construit le centre de sa partie ouest, à Elancourt, puis celui de sa partie est, ouvert depuis 1988.

HAUTS-DE-SEINE

UN THÉ CHEZ ALBERT KAHN

A Boulogne, les jardins du banquier s'offrent palmarium et salon de restauration

ON croyait les superbes jardins d'Albert Kahn, à Boulogne-Billancourt, dans le département des Hauts-de-Seine, figés à jamais dans la torpeur du rêve un peu fou de cet étrange banquier mort en 1940, ruiné. A partir du mardi 2 février, ils devraient connaître une animation particulière et devenir un de ces lieux tranquilles où il fait bon de s'arrêter pour tremper quelques madeleines (1).

Ce jour-là doit ouvrir, à l'intérieur du palmarium qui vient d'être joliment restauré, un salon de thé et de restauration légère. Selon les responsables de l'établissement, *«160 places réparties entre les deux terrasses et la rotonde vitrée où les visiteurs peuvent se reposer agréablement. Une grande variété de thés, chocolats, cafés accompagnent une sélection de pâtisseries. Un tour du monde gourmand avec des spécialités par pays sera proposé à ceux qui feront halte dans ce jardin d'hiver»*. Ils ajoutent : *«Ainsi se trouve restitués l'atmosphère et l'accueil raffinés qu'Albert Kahn réservait à ses hôtes»*, venus, à l'époque, du monde entier.

Jardins secrets

Une année a été nécessaire aux services du département des Hauts-de-Seine pour restaurer ce palmarium, une élégante serre de ferronnerie et de verre élevée à la fin des années 1890. Pour réhabiliter la rotonde coiffée d'une double coupole et habillée, à l'intérieur, d'un treillage peint en blanc, le conseil général, présidé par Charles Pasqua (RPR), a déboursé 7 millions de francs. C'est à partir de documents d'archives que ferronniers et vitriers ont travaillé pour restaurer à l'identique cet édifice distingué, dégradé par les ans. Pour que le palmarium bénéficie d'un bon ensoleillement, ses abords ont été dégagés et une vaste pelouse dessinée à ses pieds, avec, aux quatres coins, des massifs de bégonias et tulipes. L'horizon est limité par deux rangées de marronniers et de tilleuls.

Autour s'étendent, créés entre 1895 et 1910, les jardins français, anglais, japonais et chinois, la forêt vosgienne avec ses charmes et ses pins, la forêt bleue avec ses cèdres, la forêt dorée avec ses épicéas, le verger et la prairie. Entre eux, relais fleuris et humides, la roseraie et le marais. Au total 4 hectares intimes pour flâner aux portes de Paris. Les découvrant, Tatiana Tolstoï écrit à leur propos : *«Un lieu protégé qui possède les avantages d'un jardin public sans en présenter les inconvénients.»* Elle souligne *«la grâce baroque alliée à l'art de l'illusion déployés dans les jardins d'Albert Kahn à Boulogne-sur-Seine, auxquels a collaboré Duchêne»* et elle ajoute : *«En dépit de certaines modifications, on peut encore les contempler de nos jours, havre de paix dans une bruyante métropole, jardin jadis secret où put se déployer la fantaisie de leur imaginatif propriétaire»*.

De l'imagination, il en avait à revendre, Albert Kahn. Son jardin représente la nature qui colore les continents. Il espérait ainsi mieux faire connaître aux hommes – pour qu'ils se comprennent – l'environnement de chacun. Avec son cercle *«autour du monde»*, qu'il a créé, il propose la découverte de la civilisation sans frontière et souhaite l'apparition d'une *«opinion internationale»*. Déjà. Dimanche après dimanche, de 13 à 17 heures, Albert Kahn reçoit près de la roseraie, du palmarium ou du verger, sous les grands cèdres, les personnalités les plus diverses auxquelles il explique, sans relâche, sa conception de cette société des nations avant l'heure. Ainsi vit-on à Boulogne Anatole France, Albert Einstein, Charles Péguy, Paul Valéry et Lyautey. Mais aussi Ferdinand Ier de Roumanie, le roi du Dahomey, le maharajah de Badora, le pacha de Marrakech, le prince japonais Asaka et le ministre chinois Tcheng Lohth. Les banquiers Lazard et Rothschild sont également de la partie.

Albert Kahn invite cette élite intellectuelle, politique et financière à découvrir ses *«archives de la planète»*. Là encore apparaît le désir de faire comprendre la vie lointaine et inconnue. Le banquier a, en effet, de 1901 à 1931 envoyé de par le monde une armada d'opérateurs pour photographier et filmer le quotidien, artistique, social, sportif, religieux et politique des divers continents. Un étonnant tour du monde de jadis. Résultat, soixante-douze mille autochromes et cent-soixante-dix mille mètres de film illustrant quarante-huit pays. Ces archives sont aujourd'hui accessibles au public sur postes de consultation individuels et placés dans une salle attenante au jardin.

Ce singulier personnage que fut Abrahm Kahn (dit Albert) demeure un inconnu. Toutes ses notes, tous ses bulletins ont été détruits. On ne possède que très peu d'images de l'homme qui, né en 1860, a passé sa vie à *«recomposé le passé»*. On sait seulement, que dans un village d'Alsace, sa grand-mère tenait l'épicerie et son grand-père l'école de la communauté juive. On sait également qu'il répétait sans cesse : *«La vie, il faut aller la saisir partout où elle se trouve, en tout lieu, à tout moment.»*

Jean Perrin

(1) Musée départemental Albert-Kahn, 14, rue du Port, 92100 Boulogne-Billancourt. Tél : (16-1) 46-04-52-80. Ouvert tous les jours de 11 heures à 18 heures l'hiver et de 10 heures à 19 heures l'été. Fermé le lundi. Prix d'entrée 10 francs.

AMÉNAGEMENT

ULTIMES DÉBATS AUTOUR DU SDAU

Les maires souhaitent participer au nouveau schéma directeur de la région

LA discussion sur le projet de nouveau schéma directeur d'Ile-de-France devrait s'achever dans trois semaines. Trois mois se seront écoulés après que Christian Sautter, préfet de la région d'Ile-de-France, a saisi, le 30 octobre 1992, le président du conseil régional et les présidents des huit conseils généraux.

Une majorité des 1 281 maires d'Ile-de-France regrettent que la discussion sur cet important document, qui conditionne le développement de leurs communes pendant le prochain quart de siècle, prenne bientôt fin. Le bureau de l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF) (1) et son président, Roland Nungesser (RPR), maire de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), ont demandé mercredi 6 janvier à Michel Giraud (RPR), président du conseil régional, d'intégrer dans la délibération de l'assemblée francilienne l'avis des maires, qu'ils ont recueilli au cours du mois de décembre.

Des lacunes dans la concertation

Les membres de l'AMIF soulignent que ce sont *«les maires et les conseils municipaux qui auront à faire face aux problèmes soulevés par le mise en application du schéma directeur sur le terrain»*. Ils ont demandé à Michel Giraud de tenter d'obtenir un délai supplémentaire de trois mois, et, *«dans l'hypothèse où ce délai ne serait pas accordé»*, que le conseil régional rejette le projet. Roland Nungesser se félicite cependant que certaines idées de l'AMIF aient déjà été retenues : *«Dans les premières ébauches du schéma directeur, les préfets pouvaient imposer une certaine forme d'intercommunalité. Nous avons obtenu que leur rôle ne soit qu'incitatif. L'environnement et la qualité de la vie apparaissaient moins dans le Livre blanc que dans le projet actuel. Nous avions également émis les plus grandes réserves sur la reconquête de la petite couronne, qui risquait de conduire à une surdensification, alors que les maires veulent que des terrains soient dégagés pour des espaces verts ou des équipements publics.»*

La réunion du conseil régional d'Ile-de-France, le 28 janvier, sera décisive. Il paraît aujourd'hui probable que l'assemblée va émettre un avis défavorable. Le projet de schéma directeur ne pourra être approuvé que par décret en Conseil d'Etat, une procédure que Christian Sautter a toujours déclaré vouloir éviter. Michel Giraud a adressé, jeudi 7 janvier, un « avis » très critique sur le document au préfet de région.

Bien qu'il souhaite que le schéma directeur de 1976 soit remplacé le plus rapidement possible, Michel Giraud se prononce en conclusion pour le « *rejet du projet actuel* », et demande au gouvernement de prendre en compte les observations du conseil régional.

Près d'une centaine d'opérations d'aménagement sont en effet bloquées depuis plusieurs mois par des recours d'associations devant le tribunal administratif. Michel Giraud s'est cependant engagé auprès de l'AMIF à faire connaître ce qu'il considère comme les lacunes du processus de concertation, en soulignant que le schéma directeur est le seul document d'urbanisme qui ne fait pas l'objet d'une consultation publique.

La préfecture de région rappelle que les maires ont été reçus pendant les différentes étapes de l'élaboration du schéma directeur. Dans chaque département, les présidents des associations de maires et des syndicats intercommunaux ont été régulièrement consultés. Cette méthode a effectivement exclu des élus de villes de la petite couronne qui n'adhèrent à aucune de ces structures.

Les pouvoirs publics soulignent que « *le projet de schéma directeur a une grande ambition d'aménagement. Et c'est justement parce que ce document ne peut pas tenir compte des intérêts particuliers des élus locaux, qui souhaitent tous plus d'emplois et le moins de logements possibles, que l'élaboration du SDAU ne prévoit pas une concertation formelle avec les maires d'Ile-de-France.* »

Christophe de Chenay

(1) L'AMIF, qui compte 600 adhérents, a recueilli 78 % des voix aux élections au comité des élus d'Ile-de-France organisées par la préfecture.

HAUTS-DE-SEINE
Les urbanistes en herbe à l'honneur

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) vient de décerner les prix du concours « Archimade ». Les jeunes de quinze à vingt ans ans du département devaient imaginer l'aménagement d'un lieu de leur ville. Huit emplacements, tous situés dans des quartiers en développement social, avaient été proposés aux candidats. Ils avaient été choisis en concertation avec les maires des communes concernées.

Le projet de Sébastien Joly, vingt ans, pour un carrefour d'Asnières, a remporté le premier prix. Il s'agit d'une dalle de verre sous laquelle court l'eau d'une fontaine, éclairée par des réverbères télescopiques. Le « chemin » d'Emmanuelle l'Huillier, vingt ans, une combinaison de bassins et d'automates qui doit trouver sa place dans un jardin de Châtenay-Malabry, a remporté le premier prix exaequo. Des discussions doivent maintenant s'engager entre le CAUE 92 et les municipalités concernées afin de décider lequel de ces deux projets verra le jour.

VAL-D'OISE
Pistes cyclables à Cergy-Pontoise

Un réseau de pistes cyclables reliant entre elles les onze communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, tel est le projet lancé par le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN). Ce projet devrait pouvoir être réalisé entièrement à la fin de l'année.

Depuis les derniers jours du mois de décembre 1992, 30 kilomètres d'itinéraires cyclables ont déjà été mis en service entre les communes de Cergy, de Neuville et d'Eragny-sur-Oise.

Il est désormais possible de se rendre à vélo et en suivant aussi bien les panneaux indicateurs que les flèches vertes tracées sur le sol, de la préfecture aux deux gares RER en passant par les lycées de Cergy, le LEP d'Eragny ou encore la base de loisirs, le centre commercial des Trois Fontaines et les différents équipements sportifs.

ESSONNE
L'université d'Evry privée de financement

Le conseil général de l'Essonne vient de retirer sa participation dans le financement de l'Institut des matériaux, un des éléments phares de la jeune université d'Evry-Val d'Essonne. Le département, aidé par une subvention du conseil régional, devait apporter 154,3 millions de francs pour la construction de la première tranche du chantier, comprenant notamment les salles de travaux pratiques de chimie et de physique, l'unité de recherche de chimie organique, le centre de ressources documentaires et informatiques.

74,3 millions d'autorisation de programmes avaient été portés au budget 1991. Le solde, 80 millions de francs, devait figurer au budget primitif 1993.

Mais le département de l'Essonne s'est vu « *imposer par l'Etat une réduction de ses recettes* » au nom de la solidarité entre les collectivités, selon le président Xavier Dugoin (RPR).

Arguant de ce manque à gagner, la majorité départementale a décidé de ne plus joindre ses fonds à ceux du ministère de l'éducation nationale pour la réalisation de l'institut. Une décision qui mécontente la majorité socialiste du Syndicat de l'agglomération nouvelle (SAN) d'Evry, qui est, lui aussi, engagé dans le montage financier du pôle universitaire.

LE RETOUR EN VILLE DES MARCHANDS

Après l'engouement pour la périphérie, les centres commerciaux ont tendance à réintégrer les quartiers anciens

A FORCE de rénovation et de réhabilitation, les centres-villes français ont, pour la plupart, enrayé l'hémorragie de leur population, et ils ont su se façonner une image de marque. Ils sont devenus le lieu de croisement d'une population active qui vient chaque jour travailler dans leurs bureaux et de résidents généralement jeunes et aisés. Il était normal que promoteurs et grands distributeurs s'y intéressent.

La génération précédente avait vu l'exil des grandes surfaces à la périphérie des villes, là où le foncier était moins cher et où l'espace disponible permettait d'aménager de vastes parkings gratuits. Aux abords de la ville, les grands axes avaient été transformés en «avenues du meuble». Aujourd'hui, les centres commerciaux tentent de trouver leur place au cœur même de la cité.

« Il faut inverser le flux d'une clientèle qui a pris l'habitude de faire ses courses à l'extérieur de la ville »



L'entreprise est souvent soutenue par les élus eux-mêmes, qui estiment préférable que ce moteur économique se situe à l'intérieur de la commune, plutôt que chez les voisins.

L'expérience a été tentée à Toulon, à Saint-Quentin-en-Yvelines, à Orléans. Elle est en projet à Strasbourg, à Metz et à Valenciennes. A vrai dire, il y a des précédents : le Centre Bourse à Marseille, la Part-Dieu à Lyon et le Centre Jaude à Clermont-Ferrand symbolisent ces tentatives. Mais la grande nouveauté, c'est la mise en place de structures accueillant, comme en banlieue, un hypermarché de plus de 4 000 mètres carrés. *« Il faut inverser le flux d'une clientèle qui a pris pour habitude d'aller faire ses courses à l'extérieur de la ville,* explique Anthony Khoi, développeur du Groupe recherche et construction (GRC). *Pour cela, il faut, en centre-ville, une offre commerciale adaptée au potentiel de la ville et à sa nature. C'est pourquoi nous utilisons toute la gamme de l'urbanisme commercial, depuis la galerie marchande sans locomotive alimentaire jusqu'à l'hypermarché, avec ou sans galerie... »*

Pour les promoteurs comme pour les distributeurs, ce mouvement centripète exige de sévères adaptations. Ils doivent assumer, d'abord, le surcoût du foncier. Les loyers seront forcément plus élevés. D'où la densité importante, dans les galeries, d'enseignes nationales. Il s'agit pour elles de gagner des parts de marché, d'affirmer une présence, autant que de réaliser des bénéfices importants. Autre facteur qui fait flamber les coûts : l'aménagement de la galerie elle-même. Au fil des années s'est instauré, avec plus ou moins de bonheur, un équilibre entre le commerce de périphérie et le commerce de centre. Ici, on charge les coffres de voiture, là, on flâne. Ici, le nécessaire. Là, l'achat plaisir qui ne peut être déclenché que dans un environnement agréable. L'aménagement des galeries centrales doit donc être particulièrement soigné : marbre, verrières et plantes vertes, qui coûtent cher.

En outre, pour être compétitif, un centre commercial doit non seulement travailler sur l'offre, mais aussi sur les infrastructures. Le vieil adage américain *« No parking, no business »* se vérifie plus que jamais. Pas de centre commercial sans plusieurs étages de parkings souterrains, qu'il sera difficile ensuite d'amortir : le client aime bien se voir offrir une ou deux heures, le temps de ses achats...

Dernière surprise pour les distributeurs : le comportement des consommateurs. Ils sont souvent là pour le plaisir. Mais, du coup, même lorsqu'ils passent chez Carrefour, ils sortent avec un panier moyen d'une centaine de francs. Il est du triple en périphérie. Cette multiplication de petits achats engage, là encore, des frais supplémentaires, tant en personnel qu'en gestion des stocks.

Il est plus difficile d'apprécier l'impact de ces grosses entreprises sur la ville elle-même. Première constatation : même si, dans les discours, l'époque des bunkers de béton est révolue, les centres commerciaux restent, en général, des verrues dans la ville. Simple question d'échelle : ces carcasses volumineuses et closes rompent le rythme naturel de la rue. *« La logique d'une galerie marchande est celle du labyrinthe,* explique l'architecte Ricardo Bofill. *L'objectif est que les gens y entrent, tournent en rond et aboutissent fatalement dans l'hypermarché. Or le labyrinthe, c'est précisément l'inverse d'une ville. »* Des efforts ont été tentés pour rompre avec ce modèle, directement importé des Etats-Unis. Ils ont permis, à Saint-Quentin-en-Yvelines par exemple, la construction de rues piétonnes bordées d'arcades donnant sur un canal. A Valenciennes, le débat a été porté sur la place publique par l'opposition au maire Jean-Louis Borloo (div. d.). Deux propositions s'affrontent pour le projet de «Cœur de ville» : celui de la Cegece, que les communistes taxent de *« blockhaus introverti »*, et celui de GRC, qui prévoit des rues piétonnes et des raccordements sur le tissu urbain existant. *« Nous sommes au croisement de plusieurs flux de chalandises, en bordure d'une place d'armes qui symbolise l'histoire de la cité. Nous devons jouer la discrétion, la fluidité. Si le terrain avait été à 500 mètres de là, nous n'aurions pas pris le même parti »*, explique Anthony Khoi. Réponse en février.

En somme, il y aurait une étroite communauté d'intérêts entre la ville et les promoteurs des nouveaux centres. *« A la Toison d'or, à Dijon, la majorité des commerçants qui se sont installés étaient déjà en ville,* explique Michel Guidet, directeur chez Arc Union (Forum des Halles, Quatre Temps à la Défense, place d'Arc à Orléans...). *Bien sûr, nous bousculons les habitudes. Mais nous forçons les commerçants à réagir, à se montrer plus compétitifs. C'est indispensable, si nous ne voulons pas que nos centres-villes ressemblent demain au désert des villes américaines. »* Il expose, à l'appui, tout ce qui fait la force d'une galerie commerçante, notamment le système de gestion. Toutes les boutiques restent la propriété d'un même organisme. Celui-ci peut donc assurer une gestion globale et *« privilégier des critères commerciaux dans l'intérêt de la galerie »*. Ainsi, un taux de renouvellement des boutiques de 5 % par an n'est pas vécu comme un échec, mais comme une occasion d'adapter l'offre commerciale aux nouvelles attentes des consommateurs.

A charge, donc, pour les commerçants de la ville, d'en faire autant. Ici et là, des associations se créent, qui tentent de mettre en place quinzaines commerciales et animations diverses.

Evidemment, une ville moyenne sera plus déséquilibrée par un hypermarché dans ses murs qu'une métropole de 200 000 habitants. De plus, en fonctionnant comme des commerces de proximité, les nouveaux centres commerciaux risquent d'achever certains secteurs, comme l'alimentaire, qui étaient déjà sous-représentés en centre ville. *« La taille de ces structures fait courir un vrai danger aux villes,* se plaint M. Houzet, directeur général de Monoprix. *Des surfaces plus réduites, comme celles de nos magasins populaires, pouvaient avoir un rôle financier fédérateur, tandis que les hypermarchés assèchent totalement le potentiel commercial. Dans la plupart des cas, nous sommes contraints de supprimer notre rayon alimentaire. Or c'est de l'alimentaire que dépend l'animation de la ville. »*

Peu à peu, des mutations apparaissent dans le paysage commercial traditionnel. Le centre «aspire» l'activité autour de lui. Ailleurs, des boutiques installées dans des rues adjacentes dont la tradition commerçante était pourtant établie sont contraintes de tirer le rideau. *« Au total, les commerçants de la ville récupèrent sur leur chiffre d'affaires du week-end ce qu'ils ont perdu la semaine »*, rétorque Michel Guidet. On peut en effet espérer que les clients venus dans l'agglomération profitent de leur passage dans le centre pour flâner dans les rues piétonnes (si elles ont su se rendre attractives), compléter leurs achats, aller au cinéma ou dîner au restaurant. Le pari initial aurait alors été gagné, et une réelle complémentarité entre centre et périphérie serait alors atteinte. Mais cet équilibre risque d'être long à trouver, et les erreurs, en ce domaine, ne pardonnent pas.

Jean-Louis André

Le cœur d'Orléans

Un hypermarché et une galerie marchande à quelques mètres de la rue Royale et de la place du Martroy : ce fut une révolution dans la bonne ville d'Orléans. De quoi mettre en colère les très puissantes familles de commerçants qui tiennent boutique, depuis parfois plusieurs générations, en centre-ville. On murmure même que Jacques Douffiagues (UDF), ancien premier magistrat de la cité, y laissa une partie de son crédit de maire.

Pour la ville, il s'agissait d'abord d'engager une opération d'urbanisme sans grever les finances de la commune. Près de la gare s'était établi un parking sauvage, indigne de la perspective tracée par la rue de la République. D'où l'idée de confier l'opération, soigneusement étoffée de bureaux, parkings et logements, à un promoteur privé.

Le maire espérait ainsi rendre au centre d'Orléans son pouvoir d'attraction, menacé par le développement de multiples grandes surfaces en périphérie. Pour nombre de grandes enseignes, dans les années 70, cette agglomération était en effet apparue comme un emplacement test. Il y avait donc pléthore. Malgré les polémiques, le centre Place d'Arc a donc bel et bien ouvert ses portes en 1988. Au passage, la mairie a négocié une dalle au-dessus du boulevard, plutôt qu'une simple passerelle prévue initialement, et la construction, toujours par un promoteur privé, d'un parking souterrain sous la place du Martroy ; 26 000 mètres carrés sont aujourd'hui en service. Carrefour est, avec ses 6 000 mètres carrés, la locomotive de l'ensemble, suivi par Habitat, Darty, La Redoute et une soixantaine de boutiques.

L'effet sur la géographie commerciale de la ville a été radical : l'activité s'est déplacée au nord, vers le nouveau centre. La rue Royale s'est en revanche déqualifiée dans sa partie sud, malgré le bus «Emplett» mis en service pour rééquilibrer les flux. Du coup, les prix des pas-de-porte sur la rue de la République ont grimpé, tout comme les loyers. Un commerçant a eu ainsi la surprise de voir son loyer porté, lors d'un renouvellement de bail, de 125 francs le mètre carré à 588 francs.

Tout se passe comme si le centre commercial avait drainé la clientèle du centre-ville plutôt que celle de l'agglomération. Carrefour, qui réalise 70 % de son activité dans le commerce alimentaire, a une fonction d'épicerie de proximité. De nombreux sandwiches sont par exemple vendus entre 12 et 14 heures à une clientèle de lycéens et d'employés de bureaux. Il ne retrouve son rôle traditionnel que le samedi. Mais le parking de 720 places se révèle insuffisant.

Soucieuse de rétablir l'équilibre du cœur ancien, la municipalité, maintenant menée par Jean-Pierre Sueur (PS), s'est lancée dans la réhabilitation des quartiers des bords de Loire, au sud, et de la Halle-Châtelet, dont le bardage métallique a, pour l'instant, un effet repoussoir.

J.-L. A.

Les essais de Toulon

« Un centre-ville en pleine asphyxie » : telle était la conclusion d'une étude réalisée en 1984 par Larry Smith Consulting à la demande de la mairie de Toulon. *« On peut dire que le dépérissement de Toulon a été compensé par une explosion démographique touchant les communes avoisinantes »*, ajoutait l'enquête. La Valette, La Garde, La Seyne, Six-Fours, offraient, il est vrai, de l'espace et des emplois. L'agglomération se développait, tandis que le cœur s'étiolait.

En bonne logique, le commerce avait emboîté le pas à la population. Rien ne l'encourageait à rester dans le centre. Ses rues étroites sont difficiles d'accès ; nombre d'entre elles ont vu proliférer les bars à matelots. Y accéder, quand on habite à l'extérieur de la ville, tient de toute façon de la gageure : Toulon se trouve à la jonction de deux autoroutes et ne dispose d'aucun périphérique. Les deux avenues assurant la jonction sont donc constamment saturées. Aussi les Toulonnais ont-ils pris l'habitude de faire leurs courses dans l'un des hypermarchés implantés à la périphérie.

La construction du centre Mayol, à côté du stade, est partie de ce constat d'échec. En outre, la municipalité y a vu la possibilité de s'offrir, par la même occasion, le palais des congrès dont elle rêvait. Tant pis pour les commerçants de la place de Besagne, déjà mal en point, qui devraient subir plusieurs mois durant les nuisances des travaux. Ils se rattraperaient plus tard, lorsque l'ouverture du centre aurait donné un coup de fouet au cours La Fayette, déjà animé par un marché de Provence.

En 1990, le cœur de Toulon s'est donc vu doté brusquement de 50 000 mètres carrés de surfaces commerciales supplémentaires. Clé de voûte du système : un hypermarché Carrefour de 8 500 mètres carrés, proposant *« 50 000 articles »*. On prétendait intégrer ces nouveaux commerces à la ville : l'architecture ne s'y prête guère. Il y a bien des arcades et des façades ocre, mais il faut gravir un escalier monumental pour accéder à la *« place Carrée »*. La trame de la ville n'a pas été respectée : on se trouve dans un schéma de dalle piétonne. Mais, surtout, cet appareil commercial semble pour l'instant bâtir son succès sur le dos des commerçants traditionnels. La rue d'Alger, depuis longtemps vouée aux boutiques, est en difficulté. Il faudra du temps pour savoir s'il s'agit là d'une nécrose ou d'une phase transitoire d'adaptation. Comptera aussi le succès de la réhabilitation des quartiers historiques, situés à l'autre extrémité de la ville, qui pourraient ainsi servir de contrepoids.

de notre envoyé spécial à Toulon
J.-L. A.

PICARDIE

La gestion « dispendieuse » de l'Agence de développement de l'Oise

LA chambre régionale des comptes de Picardie vient de contraindre le conseil général de l'Oise à réintégrer l'Agence de développement du département, baptisée ADO, dans les services généraux. Dans ses observations la chambre considère que l'agence, régie par la loi de 1901 et financée par des fonds publics, est, du fait de sa dépendance administrative et de la nature de ses missions, une *« association para-administrative »*.

Cette situation, hors du droit public, est à l'origine des abus financiers que la chambre a constatés en examinant les comptes de la période 1986-1989, *« une gestion dispendieuse, pour des actions dont l'intérêt était souvent discutable, et dont la mise en œuvre était parfois improvisée »*. Les auteurs du rapport évoquent les salaires importants versés à des collaborateurs, l'absence de mise en concurrence et de contrôle des prestataires de services, des études sans objet, des subventions déguisées et des réceptions somptuaires. Ils critiquent également les activités d'une structure, voulue par le président du conseil général, Jean-François Mancel (RPR), comme l'organisation de concours de feux d'artifice à Chantilly et des démarches à l'étranger inefficaces.

RHÔNE-ALPES

Les dettes de Superphénix

LES communes du canton de Morestel (Isère) qui réclamaient, depuis l'arrêt du surgénérateur Superphénix, une aide de l'Etat pour le remboursement des prêts qu'elles avaient contractés pour « accompagner » la construction de la centrale, vont être soutenues par la société NERSA, propriétaire et gestionnaire du réacteur (*le Monde* daté 15-16 novembre 1992). Celle-ci prendra à sa charge les intérêts (3,3 millions de francs), pour l'année 1992, d'un emprunt de 30 millions qui servit à financer la réalisation d'équipements publics. Elle s'est d'autre part engagée à agir de la même façon si les communes étaient, une nouvelle fois, privées de taxe, faute d'un redémarrage de la centrale.

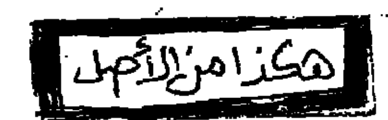
Pour 1992, le manque à gagner pour le département de l'Isère et les communes du canton de Morestel est de 60 millions. La NERSA a décidé d'apporter une aide particulière à la commune de Morestel qui avait investi, à la fin des années 70, 10 millions de francs dans la construction d'un collège pour recevoir des enfants des salariés de la centrale. La société prendra en charge la totalité de sa dette, amortissements et intérêts, pour l'année 1992, soit une somme de 2,5 millions de francs.

LIMOUSIN

La région à l'heure de la télématique

DANS les premières semaines de l'année, la région Limousin doit être dotée d'un serveur télématique. Le conseil régional et le comité économique et social y seront mis en données par grands thèmes et chapitres circonstanciés : composition des assemblées, budgets, domaines d'intervention, dossiers prioritaires, etc.

En réalité, le 36-15 Limousin existe depuis quatre ans déjà. Mais il est jusqu'à présent animé par le comité régional du tourisme et consacré aux seules informations hôtelières. A la recherche d'un support, le conseil régional a préféré élargir la vocation de ce serveur existant que d'en créer un nouveau. L'objectif à terme est d'ouvrir un service régional pluridisciplinaire complet.



REGARDS

PORTRAIT

Pierre Nicolas : chineur de la musique

Entre Berry et Limousin, Pierre Nicolas est chineur. La «chine», dans le vocabulaire rural, c'est le commerce ambulant. Le camion du boulanger ou celui de l'épicier ou encore le bazar-quincaillerie sur essieux sont des véhicules dont le passage quotidien ou hebdomadaire – maigrement lucratif – continue à approvisionner des bourgs. Des hameaux vidés de leurs commerces de proximité par l'exode rural et la prolifération des supermarchés dans les chefs-lieux. Mais Pierre Nicolas est un «chineur» très particulier. Il est professeur de musique itinérant. Avec sa compagne, Yveline, musicienne elle aussi, il a conçu un «musicobus» : un camion-studio-conservatoire avec circuits électro-acoustiques et casques qui leur permettent de faire travailler quatre élèves en même temps dans les dix mètres carrés du camion. De leur base de Champrue, commune de Chaillac (1 250 habitants, au point de jonction du Berry, du Limousin et du Poitou), ce salon de musique ambulant leur permet, dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres, d'enseigner le piano, l'orgue, la guitare, le solfège et la théorie. Ils vont de chef-lieu de canton en bourg rural, à la rencontre des écoliers pour l'essentiel, mais aussi de quelques adultes séduits par un service qui passe à leur porte.

L'aventure rurale a commencé en 1986. Pierre Nicolas, cinquante ans, est un musicien solide. Employé dans des studios parisiens, il fréquente le showbiz. *«C'était l'époque du yéyé finissant. Tous les jours, il fallait trouver un petit génie, lui faire ses arrangements et son style, bref le fabriquer. C'était un travail de «nègre». On était payé pour donner du talent à des gens qui n'en avaient pas. J'en ai eu marre. J'ai décidé de quitter Paris.»* Direction : le bocage berrichon.

«Nous avons commencé à donner quelques leçons pour une association du Blanc, sous-préfecture de l'Indre. Et puis, des associations familiales rurales nous ont contactés. Ce n'était pas évident, ces associations n'ont pas le sou et elles étaient souvent éloignées. Nous n'avions pas beaucoup de moyens non plus. C'est en réfléchissant à cette demande que nous est venue l'idée du musicobus.»

De Châtillon-sur-Indre, à l'orée de la Touraine, à Saint-Sulpice-les-Feuilles, sur les premières collines du Limousin, le camion-salon de musique parcourt quelques centaines de kilomètres hebdomadaires, pour un enseignement très professionnel. Pierre Nicolas est l'inventeur d'une méthode bien à lui, qui part de la célèbre «méthode rose», passe par les leçons de Karl Czerny, le pédagogue romantique autrichien maître de Franz Liszt, et s'appuie sur des études personnelles. *«Nous avons entrepris, avec l'aide d'un ami médecin, une étude sur la morphologie de la main qui nous a permis de concevoir l'apprentissage des gammes comme une culture physique des doigts. Cela permet des progrès rapides et donne surtout très vite le plaisir de jouer. C'est pourquoi nous avons de la demande.»*

Une fonction de service public

Initiative privée, le musicobus remplit d'évidence une fonction de service public en milieu rural. Un peu à la manière des classiques bibliobus des bibliothèques départementales de prêt. Pierre Nicolas et Yveline ont, disent-ils, *«le sentiment d'avoir ouvert une perspective qui pourrait être généralisée»*. Et, financé, pourquoi pas ? par les collectivités ou des associations... Certaines communes accueillent le musicobus avec chaleur ; d'autres lui interdisent de stationner sur leur territoire : *«Elles nous voient comme des romanichels.»*

Pierre Nicolas avait envisagé, voici quelques années, de faire appel à des financements publics et à des subventions culturelles. Mais il aurait dû se doter d'un statut associatif, d'où des complications administratives. *«Ici, tout le monde est fauché ; les éventuelles subventions auraient à peine payé les dépenses liées à ces formalités.»* Le musicobus continue donc à parcourir les routes départementales du Berry et du nord du Limousin. En toute pauvreté, en toute indépendance.

de notre correspondant à Limoges
Georges Chatain

LIVRES

DES GUIDES POUR LES ENFANTS

Edition Mimosa, 1978, avenue de Provence, 06140 Vence. Tél. : 93-58-10-90.

ALORS qu'elle visitait Cannes, au cours de l'été 1989, Anne Sallé, vingt-huit ans, une ancienne enseignante d'allemand originaire de la région parisienne, réalisa qu'il n'existait aucun guide touristique à la portée des enfants. Son expérience de pédagogue lui souffla alors l'idée d'un ouvrage fondé sur le principe de l'interactivité, c'est-à-dire permettant à l'enfant de *«jouer un rôle dans la découverte»*.

Dès son retour de vacances, après avoir réuni quelques documents sur le passé de Cannes, elle commença à travailler à une maquette. *«Je voulais, simplement*, explique-t-elle, *donner un aperçu de l'histoire de la ville accessible à de très jeunes touristes voyageant avec leurs parents et proposer un parcours guidé qui soit attrayant, donc visuel.»* Elle imagina, de plus, un personnage anthropomorphe auquel elle confia le rôle de médiateur et de compagnon de jeu. En l'occurrence, une cigogne nommée *Mimosa* – symbole du voyage – indiquant le chemin du bout de sa canne et portant haut-de-forme et nœud papillon.

D'emblée, la construction du guide était trouvée. Avec, successivement, un brin d'histoire, la présentation de l'accompagnateur puis le parcours dans la ville, partant du quartier le plus ancien pour aller vers le plus moderne. A chaque étape importante, un jeu : soit une énigme simple à résoudre, soit des cases à cocher, soit encore des devinettes. Les pages du guide comportant, aussi, des espaces vierges pour laisser à l'enfant la liberté de s'exprimer par le collage de photos, des dessins, des coloriages de motifs ou de petits textes de son cru.

Concours et rallyes

Anne Sallé croyait en son entreprise au point de publier, à 5 000 exemplaires, en mai 1990, ce premier ouvrage à compte d'auteur. *Cannes, Mimosa et moi* lui laissa des dettes, mais fut nominé au Grand Prix de l'innovation touristique de 1991, ce qui incita la ville de Cannes à acheter – en solde – le stock des invendus. Ce fiasco financier ne découragea pourtant pas Anne Sallé qui, en 1991 et 1992, a coédité, avec le concours des communes concernées et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Alpes-Maritimes (CAUE), quatre autres albums sur Vence – où elle s'est fixée avec sa famille – Grasse, Menton et Villeneuve-Loubet.

Le personnage de *Mimosa*, encore utilisé pour Vence, a été ensuite adapté à l'histoire locale, devenant *Jasmin*, le mouton grassois, *Citrus*, le citron mentonnais et *Melba*, la glace inventée par le grand cuisinier Auguste Escoffier, natif de Villeneuve-Loubet... *«Dans ces livrets*, précise Anne Sallé, *je m'adresse cette fois aux enfants de la commune pour leur faire découvrir leurs racines et leur faire mieux connaître, donc aimer et, dans l'avenir, protéger, leur cadre de vie.»*

La sortie de chaque ouvrage s'accompagne aussi désormais dans la ville de concours et de rallyes pédestres – dotés par les commerçants – en faveur des enfants des écoles. Des opérations pouvant être renouvelées au profit des nouvelles générations. *Menton, Citrus et moi* a même été distribué, de l'autre côté de la frontière, à l'école française de Vintimille, où il a servi de support linguistique aux élèves italiens apprenant notre langue (le scénario contraire, un guide italien sur Vintimille, destiné aux petits Mentonnais, est dans l'air).

Anne Sallé, à laquelle son mari, un fonctionnaire des impôts, a dû prêter main-forte, songe à appliquer ce mode d'éducation par le jeu à de nombreux autres projets, sur la région, les autoroutes, le recyclage des déchets, etc. *«Je parle dans mes livres*, dit-elle, *comme je parlerais à mes enfants pour leur expliquer le monde. J'y mets une partie de moi-même.»*

de notre correspondant régional à Cannes
Guy Porte

JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE ILLUSTRÉE
La loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Ministère de l'équipement, septembre 1992, 221 p., 84 photos, 63 plans. 230 F.

■ Comment traduire sur le terrain la loi littoral ? Il y a évidemment le texte voté en 1986, ses décrets d'application et les circulaires ministérielles de 1989 et de 1991. Mais ces documents ne figurent qu'en annexe de cet étonnant ouvrage. Car, pour l'essentiel, il est constitué des jugements et arrêts des tribunaux administratifs qui, eux aussi, disent le droit.

Soixante-dix-sept décisions déjà, qui par leurs attendus offrent aux élus et fonctionnaires du littoral le meilleur vade-mecum. Et, pour éclairer les jugements, les compilateurs ont eu l'excellente idée de les accompagner systématiquement de plans et de photos.

Voilà en somme la jurisprudence par l'image et la carte. Il n'est pas indifférent de savoir que 38 % des contentieux littoral proviennent de la Côte d'Azur, que le plus souvent ce sont les plans d'occupation des sols (POS), le permis de construire et les ZAC qui sont attaqués, dans la majorité des cas par des associations, et que les deux tiers des recours se soldent par une annulation.

Un record qui montre à quel point les rivages sont menacés... et aujourd'hui défendus.

Rappelons que, depuis 1988, cinq dossiers de jurisprudence administrative illustrée ont déjà été publiés, notamment sur les permis de construire, les règles de constructibilité et les avis des architectes des Bâtiments de France.

BIBLIOGRAPHIE LOCALISÉE DES TRAVAUX DE RECHERCHE INÉDITS SUR LA BANLIEUE PARISIENNE
de Claude Pennetier et Nathalie Viet-Depaule laboratoire de géographie urbaine de l'université de Paris X-Nanterre, juin 1991, 124 p. 100 F.

■ Voilà une bonne idée : le recensement, des thèses universitaires, mémoires de fin d'études et travaux de recherche non publiés portant sur la banlieue parisienne. La moisson est impressionnante : 200 communes sont citées et 1 200 titres, dont les plus anciens remontent à 1920. Où les trouver ? A la bibliothèque de l'université où ils ont été soutenus... quand ils n'ont pas disparu.

COURRIER

L'avenir du CNFPT

Je souhaiterais vous faire part des quelques réflexions qu'inspire à un attaché territorial et secrétaire général d'une commune de trois mille habitants l'article consacré aux vingt ans du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) publié dans *le Monde* daté 27-28 décembre 1992.

Certes, et l'article le montre bien, le CNFPT n'est pas à l'abri de toute critique. Il n'en demeure pas moins qu'il a permis à de nombreux agents de mener à bien un projet de formation personnel, d'accéder à des emplois de catégorie plus élevée, de reprendre ou d'entamer des études supérieures. Je ne crois donc pas trop m'avancer en disant que nombreux sont les agents territoriaux qui craignent que le bébé ne soit jeté avec l'eau du bain. Il est de bonnes raisons pour cela.

Le rapport Rigaudiat survient d'abord dans une conjoncture d'alternance prévisible peu propice à une réflexion sereine et exempte d'arrière-pensées. Réformer imprudemment le CNFPT aboutira à la disparition quasi certaine d'une spécificité territoriale de l'encadrement des communes et à l'émergence d'un moule unique pour la préparation aux emplois de responsabilité.

L'avenir du CNFPT dépasse largement l'enjeu de la formation, puisqu'il concerne à la fois l'architecture globale de la fonction publique territoriale, les droits dont disposent ses agents, leurs possibilités de carrière, leur public de recrutement et l'équilibre souhaitable entre pouvoir central et collectivités territoriales.

HENRI HOYEZ
Auchel (Pas-de-Calais)

Bilan de la décentralisation

Dans «Heures locales» daté 20-21 décembre 1992, vous avez présenté l'initiative du Crédit local de France (CLF) qui a créé une commission chargée de proposer des aménagements à la décentralisation. Après avoir regretté qu'une telle initiative *«arrive un peu tard»*, vous concluez : *«Le CLF comblera une lacune, la puissance publique n'ayant pas encore imaginé de réflexion d'envergure sur toutes ces questions.»*

Or, le premier ministre a mis en place, dans le cadre de la préparation du XIᵉ Plan (1993-1997), un groupe de concertation chargé de dresser le bilan et de définir des perspectives d'évolution de la décentralisation. Ce groupe, qui a mené ses travaux durant ces six derniers mois, est présidé par Martine Buron, maire de Châteaubriant. Il est composé de cinquante-cinq membres, dont la liste a été publiée au *Journal officiel*, qui représentent l'ensemble des acteurs, partenaires et observateurs de la décentralisation : parlementaires, présidents de conseils régionaux et de conseils généraux, maires, hauts fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, chefs d'entreprise, responsables économiques, associations, partenaires sociaux, universitaires, etc.

Soixante-dix personnes ont travaillé auprès du groupe plénier, dans quatre ateliers constitués selon les mêmes critères de diversité professionnelle et de pluralisme. Ayant procédé en outre à plus de cinquante auditions, ce sont au total près de cent quatre-vingts personnes qui ont contribué à la réflexion conduite au Commissariat général du Plan. Se situant résolument dans le moyen terme fixé par le XIᵉ Plan, le rapport du groupe de décentralisation conduit à des propositions à caractère opérationnel permettant de donner de nouvelles perspectives réalistes à la décentralisation. Ce rapport, aujourd'hui achevé, sera publié en janvier prochain.

Ces quelques précisions indiquent que l'initiative du Crédit local de France, dont on ne peut contester le grand intérêt, n'aura pas à combler une lacune mais au contraire pourra s'appuyer sur les travaux du Commissariat général du Plan.

JEAN-BAPTISTE de FOUCAULD
Paris

DÉBAT

LA BRETAGNE DÉBRANCHÉE

par Claude Champaud

DE façon décisive, la Bretagne a récemment apporté ses voix à la poursuite de l'intégration européenne. Elle attend un juste retour de l'Europe. Or, il ne peut échapper à personne que l'aménagement du territoire européen se fait, depuis quelques années, au détriment de la France de l'Ouest, donc de notre région.

Le conseil régional a reçu compétence en matière de recherche et de développement technologique dans le but d'assurer le développement social et économique de l'ensemble du territoire breton. Depuis près de vingt ans, l'effort de la région est le plus élevé qui soit consenti, *per capita*, dans les budgets régionaux.

Exemplaire à cet égard, la Bretagne entend recevoir sur son territoire, en considération de ses efforts propres, les centres de décision et de recherche, les lieux de travail et les emplois que génèrent les technologies nouvelles. Tout naturellement, les Bretons souhaitent que ce soit en priorité le cas pour les développements industriels des découvertes et des brevets mis au point dans les centres qu'ils ont contribué à financer, dès lors qu'existent les conditions pour les recevoir.

Une telle revendication ne peut être systématique sans perdre toute légitimité et sa crédibilité, mais une fuite systématique des applications industrielles des découvertes bretonnes vers des régions françaises ou étrangères est tout autant inadmissible, particulièrement lorsqu'elles appartiennent à la plus riche et puissante Lotharingie qui se reconstitue. Les émigrations d'emplois qui en résultent sont ressenties comme une spoliation. Après la fabrication à Strasbourg du Minitel originaire des laboratoires de Rennes, après l'abandon des espoirs bretons en matière de télévision numérique et le démantèlement du Centre commun d'étude de télédiffusion et de télécommunication (CCETT) au profit des régions de l'Est, un nouveau et rude coup est porté à la Bretagne par l'Europe en matière de télécommunications. Mis au point à Lannion et développés sur les vingt-sept brevets pris par le Centre national d'étude des télécommunications (CNET) pour des découvertes effectuées en Bretagne, les «écrans plats» sont fabriqués par Philips à Eindhoven, aux Pays-Bas.

Menaces sur l'avenir

Pour un investissement de 1 milliard, qui consacrera le leadership irréversible de la firme Philips en ce domaine, celle-ci recevra 500 millions de francs de fonds européens qui serviront, ainsi, à rendre plus forte et plus riche la zone européenne industriellement la plus prospère.

Il y a pis encore : selon des informations publiées dans *le Monde* daté 29-30 novembre 1992, l'accord passé notamment entre Philips, le CNET et Thomson prévoirait que la recherche en matière de télécoms serait concentrée de la même façon, avec l'appui de la Communauté européenne cette fois-ci.

Pour les centres de recherche bretons, dont les capacités de découverte sont pourtant mises en relief par ce pillage, cette menace est corroborée par le désengagement du CNET dans la recherche bretonne, notamment en ce qui concerne le pôle optronique de Lannion, porteur de grands espoirs nouveaux, alors que, lors du comité interministériel d'aménagement du territoire de janvier 1992, le gouvernement avait arrêté le principe de sa constitution avec une forte participation du ministère chargé des télécommunications.

Après le conseil économique et social régional, à l'unanimité, les conseillers régionaux de Bretagne ont voté, le 17 novembre, un texte dénonçant cette situation et les menaces qu'elle fait peser sur l'avenir de la région. Les Bretons seront unanimes pour refuser un déclin annoncé et apparemment systématiquement programmé. Née d'une politique volontariste dans les années 60, la greffe électronique bretonne avait réussi. Les transferts industriels opérés hors du territoire de la Bretagne en sont la triste mais éclatante preuve.

Ce déménagement du territoire n'est ni moins volontaire ni moins politique que les décisions prises durant vingt ans au profit de l'électronique et de la recherche bretonnes. Dès lors, les Bretons posent trois questions aux responsables politiques et aux dirigeants industriels des télécommunications : qui demande cela ? Pourquoi et au bénéfice de qui ? Jusqu'où entendent-ils aller dans le meurtre de la vocation électronique de la Bretagne ?

► Claude Champaud (RPR) est conseiller régional de Bretagne, président de la commission enseignement et recherche de cette instance et conseiller général d'Ille-et-Vilaine.

AURILLAC

La campagne à la ville

QUAND une ville chef-lieu et les localités de sa périphérie immédiate regroupent le tiers de toute la population du département...

Quand l'agriculture occupe, dans les satistiques départementales, encore 26 % des personnes actives...

Quand, du bureau ovale de Marie-Françoise Haye-Guillaud, préfet, on aperçoit à l'œil nu un troupeau de vaches sur le versant de la montagne au pied de laquelle roulent les eaux claires de la Jordanne...

Alors, comment vouloir décrire ou tenter de comprendre Aurillac sans garder constamment à l'esprit l'omniprésence de la référence agricole et rurale, ou en croyant que la ville peut être dissociée du département du Cantal, dont elle est, pour beaucoup, le condensé?

Le département compte trois fois plus de vaches que de Cantaliens résidants des deux sexes

Depuis un siècle, la population du Cantal est en chute libre, et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) comptabilise aujourd'hui presque trois fois plus de vaches que de Cantaliens résidants des deux sexes. Dans cette débâcle démographique, Aurillac, pourtant, tient bon. L'agglomération – qui a adopté il y a deux ans la forme juridique du district et qui s'en porte bien – constitue même, au vu du recensement de 1990, un nœud de résistance remarquable, et rare, en Auvergne (avec Yssingeaux et Clermont-Ferrand). Mais la toile de fond est très contrastée. Puisque le nombre des communes cantaliennes de moins de 100 habitants est passé en dix ans de treize à dix-sept, et puisque les cantons ruraux se vident, Aurillac est logiquement accusée d'avoir organisé sa croissance en pompant la substance humaine et économique de son arrière-pays. Et tout se passe encore comme si le chef-lieu constituait l'ultime rempart à un dépérissement rural général et irréversible.

Maire depuis 1977, battu aux législatives de 1988 par Yves Coussain (UDF) et conscient que le combat de mars prochain sera pour lui *« quasi impossible »*, René Souchon (PS) reste cependant lucide : *« Avant, le monde rural nourrissait l'expansion d'Aurillac, maintenant on a atteint les limites, et il faut qu'Aurillac diffuse largement son influence sur son environnement géographique. On doit renverser les flux. »* Aurillac, laboratoire d'altruisme urbain et banc d'essai des retrouvailles ville-campagne?

Pour l'instant, en tout cas, la priorité est plutôt au côté pratique. Puisque la mode fait une large place à la qualité de la vie, il faut jouer à fond la carte de l'air pur, des paysages à l'irlandaise, de l'atout nature, des séjours à la ferme, de l'environnement zéro défaut. « Aurillac à bras ouverts », *« l'esprit vert, l'esprit vif »*, *« mieux travailler, vivre plus »*, voilà des slogans qui font florès. Et René Souchon espère bien signer prochainement avec Ségolène Royal l'une des premières chartes de la qualité urbaine et rurale. Tout le programme d'action économique du district du bassin d'Aurillac, publié récemment, est axé autour de ces mots-clés : la recherche qualitative du haut de gamme. Le développement, ici, ne peut en aucun cas se fonder sur des facteurs quantitatifs. Peu d'emplois, peu de consommateurs, peu de jeunes, peu de neige pour les sports d'hiver au Lioran, peu de kilomètres d'autoroute (et elle se trouve du côté de Saint-Flour et de la Lozère, loin à l'est), peu de voyageurs dans les trains tortillards sur voie unique, et peu de clients pour l'avion de la TAT qui relie Aurillac à Paris deux fois par jour... à prix d'or.

C'est ce que le président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal, Raymond Cerruti, appelle *« l'étroitesse du marché dans tous les domaines »*. Pour essayer de remplir l'avion (dont l'exploitation fortement déficitaire absorbe le tiers du budget de l'institution consulaire), des tarifs de faveur sont proposés certains jours aux dames. Le reste du temps, les passagers se recrutent parmi les notables locaux, de la mairie au Crédit agricole. Début novembre on a frôlé la catastrophe. Au décollage, en plein brouillard, l'appareil a heurté... deux vaches qui passaient sur la piste, et, privé de son train d'atterrissage, le pilote a dû aller se poser sur la base militaire d'Istres, dans la neige carbonique...

Le détail des vaches et le fait que, outre les deux sénateurs et le secrétaire général de la préfecture, le Beechcraft transportait six responsables agricoles sur treize passagers montrent, à qui en douterait, le poids quasi obsessionnel de l'agriculture, au centre comme aux quatre points cardinaux d'Aurillac. La commune elle-même, en dépit de ses autobus, de son square, de sa cour d'assises, de son église Saint-Géraud, de ses constructions modernistes, de ses très laids parkings-silos, de son festival de théâtre de rue, de son université embryonnaire, reste un territoire encore très agricole. Le directeur départemental de l'agriculture, Robert Mondot, a fait ses comptes et dénombré 50 exploitations qui font travailler 141 personnes s'occupant de 1 350 vaches et 180 équidés, car Aurillac s'enorgueillit de la présence d'un haras national avec 80 magnifiques étalons.

Voilà pour le secteur primaire proprement dit. Mais, au-delà, les activités de transformation, de recherche, d'enseignement, liées plus ou moins aux produits de la terre, font de la capitale de la Haute-Auvergne une véritable métropole agricole. Depuis les fabriques de conserves de tripoux jusqu'aux ateliers de découpe de volaille fermière en passant par toute la gamme des salaisonneries et, bien sûr, le fameux marché aux bestiaux, où éleveurs et acheteurs se retrouvent chaque lundi, Aurillac « respire » partout l'agriculture. Son maire a d'ailleurs occupé, lorsque Laurent Fabius était à Matignon, les fonctions de ministre délégué à l'agriculture et à la forêt. Il préside aujourd'hui l'Office national des forêts. D'où l'extrême perplexité de tous ceux qui ont pu constater, à la lecture du *Journal officiel*, que le titre de chevalier de la légion d'honneur venait de lui être attribué, à l'occasion de la promotion du Nouvel An, par le ministre de la ville et non par celui de l'agriculture...

Conserves de tripoux, découpe de volaille, salaisonneries, marchés aux bestiaux, la ville « respire » partout l'agriculture

Toujours à l'affût de la qualité, Aurillac veut valoriser dans les moindres détails la « filière », on serait tenté d'écrire le « fleuve », lait. Tous les départements de France n'ont pas la chance de pouvoir mettre en avant cinq fromages d'appellation contrôlée : salers, cantal, saint-nectaire, fourme d'Ambert et bleu d'Auvergne. Ce serait la meilleure manière de donner un réel espoir aux jeunes agriculteurs qui s'installent au rythme de 200 par an et *« qui y croient dur comme fer »*, comme dit Michel Teyssedou, président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles. Mais, au stade de la collecte comme de la mise en marché, les acteurs économiques sont beaucoup trop nombreux, et l'arrivée récente du mastodonte Besnier dans les circuits fait peur à beaucoup.

L'idée qui consisterait à faire d'Aurillac, dans le cadre d'une politique de déconcentration intelligente des organismes publics hors de Paris, un pôle du lait n'est pas irréaliste. La ville a déja une Ecole nationale laitière et un lycée agricole réputés, ainsi qu'un laboratoire scientifique. Un Comité interprofessionel des fromages regroupant les producteurs de lait, les transformateurs et les affineurs s'occupe de la promotion, du contrôle de la qualité et de l'assistance technique, mais jusqu'à maintenant, la revalorisation du revenu des agriculteurs par rapport à celui des distributeurs qui sont en bout de chaîne n'a pas été suffisamment prise en compte. Pour acquérir la taille critique, ce « pôle lait » devrait impérativement recevoir le renfort de quelques décentralisations : une section de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) et certains services de l'Office national du lait (Onilait), organisme parapublic et interprofessionnel qui gère toutes les aides européennes dans ce secteur.

Si le lait et le fromage commencent à se forger une réputation, en revanche, pour la viande, tout reste à faire. Dans le Cantal, la tradition a longtemps voulu que les broutards ou les génisses soient vendus avant d'avoir atteint dix mois, en Espagne et en Italie notamment, pour y être engraissés. Résultat : valeur ajoutée quasiment nulle. L'idée d'organiser une filière viande n'a pas encore effleuré les responsables agricoles, et tout reste à faire. La surproduction européenne de viande bovine et les baisses de prix prévues avec la nouvelle politique agricole commune risquent, dans un département très orienté vers cette production puisque l'herbe y pousse en abondance, d'avoir des conséquences douloureuses.

La question de l'avenir de l'abattoir d'Aurillac n'en finit pas de tourmenter le maire. Lors de la dernière séance du conseil municipal, le débat a duré plus de deux heures. Géré par une société d'économie mixte, cet abattoir est loin d'atteindre l'équilibre d'exploitation. René Souchon a averti solennellement les usagers : *« Nous ne pourrons réaliser les investissements requis, garder l'agrément européen et bénéficier des aides de l'Etat que si vous vous engagez sur un tonnage minimum de 4 000 tonnes de viande »*, a-t-il dit en substance. Or, pour le moment, on atteint péniblement le chiffre de 1 500.

Le risque n'est pas mince qu'une bonne partie du cheptel soit abattue dans des départements voisins qui auront pris les devants dans les modernisations. C'est d'ailleurs déjà le cas puisque des maquignons préfèrent Egletons en Corrèze ou Rodez en Aveyron, la ville qu'on regarde à la fois comme la rivale et le salutaire partenaire.

Le plan d'action économique du district consacre d'ailleurs plusieurs pages à l'organisation d'un réseau entre les chefs-lieux du Cantal et de l'Aveyron, passant en revue les perspectives de coopération dans les domaines des transports, de l'enseignement universitaire, du bois, de la viande et du lait, des matières plastiques, de la mécanique et du tourisme. Une initiative d'autant plus intéressante que les deux maires ne sont pas du même parti politique et qu'Aurillac appartient à l'Auvergne bien qu'elle regarde vers le Midi (ce qui ne l'a pas empêchée pendant longtemps d'être le siège d'une industrie renommée de fabrication de parapluies dont il ne reste que des bribes) et l'Ouest, alors que l'Aveyron relève de Midi-Pyrénées.

« Il serait illusoire et dangereux de s'arc-bouter à la seule agriculture : nous ne sommes ni suffisamment importants sur le plan quantitatif ni assez parfaits sur le plan qualitatif », avertit Raymond Cerruti. Diffusé par la préfecture, le document relatif à la préparation des Assises du monde rural, qui auraient dû se tenir fin juin, est, quant à lui, sans appel : *« Avec un taux d'industrialisation deux fois plus faible que la moyenne nationale, le Cantal est tout sauf un département industriel. »*

« Chaque fois que l'agriculture souffre d'une baisse des cours de la viande, comme l'an dernier, ou subit une crise internationale, le commerce à Aurillac s'en ressent, bien que nous ayons entamé un processus de diversification économique », note le maire. *« De plus en plus, nous cherchons à nous affranchir de l'agriculture et du poids du monde rural qui nous entoure. »*

Le taux d'industrialisation du Cantal est deux fois plus faible que la moyenne nationale

La vérité est là. Cette agriculture est obsédante : à la fois historique, multiforme, essentielle, inévitable, vivifiante, pesante, gênante, obsolète aussi. Ceux qui voudraient la marginaliser ne croient pas vraiment pouvoir y parvenir et ceux qui y voient encore la locomotive puissante et la référence obligatoire comprennent bien, aussi, que les temps ont changé.

Des utopistes et des urbanistes ont parlé des *« villes à la campagne »*. Aurillac, pour combien de temps encore, reste un peu la campage à la ville.

de notre envoyé spécial
François Grosrichard

Prochain article :
TROYES

● *Dans la série « Cités », le Monde a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) : *La Rochelle* (daté 13-14 décembre), *Rodez* (daté 20-21 décembre), *Lisieux* (daté 27-28 décembre) et *Valenciennes* (daté 3-4 janvier)

Le beuglement du broutard

Le jour n'a pas encore pointé sa première pâleur que déjà le beuglement rauque des animaux emplit l'immense halle. Le marché aux bestiaux d'Aurillac s'ébroue, les camions arrivent, les acheteurs et les vendeurs commencent à prendre langue, par groupes de trois ou quatre.

Dans le froid humide du petit matin et la forte odeur des bouses, l'haleine sortant des naseaux des belles vaches Salers, à la robe brune, se mêle aux légères volutes de vapeur qui s'échappent des lots de broutards qui, malgré leurs huit mois à peine, affichent des carcasses trapues et des arrière-trains puissants. En voilà même deux, plus vigoureux ou coquins que les autres, que l'ardeur démange et qui tentent, gauchement, d'escalader de petites génisses effarouchées. Les employés du marché ouvrent et ferment les portes métalliques, forment des enclos à géométrie variable en fonction des choix des acheteurs, des races et des catégories d'animaux.

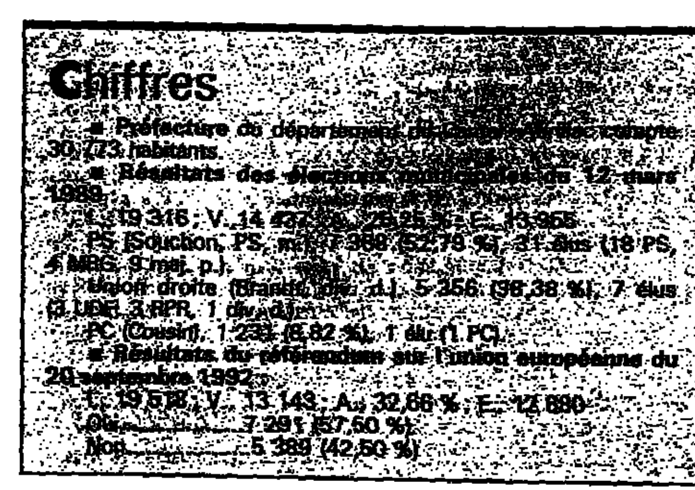
A peine débarqués des bétaillères les bovins sont triés, jaugés, jugés, pesés à l'estime, séparés puis regroupés et parqués. Revêtus de leur blouse de toile noire, avec une poche pour le carnet et une pour le crayon, les maquignons, chevillards et autres négociants, accoudés aux barrières, traitent souvent les affaires d'homme à homme et payent de la main à la main leur dû aux paysans. *« Il est fréquent qu'on règle une transaction jusqu'à 100 000 francs en liquide »*, confirme Antoine Lantuéjoul, directeur de la société d'économie mixte municipale qui gère le marché.

Un commis se démène, bâton à la main et jurons aux lèvres, pour pousser dans un énorme camion à double étage et à remorque deux taurillons récalcitrants. Le véhicule est en partance pour l'Espagne avec 80 jeunes bestiaux croisés Charolais-Salers.

Enfumée, la salle du café-restaurant est comble. La noria des blancs sec, des rosés-limonades, des cafés bien chauds, des casse-croûtes, des tripes à la tomate ne s'arrête pas. L'Auvergne rurale, authentique et savoureuse, est là en chair et en os. On garde sa casquette sur le crâne et sa cigarette papier maïs aux lèvres en continuant la transaction entamée dès potron-minet sous la halle. Le maire aime venir flâner une heure ici. En 1992 les prix du bétail sont restés assez fermes. Le marché espagnol s'est un peu effrité, mais l'Italie achète encore pas mal. Surtout, les paysans auvergnats eux-mêmes ont cherché en fin d'année à augmenter le nombre de leurs têtes de bétail *« pour accroître leurs références »*, puisque les primes européennes, notamment la prime aux bovins mâles, seront calculées en 1993 en fonction de l'importance du cheptel. Les cours se sont donc bien tenus : 14 à 15 francs le kilo vif pour un broutard.

Le marché aux bestiaux d'Aurillac, qui aura vu défiler 24 000 animaux l'an dernier, fonctionne tous les lundis. Mais que les visiteurs qui ont raté le jour se rassurent ! Le même événement a lieu tous les jeudis à Mauriac, petite sous-préfecture aux confins de la Corrèze. Le même spectacle, le même régal...

F. G.



Chiffres

■ Préfecture du département [illegible] 30 773 habitants.

■ Résultats des élections municipales du 12 mars 1989.

I., 19 316 ; V., 14 [illegible] 25,25 % ; E., 13 955

PS (Souchon, PS, [illegible]) 7 369 (52,79 %), 31 élus (18 PS, 4 MRG, 9 maj. p.).

Union droite (Brandt, [illegible]), 5 356 (38,38 %), 7 élus (3 UDF, 3 RPR, 1 div. d.).

PC (Cousin), 1 233 (8,82 %), 1 élu (1 PC).

■ Résultats du référendum sur l'union européenne du 20 septembre 1992.

I., 19 518 ; V., 13 143 ; A., 32,66 % ; E., 12 680

Oui ..... 7 291 (57,50 %)

Non ..... 5 389 (42,50 %)